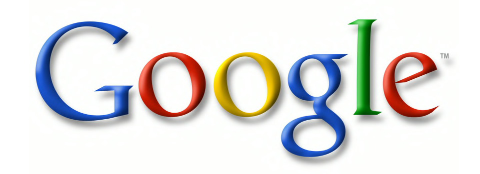
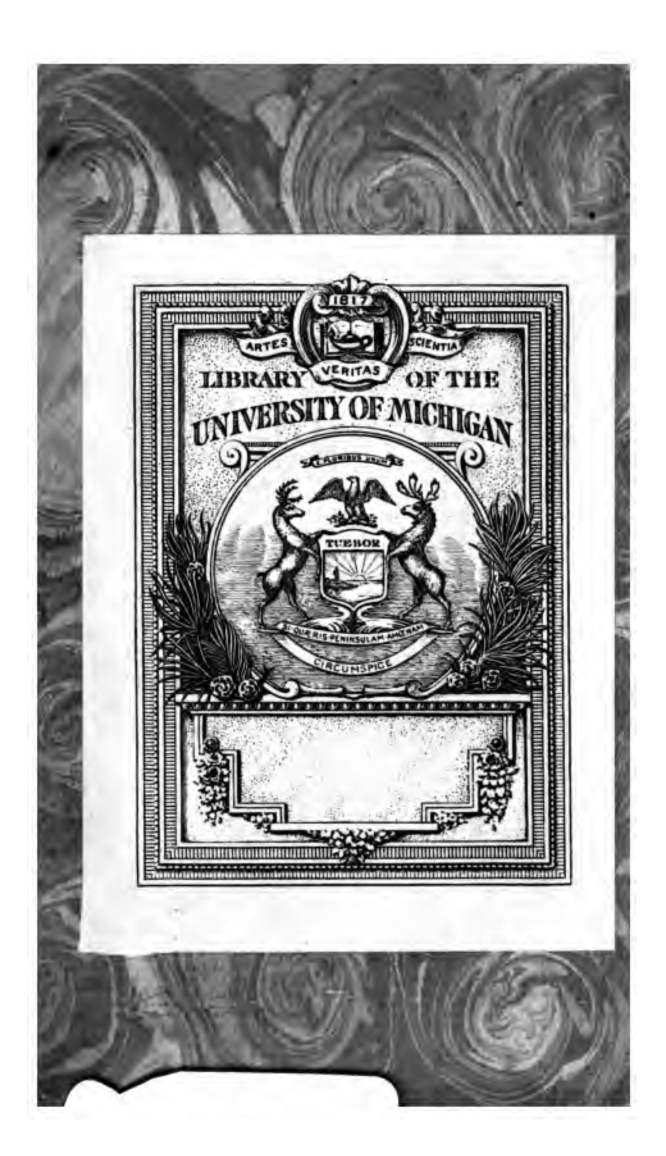
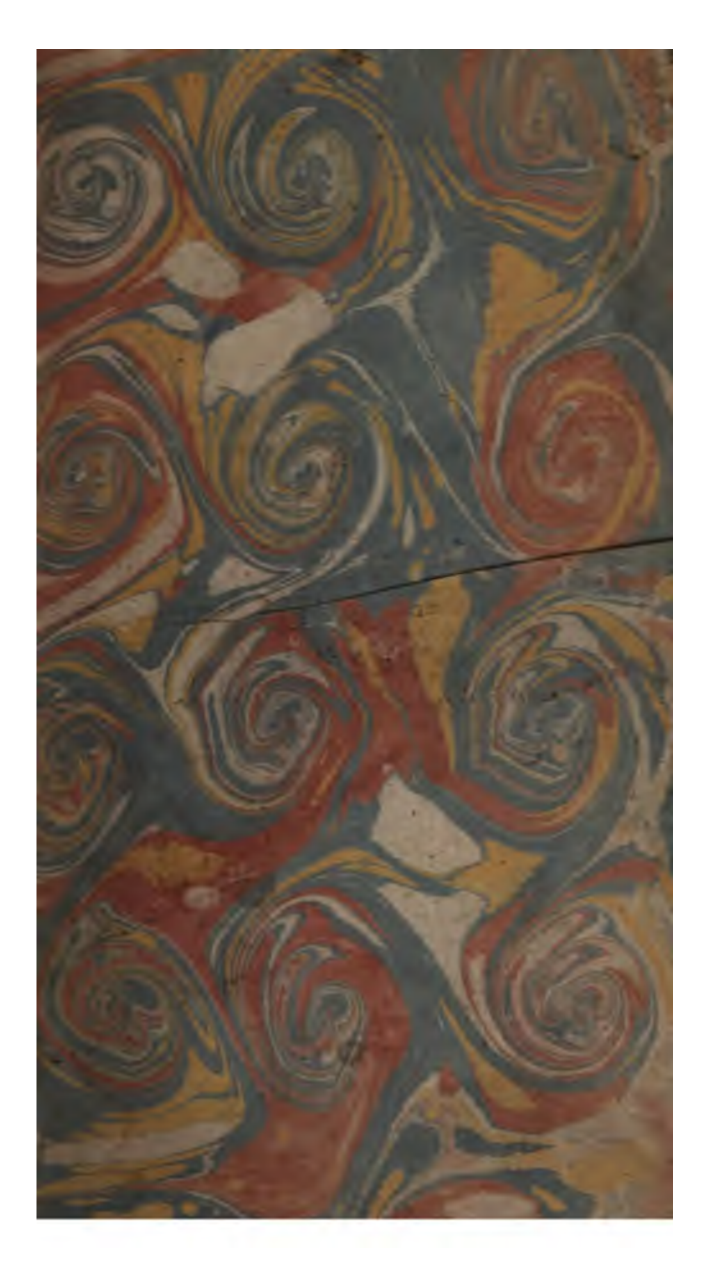
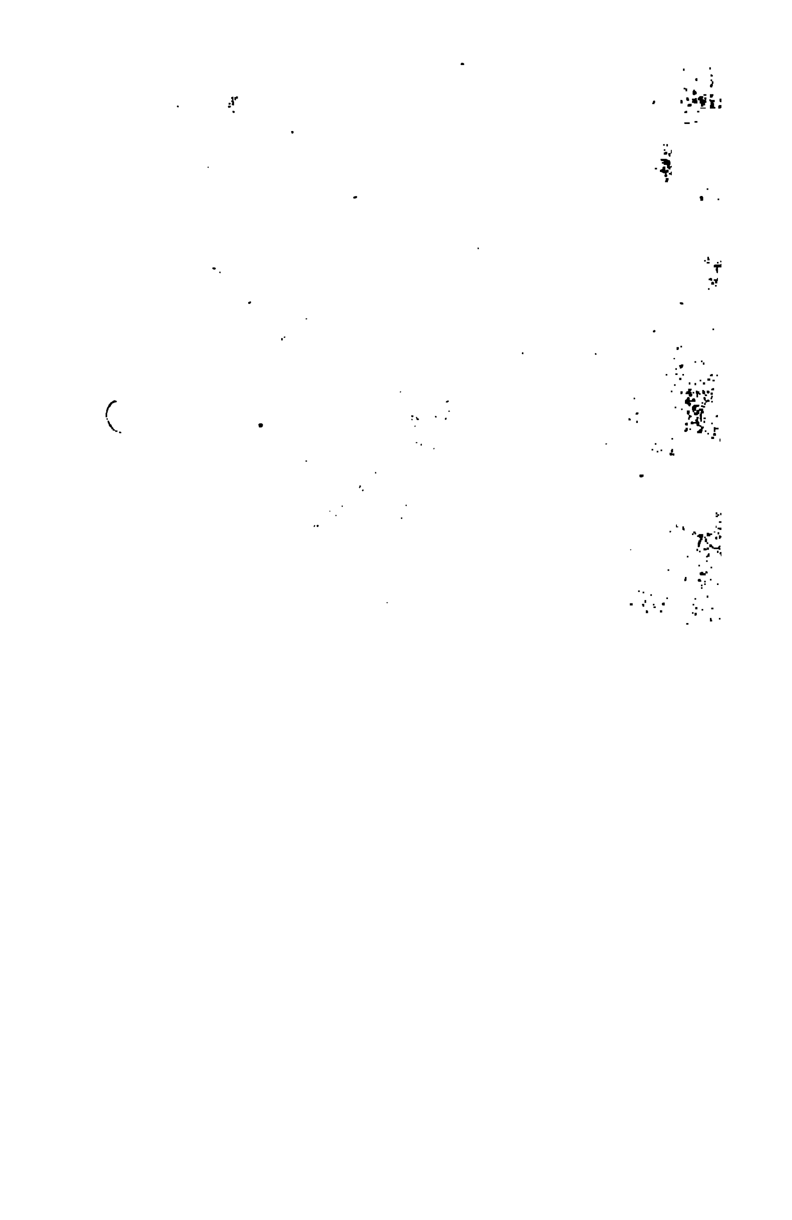





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE





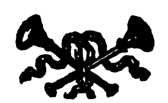
Ex libris
Preu major

LA VIE
DE
SAINT FRANÇOIS DE SALES,
EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE;
INSTITUTEUR DE L'ORDRE de la Visitation de Sainte Marie.

Par M. DE MARSOLLIER, *Doyen de l'Eglise Cathédrale d'Uzès.*

TOME PREMIER.

SIXIEME ÉDITION.

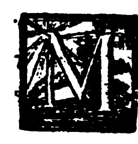


A PARIS,
Chez Cl. J. B. Herissant, rue neuve Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus.

M. DCC. LVII.
AVEC PRIVILEGE DU ROI.



A MADAME DE MAINTENON.

ADAME,

Quelque sujet que j'aye de me défier de ce que j'ai pu contribuer à la Vie de S. François de Sales, j'ose dire que j'ai l'honneur de vous la présenter avec quelque sorte de confiance. Quand on n'a à vous parler que de Dieu, qu'on n'a à vous entretenir que de ses opérations toutes puissantes sur les ames, lorsqu'il rencontre ce cœur docile, que le plus sage des Rois lui demandoit comme une grace qui comprend toutes

les autres, on est sûr d'être favorablement écouté.

C'est, Madame, *cette docilité à la Grace qui a fait tous les Saints. C'est elle qui a formé cette vertu si pure, si éclairée & si constante que l'on admire dans S. François de Sales. Mais c'est à elle aussi que nous sommes redevables de ces grands exemples de piété que vous ne vous lassez point de donner, & qui font tant d'honneur à notre siecle. C'est d'elle que viennent cette grandeur d'ame qui ne croit aucune des pratiques les plus humiliantes du Christianisme au-dessous de soi; ces lumieres si vives, si pures & si étendues, toujours soumises à cette raison supérieure qu'on ne peut méconnoître sans s'égarer; cet esprit si sublime, toujours d'accord avec la simplicité de la Foi; cette tranquillité que rien n'altere; cette bonté que rien ne lasse; cette compassion que rien ne rebute; cette charité intelligente que rien n'épuise, qui prévient les maux les plus extrêmes, ou qui ne manque jamais d'y remédier, qui comprend*

le présent & l'avenir, qui s'étend dans tous les siecles; cette modération si rare, que tous les avantages de la nature & de la fortune n'ont jamais pu corrompre; en un mot, cette piété généreuse & sincere, qui réprime le vice, & qui fait triompher la vertu.

Ce sont ces qualités, MADAME, qui vous ont acquis l'estime & la confiance du plus grand Roi du monde, & qui vous font regarder aujourd'hui comme la Protectrice de tout ce qu'on entreprend pour la gloire de Dieu & pour l'utilité de l'Eglise. J'ose espérer que la Vie de S. François de Sales, que j'ai l'honneur de vous offrir, pourra etre de quelque utilité; qu'on goûtera des sentiments aussi raisonnables que les siens, des maximes aussi pures, qui donnent une aussi grande idée de la perfection, qui sont si capables de former l'honnête Homme & le véritable Chrétien; & qu'on fera d'autant moins de difficulté de suivre ses exemples, qu'on sait, MADAME, qu'il y a longtemps qu'ils sont la regle de votre vie.

L'estime que vous avez toujours fait des Ouvrages de ce grand Saint, la dévotion que vous avez pour lui, la protection constante que vous avez bien voulu accorder à l'Ordre de la Visitation, dont il est l'Instituteur; la confiance même dont vous avez si souvent honoré ses saintes Filles pour l'exécution de ces grands desseins, qui feront vivre votre illustre Nom dans tous les temps: Tout cela, MADAME, *donne lieu d'espérer que vous voulez bien protéger un Ouvrage où l'on n'a eu en vue que la gloire de Dieu, & celle d'un grand Evêque, dont il a daigné relever la sainteté par des miracles, qui ne sont point inférieurs à ceux des premiers siecles de l'Eglise. C'est la grace que vous demande la personne du monde qui est avec le plus de respect,*

MADAME,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
MARSOLLIER.

AVERTISSEMENT.

ON trouvera peut-être étrange que la Vie de S. François de Sales ayant été écrite par tant d'Auteurs, presque dans toutes les Langues qui sont en usage dans l'Europe, on en donne encore une nouvelle au Public. On pourroit se contenter de dire que l'Auteur a suivi en cela le goût & le sentiment de plusieurs personnes savantes, également distinguées par leur vertu & par le rang qu'elles tiennent dans l'Eglise & dans l'Etat: mais il y a quelque chose de plus. Ces personnes ont leurs raisons; & on les trouvera peut-être assez bonnes pour ne pas désapprouver qu'on s'y soit rendu, & qu'on se soit fait un plaisir de les satisfaire.

De ce grand nombre de Vies

qui ont été faites, aucune ne les contente : les unes ſont d'un ſtyle & d'un langage ſuranné, & qui n'eſt preſque plus d'uſage ; les autres ſont chargées de trop de réflexions & de trop peu de faits ; les autres, qui ne ſont que des Abrégés, ſont ſi courtes, qu'après les avoir lues, on ne ſait ni les actions du Saint, ni ſon eſprit ; on ne connoît ni ſes ſentiments, ni ſes maximes. On prétend enfin que preſque toutes ont un défaut ; qu'on n'y a pas bien pris le caractere du Saint, & qu'elles n'en donnent pas la juſte idée qu'on en doit avoir. Ce ne ſont pas mes penſées que je débite ; je ne fais que rapporter les ſentiments d'autrui.

Il étoit donc queſtion de faire une nouvelle Vie, dont le ſtyle & le langage n'euſſent rien de choquant ; où, ſans ſupprimer les réflexions qui ſont d'un ſi grand ornement & d'un ſi grand uſage, les faits fuſſent en nombre & bien

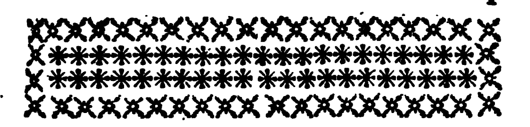
choisis ; où l'on évitât l'air succinct des Abrégés, toujours assez inutiles à ceux qui n'ont pas lu une Histoire dans toute son étendue ; où enfin l'on prît le véritable caractere du Saint ; où l'on fît bien connoître son esprit, son cœur, ses sentiments. C'est ce qu'on a tâché de faire dans la nouvelle Histoire que l'on donne au Public.

On y verra des faits & des maximes qu'on n'avoit encore point vues ailleurs, parce qu'on ne s'est pas contenté d'écrire sur les anciens Mémoires ; mais que plusieurs Maisons de la Visitation en ont fourni de nouveaux très-avérés & très-exacts. On y a trouvé bien des choses aussi utiles qu'agréables, qui ornent en même-temps qu'elles édifient. Cependant, comme l'on n'a pas cru que tout ce que l'on avoit eu soin de ramasser, donnât toute l'idée qu'on doit avoir de l'éminente sainteté

imitateurs du ſaint Evêque, dont on va raconter les actions, les ſentiments & les maximes.



SOMMAIRE



SOMMAIRE
DU PREMIER LIVRE.

État de l'Eglise lors de la naissance de Saint François de Sales. Portrait du Comte & de la Comtesse de Sales, ses pere & mere. Circonstances édifiantes de son éducation. Il est envoyé aux études à Paris. Progrès qu'il fait dans les Sciences & dans la piété. Il fait le vœu de continence perpétuelle, & prend la résolution d'embrasser l'Etat Ecclésiastique. Il s'y prépare par une vie exemplaire, & par de continuels exercices de piété. Terrible tentation que Dieu permet pour l'éprouver. Il en est délivré par l'intercession de la sainte Vierge. Ayant achevé ses études, il retourne au Château de Sales. Il est envoyé à Padoue pour y étudier en Droit : il y joint l'étude de la Théo-

logie, & de la Controverse, sous la conduite du fameux Jesuite le Pere Possevin. Avantures surprenantes & dangereuses, qui ne servent qu'à faire éclater sa vertu. Il tombe dangereusement malade, & recouvre enfin sa santé contre toute apparence. Il reprend ses études. Le fameux Docteur Pancyrole le propose à toute l'Université comme un modele de vertu. Il reçoit le Bonnet de Docteur, & part pour Rome. Il évite un grand danger par une protection particuliere de Dieu. Voyage de Lorette & de Venise : il essuye sur mer une furieuse tempête : sa piété, & sa modération dans un si grand danger. Il arrive à Venise, mais les débauches des jeunes gens l'obligent d'en partir peu de tems après. Il arrive au Château de la Thuile, où il trouve le Comte de Sales & la Comtesse sa mere. Portrait de saint François de Sales, ses grandes qualités. Il rend visite à l'Evêque de Genêve, qui prédit qu'il seroit un jour son

ſucceſſeur. Le Comte de Sales ſon pere, l'envoye à Chambery, dans le deſſein de l'y faire recevoir Sénateur. Il traite pour lui, pendant ſon abſence, d'un mariage avantageux, & le lui propoſe à ſon retour. Il réſiſte à toutes les ſollicitations qu'on lui fait pour l'y faire conſentir : il refuſe avec la même fermeté une Charge de Sénateur que le Duc de Savoie lui fait offrir. Il communique à un de ſes parens le deſſein qu'il avoit d'embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique, & le prie de le propoſer au Comte & à la Comteſſe de Sales, & d'obtenir leur conſentement : ils l'accordent après bien des difficultés. Il eſt pourvu de la premiere Dignité du Chapitre de Genêve, & ne conſent qu'avec beaucoup de peine, & après bien des difficultés, à en prendre poſſeſſion. Manieres édifiantes, dont il ſe prépare à recevoir les Ordres ſacrés, & dont il reprend ſes études. Il les quitte pour ſe diſpoſer à la Prêtriſe. Succès de ſes premieres Prédications. Il fait la Miſſion aux envi-

rons d'Annecy. Maniere charitable & désintéressée dont il s'acquitte de cet emploi. Il établit une Confrairie pour le soulagement du prochain. Excellentes régles qu'il donne aux Confreres. Il compose l'Ouvrage qui a pour titre: l'Etendart de la Croix, *pour répondre à un Ministre Calviniste, qui avoit attaqué le culte religieux que l'Eglise rend à la Croix. Plan & dessein de ce Traité. On lui fait de nouvelles instances pour accepter une Charge de Sénateur au Sénat de Chambery, que le Duc de Savoie lui fait encore offrir. Il la refuse dans le dessein de ne s'occuper que du Ministere Ecclésiastique. Sa maniere de vie, ses sentiments & ses maximes sur le véritable caractere du Christianisme.*

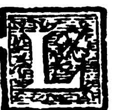




LA VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE,

Instituteur de l'Ordre de la Visitation de Sainte Marie.

Livre Premier.



E saint Evêque, dont avec l'assistance du Ciel, j'entreprends d'écrire la Vie, naquit dans un temps, où l'Eglise avoit grand besoin d'un pareil secours. Elle étoit comme assiégée au dehors par un déluge

d'héréſies, & défigurée au dedans par une corruption de moeurs dont aucune condition n'étoit exempte. L'ignorance, le libertinage, & l'impunité ayant pénétré juſques dans le Sanctuaire, y avoit fait les ravages qu'il eſt aiſé de s'imaginer, & dont ceux qui en ont été les témoins, nous ont laiſſé de ſi triſtes peintures.

Acta Concil. Trid. Lovan. 1567. La France en particulier, & les Etats voiſins, ſe trouvoient alors dans une ſituation déplorable. On n'y voyoit que troubles, que diviſions, qu'incendies, que meurtres, que ſacrileges; enfin tout ce que pouvoit produire l'impiété de l'héréſie, armée de la fureur d'une guerre plus que civile. On trouvoit par-tout des feux allumés, dans leſquels on brûloit les ornements des Egliſes, les Livres des ſaints Peres tirés des plus anciennes Bibliotheques, les Croix, les Vaſes conſacrés à Dieu, les images des Saints, leurs Reliques mêmes, & leurs Os ſacrés, dont on jettoit enſuite les cendres dans les rivieres. Les Prêtres arrachés des Autels, empriſonnés, maſſacrés; ces Autels mêmes renverſés, & enſevelis ſous les ruines des Temples, les Lieux ſaints profanés, & l'ancien Culte aboli, formoient partout un ſpectacle affreux, & faiſoient douter ſi ces pays autrefois ſi chéris de

Dieu, étoient encore habités par des Chrétiens, ou si des Infideles avoient pris leur place.

Le Concile * de Trente qui venoit d'être terminé, s'étoit jusques alors presque en vain opposé à tant de désordres. Les remedes qu'il avoit prescrits, n'avoient servi en bien des lieux qu'à aigrir le mal; l'embrasement y avoit pris de nouvelles forces, des précautions mêmes qui sembloient devoir l'éteindre. Son autorité méprisée des uns, peu respectée des autres, la foiblesse ou la négligence de ceux qui devoient la faire valoir; tout cela sembloit concourir à rendre le mal éternel. En 1563.

Mais la Sagesse divine qui a su donner des bornes à la mer, qui laisse quelquefois régner l'impiété pour la confondre ensuite avec plus d'éclat, arrêta enfin le cours de tant de maux. La Religion reprit peu àpeu son premier lustre. La foi commença de rentrer dans tous ses droits. La piété de retour ramena avec elle l'innocence & la pureté des mœurs; & ce n'est pas une petite gloire à S. François de Sales, d'avoir été un des principaux instrumens dont la Providence s'est servie pour opérer tant de merveilles.

Dans cette vue, afin qu'il ne lui man-

quât aucun des avantages qui pouvoient contribuer à l'exécution de ses desseins ; elle lui donna une naissance illustre, soutenue de toutes les qualités du corps & de l'esprit qui pouvoient en relever l'éclat : elle le fit sortir d'une maison où la piété sembloit héréditaire. Elle le fit naître de parents vraiment Chrétiens, qui eurent un soin particulier de le conserver dans la pureté de son Baptême. De peur que la contagion du monde n'imprimât quelque tache dans son ame, elle lui en inspira de bonne heure un saint dégoût. Il ne l'eut pas plutôt connu qu'il le méprisa ; & pour rompre avec lui d'une maniere qui n'eut plus de retour, quoiqu'il fût l'aîné de son illustre maison, il s'engagea aussi-tôt qu'il le put dans l'Etat Ecclésiastique. Il parut qu'il n'avoit point embrassé cette profession pour mener une vie commode & oisive. Il ne se fut pas plutôt donné à l'Eglise, qu'il ne vécut plus pour lui-même. Il s'exerça long-tems dans les plus pénibles fonctions de son ministere ; & s'il en eût été cru, il eût fini ses jours dans le travail, sans prétendre aux dignités qui en devoient être la récompense.

Dieu se contenta du sacrifice de son cœur ; il l'éleva malgré lui sur le Trône

de l'Eglise de Genêve. Ce n'étoit pas seulement pour éclairer un Diocese particulier ; la France, l'Italie, la Savoye, devoient être les témoins & les objets de son zele & de sa vertu, & il y fit paroître tant de suffisance, tant de sagesse & de fermeté, qu'il fut toujours révéré des Evêques, estimé des Cardinaux, aimé des Princes & des Souverains Pontifes, & ce qui est bien remarquable, honoré & estimé des Hérétiques mêmes, dont il étoit le fléau.

François de Sales naquit le vingt-unieme du mois d'Août de l'an mil cinq cens soixante & sept, au Château de Sales, d'une des plus nobles & des plus anciennes Maisons de la Savoie. Le saint Pape Pie V. gouvernoit alors l'Eglise ; Charles IX. régnoit en France, & la Savoie avoit pour Duc Emanuel Philibert, pere de Charles Emanuel, fameux par ses différends avec la France. Il eut pour pere François, Comte de Sales, & pour mere Françoise de Sionas, tous deux d'une naissance également illustre, mais beaucoup plus considérables par la vertu & par la piété dont ils faisoient profession. François, Comte de Sales, étoit un Gentilhomme, d'une probité des premiers temps, d'une bonne foi qui alloit jusques

Charles August. de Sales, Vie de S. François de Sales. Liv. 1.

au scrupule, d'une exactitude pour tous les devoirs du Christianisme, qui avoit peu d'exemples, d'une droiture de cœur à l'épreuve de la corruption de son siecle, & d'un zele pour la Foi Catholique d'autant plus rare en ce temps-là, que le Calvinisme, qui ne faisoit que de naître, & qui s'étoit établi dans Genêve comme dans son centre, passoit pour une secte commode, & pour la Religion des beaux esprits. Françoise de Sionas joignoit à toutes ces qualités une piété tendre & affective, une chasteté exacte, une modestie des plus rares, & un amour singulier pour la retraite.

Dans la déposition de la M. de Chantal, sur la vie de S. François de Sales.

Mais entre les vertus qui les faisoient également chérir de Dieu & des hommes, il y en avoit une qui éclatoit pardessus toutes les autres, & qui leur attira depuis toutes les bénédictions dont Dieu combla leur sainte famille; c'est l'inclination toute particuliere qu'ils avoient à faire l'aumône. Ils pratiquoient à l'envi cet avis de l'Ecriture sainte, si nécessaire aux personnes engagées dans le monde & dans le mariage: *Ne détournez jamais vos yeux de dessus le pauvre, de peur que Dieu ne détourne les siens de dessus vous. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup. Si vous en avez peu,*

Tob. ch. 6.

donnez de bon cœur ce que vous pouvez.

Mais quoique leur charité se répandît généralement sur tous les pauvres, elle s'attachoit particuliérement à soulager les Catholiques chassés de leurs biens par les Hérétiques, & qui avoient mieux aimé tout perdre, que de manquer à la fidélité qu'ils devoient à Dieu & à l'Eglise : ils ne se contentoient pas de leur donner précisément le nécessaire ; leur compassion alloit jusques à leur procurer les commodités de la vie. Le voisinage de Genêve & des Suisses, qui avoient embrassé le Calvinisme, leur fournissoit de si fréquentes occasions d'exercer ces sortes de charités, qu'une piété moins solide s'en fut rebutée ; la leur se trouva à l'épreuve, & Dieu les en récompensa en leur donnant un fils, qu'on peut dire avoir été le fruit de leur charité.

La Comtesse de Sales étoit encore dans les premiers mois de sa grossesse, lorsque la Duchesse de Nemours, qui avoit épousé en premieres nôces le Duc de Guise, arriva à Annecy, accompagnée des Cardinaux de Lorraine & de Guise, & d'un grand nombre de Seigneurs & Dames de la Cour de France. On rendoit par-tout de grands honneurs à cette Princesse, non seulement parce qu'elle *Aug. Sf. de Sales.*

étoit fille d'Hercule, Duc de Ferrare, & de Renée de France, mais encore parce qu'elle avoit épousé en secondes nôces Jacques de Savoie, Duc de Nemours & de Genevois, dont Annecy est la Capitale. Le rang que la Comtesse tenoit dans la Province, l'obligea de s'y rendre pour lui faire sa cour. Elle ne songeoit qu'à s'acquitter de ce devoir, lorsqu'on apporta le saint Suaire de Chambery à Annecy. Le Duc de Savoie, à la priere de la Duchesse de Nemours & des deux Cardinaux, avoit permis qu'on l'y transportât. A la vue de ces marques encore toutes sanglantes de l'amour de Dieu pour les hommes, la Comtesse de Sales se sentit pénétrée d'une dévotion tendre & sensible qu'elle n'avoit point encore ressentie. A l'exemple d'Anne, mere de Samuel, elle répandit son cœur devant le Seigneur, elle lui offrit l'enfant qu'elle portoit dans son sein; elle le pria d'en être le pere, de le préserver de la corruption du siécle, & de la priver plutôt du plaisir & de l'avantage de se voir mere, que de permettre qu'elle mît au monde un enfant qui en perdant la grace de son Baptême, fût assez malheureux pour devenir un jour son ennemi.

Dans la déposition de la M. de Chantal.

Une priere si fervente fut suivie de son

effet ; Dieu exauça la mere, & il répandit sur le fils cette abondance de graces & de bénédictions, qui l'éleverent depuis à cette sainteté éminente, dont on verra les fruits dans la suite de cette Histoire.

La Comtesse s'en retourna chez elle pleine d'une sainte confiance que Dieu avoit accepté l'offre qu'elle lui avoit faite de son enfant : elle le regarda comme un dépôt qu'il lui avoit remis entre les mains, & dont elle devoit lui rendre compte. Il vint au monde quelque temps après son retour d'Annecy ; il reçut le Baptême dans l'Eglise de Thorens, & fut nommé François du nom de son pere, de sa mere, & de celui qui le tint sur les Fonts. Comme il étoit né à sept mois, quelque soin que sa mere eût pris de ne rien faire qui pût nuire à son fruit, il étoit extrêmement foible ; on eut beaucoup de peine à l'élever, & les Médecins désespérerent plus d'une fois de sa vie.

Augusl. de Sales. Ibid.

Il échappa cependant les dangers de l'enfance ; & contre l'attente de tout le monde, il devint grand & robuste. A proportion que les traits de son visage se formoient, on découvroit en lui une beauté & une douceur qui ne permettoient pas qu'on le vît sans l'aimer. Ce dehors si avantageux étoit accompagné

du plus excellent naturel qui fut jamais. Il étoit doux, soumis à ses parens & à ses maîtres, & plein de cette pudeur honnête si nécessaire pour garantir une ame des premieres atteintes du vice.

Ibid. La Comtesse qui ne s'occupoit que du soin de son éducation, ne le perdoit point de vue, & ne laissoit échapper aucune occasion de le former de bonne heure à la vertu. Elle le menoit elle-même à l'Eglise, & lui inspiroit un profond respect pour ce saint Lieu, pour la Priere, pour les Instructions, & pour tous les Exercices de piété qui s'y pratiquent. Elle voulut même qu'il l'accompagnât lorsqu'elle faisoit la visite des pauvres; qu'il leur rendît lui-même les petits services, dont il étoit capable, & qu'il fût le distributeur de ses aumônes. Elle lui lisoit elle-même la Vie des Saints, & elle accompagnoit cette lecture de réflexions qui étoient de sa portée. C'est ainsi que cette pieuse & charitable mere le dressoit peu à peu aux exercices de piété & de charité. Elle lui parloit par ses actions, & l'accoutumoit à faire le bien, en la voyant faire.

Ce saint enfant ne répondoit pas seulement aux soins de sa vertueuse mere, il surpassoit de beaucoup ce qu'elle en

pouvoit attendre. Il entendoit la Messe, faisoit ses prieres avec un recueillement & une dévotion qui n'étoient point de son âge. Tous ses plaisirs consistoient à orner de petits Oratoires, & à représenter les cérémonies de l'Eglise: la modestie & la sincérité régnoient dans ses actions & dans tous ses discours; & lorsqu'il commettoit de ces petites fautes, qui sont si ordinaires aux enfans, il aimoit mieux en être châtié que d'éviter le châtiment par un mensonge. Sa charité envers les pauvres avoit dès-lors quelque chose de singulier; il ne se contentoit pas d'exécuter fidellement toutes les petites commissions que sa mere lui donnoit pour leur soulagement; il demandoit pour eux à tous ses parents; il leur donnoit généreusement tout ce qu'il recevoit pour lui-même, & il se retranchoit de sa nourriture quand il n'avoit point d'autre moyen de les assister.

Ibid.

Déposition de la M. de Chantal.

Si la Comtesse de Sales en eût été crue, elle n'eût point perdu de vue ce saint Enfant; elle eût fait venir dans son Château des personnes capables de lui enseigner les lettres humaines, & elle eût volontiers consenti qu'il eût été moins sçavant, de peur qu'il ne devînt moins vertueux; elle appréhendoit le li-

bertinage & la corruption des Colleges ; & elle eût souhaité qu'on laissât au moins à la piété le temps de jetter de plus profondes racines dans son cœur. Mais le Comte son époux, qui avoit des vues un peu plus humaines sur l'éducation de son fils, & qui étoit persuadé que l'émulation ne contribue pas peu à faire avancer les enfans dans les Sciences, voulut absolument qu'on le mît au College. A l'âge de six ans il fut envoyé à Rocheville, & bientôt après à Annecy, qui n'est éloigné que de trois grandes lieues du Château de Sales.

Auguſt. de Sales.

Le progrès qu'il fit dans les Sciences répondit à celui qu'il avoit fait dans la piété : il ne perdit rien de ce qu'il avoit appris sous la discipline de sa vertueuse mere ; & il fut en peu de temps tout ce que ses maîtres étoient capables de lui apprendre. On remarqua dès-lors en lui un jugement solide, une excellente mémoire, de grandes dispositions pour l'éloquence, un goût particulier pour le choix des bons Auteurs, & toutes ces rares qualités qui en firent depuis un des plus savants, aussi-bien qu'un des plus saints Prélats de l'Eglise. De si heureuses dispositions secondées d'un travail assidu, & d'une application capable de

faire réussir un génie moins propre aux Sciences, que le sien, firent juger au Comte de Sales qu'il ne pouvoit plus que perdre son temps à Annecy, & le firent résoudre de l'envoyer achever ses études à Paris au College de Navarre, où plusieurs Gentilshommes de sa connoissançe avoient été fort bien élevés. Il en parla à la Comtesse de Sales; mais il ne put obtenir son consentement, qu'à condition qu'avant son départ, il viendroit passer quelques mois auprès d'elle. Son dessein étoit d'achever de le fortifier dans la vertu, & de l'armer contre les dangers où il alloit être exposé dans cette grande Ville, sujette à tant de désordres, & parmi tant de jeunes gens débauchés, qui ne cherchent entr'eux que les moyens de se perdre.

François ne fut pas plutôt de retour à Annecy, qu'il apprit que l'Evêque de Bagneroy devoit donner les Ordres à Clermont en Genevois; il pria le Comte de Sales de lui permettre d'y aller recevoir la Tonsure. Cette proposition ne plut point au Comte; le penchant qu'il voyoit dans son fils pour la dévotion, lui faisoit appréhender qu'il ne prît enfin la résolution de se faire Religieux ou d'embrasser l'Etat Ecclésiastique. Comme il

le dessein fut changé, & l'on résolut de l'envoyer au College des Jésuites ; mais pendant qu'on prépare son équipage, & qu'on lui cherche un Précepteur, la Comtesse de Sales ne perd pas un moment de temps. Elle étoit d'autant plus occupée à instruire son fils, qu'elle étoit prête de le perdre pour long-temps; elle lui répétoit souvent ces paroles que la Reine, mere de saint Louis, avoit coutume de lui dire. *Dieu m'est témoin, mon Fils, combien vous m'êtes cher ; mais j'aimerois mieux vous voir mort devant mes yeux, que d'apprendre que vous eussiez commis un seul péché mortel.* Elle s'appliquoit sur-tout à lui inspirer pour Dieu un amour tendre, & plein de confiance ; elle l'accoutumoit à le regarder comme son véritable pere. *Quoi qu'on en puisse dire*, lui disoit-elle, *ce n'est pas moi qui vous ai donné la vie. Je ne suis votre mere, que parce qu'il a plu à Dieu de se servir de moi pour vous mettre au monde. Il est vrai que vous avez été formé dans mon sein, mais je ne vous ai donné, ni ces membres, ni ce sang qui coule dans vos veines, ni ces esprits qui vous font mouvoir, & beaucoup moins cette ame spirituelle & immortelle, qui vous rend capable d'un bonheur éternel ; c'est Dieu, mon fils, qui vous a fait ce que vous êtes ; c'est lui qui vous*

con erve, c'est de lui que vous devez tout attendre.

Elle prenoit occasion de tout ce qui se présentoit devant ses yeux, pour remplir son esprit de saintes maximes ; si elle rencontroit un pauvre, elle lui disoit que tel qu'il le voyoit, il étoit son frere, qu'il avoit autant de droit que lui d'appeller Dieu son pere ; que la fortune avoit mis entr'eux quelque différence, mais que la Nature & la Grace n'y en avoient point mis ; que par ces deux endroits tous les hommes étoient égaux ; qu'il falloit s'en souvenir, & éviter de les traiter avec hauteur, avec mépris & avec dureté.

En se promenant par la Campagne, elle lui faisoit remarquer ceux qui semoient du bled. *On croit*, lui disoit-elle, *que ce sont ces gens-là qui nous nourrissent ; cependant ils ont beau faire, un peu trop de pluie, un peu trop de sécheresse suffit pour tout perdre ; il n'en faut point davantage pour mettre la faim par-tout, & pour nous réduire à mourir de faim ; mais cette pluie, cette chaleur modérée, ce temps propre à mûrir les fruits, dépendent de Dieu seul, les hommes n'y peuvent rien.*

Par telles & semblables maximes si souvent répétées, ellé formoit le jeune cœur de son fils à un amour tendre pour Dieu,

plein de compassion & de zele pour le prochain. On verra dans la suite de cette Histoire les fruits que cette sainte semence produisit en son temps. Le Comte de Sales de son côté secondoit les instructions de son épouse par les siennes, avec cette différence pourtant qu'il s'appliquoit davantage à en faire un honnête homme selon le monde, & que la Comtesse paroissoit ne penser qu'à en faire un bon Chrétien. Ils réussirent l'un & l'autre dans leur dessein, & ils eurent la satisfaction de voir leur fils également chéri de Dieu & des hommes. Le temps de son départ étant arrivé, il partit pour Paris sous la conduite de Jean Deage, Prêtre également habile & prudent; il fut préféré à un Gouverneur séculier selon la coutume de ce temps-là, & par le choix particulier de la Comtesse, qui crut que son caractere l'obligeroit à donner de meilleurs exemples à son fils, & à veiller avec plus de soin sur sa conduite.

Idem. Ibid.

1578. La France étoit alors dans l'état le plus déplorable où elle se fût trouvée depuis le commencement de la Monarchie. La guerre civile & de Religion qui l'avoit désolée sous les regnes précédents de François II. & de Charles IX. continuoit avec la même fureur sous celui

de Henri III. Quatre armées Catholiques opposées à autant de Huguenottes, venoient d'en ruiner les plus belles Provinces ; & la Ligue qui ne faisoit que de naître, menaçoit d'un tiers parti également opposé aux intérêts particuliers du Roi, & à ceux de la Monarchie, les Villes prises & reprises, pillées, & à demi ruinées, les Temples renversés, l'ancienne Religion bannie d'une partie du Royaume, mal affermie dans l'autre, la division dans toutes les parties de l'Etat, & souvent dans le sein d'une même famille ; les sujets révoltés contre le Prince, son autorité usurpée par autant de Tyrans qu'il y avoit de Seigneurs particuliers dans les Provinces, l'Etat populaire qui prenoit insensiblement le dessus, & qui menaçoit de renverser la Monarchie ; le Prince même accablé du poids de sa molesse, livré à un petit nombre d'indignes favoris, si peu semblable à ce qu'il avoit été, changé, pour ainsi dire, en un autre homme, méprisé d'une partie de ses Sujets, haï de l'autre ; les loix foulées aux pieds, la Justice sans autorité, l'hypocrisie, l'impiété, le blasphême, l'indifférence de Religion, & sur-tout l'impunité, qui prenant leur source dans la Cour, se répandoient ensuite dans toutes les

parties de l'Etat, étoient autant de marques terribles de la colere de Dieu justement irrité, qui menaçoient la France de la derniere désolation. Tel étoit l'état où elle se trouvoit, lorsque le jeune Comte de Sales y vint pour la premiere fois. Comme l'hérésie avoit fait à peu près les mêmes ravages dans cette partie de la Savoie où il étoit né, il ne fut pas autant surpris de cet étrange spectacle, que s'il eût été nouveau. Son Précepteur, qui ne perdoit aucune occasion de l'instruire, frappé de l'état pitoyable où se trouvoit alors le Royaume le plus florissant de la Chrétienté, lui faisoit remarquer combien il est vrai que la piété & la justice sont les plus solides fondements des Etats, & les plus fermes appuis des Empires: Combien il est dangereux de toucher à la Religion, de donner trop à la raison & aux sens; & comme il n'arrive jamais qu'on rompe les liens de la communication de Dieu avec les hommes, qu'on ne détruise ceux de la société civile. Ces réflexions que les nouveaux objets qui se présentoient à leurs yeux, les obligeoient de renouveller souvent, les conduisirent jusqu'à Paris.

Ils n'y furent pas plutôt arrivés, que le jeune Comte de Sales voulut être conduit

duit au College des Jésuites; il y fut reçu avec cette heureuse prévention qui l'accompagnoit par-tout; il fut jugé capable de la Rhétorique; & pendant deux ans qu'il s'y appliqua, il y fit des progrès qui le rendirent enfin un des plus éloquents hommes de son siecle. Il étudia en Philosophie avec le même succès. Comme il avoit l'esprit excellent, & qu'il ne perdoit point de temps, il s'en trouva assez pour joindre à cette étude celle de la Théologie scholastique. L'étude qu'en faisoit son Précepteur lui en fournit l'occasion; il profita des Ecrits qu'il prenoit en Sorbonne, il assistoit avec lui aux Theses qu'on y soutenoit; ils disputoient souvent ensemble & avec les autres Théologiens qui les venoient voir; enfin il y devint aussi habile que s'il se fût appliqué uniquement à cette Science, dont les épines & les difficultés ne sont que trop capables d'occuper un homme tout entier.

Charles Aug. de Sales. Vie de S. François de Sales, liv. 1.

Quand il eut achevé sa Philosophie, son Précepteur qui en avoit l'ordre exprès du Comte de Sales, le mit à l'Académie, où il lui fit apprendre à monter à cheval, à faire des armes, à danser, & généralement tout ce qui convenoit à un Gentilhomme de sa qualité. Le jeune Comte qui avoit dès-lors résolu d'em-

brasser l'Etat Ecclésiastique, s'appliqua avec répugnance à ces exercices qu'il jugeoit bien lui devoir être un jour fort inutiles; cependant comme il se faisoit une loi inviolable de la volonté de ses Parents, il ne laissa pas d'y réussir, & il y acquit cet air aisé qu'il conserva toujours depuis, malgré la modestie & la simplicité dont il fit toujours une profession très-sincere.

Mais comme il ne s'attachoit à ces exercices que par maniere de divertissement, il ne se contenta pas de cultiver ses premieres études, il apprit la Langue Hébraïque, la Grecque, & la Théologie positive sous Genebrard & sous le Pere Maldonat, Jésuite, qui enseignoient alors à Paris avec beaucoup de réputation. Six ans se passerent dans ces occupations. Elles acquirent à François cette capacité que l'on n'a peut-être pas assez estimée, parce que la profonde humilité dont il faisoit profession, l'obligeoit à la cacher aux yeux des hommes; j'en donnerai cependant dans cette Histoire des preuves si incontestables, que l'on sera forcé d'avouer qu'il a été un des plus savants aussi-bien qu'un des plus saints Prélats de son siécle.

Cependant les études dont on vient

de parler, ne faisoient pas sa seule, ni même sa principale occupation ; il donnoit une partie considérable de son temps aux exercices de piété : c'étoit sa grande affaire ; il savoit que la véritable dévotion n'a jamais rien gâté, & que le temps qu'on emploie à servir Dieu, est récompensé avantageusement par la bénédiction qu'il donne à tout ce qu'on entreprend pour sa gloire. C'étoit l'unique fin que le jeune Comte se proposoit dans toutes ses actions. Aussi-tôt qu'il fut arrivé à Paris, il se mit sous la conduite d'un Directeur habile. Il lui donna toute sa confiance, & ne fit rien de conséquence sans le consulter. Il n'ignoroit pas que si l'on a besoin d'un guide quand on voyage dans un pays inconnu, il est d'autant plus nécessaire quand on s'engage dans le chemin du Ciel ; qu'il est sans comparaison plus difficile, qu'on y rencontre plus d'obstacles, & que nous avons dans nous-mêmes des sources d'égarement dont il n'est pas aisé de se défendre. Il s'attacha par son conseil à la lecture de l'Ecriture sainte ; il en faisoit ses plus cheres délices ; & ce fut dans l'unique vue de s'y rendre habile, qu'il apprit avec un travail incroyable la Langue Hébraïque, qui en effet n'a presque point d'autre usa-

ge que l'intelligence de ce Livre tout divin ; il joignit à cette lecture celle du livre du Combat spirituel. Il étoit assidu à la Prédication ; il recherchoit la compagnie des personnes vertueuses ; il se plaisoit sur-tout à celle du Pere Ange de Joyeuse, qui admirant de son côté sa pureté & l'innocence de son cœur, n'avoit point à son tour de plus grande joie que de s'entretenir avec lui ; il lui inspiroit le mépris du monde avec d'autant plus d'efficace, qu'ayant joui lui-même de tout ce qu'il a de plus attachant, il avoit su le mépriser, & qu'il pouvoit parler mieux que personne de cette paix du cœur qu'il n'avoit jamais rencontrée ni dans les grandeurs, ni dans les plaisirs, ni dans ce que le monde a de plus capable de séduire. Il lui disoit souvent qu'il n'y avoit rien de plus contraire à la pratique de la vertu, qu'une vie molle & oisive ; que la vie pénitente n'étoit pas seulement nécessaire pour réparer les péchés commis, qu'elle étoit encore infiniment utile pour conserver l'innocence ; que supposé le furieux penchant qu'ont les hommes d'abuser de leur liberté, il étoit souvent avantageux de s'en priver, & que c'étoit ce qui l'avoit obligé de quitter le monde avec éclat, pour n'ê-

Charles Aug. de Sales. Vie de S. Franç. de Sales. liv. 1.

re plus en état de s'en dédire.

Ces Entretiens du Pere Ange porterent le jeune Comte à ajouter à ses dévotions ordinaires celle de porter le cilice trois jours de la semaine. Il y a même beaucoup d'apparence qu'ils lui firent concevoir le dessein de faire le vœu d'une chasteté perpétuelle ; il l'exécuta dans ce même temps dans l'Eglise de S. Etienne des Grès, où il faisoit volontiers ses prieres, parce que c'est un lieu peu fréquenté & très-propre au recueillement. Là, prosterné contre terre, après avoir long-temps gémi devant Dieu avec une ferveur extraordinaire, il le pria d'agréer que suivant le conseil de son Apôtre, il renonçât pour toujours au mariage, qu'il daignât recevoir le sacrifice qu'il lui faisoit de son corps, comme il lui avoit fait la grace de recevoir celui de son cœur, & de lui accorder le secours dont il avoit besoin pour persévérer dans une si sainte résolution. Il se mit ensuite sous la protection particuliere de la Sainte Vierge. Il la pria d'être son Avocate auprès de Dieu, & de lui obtenir les graces sans lesquelles il avoit appris de ses divines Ecritures qu'on feroit de vains efforts pour garder la continence. Depuis qu'il eut fait ce vœu, il prit la réso-

Ep. 1. aux Cor. c. 17.

d'exagération : cependant il n'est rien de plus vrai ; & de tant d'Auteurs qui ont écrit la vie de S. François de Sales, il n'y en a pas un qui ne raconte les effets terribles de cette furieuse tentation, de la maniere qu'on la rapporte ici.

Son Précepteur qui l'aimoit avec autant de tendresse que s'il eût été son fils, ne savoit que penser de l'état pitoyable où il le voyoit réduit. Il en cherchoit en vain la cause, il la lui demanda inutilement : la honte que le jeune Comte en avoit lui-même l'avoit fait obstiner à la cacher ; & rien ne lui paroissoit plus terrible que d'être contraint d'avouer qu'il étoit un Réprouvé. Sans cette mauvaise honte qui accompagne toujours les tentations pareilles à celles dont on fait le récit, la guérison n'en seroit pas si difficile, un humble aveu fait à une personne éclairée, suffiroit le plus souvent pour les détruire. L'obstination à les cacher, fait leur force & leur durée.

Mais Dieu qui n'avoit permis que le jeune Comte fût tenté que pour l'éprouver, lui inspirer la défiance de ses forces, & le fortifier dans l'humilité si nécessaire pour la conservation de la sainteté éminente à laquelle il étoit appellé, le délivra lui-même sans le ministere des hom-

mes, de cette furieuse tentation. Il lui inspira le dessein de retourner dans la même Eglise de Saint Etienne des Grès, où il avoit voué à Dieu sa chasteté. Le premier objet qui le frappa, fut un tableau de la sainte Vierge. Cette vue réveilla la confiance qu'il avoit toujours eue en sa puissante intercession auprès de Dieu; il se prosterna contre terre, & se reconnoissant indigne de s'adresser directement au Pere des miséricordes, au Dieu de toute consolation, il la pria d'être son Avocate auprès de lui, de lui procurer la délivrance du mal dont il étoit accablé, & de lui obtenir de sa bonté, que puisqu'il étoit assez malheureux pour être destiné à le haïr éternellement après sa mort, il pût au moins l'aimer de tout son cœur pendant sa vie. Une priere si éloignée des sentiments d'un Réprouvé, & qu'on ne peut raisonnablement supposer d'avoir été sans espérance, fut aussi-tôt exaucée. Le jeune Comte avoua depuis que dans le moment même qu'il l'eut achevée, il lui sembla qu'on lui ôtoit de dessus le cœur un poids qui l'accabloit. Il recouvra en un instant la tranquillité de l'esprit & la paix du cœur. Le corps même se ressentit de ce changement, & il retourna chez lui en si bon état, que son

Maupas ibid.

Aug. de Sales. Ib.

Précepteur & ses amis furent plus en peine que jamais de ce qui avoit causé son mal & de ce qui avoit pû le guérir si promptement. Le jeune Comte qui n'avoit alors que seize ans, ne fit plus de difficulté de leur avouer l'un & l'autre ; & ses amis lui avouerent à leur tour qu'ils n'avoient point douté qu'une passion violente qu'il désespéroit de pouvoir satisfaire, ne l'eût réduit au pitoyable état où ils l'avoient vu : son Précepteur ajouta qu'il s'étoit tourmenté en vain pour découvrir qui l'auroit pû causer. Il le blâma de la mauvaise honte qui l'avoit porté à lui faire un secret de ce qui se passoit dans lui, & il lui fit promettre qu'il n'en useroit plus ainsi à l'avenir. Mais il n'eut plus de pareilles confidences à lui faire ; la paix qui venoit de lui être rendue ne fut plus troublée, & il jouit toujours depuis de l'heureuse tranquillité que la sainte Vierge lui avoit obtenue. Cependant le Comte de Sales ayant appris qu'il avoit achevé ses études, lui écrivit de partir incessamment pour voir les plus belles Villes de France, & de s'en retourner en Savoie quand il les auroit visitées. Mais le peu de sûreté qu'il y avoit à voyager dans le Royaume, fit que le voyage ne fut pas long.

Charles Aug. de Sales. Vie de S. Franç. de Sales, liv. 1.

La guerre civile continuoit toujours avec la même fureur. Le Duc d'Alençon, héritier présomptif de la Couronne, qui venoit de mourir sans enfans, le Roi hors d'espérance d'en avoir ; les mouvemens divers de ceux qui prétendoient lui succéder, remplissoient tout de troubles & de confusion. Henri de Navarre, qui fut depuis Henri IV, comme plus proche héritier, y prétendoit pour lui-même, & il avoit dans son parti les Calvinistes de France, la Reine Elisabeth d'Angleterre & les Princes Protestans d'Allemagne, tous prêts à appuier ses prétentions. Les Princes de la Maison de Guise, soutenus de la Ligue, qui étoit devenue très-puissante, & du Roi d'Espagne, soutenoient en apparence les droits prétendus du Cardinal de Bourbon, & aspiroient en effet à la Couronne. La Reine Mere, Catherine de Médicis, à qui une longue Régence avoit acquis quantité de Partisans, vouloit élever sur le Trône les enfans de sa fille mariée au Duc de Lorraine, au préjudice de la Loi Salique. Le Roi Henri III. faisoit un quatrieme parti. Il trouvoit fort mauvais que n'étant pas dans un âge fort avancé, on osât disputer de sa succession : & son parti qui devoit être le plus fort, ayant l'autorité

souveraine de son côté, étoit effectivement le plus foible. Il est aisé de s'imaginer la confusion, le trouble & le désordre que des prétentions si opposées étoient capables de produire. Les Provinces, les Villes, la Campagne même, le Clergé, la Noblesse, les Parlements, tout étoit partagé; les uns tenoient pour un parti, les autres pour un autre, & l'on voyoit par-tout des dispositions à une guerre, qui ne pouvoit finir apparemment que par la désolation entiere de la France. Mais comme les partis opposés gardoient encore quelques mesures, il ne fut pas difficile au jeune Comte d'arriver en Savoie sans avoir couru aucun danger.

1584. Il avoit pour lors environ dix-huit ans; il étoit fort bien fait, & les progrès qu'il avoit fait dans les Sciences & dans la vertu, lui avoient acquis une réputation qui le rendoit infiniment cher au Comte & à la Comtesse de Sales: Elle croyoit que rien ne seroit plus capable de les séparer, & qu'elle pourroit jouir tranquillement des fruits de l'excellente éducation qu'elle lui avoit donnée. Mais le Comte de Sales avoit d'autres vues; il comptoit pour rien de lui laisser du bien & un grand nom, s'il ne lui procu-

roit encore les moyens de soutenir l'un & l'autre. C'est ce qui le fit résoudre à l'envoyer étudier en Droit à Padoue, où le fameux Pancyrole l'enseignoit avec une réputation qui y attiroit les Etrangers de toutes les parties de l'Europe.

La Comtesse de Sales y consentit avec peine; mais comme elle s'étoit faite une loi d'obéir à son epoux, & qu'il eut soin de lui faire goûter les raisons qui le portoient à se priver encore pour quelque temps d'un fils qui ne lui étoit pas moins cher qu'à elle: le jeune Comte partit pour Padoue sous la conduite du même Précepteur, fort peu de temps après qu'il fut arrivé à Sales.

Padoue, Ville Episcopale de l'Etat de Venise, sous le Patriarchat d'Aquilée, est la plus ancienne Ville d'Italie. Venise & Rome même lui cedent en ancienneté; elle a toujours été très-considérable par sa grandeur, par la beauté de ses bâtiments, par sa situation qui est des plus belles, par la fertilité de son terroir, par les grands hommes qu'elle a produits de temps en temps, & particuliérement par son Université, l'une des plus célebres de l'Europe. Elle étoit au plus haut point de sa gloire, lorsque le jeune Comte y fut envoyé; mais entre les grands hom-

Virgile, Enéide, liv. 1.

mes que sa réputation y avoit attirés, le fameux Guy Pancyrole, & le savant Jésuite Antoine Possevin l'emportoient par-dessus tous les autres. François de Sales prit l'un pour lui enseigner le Droit, choisit l'autre pour son Directeur; & ce grand homme si célebre par son savoir, & en même-temps si fameux par les négociations importantes en Suede, en Pologne, en Moscovie, que les Papes lui avoient confiées, ne crut pas qu'il fût au-dessous de lui de s'appliquer à la conduite d'un jeune écolier, l'esprit de Dieu lui faisant connoître qu'il étoit appellé à une sainteté éminente, & qu'il devoit être un des plus grands Prélats de l'Eglise. En effet, comme il s'entretenoit un jour avec lui de ses études, le jeune Comte lui témoigna que quelque goût qu'il eût pour celle du Droit, il se sentoit tout autrement porté à s'appliquer à la Théologie: le Pere Possevin lui répondit qu'il avoit raison, qu'elle lui seroit beaucoup plus utile que l'autre; que Dieu ne l'avoit pas destiné à déclamer dans un barreau, mais à porter sa parole à des Peuples rebelles, & à être l'appui de la Foi & de la Religion dans son pays; qu'il devoit s'appliquer à se rendre capable d'un ministere si sublime; que la science sans la vertu ne

Charles Aug. de Sales. Vie de S. Franç. de Sales, liv. 1.

suffisoit pas, ni la vertu sans la science; que ceux qui n'étoient appellés qu'à travailler à leur sanctification particuliere, se pouvoient contenter d'être gens de bien; que Dieu demandoit quelque chose de plus de ceux qu'il destinoit au ministere de sa parole; que les levres des Prêtres devoient être les gardiennes de la science, & que devant être les Oracles des Peuples, ils devoient aussi être toujours prêts à répondre sur une infinité de choses difficiles, sur lesquelles on étoit en droit de les consulter. Il ajouta qu'il avoit reconnu par expérience, dans les voyages qu'il avoit été obligé de faire par l'ordre de Sa Sainteté dans les Etats des Princes Hérétiques; que l'ignorance du Clergé avoit plus contribué au progrès que l'Héréfie avoit fait dans le dernier siecle, que le penchant que les peuples avoient au libertinage; que dans le fond les Héretiques étoient plus présomptueux que savans, & qu'ils devoient le succès qu'ils avoient eu, à l'ignorance profonde dans laquelle l'Europe étoit ensevelie, lorsqu'ils avoient paru dans le monde.

Le Pere Possevin qui avoit reconnu un fond admirable d'esprit & de bon sens dans le jeune Comte, ne se contenta pas

de lui donner ces avis, il lui offrit d'être le Directeur de ses Etudes, aussi-bien que de sa conscience. Il lui donnoit tous les jours deux heures de son temps, il lui expliquoit lui-même la Somme de Saint Thomas; ils lisoient ensemble les Controverses que le Cardinal Bellarmin venoit de donner au public, il lui faisoit comprendre la force des objections & des réponses, il le formoit même à l'éloquence, dans laquelle il étoit lui-même un si grand maître. Le jeune Comte répondoit aux soins du Pere Possevin par un travail & une application capables de vaincre des obstacles qui ne se trouvoient pas en lui. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner des grands succès qu'il eut depuis contre les Hérétiques; c'est en vain qu'on voudroit les attribuer à cette douceur charmante dont il étoit si difficile de se défendre. Le cœur dans ces occasions ne se gagne qu'après qu'on a su convaincre l'esprit : la douceur peut vaincre l'opiniâtreté; il n'y a que la science qui puisse l'emporter sur l'erreur, & qui puisse renverser ces obstacles qu'une capacité superbe oppose aux lumieres de la vérité.

Mais les soins du Pere Possevin pour le jeune Comte ne se réduisoient pas à

le rendre savant. Il lui avoit trouvé un cœur selon celui de Dieu, un cœur pur, un cœur humble & docile, un cœur que la grace sembloit avoir formé pour la pratique des plus hautes vertus. Il s'appliqua à le cultiver & à le fortifier contre tout ce qui en auroit pû corrompre la pureté ; il lui apprit à regarder Dieu en toutes choses, à s'élever à lui par ces mêmes créatures dont nous prenons si souvent occasion de nous en éloigner, à reconnoître qu'il n'arrive rien qu'il n'ait prévu, qu'il n'ait voulu, ou qu'il n'ait permis. Il le forma ensuite à la priere, à la méditation, à la contemplation ; enfin il ne lui cacha rien de cet art tout divin de la conduite des ames, il n'épargna rien pour le rendre capable des grands desseins qu'il avoit reconnu que Dieu avoit sur le jeune Comte : & nous avons encore des regles de conduite pour la vie spirituelle & civile que François gardoit exactement à Padoue, qui lui avoient été apparemment prescrites par ce pieux & savant Religieux.

Cependant le commerce qu'avoit Francois de Sales avec le Pere Possevin, ne l'empêchoit pas de s'appliquer à l'étude du Droit Civil & Canonique, & il y réussissoit d'autant mieux, que Pancy-

role charmé de la beauté de son esprit, de la sagesse de sa conduite, de son assiduité & de son application, outre les Leçons publiques, se faisoit un plaisir de l'instruire en particulier. Cette préférence lui attira l'envie de ceux qui regardoient sa vie réglée comme une censure secrette du déréglement de la leur. Ils s'imaginerent que cette vie retirée dont il faisoit profession, venoit de sa timidité ou de la bassesse naturelle de son cœur, & qu'il n'étoit pas possible qu'étant si retenu, il pût avoir de la résolution & du courage.

Charles Aug. de Sales. Vie de S. Franç. de Sales, liv. 1.

Sur ce faux préjugé, un soir qu'il revenoit seul de la promenade, ils l'attaquerent dans un lieu écarté; ils s'imaginoient qu'il prendroit la fuite, & qu'ils auroient lieu de le perdre de réputation : mais le jeune Comte qui savoit qu'il étoit permis de se défendre, ayant mis l'épée à la main, & les poussant à son tour d'une maniere à laquelle ils ne s'étoient point attendus, ils firent semblant de s'être mépris, lui firent de grandes excuses, & se retirerent fort surpris de sa fermeté.

Ibid.

Cette avanture fut suivie d'une autre assez délicate, mais qui fait trop éclater la vertu du jeune Comte pour ne la pas raconter. La chasteté exacte dont il faisoit profession, avoit fait assez souvent le

sujet de l'entretien de ses compagnons d'étude ; & ne pouvant s'imaginer qu'un jeune homme aussi-bien fait, pût être, à l'âge de vingt ans, aussi retenu qu'il le paroissoit, ils résolurent de mettre sa vertu à une dangereuse épreuve. Il y avoit en ce temps-là à Padoue une fameuse Courtisanne arrivée depuis quelques mois du Royaume de Naples. Elle étoit jeune & belle, elle avoit de l'esprit, & il n'y avoit aucun d'eux qui n'eût éprouvé la force de ses charmes, & qui n'y eût malheureusement succombé. Ils lui parlerent du jeune Comte de Sales, ils lui vanterent sa bonne mine, sa jeunesse, sa naissance, & n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit porter cette malheureuse à conjurer sa perte. Ils prirent avec elle les mesures nécessaires pour le faire donner dans le piege, & la quitterent en lui promettant de le lui amener au premier jour. La chose n'eût pas été aisée, si le Comte eût su où l'on vouloit le conduire. Ils lui en firent un fort grand secret ; & dans la visite qu'ils lui rendirent, ils ne lui parlerent que d'un fameux Jurisconsulte qu'ils supposerent être arrivé depuis peu à Padoue, ils lui dirent que c'étoit un prodige de science, & que Pancyrole même, au prix de lui, n'étoit qu'un Ecolier. Il

n'en fallut pas davantage pour faire naître au Comte une forte envie de le connoître. Ils lui offrirent de le mener chez lui ; le Comte les prit au mot, & ils le conduisirent chez la Courtisanne, en lui faisant accroire que c'étoit la maison du Docteur. La Courtisanne faisant semblant d'être sa fille, vint les recevoir, elle leur dit que son Pere étoit occupé dans son cabinet à faire une consultation de conséquence avec des personnes de qualité, qu'il l'avoit envoyée pour les entretenir en attendant qu'il pût avoir l'honneur de recevoir leur visite. La conversation étoit à peine engagée, que ceux qui avoient amené le Comte, s'étant retirés sous divers prétextes, il resta seul avec la Courtisanne. Il seroit dangereux de raconter tout ce qui se passa dans cette occasion. Tout ce qu'on en peut dire, est que la Courtisanne porta l'effronterie jusqu'où elle pouvoit aller, & que Dieu donna la force au Comte de lui résister & de conserver sa vertu.

La rage que conçut cette femme de se voir méprisée, ne se peut mieux exprimer que par ce qu'elle fit pour s'en venger : elle se mit à crier au voleur, & les voisins étant accourus à son secours, ils se disposoient à traîner le Comte en prison, lors-

que ses Compagnons, qui n'étoient pas loin, vinrent assez à temps pour le tirer de leurs mains : le Comte les remercia de ce bon office, mais il leur fit connoître en même-temps qu'il n'étoit pas assez dupe pour ne s'être pas apperçu du mauvais tour qu'ils avoient voulu lui jouer, & depuis ce temps-là il n'eut plus de commerce avec eux. Cette avanture le rendit encore plus précautionné qu'il n'avoit été jusqu'alors.

Mais Dieu permet quelquefois que les occasions cherchent ceux qui les fuient. Il y avoit dans ce même temps à Padoue une Princesse Italienne que quelques affaires domestiques y avoient attirée. L'histoire ne la nomme pas, elle nous apprend seulement qu'elle étoit fort riche, & qu'elle n'épargnoit rien, lorsqu'il s'agissoit de se satisfaire. Elle rencontra un jour le jeune Comte dans une Eglise ; la cérémonie qui l'y avoit attirée fut longue, elle eut tout le temps de le considérer, il lui plut & elle résolut dès lors de satisfaire sa passion, quoi qu'il lui en pût coûter. Au sortir de l'Eglise, elle le fit suivre jusqu'à son logis, elle s'informa exactement de ses nouvelles ; elle apprit ce qu'il étoit, & ce qu'il faisoit à Padoue, mais elle sut en même-temps qu'il me- Charles Aug. de Sales. Ibid.

noit une vie fort retirée, qu'il faisoit profession d'une vertu des plus austeres, qu'il n'avoit aucun commerce avec les Dames, qu'on avoit même remarqué qu'il les évitoit autant que la civilité le pouvoit permettre, & qu'on le croyoit incapable d'une intrigue.

Ces nouvelles penserent désespérer la Princesse. Mais il est des passions que les difficultés irritent; celle de la Princesse étoit de ce caractere. Elle crut que la fermeté du jeune Comte ne seroit point à l'épreuve de ses offres, que l'argent viendroit à bout de tout, & qu'il lui ouvriroit enfin le chemin de son cœur, Quelque retiré que fut François de Sales, il ne laissoit pas d'avoir quelque société avec ceux de ses compagnons en qui il avoit remarqué le plus d'esprit & de vertu, & le plus d'application à l'étude; ils s'alloient quelquefois promener ensemble, & ils prenoient les divertissements innocents, qui sans intéresser la piété, servent à relâcher l'esprit, & contribuent à lui donner de nouvelles forces. Car enfin, la vertu du Comte n'étoit point de ces vertus farouches & ennemies de la société. Personne n'étoit plus agréable que lui dans la conversation; il aimoit les railleries innocentes, & la douceur de son hu-

meur lui inſpiroit une complaiſance qui le faiſoit rechercher de tout le monde. Mais entre ceux qui avoient quelque part à ſon amitié, il y en avoit un qui lui étoit plus cher que les autres; la conformité d'humeur, d'étude & d'inclination les avoit unis, Le Comte le croyoit solidement vertueux ; mais il faut l'être beaucoup pour être à l'épreuve des artifices & de la profuſion d'une perſonne puiſſante qui n'épargne rien pour venir à bout de ſes deſſeins. Il ſe laiſſa gagner par la Princeſſe, ſes préſents l'éblouirent, ſes promeſſes lui corrompirent le cœur, il conſpira avec elle contre l'innocence de ſon ami, & il lui promit de ne rien épargner pour le rendre favorable à ſa paſſion.

Son embarras fut grand quand il fallut faire au Comte une pareille propoſition. Mais enfin jugeant de ſon cœur par le ſien, & croyant qu'il ne ſeroit pas à l'épreuve des offres qu'il étoit chargé de lui faire, il lui parla de la Princeſſe, de la paſſion qu'elle avoit pour lui, & de l'ordre qu'il en avoit reçu de lui offrir, avec ſa perſonne, les grands biens dont tout le monde ſavoit qu'elle étoit en poſſeſſion. Il lui promit de ſa part que leur intrigue ſeroit ſi ſecrette, qu'elle ne feroit aucun tort à ſa réputation, & il ajouta même

qu'il ſavoit auſſi-bien que lui, que des faveurs offertes par des perſonnes de ce rang ne ſe refuſoient jamais impunément, qu'une femme puiſſante, amoureuſe & mépriſée étoit capable de tout entreprendre pour ſe venger de ces mépris, & qu'il trembloit dans la vue des dangers qui le menaçoient, s'il étoit aſſez foible & aſſez imprudent pour ne pas profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit, & que tout autre que lui acheteroit bien cherement.

Le Comte étoit ſi ſurpris de ce diſcours, qu'il ne ſongeoit point à l'interrompre ; mais enfin ayant fait réflexion qu'il n'avoit déja que trop duré, que la tentation n'entre pas moins par les oreilles que par les yeux, & qu'il eſt toujours dangereux d'écouter ce qui ne peut être propoſé ſans crime : *Que vous ai-je fait, cruel ami*, lui dit-il ? *ou plutôt qu'eſt-ce que Dieu vous a fait, pour vous joindre ainſi à ſes ennemis pour leur aider à perdre une ame que vous ſavez qu'il a rachetée de tout ſon Sang ? Il en a fait autant pour la vôtre, & c'eſt ce qui devoit vous détourner de m'inſpirer de pareils ſentiments. Vous direz à votre Princeſſe ce qu'il vous plaira ; mais pour moi, je vous déclare que je n'aurai plus de commerce avec vous, & que je n'en aurai jamais avec elle*. Ces paroles furent un coup de foudre

pour

pour ce perfide ami; il le quitta tout confus, & il a avoué depuis que sa fortune étoit faite, s'il eût pu porter le Comte à avoir de la complaisance pour la Princesse.

Mais il en étoit si éloigné, qu'appréhendant de nouvelles attaques, & de se trouver enfin lui-même d'intelligence avec les ennemis de son salut, il redoubla ses prieres & ses austérités. Il se reprochoit à lui-même que son peu de reconnoissance pour les graces infinies dont Dieu avoit bien voulu le combler, & son peu de fidélité à y correspondre, lui attiroit ces terribles tentations. Les chûtes funestes de ses compagnons qu'on lui rapportoit tous les jours, lui apprenoient à se défier de lui-même; leur foiblesse l'instruisoit de la sienne; il regardoit avec crainte les périls dont il étoit environné; de puissants ennemis au dehors, de plus terribles encore au-dedans de lui-même lui causoient une sainte frayeur. Il concluoit de ces réflexions que Dieu seul pouvant être sa force, il devoit mettre en lui toute sa confiance, & qu'il compteroit en vain sur son secours, s'il n'y correspondoit de son côté, & s'il ne s'attachoit à lui préférablement à toutes choses. C'est ainsi que tout contribue à l'a-

vantage de ceux qui cherchent Dieu avec un cœur ſincere : les tentations mêmes qui font ſuccomber tant d'autres, ne ſervent qu'à les établir plus ſolidement dans ſon amour ; & leur ſalut vient bien ſouvent des ennemis mêmes qui avoient conjuré leur perte.

Mais comme le jeune Comte, en redoublant ſes auſtérités, ne relâchoit rien de ſes études, cette grande application lui échauffa ſi fort le ſang, qu'il en tomba malade ; une fievre violente & continue le mit d'abord dans un très-grand danger, & la dyſſenterie qui ſurvint, fit bientôt déſeſpérer de ſa vie Les Médecins de Padoue, qui étoient les plus habiles de toute l'Italie, furent appellés en vain; *Charles Aug. de Sales.* leur art ne trouva point de remede contre la violence de ſon mal. Le bruit de l'extrêmité où il étoit, joint à la réputation qu'il s'étoit acquiſe, attira chez lui tout ce qu'il y avoit dans la Ville de perſonnes de conſidération ; tout le monde pleuroit un jeune Gentilhomme ſi bien fait & ſi accompli, apparemment deſtiné à une grande fortune, prêt à mourir dans un pays étranger, éloigné de ſes proches, à la fleur de ſon âge, à la veille de recueillir le fruit de ſes travaux & de ſes études. Lui ſeul inſenſible à tant de pertes, uni-

quement touché du soin de son salut, tranquille même dans la vue des bontés de Dieu qu'il avoit si souvent éprouvées, attentif à profiter des exhortations du Pere Possevin qui ne le quittoit point, consoloit ses amis, & parloit de sa mort comme d'une chose qu'il avoit bien plus lieu de souhaiter que de craindre. Le mal augmentant & ne laissant plus d'espérance, il reçut les Sacrements avec des transports de piété qui firent craindre qu'il ne mourût en les recevant.

Cependant son Précepteur qui l'aimoit uniquement, étoit pénétré de douleur pour la perte qu'alloit faire la Maison de Sales, à laquelle il étoit fort attaché, & pour celle qu'il étoit prêt de faire lui-même ; l'excellent naturel du Comte le lui faisant regarder comme un appui qui ne lui pouvoit jamais manquer : il ne laissa pas de faire un effort sur lui-même, pour lui demander ce qu'il vouloit qu'on fit de son corps après sa mort. Le Comte lui répondit qu'il avoit toujours été très-vivement touché de l'impiété des écoliers en médecine, qui déterroient tous les jours des corps dans les Cimetieres pour en faire des Anatomies ; qu'il avoit été témoin des barbaries & des meurtres qui arrivoient à cette occasion

entre eux & les Parents des Morts qui s'efforçoient avec tant de justice de les en empêcher ; qu'il ordonnoit dans cette vue qu'on leur livrât son corps pour en faire une Anatomie; qu'il seroit trop heu-
Ibid. reux, si ayant été inutile au public pendant sa vie, il lui pouvoit être de quelque utilité après sa mort.

Depuis cette disposition si charitable, qui fut l'unique que fit le jeune Comte, il ne parut plus penser aux choses de ce monde, il ne s'occupa plus que de celles du Ciel. La vue de l'éternité bienheureuse qu'il attendoit de la miséricorde de Dieu, lui faisoit souffrir avec quelque sorte d'impatience le peu de moments qu'il croyoit avoir à vivre, mais son heure n'étoit pas encore venue, & lorsqu'on s'attendoit qu'il dût rendre le dernier soupir, il s'endormit d'un sommeil tranquille, qui dura assez long-temps, & se réveilla sans fievre. On regarda sa guérison comme un miracle ; & l'on en fut d'autant plus persuadé, qu'en fort peu de temps il recouvra ses forces, & jouit d'une santé parfaite. Mais cette même guérison qui le rendoit au monde, l'en
Ibid. sépara effectivement; il fit dès-lors la résolution de le quitter, & d'embrasser l'Etat Ecclésiastique; il crut que Dieu ne

lui avoit rendu la vie qu'afin qu'il l'employât toute entiere à son service, & qu'il ne pouvoit mieux lui témoigner sa reconnoissance, qu'en ne vivant plus que pour lui. Rien ne fut capable de le détourner de cette résolution; on verra dans la suite de cette Histoire de quelle maniere il l'exécuta.

Il reprit cependant ses exercices de piété avec la même ferveur, & ses études avec la même application. Quelque temps après, ayant achevé son cours, & passé *Ibid.* par tous les degrés qui le pouvoient conduire au Doctorat, il reçut le bonnet de Docteur. Pancyrole voulut faire lui-même son éloge, & il ne manqua pas de le louer sur les grands exemples de vertu qu'il avoit donnés à toute l'Université; il le proposa pour modele à cette nombreuse jeunesse qui aspiroit au même honneur, & il lui prédit qu'il seroit un jour la gloire de sa patrie, de l'Eglise, & de son illustre Maison.

Le Comte avoit alors vingt-quatre *En 1591.* ans, & sa derniere maladie n'ayant servi qu'à augmenter sa santé & sa bonne mine, il ne songeoit qu'à retourner en Savoie pour éviter les dangers ausquels il ne pouvoit qu'être exposé dans une Ville aussi corrompue que Padoue, lorsqu'il

reçut des Lettres du Comte de Sales, qui lui ordonnoit de faire le voyage d'Italie. Il partit aussi-tôt pour Ferrare, & se rendit delà à Rome, où il devoit faire un long séjour, & où le Comte son Pere avoit eu soin de lui ménager des amis; il vit avec beaucoup d'exactitude toutes les raretés de cette grande Ville, ces anciens monuments de la magnificence Romaine, ces Cirques, ces Théâtres, ces
Ibid. Arcs de Triomphe, ces Trophées, ces Portiques, ces Colonnes, ces Pyramides, ces Statues, ces Peintures, & tous ces restes fastueux échappés au temps & à la fureur des Barbares, par lesquels ces prétendus Maîtres du monde avoient eu dessein de s'immortaliser. Mais il les vit avec les réflexions que la piété avoit coutume de lui inspirer. Il admiroit dans ces débris de la vanité des anciens Romains ce flux & reflux continuel de prospérités & d'adversités, la fortune & l'infortune des hommes, la naissance, le progrès & la décadence des Empires; comme ils se succedent les uns aux autres, & se forment des débris de ceux qui les ont précédés; comme les vaincus deviennent enfin les maîtres de ceux qui les avoient assujettis; & comme, parmi ces vicissitudes & ces révolutions continuelles

qui entraînent toutes choses, Dieu seul est toujours le même, libre, indépendant, réglant tout, sans être assujetti à aucune loi. Il admiroit encore comme la Religion Chrétienne avoit pu s'établir sur les ruines mêmes de ce puissant Empire, qui pendant plusieurs siecles avoit employé toute sa puissance pour la détruire; & comme par des changements infinis, après avoir été si long-temps la maîtresse de l'erreur, Rome se trouvoit aujourd'hui le centre de la vérité.

Mais comme il donnoit toujours beaucoup moins à la curiosité, quoiqu'innocente, qu'à la piété & à la dévotion, & qu'il ne s'étoit même arrêté à considérer ce que les Etrangers ont coutume d'admirer dans Rome, que pour satisfaire le Comte son Pere, qui lui avoit demandé une relation de son voyage, il employa la plus grande partie du temps qu'il demeura dans cette fameuse Ville, à visiter les Eglises & les Catacombes; ce sont les Cimetieres ou lieux souterrains où les Chrétiens, pendant les persécutions, avoient coutume d'enterrer les Martyrs, & même de célébrer les saints Mysteres. A la vue de ces Lieux consacrés par la piété de nos peres, & arrosés du sang de tant d'illustres témoins de la vérité, qui

ont ſi généreuſement donné leur vie pour le ſoutien de cette même Foi dont nous faiſons aujourd'hui une profeſſion ſi honorable & ſi tranquille, il s'animoit à la défendre contre ſes ennemis, il concevoit de nouveaux deſſeins de travailler à la converſion des Hérétiques, dès qu'il ſeroit de retour dans ſon pays; & par un preſſentiment ſecret qu'il devoit être l'Evêque d'une Ville qui eſt aujourd'hui le centre de l'erreur, comme Rome eſt celui de la vérité, il offroit à Dieu ſes biens, ſon temps, ſes études & ſa vie même, ſi elle étoit néceſſaire au rétabliſſement de l'ancienne Religion.

Il éprouva dans ce même temps d'une maniere bien ſenſible, que Dieu n'abandonne jamais ceux qui le cherchent, pendant qu'il laiſſe périr de mille manieres différentes ceux qu'il a livrés aux deſirs de leur cœur. Comme il retournoit un ſoir, fort fatigué de la viſite des ſaints Lieux, à un logis qu'il avoit pris ſur le bord du Tibre, il trouva ſes domeſtiques aux priſes avec ſon hôte. Le ſujet de la conteſtation étoit que ce dernier vouloit abſolument qu'ils allaſſent loger ailleurs, pour faire place à des perſonnes de qualité dont l'équipage venoit d'arriver : ils n'en étoient encore qu'aux injures ; mais

la querelle n'en fût pas demeurée là, si le Comte, qui étoit la douceur même, ne leur eût ordonné de faire ce que l'hôte souhaitoit. Il fut question de chercher un autre logis, & ce contre-temps n'accommodoit nullement l'extrême lassitude du Comte : mais Dieu n'avoit permis cet accident que pour le délivrer d'un danger où il auroit infailliblement péri. A peine étoit-il logé, qu'il survint une pluie effroyable, elle dura toute la nuit : de sorte que le Tibre, qui étoit déja gros, s'étant furieusement débordé, emporta la maison qu'il venoit de quitter, avec tous ceux qui étoient dedans; personne ne se sauva : & quand le fleuve se fut retiré, à peine paroissoit-il qu'il y eût eu dans cet endroit un des meilleurs logis de Rome.

Le Comte en partit quelques jours après pour aller à Lorette. C'est une Ville Episcopale de l'Etat Ecclésiastique, dont l'Evêché est uni à celui de Reccanati. Il avoit fait vœu de faire ce voyage quelques années auparavant, & il s'en acquita avec sa piété ordinaire; il y renouvella le vœu de chasteté perpétuelle qu'il avoit fait à Paris, & la résolution qu'il avoit prise à Padoue, d'embrasser l'Etat Ecclésiastique. Les Historiens de sa vie conviennent qu'il reçut de Dieu, dans

Aug. de Sales. liv.

Ibid.

cette ſainte Chapelle, des graces très-particulieres, que ſon eſprit y fut éclairé de nouvelles lumieres, & que ſon cœur y fut rempli d'une charité ſi ardente, que rien ne lui paroiſſoit impoſſible lorſqu'il s'agiſſoit de la gloire de Dieu & du ſalut des ames.

Aug. de Sales. Après avoir ſatisfait à ſa dévotion, il partit pour Ancône, qui a un aſſez bon Port ſur la Mer Adriatique, dans le deſſein d'aller par mer à Veniſe. Il y trouva une Felouque prête à mettre à la voile. Elle devoit porter à Veniſe une Dame de qualité, qui l'avoit retenue pour elle ſeule & pour un grand nombre de Domeſtiques dont elle étoit accompagnée; elle avoit traité avec le Patron à cette condition: cependant, ſoit qu'il fût touché de la bonne mine & des manieres du jeune Comte, ou que l'eſpérance du gain le portât à manquer de parole, il le reçut dans ſa Felouque. La Dame qui l'avoit louée, vint quelque temps après, & appercevant des Etrangers qui n'étoient point de ſa ſuite, elle s'en mit fort en colere & commanda au Patron de les faire ſortir. Le Comte la pria avec beaucoup de civilité de permettre qu'il profitât de la commodité de ſon paſſage, il lui dit qu'il n'avoit que trois Domeſtiques avec lui,

& peu d'équipage, qu'il ne l'incommoderoit point, qu'il n'occuperoit que l'endroit qu'il lui plairoit lui marquer, que le lieu le plus incommode seroit assez bon pour lui, & qu'il étoit en danger de ne partir de long-temps, si elle n'agréoit qu'il eût l'honneur de l'accompagner. Le Patron & les gens mêmes de sa suite joignirent leurs prieres aux siennes. La Dame n'en rabattit rien de sa dureté, elle le fit sortir honteusement de la Felouque, & peu s'en fallut qu'elle ne fit jetter ses hardes à la mer. Le Comte souffrit cet affront avec sa douceur ordinaire. Son Précepteur & ses Domestiques en étoient dans une colere qu'ils ne pouvoient dissimuler; mais le Comte, avec cette tranquillité qu'il ne perdoit jamais, leur dit qu'il falloit se soumettre à la volonté de Dieu, que les choses qui paroissent les plus fortuites, n'arrivoient que par une disposition particuliere de sa Providence, & qu'ils se souvinssent de ce qui étoit arrivé à Rome au logis qu'ils avoient été contraints de quitter. *Cette Mer*, ajouta-t il, *est fort sujette aux tempêtes*; *& tel quitte ce Port, qui n'arrive pas où il prétend.*

Sa conjecture se trouva vraie. Le Ciel étoit serein, l'air tranquille, la mer calme, le vent favorable, tout sembloit pro-

mettre une navigation des plus heureuses. Un moment après le vent changea, il devint impétueux & contraire, le Ciel se couvrit de nuages épais, & il se forma un des plus terribles orages que l'on eût vu depuis long-temps : la Felouque furieusement battue de la mer, fit de vains efforts pour regagner le Port; elle coula
Ibid. à fond à la vue du Comte & de sa suite, qui ne l'avoient pas encore perdue de vue, & personne ne s'en sauva.

Ce triste spectacle fut un nouveau motif au Comte de mettre toute sa confiance en Dieu, & de s'abandonner aveuglément aux ordres de sa Providence. Il admiroit comme elle conduit toutes choses aux fins qu'elle s'est proposées, par des voies imperceptibles & inconnues à toute la prudence des hommes; comme ce qui paroît être un effet du hasard, une rencontre fortuite des causes secondes, & ce qui semble même contraire à toutes les regles de la sagesse humaine, est très-sagement ordonné, & fait toujours éclater, ou la miséricorde, ou la justice du Tout-Puissant.

Ibid. Cependant l'orage cessa, l'air devint calme, la mer tranquille, & le Comte trouva l'occasion de s'embarquer. L'espérance d'une heureuse navigation avoit

inspiré la joie à tous les Passagers. Patron, Matelots, tout le monde ne songeoit qu'à se divertir & à faire bonne chere : le Comte seul, dont les présentiments ne portoient guere à faux, paroissoit pensif, & ne prenoit aucune part à ce qui se passoit dans le Vaisseau. Son Précepteur s'en apperçut, & lui en demanda le sujet. *J'admire*, lui dit-il, *comme, n'y ayant qu'une planche de deux doigts d'épais entre nous & la mort, ces gens ont le courage de s'abandonner à la joie. Nous venons d'être témoins d'un triste naufrage, rien n'est plus inconstant que la mer, l'orage ne fait que de cesser, ce Golfe est fameux par ses tempêtes : Qui sait si nous ne sommes pas menacés d'un malheur pareil à celui qui vient d'arriver devant nos yeux ? Prions*, ajouta-t-il, *celui qui commande aux vents & à la mer, & laissons les autres s'abandonner à une joie profane, & qui a si peu de rapport à l'etat où nous nous trouvons.* Le Précepteur qui avoit une haute estime de sa vertu, & qui étoit lui-même un homme d'une très-grande piété, lui proposa de dire avec lui l'Office Divin. A peine l'avoient-ils commencé, que le Patron, qui s'en apperçut, se mit à en faire des railleries, ajoutant que les Moines & les Dévots lui avoient toujours porté malheur. Le

vent changea un moment après, & il se forma un orage presque aussi furieux que celui qui avoit fait périr la Felouque dont on vient de parler. La joie qui régnoit dans le Vaisseau se changea aussi-tôt en crainte & en désespoir, il n'y en eut point de si déterminé dans cette troupe qui ne se mît en priere : le Patron seul persistant dans sa brutalité, répétoit souvent, avec d'horribles blasphêmes, qu'il l'avoit prévu, que ces faiseurs de longues prieres n'avoient jamais servi qu'a attirer l'orage, & qu'il les falloit jetter dans la mer. Le Gouverneur du Comte, qui étoit naturellement colere, frappé de son insolence, vouloit lui répondre & le reprendre de ses blasphêmes; mais le Comte lui faisant remarquer que ces remontrances ne serviroient qu'à aigrir ce brutal, l'en empêcha, & souffrit avec une patience incroyable toutes les injures qu'il continuoit de lui dire.

Cependant le Vaisseau s'étant trouvé à l'épreuve des coups de mer, la tempête cessa, & l'on aborda assez heureusement au Port de Catholica. Le Patron ne pouvant dissimuler la joie qu'il avoit d'être échappé d'un si grand péril, le Comte prit ce temps de lui faire la correction qu'il méritoit sur ses blasphêmes. Il lui

parla avec beaucoup de force, mais en même-temps avec beaucoup de douceur. La brutalité de cet homme ne l'empêcha pas de remarquer que le Comte, insensible à toute autre chose qu'à ce qui pouvoit offenser Dieu, ne lui disoit rien de tant d'injures qu'il lui avoit dites; il ne put s'empêcher d'admirer une si grande modération, il s'accusa lui-même de ce dont on ne l'accusoit point, il se jetta à ses pieds, lui demanda pardon, & lui promit de se corriger. C'est ainsi qu'une correction faite à propos, & avec douceur, est presque toujours suivie de son effet. Les contre-temps & les mauvaises manieres dont on l'accompagne le plus souvent, sont pour l'ordinaire ce qui la rend inutile. Il n'est point de remede si amer qu'on ne se résolve de prendre, quand on a l'adresse d'en corriger l'amertume.

Tout le monde s'étant rembarqué, on aborda heureusement à Venise. Le Comte y resta autant de temps qu'il lui en falloit pour en remarquer les beautés, & en faire une relation exacte au Comte son pere, qui le lui avoit recommandé. Il y a peu de Villes au monde où il aborde plus d'Etrangers: sa situation merveilleuse, sa grandeur, sa magnificence, & la liberté même avec laquelle on y vit, les y

Aug. de Sales. lib.

attire. Le Comte y rencontra quelques Gentilshommes de Savoie & du Piedmont, que la curiosité y avoit attirés comme lui. Ils étoient les Sujets d'un même Prince, ils eurent bientôt fait connoissance; mais le Comte ayant remarqué qu'ils donnoient dans la débauche, qui regne dans cette Ville avec plus d'impunité que par-tout ailleurs, son extrême retenue rompit bientôt une société que le hasard avoit faite, & qui n'étoit point soutenue de la conformité des mœurs. Un seul s'attacha à lui, mais n'ayant pas assez de force pour résister aux occasions & au mauvais exemple, il se rendit bientôt indigne de son amitié. Le Comte apprit d'une maniere à n'en pouvoir douter, qu'entraîné par la mauvaise compagnie, il avoit passé la nuit dans un lieu de débauche, où l'on avoit commis toute sorte d'excès; il résolut aussi-tôt de rompre tout commerce avec lui. Mais ayant pitié de la perte d'une ame en qui il avoit remarqué de grandes dispositions à la vertu, il résolut en même-temps de ne rien épargner pour le retirer du péril où il s'étoit jetté. Il lui parla avec beaucoup de force des suites funestes de l'impureté, des peines que Dieu y a attachées en cette vie & en l'autre, de l'impénitence fi-

nale qui la suit presque toujours quand une fois l'habitude est formée, de l'aveuglement & de la dureté de cœur qui en sont les suites inséparables; en un mot, de tout ce qui pouvoit troubler une ame qui a encore quelque crainte de Dieu, & des jugements terribles dont il menace ceux qui s'abandonnent à un pareil déréglement.

Dieu bénit les saintes attentions du Comte, & la Grace secondant ses discours, ce jeune homme se reconnut, il fit une pénitence proportionnée à la grandeur de son crime, & quitta Venise, pour éviter les occasions qui auroient pu le faire retomber.

Le Comte en sortit aussi quelque temps après; il acheva son voyage d'Italie, & arriva heureusement au Château de la Thuille, où toute sa famille, avertie de son retour, s'étoit rendue pour le recevoir. Il seroit difficile d'exprimer la joie du Comte & de la Comtesse de Sales. Ce qu'ils avoient appris du jeune Comte, leur fils, & ce qu'ils en voyoient eux-mêmes, contribuoit également à leur satisfaction. Il avoit alors vingt-cinq à vingt-six ans, & il est vrai qu'il eût été difficile de trouver un homme plus accompli: il étoit grand, bienfait; il avoit *Ibid.*

la complexion robuste, la voix forte, les traits réguliers, la physionomie heureuse, & une douceur charmante répandue sur son visage & dans toutes ses manieres, dont il n'étoit pas aisé de se défendre. Ce qu'on a déja raconté, & ce qu'on racontera dans la suite, sera une épreuve incontestable que ce portrait n'est point flatté. L'esprit répondoit au corps, il l'avoit solide, vif, pénétrant; il avoit eu soin de le cultiver par tout ce qui en pouvoir augmenter la beauté naturelle; il savoit les Langues, la Philosophie, la Théologie, le Droit Civil & Canonique, & bien loin d'avoir négligé les belles Lettres & l'Eloquence, comme il avoit eu d'excellents Maîtres qui ne lui avoient rien caché de cet Art si difficile de persuader les hommes, il y avoit fait des progrès qui l'ont rendu un des plus éloquents hommes de son siecle. Il parloit d'ailleurs en public avec beaucoup de graces, & gagnoit ensuite dans les conversations, par ses manieres douces & insinuantes, ceux qu'il n'avoit fait qu'ébranler par ses discours publics. Les applaudissements qu'il reçut à Paris & à la Cour de France, les affaires difficiles qu'il a traitées avec succès, & soixante & douze mille Hérétiques convertis, ne

Lettre de la M. de Chantal, au R. P. D. Jean de S. Franç.

Dans la Bulle de sa Canonisat.

laisseront aucun lieu de douter de ce que j'avance. Sa profonde humilité l'obligea de cacher une partie de ses grands talents, & de se dérober souvent à lui-même la gloire qui lui étoit due. Un dehors simple & négligé, une attention continuelle à ne rien faire qui lui pût attirer l'estime des hommes, sa vie retirée, ennemie de l'éclat & du bruit, ont dérobé au public la plûpart de ses qualités éminentes, mais il nous en reste encore assez de preuves pour convaincre ceux qui liront cette Histoire, qu'il a été un des plus grands Prélats que Dieu ait donné à son Eglise.

Cependant comme ce ne sont du côté de l'homme, ni les qualités du corps, ni même celles de l'esprit qui font les Saints, mais le bon usage qu'on en fait; je dois ajouter qu'il avoit le cœur droit, pur & simple, sincere & désintéressé, parfaitement soumis aux ordres de la Providence, ne cherchant que Dieu en toutes choses, uniquement occupé du soin de lui plaire, infiniment élevé au-dessus de tout ce qui est capable de flatter la vanité ou la cupidité des hommes, généreux, intrépide, à l'épreuve des plus grands dangers, incapable de succomber sous la crainte de la mort même, & rempli d'une douceur que rien n'a jamais été

Déposition de la M. de Chantal.

capable d'altérer. De toutes ces qualités, il n'y en a point qui soit plus universellement reconnue que cette derniere. Mais tout le monde ne sait pas que bien loin de lui être naturelle, il ne l'avoit acquise qu'avec beaucoup de peine, qu'après bien des combats, & bien des victoires remportées sur lui-même. Il avoit le naturel vif & porté à la colere ; il l'avoue lui-même : l'on voit encore dans ses Ecrits un certain feu, & même une sorte d'impétuosité qui ne laisse aucun lieu d'en douter ; & son fiel, qu'on trouva presque tout pétrifié après sa mort, passa pour une preuve incontestable de la violence continuelle qu'il s'étoit faite. Mais à force d'étudier à l'école d'un Dieu doux & humble de cœur, il apprit à le devenir. Il fit sa vertu la plus chérie, de celle qui lui avoit le plus coûté à acquerir, & à laquelle il se sentoit moins de penchant. La Grace lui donna ce que la nature lui avoit refusé. Il falloit pour cela qu'elle le changeât en un autre homme ; mais rien ne lui est impossible, quand elle rencontre ce cœur docile que Salomon demandoit à Dieu comme la plus insigne faveur qu'il pût recevoir de lui. C'est de ces principes qu'on vient de décrire, qu'ont coulé, comme de leur sour-

ce, ces actions saintes, ces projets si purs, ces motifs si élevés qu'on a déja vus, & qu'on verra encore dans la suite de cette Histoire.

A peine François de Sales avoit eu le temps de se délasser du voyage qu'il venoit de faire, que le Comte son pere jugea qu'il devoit aller à Annecy saluer l'Evêque de Geneve, Claude de Granier. C'étoit un saint & savant Prélat, d'une douceur & d'une simplicité Apostolique, qui mettoit toute sa gloire à s'acquitter de son ministere, & qui étoit intime ami du Comte & de la Comtesse de Sales. Quoiqu'il n'eût ni meubles, ni équipage, & qu'il méprisât cet éclat vain & fastueux que les derniers siecles ont introduit dans l'Eglise, son caractere n'en étoit pas moins respecté; le Clergé, la Noblesse & le Peuple avoient pour lui une égale vénération; & sans autre appui que celui de sa vertu, il gouvernoit ce grand Diocese avec une autorité que les avantages temporels n'ont jamais pû donner. Il reçut le jeune Comte avec cette bonté & cette douceur qui accompagnoit toutes ses actions, il s'entretint long-temps avec lui, & en conçut une estime qui lui fit souhaiter d'avoir un successeur qui lui ressemblât; il admiroit dans une si gran- Ibid.

de jeunesse, soutenue d'un savoir si peu commun, & de tant de grandes qualités naturelles & acquises, sa retenue, sa prudence & sa modestie, & ce caractere de sagesse & de vertu qui accompagnoit toujours ses actions & ses discours.

L'entretien qui avoit déja été long, n'eût pourtant pas fini si-tôt, si l'on ne fût venu avertir le saint Prélat que les Théologiens étoient assemblés, & qu'on n'attendoit plus que lui pour commencer l'examen de plusieurs prétendants à un Bénefice. Ce sage Evêque n'en conféroit jamais qu'aux plus capables; la science & la vertu étoient la seule recommandation dont on avoit besoin auprés de lui. Le jeune Comte voulut se retirer, ne croyant pas qu'il fût de la bienséance qu'un Laïque, l'épée au côté, se trouvât dans une pareille assemblée; mais le saint Evêque le retint, & lui faisant donner un siege auprès du sien : *Vous ne nous serez peut-être pas*, lui dit-il, *aussi inutile que vous pensez, pour la résolution des questions qu'on doit proposer.* La dispute commença; la contestation fut grande, & comme il arrive assez souvent, on ne put s'accorder sur quelques questions proposées. Le jeune Comte écoutoit avec beaucoup d'attention, mais sans donner la moin-

dre marque qu'il eût envie d'en dire son sentiment. L'Evêque ne laissa pas de le lui demander ; il s'en défendit d'abord avec beaucoup de modestie ; mais l'Evêque insistant, il le dit, & il expliqua les difficultés avec tant de pénétration & de netteté, que tout le monde s'en tint à sa décision. L'étonnement fut grand, quand on vit un jeune Gentilhomme, qu'on croyoit ne s'être occupé que des choses qui sont l'exercice ordinaire de la Noblesse, résoudre avec tant de facilité des difficultés qui avoient embarrassé tant de Docteurs. Mais l'Evêque prenant la parole : *Je vous avois bien dit*, lui dit il, *Monsieur le Comte, que vous ne seriez pas aussi inutile à cette Conférence, que votre modestie vous le faisoit croire.* *Charles Aug. de Sales.*

La Conférence étant finie, il dit à ceux qui étoient présents, que ce jeune Gentilhomme avoit trop de vertu & de savoir, pour rester long-temps dans le monde ; qu'il avoit un pressentiment qu'il seroit un jour son successeur, & qu'il espéroit de la bonté de Dieu, qu'il feroit cette grace à son Diocese. Cette pensée le lui rendit depuis extrêmement cher, il ne l'appelloit plus que son fils, & il se forma entre eux une liaison étroite qui ne finit que par la mort de ce sage Prélat. *Ibid.*

Mais le Comte de Sales avoit des vues bien opposées pour l'établissement de son fils ; il ne pensoit qu'à l'engager dans le monde par le mariage & par une Charge de Sénateur au Sénat de Chambery, qu'il prétendoit lui procurer au plutôt. Sur ce pied il lui proposa de s'aller faire recevoir Avocat au Sénat de Savoie ; il lui donna des Lettres pour le célebre Antoine Faure, Sénateur, qui étoit lié d'une amitié très-étroite avec la Maison de Sales, & pria ce grand magistrat de vouloir bien aider son fils dans la poursuite qu'il avoit à faire.

Ces mesures ne s'accordoient, ni avec les intentions secrettes du jeune Comte, ni avec les engagements qu'il avoit pris avec Dieu, ni avec le vœu de chasteté perpétuelle qn'il avoit fait à Paris, & renouvellé à Lorette, ni avec la résolution qu'il croyoit que Dieu lui avoit inspirée d'embrasser l'Etat Ecclésiastique; il avoit résolu d'exécuter l'un & l'autre, & il croyoit le pouvoir faire, d'autant plus aisément que le Comte de Sales avoit eu depuis lui plusieurs enfants qui profiteroient avec joie des avantages qu'il étoit résolu de leur laisser. Mais l'extrême complaisance qu'il avoit pour son pere, ne lui permit pas pour lors de s'opposer

poser à ses desseins. Il crut qu'il pouvoit faire la démarche dont il s'agissoit, sans préjudicier à la résolution qu'il avoit faite de se donner entiérement à Dieu, & qu'il seroit toujours à temps pour s'expliquer avec son pere.

Il partit dans ce dessein pour Chambery. Antoine Faure, qui étoit le plus grand ornement du Sénat de Savoie, dont il fut depuis premier Président, le reçut d'abord comme le fils d'un de ses plus chers amis. Il le logea, & lui donna tous les jours plusieurs heures d'entretien pour le préparer à sa réception. Il croyoit que le jeune Comte auroit besoin de son secours; mais il s'apperçut bientôt qu'il étoit en état de s'en passer. Ce fut ce qui l'obligea de le présenter sans délai au premier Président Pobel, & à tout le Sénat; il en fut reçu avec de grandes marques d'estime, & l'on commit le Sénateur Crassus pour l'examiner. Il le fit à la rigueur; mais cette exactitude ne servit qu'à faire éclater sa capacité: il en fit au Sénat un rapport très-avantageux: & il y fut reçu avec des applaudissements qui n'étoient point ordinaires. Il harangua ce jour-là même le Sénat avec une éloquence qui fut admirée de tout le monde; & le bruit s'étant répandu qu'il

Ibid. (margin, beside "Il partit dans ce dessein pour Cham-")

Ibid. (margin, beside "monde; & le bruit s'étant répandu qu'il")

feroit bientôt Sénateur, lui attira les complimens de toute la Ville. Mais Dieu, qui en avoit disposé autrement, le dédommagea de cet honneur, en lui procurant l'amitié intime du Sénateur Antoine Faure.

Ce Magistrat si célebre, qu'on appelloit ordinairement le Baron de Peroges, étoit de Bourg en Bresse; il avoit étudié à Turin sous le fameux Antoine Manuce, & y avoit acquis cette capacité qui le rendit un des plus grands hommes de son siecle. Etant de retour en Savoie, son mérite le fit connoître du Duc son Souverain, qui lui donna des Charges considérables. Il s'en acquitta d'une maniere qui lui en procura de plus importantes. En effet, il fut Juge-Mage de la Bresse, avant que cette Province eût été unie, comme elle est aujourd'hui, à la Couronne de France; Président du Conseil du Genevois, Sénateur, & enfin premier Président au Sénat de Chambery. On lui confia même les affaires les plus secrettes de l'Etat; & il les conduisit avec une intégrité, & une suffisance, qui lui conserva toujours l'estime & la confiance de son Prince. Nous avons de lui des Ouvrages, qui sont des preuves incontestables de son savoir. Sa piété répondoit

à sa capacité ; & ce fut ce qui l'unit d'une maniere si étroite avec François de Sales, que rien ne fut capable de rompre leur union. On en verra les fruits dans la suite de cette Histoire.

Le jeune Comte partit de Chambery peu de jours après sa réception ; mais il lui arriva dans le bois de Sonnas, une chose qui mérite d'être racontée. Il s'entretenoit avec le même Précepteur dont on a déja parlé, lorsque son cheval broncha si rudement, qu'il le porta par terre, quoiqu'il fût fort bon Ecuyer. La même chose lui arriva trois fois avant que de sortir du bois, sans qu'il se blessât ou qu'il en fût incommodé ; mais toutes les fois Ibid.
qu'il voulut remonter à cheval, il apperçut que la violence de sa chûte avoit fait sortir son épée du fourreau, que le fourreau étoit aussi sorti du baudrier, & que toutes les trois fois l'épée & le fourreau avoient formé une Croix aussi exacte que si l'on eût pris à tâche de la faire.

François de Sales y fit réflexion, & le Ibid.
fit remarquer à son Précepteur ; il étoit dès-lors, & a toujours été depuis le moins superstitieux de tous les hommes ; mais il étoit fort attentif à tout ce qui pouvoit lui marquer la volonté de Dieu. Il crut qu'il avoit voulu lui faire connoî-

tre par cet accident, qui a en effet quelque chose de ſingulier, qu'il n'approuvoit pas qu'il prît, comme il faiſoit, des engagements dans le monde; qu'il étoit appellé à ſuivre la Croix; & que Dieu n'avoit permis l'avanture dont on vient de parler, que pour le faire ſouvenir de la réſolution qu'il avoit faite de quitter le monde, & d'embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique. Il s'en ouvrit pour la premiere fois à ſon Précepteur, le pria d'en avertir le Comte de Sales, & de ne rien épargner pour obtenir ſon conſentement.

La piété exacte dont le jeune Comte avoit fait profeſſion juſques alors, devoit empêcher le Précepteur de trouver rien d'étrange à la propoſition qu'il lui faiſoit; il en fut cependant auſſi embarraſſé que s'il n'avoit pas eu lieu de s'y attendre. Comme il avoit de la piété & du ſavoir, il appréhendoit d'un côté de s'oppoſer à la vocation de Dieu, en le détournant de ſon deſſein: mais comme il avoit de l'autre un fort attachement pour la Maiſon de Sales, il ne pouvoit ſe réſoudre à approuver une réſolution qui renverſoit toutes les vues qu'elle avoit eues dans l'éducation du jeune Comte. Cet embarras lui fit garder quelque temps le ſilence; il le rompit

enfin, pour lui repréſenter l'affliction qu'un pareil deſſein alloit cauſer au Comte, à la Comteſſe de Sales, & à toute ſa Maiſon, qui le regardoit depuis longtemps comme en devant être l'appui; que c'étoit dans cette vue qu'on l'avoit fait étudier & voyager avec tant de dépenſe; qu'on n'avoit rien épargné pour le rendre capable de ſoutenir ſon illuſtre Maiſon; & qu'on avoit eu raiſon de compter ſur lui, puiſque d'un côté il en étoit l'aîné, & que de l'autre il avoit toutes les qualités néceſſaires pour répondre aux deſſeins qu'on avoit formés ſur lui.

A ces raiſons d'intérêt, il ajouta que la deſtination que les parents faiſoient de leurs enfants à quelque état, devoit paſſer pour une vocation de Dieu, quand cet état n'étoit pas oppoſé à la Religion & au ſalut; que Dieu, qui n'étoit pas moins l'auteur de la Nature que de la Grace, ne s'expliquoit jamais mieux, ni plus infailliblement, que par l'ordre naturel, quand il étoit bien gardé; que de tout temps il avoit deſtiné les aînés pour ſoutenir & perpétuer les Familles dont ils ètoient les Chefs; que, s'il n'étoit pas permis aux enfants de diſpoſer d'une partie des biens qui leur étoient deſtinés contre la volonté de leurs parents, il

étoit encore moins juſte qu'ils diſpoſaſ-
ſent de leur perſonne d'une maniere tout-
à-fait oppoſée à leur choix & au bien de
leur Famille; que rien n'appartenoit plus
eſſentiellement aux peres & aux meres
que les enfants qu'ils avoient mis au mon-
de ; que le droit qu'ils avoient ſur eux
étoit de lui-même inaliénable ; qu'il ne
falloit pas croire qu'une imagination, &
peut-être un caprice, dont il auroit tout
le temps de ſe repentir, pût l'autoriſer à
ſe ſouſtraire à une dépendance fondée ſur
la nature même, c'eſt-à-dire, ſur l'ordre
établi de Dieu; que les mieux intention-
nés ſe trompoient ſouvent au choix des
vocations; que tel croyoit ſuivre la voix
de Dieu, qui ne ſuivoit, en effet, que ſon
inclination particuliere ; qu'il devoit ſe
défier de l'amour propre ; qu'il prenoit
toutes ſortes de formes ; qu'il ſe gliſſoit
d'une maniere imperceptible dans les ré-
ſolutions qu'on en eſtimoit les plus e-
xemptes; & que bien des gens, en croyant
renoncer au monde, ne faiſoient que s'at-
tacher plus fortement à eux-mêmes ;
qu'après tout il ne croyoit pas que, pour
être à Dieu, & pour faire ſon ſalut, il fût
néceſſaire, contre la volonté d'un pere &
d'une mere, dont il étoit tendrement ai-
mé, d'embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique ;

que tous les Chrétiens, en cette qualité même, & sans rien ajouter à la condition dans laquelle Dieu les avoit fait naître, étoient appellés à une sainteté éminente; que l'Evangile étoit la plus parfaite de toutes les regles, & qu'il suffisoit de le bien pratiquer pour être de grands Saints; que c'étoit s'abuser, de croire qu'on ne pût pas faire son salut dans l'Etat séculier; que le Ciel étoit rempli de Saints qui n'en étoient point sortis, & qu'il avoit d'autant moins de raison d'y renoncer, que Dieu l'avoit fait naître d'une famille attachée à la piété, où il avoit toujours vu, où il verroit toujours de grands exemples de vertu, & où bien loin de trouver des occasions de se perdre, il y trouveroit des obstacles, s'il étoit jamais tenté de s'abandonner aux vices & aux déréglements du siecle; que ce seroit une chose étrange si toutes les personnes vertueuses quittoient le monde; qu'il avoit besoin de grands exemples, & de gens assez fermes pour s'opposer au torrent de la corruption & de la coutume; qu'enfin, bien loin que le desir qu'il avoit d'être tout à Dieu le portât à approuver sa résolution, c'étoit cela même qui l'obligeoit de la combattre; qu'en demeurant dans l'Etat séculier,

avec les ſentiments que Dieu lui avoit inſpirés, il ſe ſanctifieroit lui-même, & ſeroit très-utile à la ſanctification des autres; que S. Louis, Saint Henri, Saint Edouard, le Bienheureux Amé Duc de Savoie, & tant d'autres, qui étant nés Souverains, avoient trouvé dans le monde des obſtacles à leur ſalut qu'il ne rencontreroit jamais, n'avoient pas laiſſé d'y devenir de grands Saints; qu'on pouvoit marcher ſûrement ſur les pas de pareils guides; qu'il lui conſeilloit de ſuivre leur exemple & de ménager mieux un pere & une mere dont il étoit tendrement aimé, & qu'une pareille réſolution étoit capable de faire mourir.

Le jeune Comte, qui avoit cru que ſon Précepteur, étant Prêtre & Docteur en Théologie, faiſant de plus profeſſion d'une piété exemplaire, ne déſapprouveroit jamais qu'il embraſsât un état qu'il avoit choiſi lui-même, ne fut pas peu ſurpris de lui entendre combattre avec tant de force la réſolution qu'il avoit priſe de quitter le monde pour ne s'occuper que du ſoin de ſervir Dieu & de faire ſon ſalut. Il le regarda avec cette douceur charmante à laquelle il étoit ſi difficile de réſiſter, & ne doutant pas que, s'il pouvoit le perſuader, il ne fût l'inſtrument la

plus propre à gagner le Comte & la Comtesse de Sales, qui avoient en lui une confiance particuliere, il commença par lui faire des reproches obligeants : *Hé quoi*, lui dit-il, *vous pouvez blâmer une résolution que vous avez prise vous-même! Vous vous opposez au choix d'un Etat que vous avez embrassé! Vous avez quitté le monde, & vous m'y précipitez, lorsque je pense à m'en retirer! Vous n'avez pas cru y pouvoir faire votre salut, & vous voulez que je l'y puisse faire, moi qui ai bien moins de vertu que vous! Où est la regle de l'Evangile, qui vous oblige d'aimer votre prochain comme vous-même? Où est la tendresse d'un pere & la sincérité d'un ami?*

Son Précepteur qui l'aimoit en effet avec beaucoup de tendresse, & qui se sentit touché de ses reproches, voulut l'interrompre : mais le jeune Comte qui commençoit à parler avec chaleur, ne lui en donna pas le temps. Il répondit par ordre à tout ce qu'il lui avoit dit pour combattre son dessein, & il finit en lui disant : *Croyez-moi ; je me connois mieux que personne ; je suis jeune, mais je ne laisse pas de comprendre que ces mêmes avantages de la nature & de la fortune que vous avez remarqués, augmentent le danger auquel il n'y a point d'homme qui ne soit exposé, par rapport à la grande affaire du Salut. Les périls*

qui m'environnent sont infinis. J'en vois beaucoup, & j'en crois encore beaucoup davantage que je n'en vois. Je sais qu'en effet je n'ai de vertu que dans le désir, & que j'ai véritablement au dedans de moi-même des sources de séduction & de désordre, qui n'ont pas besoin d'être secondées par les attraits du monde, dans lequel vous voulez m'engager. Que me servira-t-il, après tout, de gagner tout le monde, si je me perds moi-même? Dieu m'a donné depuis long-temps une forte aversion pour le siecle; il m'a fait la grace de préférer sa crainte & son amour à toutes choses. Ne vous opposez donc plus au dessein qu'il m'a inspiré. Faites même quelque chose de plus, aidez-moi à l'exécuter: & comme je sens que les plus grands obstacles viendront de ceux qui m'ont donné la vie, & que je dois le plus respecter après Dieu, tâchez de les gagner, & épargnez-moi la douleur que je ressentirois en faisant quelque chose qui pût leur déplaire.

Le Précepteur du jeune Comte fut extrêmement touché de son discours. Il admiroit dans une personne si jeune ce profond mépris pour tout ce que le monde a de plus attirant & de plus capable de séduire, cette fermeté à l'épreuve de toutes les tendresses de la nature, & persuadé qu'il étoit appellé à la plus haute perfection, il lui répondit que Dieu lui

étoit témoin que son salut ne lui étoit pas moins cher que le sien propre, & qu'il ne faisoit point de différence entre son ame & la sienne; mais que les conseils étoient différents, lorsque la vertu n'étoit pas égale : qu'il avoit quitté le monde, parce qu'il n'avoit pas cru y pouvoir faire son salut, & qu'il ne s'étoit senti ni la force, ni la fermeté qu'il lui voyoit pour résister à la corruption du siecle; que la vertu exacte, dont jusqu'alors il lui avoit vu faire une profession si constante, l'avoit persuadé qu'il pouvoit rester dans le monde, non seulement sans s'y perdre, mais encore d'une maniere utile au salut de plusieurs, que son exemple seroit capable d'attirer à la vertu; qu'il ne nioit pas même que la complaisance secrette qu'il avoit eue pour les sentiments du Comte & de la Comtesse de Sales, si opposés aux siens, ne l'eût porté à combattre le choix qu'il vouloit faire; qu'il avoit cru que l'honneur qu'ils lui avoient fait en lui confiant sa personne, c'est-à-dire, ce qu'ils avoient de plus cher au monde, demandoit de lui qu'il secondât les desseins qu'ils avoient formés pour son établissement; qu'il étoit vrai d'ailleurs que la plûpart des jeunes gens se laissoient en-

traîner à de fausses lueurs aux premiers mouvements d'une dévotion peu solide, & qu'ils prenoient souvent pour vocation de Dieu la tendresse d'une piété mal réglée, un certain goût pour les choses spirituelles qui n'avoit rien de stable, & qui n'étoit suivi assez souvent que d'un affreux repentir & d'un désespoir secret qui les portoit à des excés dont ils n'eussent jamais été capables, s'ils n'eussent point quitté le monde; que la connoissance qu'il avoit de la solidité de son esprit, de la fermeté de son cœur, sur-tout du soin qu'il avoit eu de conserver l'innocence de son Baptême, & des graces particulieres que Dieu lui avoit faites dans tant d'occasions dangereuses où il s'étoit trouvé, lui donnoit de meilleurs sentiments de sa vocation; qu'il étoit résolu de ne s'y plus opposer; mais qu'il le prioit de le dispenser d'en faire la proposition à ses Parents; qu'il ne se sentoit pas la force de leur porter un coup si rude; qu'il jugeoit de leur tendresse par la sienne, & de l'impression qu'une pareille proposition feroit sur eux, par celle qu'elle avoit faite sur lui-même.

Aug. de Sales. Ibid. Cet entretien les conduisit jusqu'au Château de la Thuile, où le Comte & la Comtesse de Sales s'étoient rendus pour

recevoir le jeune Comte. Il y trouva les choses disposées d'une maniere bien contraire à ses desseins. Le Comte de Sales, qui ne songeoit qu'à le marier avantageusement, avoit pendant son absence jetté les yeux sur Mademoiselle de Vegy, fille unique du Baron de Vegy, Conseiller d'Etat du Duc de Savoie, & Juge-Mage de la Province de Chablais. Elle étoit d'une naissance distinguée, belle, riche & bienfaite, & il n'y avoit point de Seigneur dans toute la Savoie qui ne se fût fait honneur de son alliance. Le Comte de Sales avoit ménagé ce mariage pour son fils avec beaucoup d'adresse; il regardoit l'exécution de ce projet comme le chef-d'œuvre de sa sagesse, & il n'attendoit que le retour du jeune Comte pour consommer une affaire qui devoit combler sa maison de biens, d'honneur & de crédit. Il ne fut pas plutôt arrivé qu'il lui en fit la proposition, & lui dit de se tenir prêt pour partir dès le lendemain avec lui pour aller faire la demande de cette Demoiselle.

Ce fut un coup de foudre pour le jeune Comte. Il fut cent fois prêt de refuser ce parti, & de découvrir à son pere le dessein qu'il avoit d'embrasser l'Etat Ecclésiastique, & autant de fois l'extrême

respect qu'il avoit pour lui, l'empêcha de le faire. Il trouvoit qu'il y avoit de la malhonnêteté, & même du mépris pour une Demoiselle de qualité, de commencer sa recherche avec le dessein formé de ne jamais consentir à l'épouser; il se disoit là-dessus tout ce qu'un esprit bien fait est capable de suggérer : mais son extrême douceur, & la répugnance invincible qu'il avoit à s'opposer aux volontés de son pere dans une conjoncture si délicate, lui ôtoit la force de se déclarer. Le Comte de Sales de son côté s'étoit apperçu de la froideur avec laquelle son fils avoit reçu une proposition qui devoit le combler de joie. Mais comme il étoit très-éloigné d'en soupçonner la véritable cause, il l'attribuoit à sa modestie, & ne doutoit point que la beauté de Mademoiselle de Vegy ne vînt bien-tôt à bout d'une indifférence qu'il ne croyoit pas si bien fondée. Le jour du départ arriva, & le jeune Comte n'eut jamais la force de découvrir son dessein à son pere. Ils furent fort bien reçus dans le Château de Sallandre, où le Baron de Vegy s'étoit rendu pour conclure ce mariage. Son prétendu Gendre lui plut beaucoup, & il plut encore davantage à la Demoiselle sa fille. Jamais deux jeunes personnes ne pa-

furent plus faites l'un pour l'autre. Mais le Ciel en avoit ordonné autrement. Le jeune Comte ne put se contraindre, & il parut si gêné dans toutes ses manieres, que son pere s'en apperçut; il lui en fit de sanglants reproches, & il n'y répondit que par un silence obstiné. Cette conduite, à laquelle le Comte de Sales ne s'étoit point attendu, l'obligea de partir sans rien conclure. Au retour, les reproches recommencerent, & le jeune Comte n'y répondit qu'en lui disant qu'il étoit au désespoir du mécontentement qu'il lui donnoit. La Comtesse de Sales qui l'aimoit avec une tendresse infinie, employa en vain tout le pouvoir qu'elle avoit sur lui, pour le résoudre à ce mariage; tous les amis de sa maison ne réussirent pas mieux, & il ne resta au Comte de Sales de tant de tentatives inutiles, qu'une extrême perplexité sur ce qui pouvoit faire refuser au jeune Comte un parti si avantageux.

Mais ce fut bien pis, lorsque le Baron d'Ermance lui apporta de Turin des Provisions du Duc de Savoie, d'une Charge de Sénateur au Sénat de Chambery, que ce Prince informé du mérite de son fils lui donnoit gratuitement. Le jeune Comte la refusa avec une constance in-

vincible, & rien ne fut capable de la lui faire accepter. Le Comte de Sales lui témoigna à cette occasion un mécontentement contre lequel il ne put tenir. Il résolut enfin de lui faire déclarer son véritable dessein. Il s'adressa pour cela à Louis de Sales, Chanoine de la Cathédrale de Genêve, son Cousin, qu'il savoit avoir beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son pere.

Ibid. Louis de Sales, qui avoit beaucoup de piété, bien loin de combattre son dessein, y applaudit; il lui promit tout ce qu'il voulut, & le pria seulement de lui donner un peu de temps pour recommander cette affaire à Dieu, & pour ménager les conjonctures favorables pour faire à son pere une ouverture qui demandoit beaucoup de précaution. Il avoit en cela un dessein particulier. François Empereur, Prevôt de l'Eglise de Genêve, & Sénateur au Sénat de Chambery, venoit de mourir; la premiere dignité de cette Cathédrale vaquoit par sa mort. La collation appartenoit au Pape. Louis de Sales avoit beaucoup d'amis en Cour de Rome, il les employa tous pour obtenir ce Bénéfice pour le jeune Comte; il fut bien servi, il l'obtint, & ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'il ne lui en parla point,

ne doutant pas qu'il ne consentît d'autant plus aisément à accepter cette dignité, qu'il n'auroit point contribué à l'obtenir.

Il ne se trompa pas, les Provisions arriverent, & il en fit confidence au jeune Comte. Mais il fut bien surpris lorsqu'il lui dit, qu'en s'engageant dans l'Etat Ecclésiastique, il n'avoit point eu dessein de posséder des Bénéfices; qu'il prétendoit vivre de son Patrimoine; qu'il se croyoit tout-à-fait indigne du rang qu'il lui avoit procuré; qu'il ne seroit pas juste de mettre tout d'un coup, & sans avoir passé par les dégrés inférieurs, un jeune homme comme lui, sans vertu & sans expérience, à la tête du Clergé d'un grand Diocese, immédiatement après l'Evêque; que cette place lui convenoit bien mieux, & qu'il le prioit de trouver bon qu'il lui remît son Droit, & qu'il se contentât d'être des derniers dans la Maison du Seigneur.

Mais Louis de Sales, qui avoit un grand ascendant sur son esprit, lui dit d'un ton décisif, qu'il louoit l'humilité qui lui faisoit refuser le rang auquel Sa Sainteté venoit de l'élever; qu'il demeuroit d'accord avec lui qu'il ne falloit point se procurer de Bénéfices, qu'il falloit attendre que Dieu y appellât, mais

que ce seroit une obstination blâmable de les refuser quand ils se présentoient, sans qu'on les eût recherchés; qu'il le connoissoit mieux qu'il ne se connoissoit lui-même; que Dieu avoit fait naître une conjoncture si favorable pour lui donner lieu d'obtenir avec plus de facilité le consentement de ses Parents; qu'il se rapportât à lui de toutes choses, qu'il en répondroit à Dieu & aux hommes; & qu'il ne doutât point que la Providence n'eût ses vues, en l'élevant tout d'un coup, & sans qu'il s'en fût mêlé, à une dignité qui l'approchoit de si près de l'Episcopat.

Le jeune Comte étoit l'homme du monde le moins attaché à son sens, il se rendoit à la vérité, lorsqu'il l'appercevoit, & souvent même à l'autorité, lorsqu'il n'avoit aucun lieu de s'en défier, & qu'il la jugeoit suffisante, pour le déterminer. La raison qu'on lui venoit d'alléguer, qu'il ne s'étoit point procuré la Prévôté de l'Eglise de Genêve, & l'estime qu'il faisoit de Louis de Sales, la lui firent accepter. Il ne lui eut pas plutôt donné son consentement, que ce charitable Parent fut trouver le Comte & la Comtesse de Sales, & leur ayant demandé un entretien particulier, il leur montra les Bulles de la Prévôté de la

Aug. de Sales. Ibid.

Cathédrale de Genève, qu'il venoit d'obtenir pour le Comte son Cousin. Il leur dit qu'il y avoit déja quelque temps qu'il lui avoit fait confidence du dessein qu'il avoit de renoncer au monde pour embrasser l'Etat Ecclésiastique; que ce n'étoit point une résolution d'un jour, qu'il l'avoit prise dès sa plus tendre jeunesse; que c'étoit dans la vue de l'exécuter lorsqu'il seroit en âge, qu'il les avoit priés de lui permettre de prendre la Tonsure; que sachant le respect qu'il leur devoit, il l'avoit prié de leur demander leur consentement; qu'il espéroit que leur piété ne leur permettoit pas de mettre obstacle à l'exécution d'un dessein que Dieu lui avoit inspiré, puisqu'il ne cherchoit en cela que son salut; qu'il ne les quittoit que parce qu'il préféroit le Ciel à la Terre, & le service de Dieu à celui du monde, & que c'étoit la plus grande récompense qu'ils pouvoient recevoir en cette vie, du soin particulier qu'ils avoient eu de lui inspirer la piété dès son enfance; qu'au reste il se croyoit obligé de leur dire qu'il s'étoit fortifié dans sa résolution, d'une maniere à ne la jamais changer, qu'on s'y opposeroit inutilement, & qu'ils en pourroient juger eux-mêmes, puisque

c'étoit dans l'unique vue de l'exécuter, qu'il avoit refusé le mariage avantageux qu'ils lui avoient ménagé, & la Charge de Sénateur que le Duc de Savoie lui avoit fait offrir.

Ibid. Jamais surprise ne fut égale à celle du Comte & de la Comtesse de Sales. Ils se regardoient l'un & l'autre sans pouvoir parler, & la douleur leur ôtant la force de répondre, Louis de Sales continua, en leur représentant qu'il avoit examiné lui-même, & fait examiner par des personnes également habiles & vertueuses, la vocation du jeune Comte; qu'elles étoient toutes demeurées d'accord qu'elle venoit de Dieu; que cela étant, on s'y opposeroit en vain; qu'il avouoit que ce coup étoit rude, qu'il renversoit leurs desseins, qu'il ruinoit leurs espérances, qu'il n'étoit pas possible que la nature n'en murmurât, mais que la Foi & la Réligion devoient lui imposer silence, & la réduire dans les bornes de soumission à l'égard de Dieu, dont on ne pouvoit se dispenser sans crime; qu'après tout, les enfants lui appartenoient bien plus qu'à leurs Parents; que c'étoit un dépôt qu'il avoit mis entre leurs mains, qu'il pouvoit le redemander toutes les fois qu'il lui plaisoit; qu'ils

devoient s'estimer heureux de pouvoir lui faire un pareil sacrifice, & qu'il étoit capable d'attirer sur leur maison plus de biens que tous leurs projets ne pourroient jamais lui procurer.

Le Comte & la Comtesse de Sales ne répondant à ce discours que par leurs larmes & leurs sanglots, Louis de Sales, qui connoissoit la piété sincere dont ils faisoient profession, le prit d'un ton plus haut : *Hé quoi*, leur dit-il, *voulez-vous le disputer avec Dieu ? prétendez-vous de l'emporter ? où est la Foi ? où est la Religion ? Qu'est devenue cette soumission sans bornes que vous lui devez ? Que feriez-vous donc, s'il vous commandoit, comme à Abraham, de lui immoler ce cher fils, de vos propres mains ? ou si, comme il le permit à l'égard de Job, la mort en un seul jour vous enlevoit tous vos enfants ? D'une si nombreuse famille qu'il vous a donnée, il ne vous demande qu'un fils, & vous le lui refusez, après qu'il a livré le sien à la mort pour votre salut !*

Des paroles si vives rendirent la voix au Comte de Sales. *Je sais*, répondit-il, *que tout ce que j'ai est bien plus à Dieu qu'à moi, il en est le maître absolu ; qui oseroit contester avec lui ? Mais quand mon fils feroit ce que je desire, en seroit-il moins à Dieu ?*

Annon. Vie de S. François de Sales, liv. 1.

Une foule de ſoupirs l'empêcha de continuer ; puis s'étant remis, il dit d'un air plus calme, que la Comteſſe & lui avoient beſoin de quelques jours pour ſe réſoudre ; qu'il ne les quittât point, & que dans peu de temps il lui rendroit réponſe. Louis de Sales lui demanda s'il ne trouvoit pas bon que le jeune Comte lui demandât lui-même ſon conſentement. *Non*, dit-il, *ſa vue m'attendriroit; je vous avertirai quand il ſera temps.*

Mais ſi le Comte de Sales avoit une extrême répugnance à conſentir au deſir de ſon fils, la Comteſſe n'en ſentoit pas moins. Elle ſe retira dans ſon cabinet accablée de douleur. Pendant pluſieurs jours elle ne fit que pleurer. Enfin la piété prit le deſſus de la nature; & après s'être ſoumiſe à la volonté de Dieu, elle eut la force de gagner ſon époux.

L'heureux jour auquel ils devoient donner leur conſentement, étant arrivé, Louis de Sales amena le jeune Comte. La vue d'un fils qui leur étoit ſi cher, renouvella leur douleur ; les larmes & les ſoupirs recommencerent, & Louis de Sales lui-même, avec toute ſa fermeté, ne put s'empêcher de donner des marques de ſa tendreſſe. A peine le Comte & la Comteſſe eurent-ils la for-

ce de relever leur fils qui s'étoit jetté à leurs pieds, & qui s'obstinoit à y demeurer. Enfin le Comte de Sales, qui avoit naturellement l'ame grande, se faisant un grand effort, lui représenta qu'il prît garde qu'en prétendant suivre la vocation de Dieu, il n'allât contre sa volonté & contre l'ordre qu'il avoit établi dans le monde; que les aînés étoient naturellement appellés à soutenir & perpétuer leurs Maisons; qu'il lui avoit donné dans cette vue une éducation qui alloit lui devenir inutile dans l'Etat qu'il choisissoit, & qui manquoit à ses autres freres; que sa famille avoit d'autant plus besoin d'appui, qu'elle étoit nombreuse; qu'il avoit compté qu'il seroit l'appui de sa vieillesse, & que ce n'étoit pas sans une peine extrême, qu'il alloit se voir privé du secours qu'il avoit attendu de lui; qu'il ne voyoit pas qu'il en fût moins à Dieu en demeurant dans une famille Chrétienne comme la sienne, où l'on faisoit gloire de crainde Dieu & de le servir; que cependant sa mere & lui étoient résolus de ne se point opposer à sa vocation; mais qu'il examinât si Dieu demandoit véritablement de lui une chose qui lui paroissoit si contraire aux obligations de la nature & de l'humanité.

Annec. Ibid.

Le jeune Comte lui répondit avec beaucoup de respect, qu'il ne prétendoit pas que l'état qu'il alloit embrasser le dispensât d'aucun des devoirs que la nature exigeoit de lui à son égard & à celui de sa famille; qu'il ne vouloit point être à l'avenir ni moins soumis; ni moins dépendant de lui; que toutes les fois qu'il le jugeroit à propos, il seroit prêt de donner ses soins au bien & à l'avantage de sa famille; qu'il savoit que rien ne pouvoit rompre les liens sacrés qui attachoient les enfans à leurs Parents; que Dieu lui étoit témoin qu'il ne pouvoit pas avoir plus d'amour & de reconnoissance qu'il en avoit pour ceux dont Dieu s'étoit servi pour lui donner la vie; & que l'éducation dont il leur étoit redevable, ne lui seroit peut-être pas aussi inutile qu'on pouvoit croire.

Ces dernieres paroles donnerent lieu au Comte de Sales de l'interrompre, & de le presser d'accepter la Charge de Sénateur que le Duc de Savoie lui offroit, & il lui en fit d'autant plus d'instance, qu'elle n'étoit pas incompatible avec l'Etat qu'il vouloit embrasser, & que son Prédécesseur tout récemment venoit de lui en donner l'exemple. Mais le jeune Comte, se jettant à ses pieds, le pria de lui accorder

accorder la grace toute entiere, & de consentir qu'il ne s'occupât le reste de ses jours que des fonctions du ministere auquel Dieu l'appelloit. Il ajouta qu'il avoit prié son Cousin de lui rendre compte de sa vocation, & qu'il ne doutoit point qu'il ne l'eût fait beaucoup mieux qu'il n'eût pu le faire lui-même; qu'il étoit là pour lui demander sa bénédiction & celle de sa mere, & qu'il ne les quitteroit point qu'il ne l'eût obtenue.

Quelque déplaisir qu'eût le Comte de lui voir refuser un honneur si conforme aux projets qu'il avoit faits, sa tendresse ne put tenir contre un fils qui lui étoit si cher; il lui donna sa bénédiction, ce que fit aussi la Comtesse: il le releva & l'embrassa tendrement, en lui disant: *Je prie Dieu, mon fils, qu'il soit votre récompense dans le Ciel, comme il va être votre partage sur la terre.* Le jeune Comte lui répondit qu'afin que ses souhaits fussent plus infailliblement suivis de leur effet, il le prioit de trouver bon qu'il renonçât à son droit d'aînesse, en faveur de Louis de Sales, son frere, qu'il aimoit tendrement pour sa rare vertu; mais le Comte & la Comtesse refuserent d'y consentir, & s'obstinerent à vouloir qu'il conservât tous ses droits. *Auguste de Sales. Ibid.*

Le jeune Comte, au comble de sa joie, partit aussi-tôt avec Louis de Sales, pour aller prendre possession de la Prévôté de Genêve. En chemin, Louis de Sales s'apperçut qu'il répandoit des larmes ; il lui demanda s'il se repentoit de ce qu'il alloit faire. François lui répondit qu'il en étoit très-éloigné ; qu'il n'avoit jamais eu plus de joie : mais qu'il ne pouvoit penser à l'extrême affliction qu'il causoit à un pere & à une mere qui l'avoient toujours aimé si tendrement, sans en être touché ; qu'il ne croyoit pas que le sacrifice qu'il alloit faire à Dieu, lui en fût moins agréable pour être arrosé des larmes que des sentiments si naturels l'obligeoient de répandre. Louis de Sales, bien loin de le blâmer, lui avoua qu'il avoit été lui-même si touché de la douleur que son dessein avoit causé au Comte & à la Comtesse de Sales, qu'il avoit été prêt plus d'une fois d'abandonner son parti, & de se mettre avec eux contre lui pour l'obliger à rester dans le monde ; mais que la fermeté qu'il lui avoit vue, l'y avoit retenu.

Etant arrivés à Annecy, Louis de Sales fit assembler le Chapitre de la Cathédrale. François de Sales présenta ses Bulles, (elles étoient datées du 7 Mars l'an 8. du Pontificat de Clément VIII.)

ses preuves de Noblesse, & les Lettres qui faisoient foi de ses études & de sa capacité. Le Chapitre les examina, & le reçut ensuite avec d'autant plus d'honneur, que la réputation de sa vertu & de son savoir lui avoit acquis beaucoup d'estime. La Compagnie en corps l'ayant mis en possession, il fit un discours plein de douceur & de piété, qui acheva de lui gagner tous les cœurs. Cette nouvelle s'étant répandue dans la Ville, où la Maison de Sales étoit fort considérée, tout le monde en témoigna d'autant plus de joie, que François de Sales en particulier y étoit fort estimé. Mais il n'y eut personne qui parut y prendre plus de part que le saint Evêque de Genéve; il le reçut, quand il le vint voir, comme un homme que Dieu lui avoit fait connoître qui seroit un jour son successeur, & qui édifieroit toute l'Eglise par l'éclat de sa sainteté. Il lui donna, quelque temps après, les Quatre Moindres & le Soudiaconat, & les Quatre-Temps d'après, le Diaconat. L'humble François vouloit garder les interstices réglés par l'Eglise, mais le saint Evêque qui connoissoit à fond la pureté de son cœur, & l'éminence de sa piété & de son savoir, & qui avoit une passion ex-

trême de l'entendre prêcher, voulut absolument l'en dispenser. Le respect qu'il avoit pour son Prélat, ne lui permit pas de contester avec lui. Il prêcha n'étant que Diacre, & il le fit avec tant de succès, qu'il parut dès lors que Dieu l'avoit choisi pour convaincre & pour gagner les Hérétiques, dont le Diocese de Genêve étoit rempli. Trois Gentils-hommes Calvinistes, d'une qualité & d'un savoir distingué, le Seigneur d'Awlly, celui de Bursin, & un autre que l'Histoire ne nomme pas, qui assisterent à ce premier Sermon, avouerent qu'ils en avoient été touchés; qu'ils en avoient conçu meilleure opinion de la Foi Catholique, qu'ils n'avoient eu jusqu'alors. En effet, l'on remarqua qu'ils s'abstinrent depuis des railleries qu'ils avoient accoutumé d'en faire. On verra dans la suite de son Histoire les fruits que cette premiere semence produisit en son temps, & la bénédiction que Dieu y donna.

Aug. de Sales. Ibid.

Ce Sermon fut suivi de quelques autres, qui lui attirerent une réputation extraordinaire; & dans la vérité, il possédoit de grandes qualités naturelles & acquises pour ce saint ministere; il avoit l'air grand & modeste, la voix forte &

agréable, l'action vive & animée, sans faste & sans affectation. Il ne négligeoit pas l'éloquence, sur-tout dans ces commencements, & il avoit coutume de dire que si on l'employoit pour établir l'erreur, on devoit à plus forte raison s'en servir pour faire triompher la vérité, & pour briser la dureté des cœurs.

Ces qualités extérieures, qui ne sont pas à négliger, étoient soutenues d'une onction qui faisoit bien voir qu'il donnoit aux autres de la plénitude & de l'abondance de son cœur, & qu'il s'étoit rendu le Disciple de Jesus-Christ, pour devenir le maître des hommes. Avant que de prêcher, il avoit soin de se renouveller toujours devant Dieu par des gémissements secrets & par des prieres ferventes. Il avoit toujours devant les yeux ces paroles que le Sauveur a dites de son Précurseur, *Il étoit une lampe ardente & luisante*; & elles lui avoient appris que, pour pouvoir luire utilement & éclairer les autres par la parole de vérité, il faut brûler de l'amour de Dieu, & du zele du salut des ames. Il étudioit aux pieds du Crucifix, pour le moins autant que dans les Livres, & il étoit persuadé qu'un Prédicateur ne sauroit faire de fruit, s'il n'est homme d'Orai-

Annam. liv. 2.

son, & s'il ne pratique lui-même le premier ce qu'il enseigne aux autres.

Mais quelque saintes que fussent ses occupations & ses études, dès qu'il vit approcher le temps auquel il devoit être ordonné Prêtre, il les quitta pour ne s'occuper plus que de Dieu seul; il destinoit avant ce temps-là plusieurs heures de la journée à l'étude de la Scholastique & de la Controverse. Il changea de méthode, il ne s'appliqua plus qu'à l'étude de cette divine Théologie, qui s'apprend par la priere & par la méditation de l'Ecriture, dont le Saint-Esprit est l'unique maître. Il avoit appris par expérience, qu'il arrive que plus l'entendement cherche à connoître la grandeur de Dieu par la subtilité des écoles, plus la volonté s'éloigne de son amour; que la vraie sagesse s'acquiert par la crainte de Dieu, par la bonne vie, par la pratique des vertus chrétiennes, & par la méditation continuelle de la Loi de Dieu; que plusieurs désirent d'avoir l'esprit éclairé, qui n'ont en même-temps que du mépris pour la vertu & pour la justice. Et comme il souhaitoit avec bien plus d'ardeur d'être
Ep. 112. saint que savant, il se régloit sur cette maxime de S. Augustin: Que ceux qui

ont appris de Jesus-Christ à être doux & humbles de cœur, avancent bien plus dans la connoissance de Dieu, par la méditation & la priere, que par l'étude & par la lecture.

Dans cette vue, il travailloit à devenir savant, en la même maniere que les saints peres le sont devenus ; & sachant que Dieu est la pureté même, & ne peut être vu que par des yeux purs, il travailloit sans cesse à purifier son ame par l'exercice de toutes les vertus, afin qu'elle devînt susceptible des lumieres de Dieu, & de cette onction intérieure qui enseigne toutes choses. *Joan. 2. v. 20.*

Il n'y a pas lieu de s'étonner, si ayant apporté de si saintes dispositions à la Prêtrise, il reçut dans son ordination, avec abondance, la plénitude de cet esprit principal, qui fait le véritable caractere des Prêtres, & toute la force des Pasteurs ; & si toutes les fois qu'il célébroit les redoutables mysteres, on voyoit dans ses yeux & sur son visage un feu qui marquoit extérieurement celui dont son cœur brûloit au-dedans. *Annn. liv 1.*

Depuis ce temps-là, on lui vit fuir avec soin tout ce qui pouvoit lui attirer l'applaudissement des hommes. Content de plaire à Dieu, & uniquement atten-

tif à procurer sa gloire, il prêchoit rarement dans les Villes; mais on le voyoit parcourir les hameaux & la campagne, pour instruire une infinité de pauvres gens qui vivoient dans le Christianisme presque sans le connoître. Il se faisoit un plaisir, à l'exemple de Jesus-Christ, de converser avec ces ames simples; & il les trouvoit d'autant mieux disposées à recevoir les lumieres de l'Evangile, qu'elles n'avoient le cœur corrompu, ni par l'ambition, ni par les richesses, ni par ces autres passions qui sont les sources malheureuses de l'aveuglement & de la corruption du cœur.

Il pouvoit, comme dit saint Paul, recevoir au moins le nécessaire de ceux à qui il distribuoit si abondamment les richesses spirituelles; mais il aima mieux suivre son exemple, que d'user de la permission qu'il donne. Bien loin d'être à charge à ces peuples, il leur donnoit libéralement les aumônes, ou qu'il fournissoit du sien, ou que des personnes charitables lui avoient confiées. Le désintéressement est une des choses qui peut le plus contribuer à autoriser le ministere des Pasteurs, comme au contraire l'avarice & l'intérêt ne manque jamais de l'avilir dans l'esprit des peuples. S'ils apper-

çoivent une fois qu'on prétende s'enrichir à leurs dépens ; si même l'on exige ce qui est dû avec trop de dureté ; si l'on affecte une domination odieuse, & si absolument défendue dans l'Ecriture sainte, il n'est pas possible qu'ils ne perdent cette estime & cette confiance si nécessaires pour gagner les cœurs, & pour les porter, malgré les répugnances de la nature, à la pratique des vertus chrétiennes. Le mépris succede infailliblement à la perte de l'estime ; la haine suit de près le mépris, & il n'est presque pas possible qu'on ne se regle bien plus sur l'exemple que sur les discours du Pasteur.

Le désintéressement n'étoit pas la seule chose qui acquît à François l'estime & la confiance des peuples. Il avoit une douceur infinie que rien n'étoit capable de rebuter; il les régardoit comme ses enfans, & il vivoit parmi eux comme leur pere ; sensible à tous leurs besoins, plein de compassion pour leurs miseres, il se faisoit tout à tous pour gagner tout le monde à J. C. Ainsi dans peu de temps les environs d'Annecy changerent de face, & l'on vit refleurir la piété dans les lieux mêmes où le mélange des Hérétiques avoit presque introduit l'irréligion.

Mais François de Sales ne donnoit pas

tellement ses soins aux peuples de la campagne, qu'il abandonnât la Ville d'Annecy ; il y visitoit les Malades & les Prisonniers, il terminoit les procès, à quoi la connoissance qu'il avoit du Droit Civil & Canonique, lui étoit fort utile ; & il n'épargnoit rien pour éreindre les inimitiés, & pour réconcilier les ennemis les plus irréconciliables. Dieu donna en cette occasion une bénédiction toute particuliere à ses travaux, & il y eut peu de cœurs assez durs pour tenir contre sa douceur & contre ses manieres charitables & insinuantes.

1593. *August. de Sales. liv. 1. Annon. Ibid.* Il établit cette même année dans Annecy une Confrairie, sous le titre de la Croix, d'une très-grande utilité. Les obligations des Confreres étoient d'instruire les ignorants, de visiter & consoler les malades, de leur apprendre le bon usage qu'ils peuvent faire de leurs maux, & de leur donner les moyens de les supporter chrétiennement, de les ensevelir & les enterrer après leur mort, de visiter, consoler & assister les Prisonniers : ils étoient encore obligés d'aller à la campagne instruire & soulager les pauvres ; ils devoient sur toutes choses éviter les procès, comme autant d'écueils où la charité chrétienne ne man-

que presque jamais de faire naufrage. S'il en naissoit malgré eux, ils étoient obligés de les terminer, autant qu'il dépendoit d'eux, par l'arbitrage des Confreres mêmes, qui y devoient donner tous leurs soins; & il leur étoit très-particuliérement recommandé de donner l'exemple d'assister aux Offices divins & aux Instructions qui se faisoient dans les Paroisses des Confreres; François de Sales n'ayant jamais cru que des dévotions particulieres dussent retirer les Fideles des Eglises, où ils ont reçu par le Baptême une nouvelle naissance en J. C. ni les soustraire aux instructions de leurs Pasteurs légitimes.

Il leur dressa des réglements & des instructions pleines de sagesse & de piété, mais accommodées à l'Etat séculier, dont la plûpart des Confreres faisoient profession. Il en fut le premier Prieur; mais il l'étoit bien plus par l'exemple qu'il leur donnoit, que par le rang qu'il tenoit parmi eux; personne n'ayant jamais moins affecté la supériorité que lui, & ne s'étant éloigné avec plus de soin de tout ce qui peut flatter le penchant naturel qu'ont tous les hommes de s'élever au-dessus des autres. Enfin les bonnes œuvres de ces nouveaux

Confreres se répandirent bientôt dans les Provinces voisines avec tant de réputation, que les Peuples d'Aix & de Chambery établirent dans leurs Villes des Confrairies, sur le modele de celle d'Annecy, & lui demanderent les instructions & les réglements qu'il avoit faits pour la conduite de ses Confreres.

L'érection de la Confrairie de la Croix, donna lieu à un Ministre du voisinage d'écrire contre l'honneur que les Catholiques ont coutume de rendre à ce signe de notre salut, dont la vue est si capable de rappeller dans les esprits le souvenir de la charité infinie qui a pu porter un Dieu à verser son Sang pour les hommes.

François, à l'occasion de cet Ecrit, reprit l'étude de la Controverse qu'il avoit interrompue. Il répondit ensuite au Ministre par un ouvrage qui a pour titre, l'*Etendart de la Croix*, divisé en quatre Livres, que nous avons parmi ses œuvres. Il y fait voir que l'honneur que les Catholiques rendent à la Croix, n'est point nouveau; que les Chrétiens des premiers siecles en ont usé, & il en rapporte les preuves; que l'adoration dans un certain sens, selon l'Ecriture sainte même, peut être rendue aux créa-

tures, mais qu'il y en a un aussi auquel elle n'est dûe qu'à Dieu ; que c'est celui qui est marqué dans le Décalogue ; que les Catholiques n'usent de l'adoration prise en ce sens qu'à l'égard de Dieu, qu'ainsi ils ne peuvent être idolâtres, comme les Calvinistes leur reprochent ; qu'enfin tout le culte que les Catholiques rendent à la Croix & aux choses saintes, n'est que relatif, & se rapporte entiérement à Dieu. On ne répondit point à cet Ecrit, & les Catholiques regarderent ce silence comme une preuve de l'excellence de l'Ouvrage de François.

N'ayant plus d'ennemis à combattre, il reprit ses premiers exercices. Il n'y avoit rien de plus réglé, de plus simple & de plus uniforme que sa maniere de vivre ; il évitoit avec soin ces singularités affectées, qui ne tendent le plus souvent qu'à attirer l'estime des hommes ; ces dehors vuides, qui en reglant l'extérieur, ne touchent point au cœur, & ne servent qu'à imposer par une fausse apparence de sainteté. Il étoit propre, mais modeste dans ses meubles, dans sa table & dans ses habits ; il avoit la conversation douce, agréable & aisée, sans affectation & sans gêne ; il étoit bon, & même chaud ami, sincere & sans fard,

mais pourtant prudent & ſecret ; on voyoit dans ſes yeux & ſur ſon viſage un air tranquille & ſerein, véritables marques de la pureté & de la paix de ſon cœur ; il étoit civil, & même naturellement poli, ſachant fort bien vivre, & ne ſe diſpenſant jamais des bienſéances, ſans pourtant les affecter d'une maniere trop ſcrupuleuſe.

Il avoit coutume de dire que la véritable piété n'excluoit pas les vertus civiles & morales, ni généralement toutes celles qui pouvoient rendre la ſociété douce & commode ; que pour être dévot, il n'étoit point néceſſaire d'être malpropre, bruſque, mal poli, barbare, ſans humanité & ſans douceur ; qu'au contraire, il falloit gagner les hommes par des manieres qui leur fiſſent aimer la vertu ; qu'une triſteſſe ſombre & ſcrupuleuſe n'étoit point non plus du caractere de la vraie piété ; qu'il falloit ſervir Dieu avec joie & avec une ſainte liberté, & qu'il n'y avoit rien de plus oppoſé au véritable Chriſtianiſme, que la gêne, la contrainte & l'eſclavage ; que c'étoit pour cette raiſon que Dieu nous obligeoit de l'appeller tous les jours notre Pere ; qu'il falloit avoir en lui une confiance tendre & filiale, & que nous

ne pouvions trop compter sur sa bonté, tant que par nos péchés nous ne le forcerions pas d'avoir recours à sa justice; qu'il falloit croire même que, quand il étoit obligé de nous punir, il le faisoit à regret, étant de sa nature la bonté même, & n'étant sévere que par l'occasion que nous lui fournissons nous-mêmes d'exercer sa sévérité.

Mais ce dehors de François de Sales, où il ne paroissoit rien que de commun, étoit soutenu au-dedans, par une innocence de moeurs qu'il n'avoit jamais violée, par un cœur pur, désintéressé, soumis aux ordres de Dieu, toujours occupé de sa présence, plein d'ardeur & de zele pour sa gloire, & uniquement pénétré du soin de lui plaire, & du desir de le posséder.

Ceux qui connoissent le véritable caractere de saint François de Sales, ne trouveront rien à redire à la peinture qu'on en vient de faire; sa vie n'est qu'une longue preuve de tout ce que l'on vient d'avancer.

Cependant la réputation de François se répandoit de tous côtés, & quoiqu'il ne souffrît l'estime publique, qu'afin de s'attirer plus de confiance, & d'avoir plus d'autorité pour augmenter la gloire

de Dieu ; cette estime s'attachoit malgré lui à sa personne. Ce fut ce qui lui attira une nouvelle marque de l'estime de son Prince ; il lui fit faire de nouvelles instances d'accepter la Charge de Sénateur, dont il l'avoit pourvu.

Annon. Vie de S. François de Sales. Liv. 1.

On lui représenta de sa part, qu'elle lui donneroit les moyens de servir Dieu plus utilement que dans une condition privée ; on lui fit connoître les injustices qu'il pourroit empêcher, ayant l'esprit éclairé, le cœur droit & incorruptible comme il l'avoit ; on lui parla des pauvres, qu'on savoit être après Dieu le plus cher objet de sa tendresse, & de leurs intérêts qu'il seroit plus en état de soutenir : on ajouta que cet emploi n'interromproit point les exercices de sa piété ; qu'au contraire, sa naissance, sa vertu, son savoir ne pouvant que lui acquérir beaucoup d'autorité dans le Sénat, il seroit en état de protéger l'innocence & de réprimer le vice. Enfin l'on mit cette affaire dans tous les jours les plus avantageux qu'elle pouvoit avoir.

Mais l'humble François persista dans son refus. Il remercia son Souverain d'une maniere qui augmenta l'estime qu'il avoit pour lui : & il répondit à ceux qui lui avoient parlé de sa part, que puisque

Dieu l'avoit appellé à servir son Eglise ; il ne devoit point prendre d'engagements qui pussent l'en détourner ; que qui ne croyoit pas que le Ministere Ecclésiastique pût occuper un homme tout entier, ne connoissoit pas l'étendue que la charité est capable de lui donner ; qu'à la vérité il étoit obligé de reconnoître que Dieu lui avoit donné assez de droiture & de fermeté pour ne se pas laisser entraîner à l'injustice ; mais qui lui répondroit qu'il pût toujours se défendre des surprises, auxquelles on est continuellement exposé dans ces sortes d'emplois ? que d'avoir à décider en dernier ressort des biens & de l'honneur des hommes, étoit quelque chose de bien périlleux ; que Jesus-Christ lui-même n'avoit pas voulu juger le différend qui étoit entre deux freres, pour la succession de leur pere ; qu'il étoit résolu de suivre son exemple ; qu'après tout, c'étoit le plus sûr & le plus conforme à la vie paisible, éloignée du bruit & du tumulte, qu'il avoit embrassée, & dans laquelle il espéroit que Dieu lui feroit la grace de persévérer jusqu'à la mort.

Le Comte & la Comtesse de Sales s'étoient flattés qu'il ne résisteroit pas à cette seconde tentative ; & comme ils n'a-

voient pas les vues aussi épurées que lui, ils avoient cru qu'après que le premier feu de sa dévotion seroit passé, il seroit plus traitable, & qu'il n'auroit plus tant de répugnance à allier deux choses qui ne leur paroissoient nullement incompatibles. L'usage de presque tous les Etats de la Chrétienté, où les Ecclésiastiques ne font pas de difficulté de posséder des Magistratures, les exemples de tant de grands Hommes qui les ont exercées avec tant d'intégrité, & sans aucun préjudice de leur salut, & la complaisance même qu'il avoit pour leurs sentiments, leur avoit persuadé qu'il se rendroit à des instances soutenues de l'autorité & des sollicitations de son Souverain. Mais les voies de Dieu sur ses Elus ne sont pas toujours les mêmes ; & s'il en appelle quelques-uns aux Charges publiques, il inspire au plus grand nombre une sainte aversion pour ces emplois tumultueux, si opposés d'eux-mêmes à la paix de l'ame & à la solitude du cœur, dont les plus grands Saints ont toujours fait leurs plus cheres délices.

Dieu avoit même des vues particulieres sur S. François de Sales, qui ne s'accordoient pas avec l'emploi qu'on lui offroit. Elles demandoient un hom-

me tout dévoué à son service, & qui n'eût point d'autre engagement que celui de procurer sa gloire, & de travailler au salut des ames. C'est ce que l'on verra dans la suite de cette Histoire.

Fin du premier Livre.

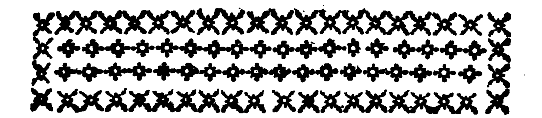


SOMMAIRE
DU SECOND LIVRE.

LE Duc de Savoie recouvre trois Bailliages usurpés sur lui par les Génevois & par les Suisses. Il fait dessein d'y établir la Religion Catholique, qu'ils en avoient bannie. Il en écrit à l'Evêque de Genêve. S. François de Sales est choisi pour l'exécution de ce grand dessein. Le Comte & la Comtesse de Sales n'oublient rien pour l'en détourner. Il part pour le Chablais, accompagné de Louis de Sales son Cousin. Maniere Apostolique dont il entreprend cette fameuse Mission. Avis pleins de prudence que lui donne le Baron d'Hermance, Gouverneur de la Province pour le Duc de Savoie. Saint François de Sales arrive à Tonon. Il y est en danger de sa vie. Il l'évite par sa douceur, par sa prudence & par sa fermeté. Il travaille long-temps sans aucun succès.

Sa patience & sa confiance en Dieu. Le Baron d'Hermance, averti des conspirations qu'on faisoit contre sa vie, veut lui donner une escorte. Il la refuse. Grands dangers où il se trouve exposé. Sa piété & sa patience au milieu des contradictions qui lui arrivent de tous côtés. Il convertit la Garnison de la Forteresse des Allingues. Il gagne, par sa modération & par de grands exemples de vertu, l'affection du Peuple de Tonon. Il entreprend avec beaucoup de zele des Conférences & des Controverses; il justifie la doctrine de l'Eglise Catholique. Il offre de conférer à l'amiable avec les Ministres de la R. P. R. sur les points contestés; mais bien loin d'accepter la Conférence, on traite avec des assassins pour se défaire de lui. Il évite ce danger par sa fermeté & par sa douceur. Il établit sa demeure à Tonon. Ses travaux Apostoliques. Il convertit un grand nombre de Calvinistes. On conspire de nouveau contre sa vie, & il n'évite la mort que par une protection

particuliere de Dieu. Les dangers continuels où il étoit exposé, obligent le Comte de Sales & tous ses amis à lui écrire, pour l'obliger à abandonner la Mission du Chablais. Belle réponse qu'il leur fait. Piété & grande charité de la nouvelle Eglise du Chablais. Nouveaux progrès de saint François de Sales. Il n'épargne rien pour porter les Ministres à une Conférence publique. Ils l'acceptent, & s'en dédisent honteusement; ce qui donne lieu à la conversion de plusieurs personnes de marque. Un Ministre est puni de mort pour avoir embrassé la Religion Catholique. Une conduite si violente est également condamnée par les Catholiques & les Calvinistes; elle donne lieu à de nouvelles conversions. Saint François de Sales entreprend celle du Seigneur d'Awlly. Il y réussit, & cet exemple est suivi d'un grand nombre de conversions.



LA VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE,

Livre Second.

LA Ville de Geneve n'eut pas plutôt quitté la Religion Catholique, & changé la forme de son Gouvernement, en se révoltant contre son Evêque & contre le Duc de Savoie, qui en disputoient entre eux depuis long-temps la Souveraineté, que les Suisses, qui l'avoient aidée à exécuter ces deux projets, formerent celui de dépouiller les Ducs En 1593.

de Savoie des Terres qu'ils possédoient aux environs de cette petite République. Elles consistoient aux Pays de Vaud, au Duché de Chablais, & aux Bailliages de Gex, Terny & Gaillard.

Le Pays de Vaud étoit si fort à la bienséance du Canton de Berne, qu'il étoit difficile de résister à la tentation de s'en emparer ; & le Chablais & les Bailliages serroient de si près la Ville de Geneve, qu'il étoit moralement impossible qu'elle se maintînt long-temps dans son indépendance prétendue, si l'on n'éloignoit le Duc de Savoie de son voisinage, en faisant la conquête de ces petits Etats, qui la tenoient comme assiégée. La guerre qui survint entre François I. & le Duc de Savoie, leur fournit l'occasion d'exécuter ce dessein. Le Chablais & les Bailliages furent conquis. La Religion Catholique en fut bannie, & l'on y commit tous les désordres que l'on a décrits au commenment de cette Histoire.

Liv. I.

La Paix ayant été conclue entre Henri second, fils de François premier, & Emmanuel Philibert, Duc de Savoie, les Suisses furent contraints de rendre au Duc le Chablais & les Bailliages ; mais on eut soin d'insérer dans le Traité la

clause

clause expresse que la Religion Catholique n'y pourroit être rétablie. Les choses demeurerent en cet état pendant la vie d'Emmanuel Philibert ; mais Charles Emmanuel, son fils, lui ayant succédé, les Genevois qui supportoient impatiemment le voisinage d'un si puissant Prince, porterent les Suisses à rompre le Traité qu'ils avoient fait avec son pere. Ils mirent sur pied une armée capable de reconquérir le Chablais & les Bailliages, & s'en emparerent pour la seconde fois.

Cette usurpation ne dura qu'autant de temps qu'il en fallut au Duc pour lever une armée. Les Suisses & les Genevois, trop foibles pour lui résister, furent contraints de céder. Le Duc recouvra ce qu'il avoit perdu, & mit partout des Garnisons qui faciliterent dans la suite le rétablissement de la Religion Catholique. En effet, le Duc ne se croyant plus obligé à l'exécution d'un Traité que ses Ennemis avoient violé les premiers, persuadé même que tant que ses Sujets seroient d'une Religion différente de la sienne, il ne pourroit jamais s'assurer de leur fidélité, pensa sérieusement à rétablir la Religion Catholique dans le Chablais & dans les trois Bail-

liages. Les avantages qu'il avoit remportés sur ses ennemis le mettoient en état d'user de la force, comme ils avoient fait eux-mêmes pour contraindre ces peuples à abandonner la Religion de leurs peres ; mais il préféra la voie de la douceur, ou plutôt il crut devoir commencer par elle, se réservant d'employer des moyens plus forts, si elle ne suffisoit pas.

En 1594. Dans cette vue, il écrivit à l'Evêque de Geneve de choisir de bons Sujets, savants, d'une conduite édifiante, & qui eussent les qualités requises, pour travailler avec succès à la conversion des peuples du Chablais & des trois Bailliages ; il leur promit sa protection, & qu'il seconderoit leurs travaux de tout ce qui dépendroit de son autorité ; il lui envoya même toutes les Patentes qui pouvoient faire foi que ces Missionnaires travailloient par ses ordres ; & il manda aux Gouverneurs des Places de les appuier de tout leur pouvoir dans les fonctions de leur ministere.

** Claude de Granier.* *Aug. de Sales.* *Vie de S. Franç. de Sales, liv. 2.* L'Evêque * de Geneve ayant reçu ces Lettres de son Souverain, remercia Dieu de ce qu'il lui ouvroit enfin le chemin pour aller chercher des brebis, qui pour être égarées, n'en étoient pas moins de son troupeau. Ensuite il assembla le

Clergé de la Cathédrale, de la Ville & de la Campagne ; & leur ayant lû les Lettres du Prince, il leur dit que le Chablais & les trois Bailliages, qui étoient la plus belle partie du Diocese de Geneve, & la plus peuplée, gémissoient depuis plus de soixante ans sous le joug de l'Héréfie ; que Dieu, après avoir abandonné ces Peuples pendant un si long-temps à l'esprit d'erreur & aux desirs de leur cœur, les avoit enfin regardés des yeux de cette miséricorde, que les plus grands crimes ne sont pas capables de lasser ; qu'il avoit touché le cœur de leur Prince ; qu'il se servoit de sa voix pour les inviter à la conquête spirituelle de ces pays désolés ; qu'on ne pouvoit, sans se rendre coupable de la prévarication la plus honteuse, refuser de l'écouter & d'y obéir ; qu'il demandoit des ouvriers pour réparer les ruines du Peuple de Dieu ; qu'il étoit prêt de marcher à leur tête, qu'il ne prétendoit pas que son âge & ses incommodités l'en dispensassent ; qu'il les avoit assemblés pour choisir des seconds qui l'accompagnassent dans cette sainte entreprise ; qu'il n'ignoroit pas qu'il n'y eût beaucoup à souffrir, mais qu'il pouvoit dire, comme S. Paul, que sa vie ne lui

étoit pas si chere que son ame; qu'il étoit prêt de la sacrifier pour satisfaire aux obligations de son Ministere; que les y ayant associés, il les croyoit dans des sentiments & des dispositions toutes pareilles; qu'il ne s'agissoit point d'aller chercher des Terres inconnues, ni de prêcher à des Peuples dont ils ne connoissoient ni les mœurs ni le langage; qu'il n'étoit question que de travailler à la conversion de leurs Compatriotes, Sujets du même Prince, vivants à peu près sous les mêmes Loix, & que le Baptême qu'ils avoient reçu, rappelloit naturellement dans le sein de l'Eglise qu'ils avoient quittée; qu'il ne falloit point tant regarder le travail, qu'on n'eût aussi en vue la récompense dont leurs peines seroient suivies, & que le même Dieu qui les appelloit au secours de leurs freres, seroit leur guide, leur force, leur protecteur & leur couronne.

Aug. de Sales, l. 2.

Mem. Ibid.

Le discours de l'Evêque, bien loin d'inspirer à ceux qui l'écoutoient la même ardeur dont il étoit rempli, ne servit qu'à jetter l'effroi dans tous les cœurs. Un morne silence lui succéda; chacun tenoit les yeux baissés, & sembloit craindre de rencontrer ceux du généreux Prélat; la vue des peines & des dangers

auxquels on prévoyoit que ceux qui seroient choisis pour la Mission du Chablais alloient être exposés, empêchoit qu'aucun ne s'offrît; & bien loin de suivre & de seconder le zele du saint Evêque, tous paroissoient prêts à l'abandonner.

Le seul François de Sales parut touché de son discours. Au lieu de l'étonnement qu'on voyoit peint sur tous les visages, on ne vit dans ses yeux & dans tout son air qu'une sainte émotion & une impatience pleine de zele, de seconder les pieuses intentions de son Prince & de son Prélat. Aussi le saint Evêque ne se fut pas plutôt tourné de son côté pour lui demander son avis, qu'il répondit qu'il n'étoit pas seulement prêt de le suivre, mais qu'il s'offroit encore, s'il l'en jugeoit capable, d'être lui-même le Chef de la Mission; qu'il se croyoit obligé de lui représenter que son âge & ses incommodités ne lui permettoient pas de s'exposer aux peines & aux fatigues dont l'entreprise qu'il proposoit, seroit infailliblement accompagnée; que s'il étoit Evêque, il étoit homme, & qu'il devoit considérer que la mesure de ses forces devoit être celle de ses entreprises; que Dieu n'en demandoit pas davantage; qu'il étoit vrai qu'il commandoit la charité en général, & aux Pas-

teurs plus qu'à tous autres ; mais qu'il commandoit aussi la discrétion, & qu'il vouloit que le zele fût conduit par la prudence ; que s'il se croyoit obligé de donner sa vie pour la partie rebelle de son troupeau, il ne la devoit pas moins à celle qui avoit toujours été fidelle ; & qu'il suffisoit dans cette occasion qu'on travaillât sous ses ordres, & qu'il imitât Moyse, qui prioit sur la montagne, pendant que Josué combattoit dans la plaine.

Il ajouta qu'il ne croyoit pas qu'il fût nécessaire d'envoyer d'abord beaucoup de Missionnaires dans le Chablais; qu'un petit nombre suffiroit pour faire la découverte du Pays, & sonder les dispositions que les Peuples pourroient avoir à rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique ; que selon le succès, on pourroit dans la suite y en envoyer un plus grand nombre, & que l'Evêque même pourroit venir mettre la derniere main à cette sainte entreprise ; qu'il s'offroit cependant d'entrer le premier dans les Provinces révoltées contre l'Eglise, & qu'il ne demandoit qu'un petit nombre de bons sujets, qui eussent de la fermeté & de la patience, & qui ne se rebutassent pas des premieres difficultés.

Tout le monde ayant été de l'avis de

François, & le saint Prélat même s'étant rendu aux remontrances que toute l'Assemblée lui fit sur son grand âge & sur ses infirmités, François fut choisi pour ouvrir la Mission, & pour en être le Chef. Mais quand il fut question de lui donner des associés, il ne se présenta personne que le seul Loüis de Sales, dont on a déja parlé dans le premier Livre de cette Histoire. L'Evêque de Geneve ne pouvoit se résoudre à laisser entrer François dans le Chablais, si peu accompagné; mais ce saint Missionnaire lui ayant témoigné qu'un plus grand nombre n'étoit pas nécessaire pour commencer cette importante Mission, il se rendit à ses raisons, & l'Assemblée finit par des prieres ferventes, pour l'heureux succès de cette sainte entreprise.

August. de Sales liv. 2.

On vit dans cette occasion quelque chose de semblable à ce qui se passa autrefois à Milet, à l'égard de Saint Paul. Les Fideles frappés des dangers & de la mort même, dont l'Apôtre étoit menacé, s'il alloit à Jérusalem, & des Prophetes lui ayant prédit qu'il seroit lié & chargé de chaînes, & qu'il y souffriroit de grands maux, n'oublierent rien pour le dissuader d'un voyage qui devoit apparemment de ravir à l'Eglise; mais comme ils virent

Acta 27 v. 15.

qu'il demeuroit inflexible dans la résolution d'y aller, & que son zele l'emportoit sur la crainte des plus grands maux, ils se soumirent enfin à l'ordre du Ciel, & le congédierent les larmes aux yeux, en disant: *Que la volonté du Seigneur soit accomplie.*

August. de Sales, liv. 1. Le bruit s'étant répandu dans Annecy, que François de Sales avoit été choisi pour la Mission du Chablais, & qu'il étoit résolu de partir au premier jour, ses amis qui jugeoient de ce que les Hérétiques étoient capables de faire pour conserver leur Religion, par ce qu'ils avoient fait pour l'établir, & qui ne doutoient point que ce ne fut s'exposer à une mort certaine, que d'entreprendre presque seul & désarmé ce que le Duc de Savoie à la tête d'une armée n'avoit pû faire, prirent l'allarme. Il n'y en eut point qui ne fît les derniers efforts, pour le détourner de la résolution qu'il avoit prise. Ils lui représenterent, mais en vain, de la maniere la plus vive, les fatigues & les dangers qu'il alloit courir, & le peu d'apparence qu'il réussît dans son entreprise. Ils en écrivirent même au Comte & à la Comtesse de Sales, dont il devoit aller prendre congé. Il eût bien souhaité de le faire par Lettres,

pour éviter les combats qu'il prévoyoit qu'il auroit à ſoutenir contre les deux perſonnes du monde qui lui étoient les plus cheres ; mais le Château de Sales, où ils faiſoient leur demeure, ſe trouvant ſur ſon chemin, il ne put éviter de leur rendre ce devoir en perſonne.

Ce fut dans cette occaſion qu'il eut à ſe défendre contre tout ce que la tendreſſe naturelle a de plus fort pour ébranler un cœur. Le Comte de Sales, qui n'approuvoit point en général la Miſſion deſtinée pour le Chablais, & qui déſapprouvoit encore plus qu'on eût choiſi ſon fils & ſon neveu pour une entrepriſe dont il n'eſpéroit aucun ſuccès, n'épargna rien pour les en détourner. Son âge, ſon expérience, les grandes affaires même qu'il avoit ménagées avec beaucoup de prudence, lui avoient acquis une eſtime & une autorité qui donnoit un nouveau poids à ſes raiſons. Il n'uſa point de ménagements; il traita la Miſſion du Chablais de deſſein mal conçu, & encore plus mal entrepris, où il entroit plus de zele que de prudence, qui pouvoit avoir de fâcheuſes ſuites, & dont raiſonnablement on ne pouvoit eſpérer aucun fruit. Il repréſenta vivement les obſtacles qu'ils rencontreroient, les dangers qu'ils auroient *Idem. Ibid.*

à essuier, la honte enfin de s'être engagés dans une entreprise où il y avoit si peu d'apparence de réussir. Il ajouta que s'il ne voyoit pas entre leurs mains les ordres du Duc & de l'Evêque, il ne croiroit jamais que deux personnes si sages eussent approuvé un pareil dessein; qu'il écriroit à l'un & à l'autre, pour leur en représenter les inconvénients, & pour les porter à prendre des mesures plus justes; & que cependant il leur défendoit, par l'autorité que Dieu lui avoit donnée sur eux, de passer outre, & de s'obstiner à une entreprise qui étoit si fort au-dessus de leurs forces.

Pendant que le Comte parloit, la Comtesse versoit des larmes capables de toucher un cœur moins sensible que celui de son fils. Mais la Foi qui fait vivre le juste, cette confiance en Dieu qui forme ses sentiments & qui regle toutes ses actions, l'emportant sur les sentiments naturels, François leur représenta avec sa douceur ordinaire, qu'à prendre les choses de la maniere dont ils les prenoient, le dessein que les Apôtres avoient formé, & qu'ils avoient ensuite exécuté si heureusement, de prêcher l'Evangile à toutes les Nations de la Terre, & d'entreprendre la conversion du monde, devoit avoir eu quelque chose de

bien extravagant ; qu'il y avoit bien moins d'apparence que douze pauvres pêcheurs, sans savoir, sans éloquence, sans biens & sans appui, ayant même toutes les Puissances du monde pour ennemies, réussissent dans une pareille entreprise, qu'il n'y en avoit à espérer quelque succès de la Mission du Chablais ; que s'ils avoient écouté tout ce que la raison humaine pouvoit opposer à un si grand projet, nous languirions encore dans les ténebres du Paganisme ; qu'il demeuroit d'accord qu'il y avoit bien de la différence entre Louis de Sales, lui & ces grands Hommes qui étoient remplis du Saint Esprit, confirmés en grace, & soutenus du pouvoir de faire des miracles; mais qu'il n'y avoit pas non plus de comparaison entre ce qu'ils avoient entrepris, & la Mission dont il s'agissoit : qu'il n'étoit question que de parler à des Peuples, de la part du Dieu qu'ils adoroient, & du Prince dont ils respectoient l'autorité ; à des Chrétiens sortis du sein de la même Eglise où on les invitoit de rentrer ; à des Chrétiens qui avoient reçu le même Baptême, qui recevoient les mêmes Ecritures saintes, qui professoient les anciens Symboles, & qui avoient tant de choses communes avec

nous, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre d'en être regardés comme des étrangers qui venoient leur annoncer des Divinités inconnues, & leur ravir la plus chere de leurs espérances ; que bien loin d'être traversés dans ce dessein par les Puissances de la terre, elles leur étoient favorables ; que la Maison même dont ils étoient sortis y étoit considérée; qu'ils trouveroient dans le Chablais des alliés, des parents & des amis, qui ne souffriroient pas qu'on usât de violence à l'égard de deux personnes désarmées, qui ne respiroient qu'après leur salut, & qui étoient même revêtues de l'autorité du Souverain : qu'il convenoit cependant que leur entreprise n'étoit pas sans difficulté ; qu'il y auroit des dangers à courir & des fatigues à essuier ; qu'il pourroit même arriver que la mort seroit la récompense de leurs travaux, comme elle l'avoit été de ces deux Apôtres dont ils tâchoient d'être les imitateurs ; mais qu'on ne couroit pas à la guerre de moindres risques pour une fin bien moins importante ; & qu'on ne devoit point trouver étrange qu'ils fissent, pour acquérir une couronne immortelle, ce que tant de gens faisoient tous les jours pour une gloire fragile qui mou-

roit avec eux, & que souvent même on n'étoit pas assuré d'obtenir.

Quoique le Comte fût touché des raisons de son fils, il ne laissa pas de repartir que, s'il se croyoit appellé à la Mission du Chablais, il ne prétendoit pas s'y opposer; mais qu'il souffriroit au moins qu'on prît des mesures pour sa sûreté, & les précautions nécessaires pour faire valoir l'autorité de l'Eglise & du Prince, qu'il étoit si dangereux d'exposer au mépris des Peuples, qui n'avoient déja que trop de penchant à y résister.

Mais François qui ne pouvoit souffrir qu'on donnât trop à la prudence humaine, lorsqu'il étoit question des intérêts de Dieu, répondit avec émotion, qu'il étoit surprenant qu'il ne fût permis d'être lâche, que lorsqu'il s'agissoit de la cause de Dieu; que s'il avoit suivi la profession des armes, comme sa naissance & sa qualité d'aîné sembloit l'y appeller, on l'eût blâmé, si la vue du péril l'eût empêché de faire son devoir; qu'au contraire ayant embrassé l'Etat Ecclésiastique, & s'étant engagé dans cette sainte milice, où l'on est obligé de combattre, quoiqu'avec d'autres armes, les ennemis de Dieu & de l'Eglise, on ne lui parloit que d'éviter leur rencontre, que de pré-

cautions & de mesures ; comme s'il étoit moins honteux de fuir dans ces sortes d'occasions, que lorsqu'il s'agissoit du service du Prince : que le bras de Dieu n'étoit point raccourci, ni sa puissance diminuée ; qu'il n'avoit pas besoin du secours des hommes ; que les instruments les plus foibles lui suffisoient pour faire réussir les plus grandes entreprises ; & que l'autorité de l'Eglise & celle du Prince venant également de lui, il sauroit bien, ou prévenir, ou empêcher l'atteinte qu'on pourroit leur donner.

Ayant dit ces paroles, il se mit en état de partir. Et prenant Louis de Sales par la main : *Allons*, lui dit-il, *où Dieu nous appelle. Il est plus d'un combat où l'on ne gagne la victoire que par la fuite. Un plus long séjour ne serviroit qu'à nous affoiblir ; & d'autres plus généreux que nous, pourroient bien gagner la couronne qui nous étoit préparée.*

Idem. Ibid. Le Comte étonné de la fermeté de son fils, n'eut pas la force de le retenir, il se contenta de le suivre de loin ; & l'ayant perdu de vue, il revint pour consoler la Comtesse, qui étoit pénétrée de la douleur la plus vive, dans la vue des périls auxquels elle étoit persuadée que ce fils qui lui étoit si cher alloit être exposé.

Cependant François étant arrivé sur

la frontiere du Chablais, il se sentit rempli d'un nouveau zele, & se jettant à genoux, & fondant en larmes, il pria Dieu de bénir leur entrée & leur séjour dans cette Province, d'être lui-même leur guide & leur force, de mettre dans leur bouche des paroles de vie, & dans leur cœur une charité si ardente, qu'elle se trouvât à l'épreuve des contradictions des hommes & des obstacles mêmes que les démons seroient capables de former contre la réunion de ces Peuples à l'Eglise Catholique, à laquelle ils venoient les inviter. La priere finie, il se tourna du côté de Louis de Sales, & l'embrassant tendrement : Il me vient lui dit-il, une pensée ; nous entrons dans cette Province pour y faire les fonctions des Apôtres, si nous y voulons réussir, nous ne pouvons trop les imiter. Renvoyons nos chevaux, marchons à pied, & nous contentons comme eux du nécessaire. Louis de Sales y ayant consenti, ils arriverent à pied aux Allinges ; c'est une Place forte & bien munie, située au haut d'une petite montagne détachée de toutes les autres. Le Baron d'Hermance, Gouverneur de la Province pour le Duc de Savoie, y faisoit sa résidence, & tenoit tout le pays dans le devoir, par le moyen

d'une forte Garnison que le Duc y entretenoit. Comme il étoit intime ami de la Maison de Sales en général, & de François en particulier, il reçut ses deux hôtes avec une joie extraordinaire, & leur fit un accueil proportionné à l'estime qu'il faisoit d'eux. Après les premiers compliments, François lui rendit trois Lettres; l'une du Duc de Savoie, l'autre de l'Evêque de Geneve, & la troisieme du Comte de Sales.

Aug. de Sales. liv. 2.

Le Duc de Savoie lui ordonnoit de recevoir & d'appuier de toute l'autorité qu'il avoit dans la Province, les Missionnaires qui lui seroient envoyés par l'Evêque de Geneve, pour travailler à la conversion des Peuples du Chablais. L'Evêque lui nommoit ceux qu'il avoit choisis pour cet emploi, & le prioit de les prendre en sa protection. Et le Comte de Sales le conjuroit, au nom de l'intime & ancienne amitié qui étoit entre eux, d'avoir soin de son fils & de son neveu, & de les aider de ses conseils & de son autorité.

Le Baron d'Hermance ayant lu ces Lettres, répondit qu'il exécuteroit ponctuellement & avec beaucoup de plaisir, ce qui lui étoit ordonné par son Prince, & recommandé par ses plus chers amis. Il les conduisit ensuite sur une pla-

te-forme qui étoit au haut du Château, d'où l'on découvroit tout le Pays : & leur faisant voir les canons en batterie, & la Garnison sous les armes : *J'espere*, leur dit il, *que nous n'aurons pas besoin de tout cela, si les Calvinistes peuvent se resoudre à vous entendre.* Mais François étoit occupé d'un spectacle qui le frappoit bien plus vivement; il remarquoit de tous côtés des Eglises abattues, des Monasteres ruinés, des Croix renversées, des Villes, des Bourgs & des Châteaux détruits; suites funestes de l'Hérésie & de la guerre qu'elle avoit attirée dans cette belle Province. A la vue de ces tristes restes de la Religion Catholique, qui avoit autrefois régné avec tant d'éclat dans le Chablais, il ne put retenir ses larmes; & n'étant occupé que de sa douleur, *Seigneur*, s'écria-t-il, *les Peuples révoltés contre vous & contre votre Christ, sont entrés dans votre héritage; ils ont profané vos Temples, aboli votre culte, ruiné votre Sanctuaire. Levez-vous, Seigneur, jugez vous-même votre cause, mais jugez-la dans votre miséricorde.* Il resta ensuite quelque temps sans parler, versant toujours une grande abondance de larmes; puis se tournant du côté du Baron d'Hermance : *Voici*, lui dit-il, *de*

Annees. Vie de S. François de Sales, liv. 1. Aug. de Sales. Ibid. Annees. Ibid.

grands maux, il faut un grand Médecin pour les guérir.

Ils conférerent ensuite de ce qui étoit à faire pour réussir dans la Mission qu'ils alloient entreprendre. Le Baron d'Hermance leur donna d'excellents avis. Ce n'étoit pas seulement un fort brave homme, à qui les qualités militaires & les services rendus à l'Etat avoient acquis l'estime & l'affection de son Prince; il avoit une expérience consommée, & connoissoit mieux que personne le génie des Peuples qu'il avoit à gouverner. Il étoit encore très-zélé pour la Religion Catholique: & les preuves qu'il en avoit données; avoient porté le Duc de Savoie à lui donner le Gouvernement du Chablais.

Il leur représenta avec beaucoup de prudence les difficultés de l'entreprise dans laquelle ils alloient s'engager, & ce qu'il croyoit qu'il falloit faire pour les surmonter. Il leur dit qu'ils auroient à faire à des Peuples, qui étoient dans le fond de fort bonnes gens, simples, grossiers, mais d'une obstination invincible quand ils s'étoient une fois entêtés de quelque chose; qu'ils étoient persuadés que la conservation de leur liberté & de leurs privileges dépendoit de celle de leur Religion; que cela seul étoit capa-

ble de leur faire tout entreprendre pour la maintenir ; que le voisinage de Geneve & des Suisses, toujours prêts à favoriser leur révolte, les rendoit hardis & entreprenants ; que le commerce continuel qu'ils avoient avec eux, & la forme du Gouvernement Ecclésiastique, que Calvin & ses Disciples avoient introduite, les rendoit ennemis de l'Etat Monarchique ; qu'ils n'obéissoient qu'à regret au Duc de Savoie ; qu'ils en avoient secoué le joug toutes les fois qu'ils l'avoient pû, & qu'ils le feroient encore quand ils croiroient le pouvoir faire avec succès ; que le rétablissement de la Religion Catholique dissiperoit avec le temps ces semences de rébellion, & les affectionneroit enfin à leur Prince légitime ; mais qu'il s'y falloit conduire avec d'autant plus de précaution, qu'on en avoit fait à ces peuples une peinture des plus affreuses ; que le Pape passoit constamment parmi eux pour l'Ante-Christ, les Evêques & les Prêtres pour ses Suppôts, la Messe pour une profession publique de l'Idolâtrie, les Catholiques pour des Idolâtres, & les Loix de l'Eglise pour une tyrannie insupportable ; qu'ils auroient d'ailleurs affaire aux Ministres, gens pour la plûpart pré-

ſomptueux, qui regardoient ces peuples comme leur conquête, & qui mettroient tout en uſage pour empêcher qu'on ne la leur enlevât.

Le Baron d'Hermance conclut de ce qu'il venoit de dire, qu'il falloit uſer de beaucoup de ménagement, de douceur & de condeſcendance; s'attacher à l'eſſentiel, éviter la ſingularité, & tout ce qu'un zele, qui n'eſt pas conduit par la prudence, eſt capable d'inſpirer; qu'ils avoient beſoin de beaucoup de patience; que la moindre précipitation étoit capable de tout gâter, & que le temps & la bénédiction que Dieu donneroit à leurs travaux, ameneroit enfin toutes choſes au point qu'ils le pouvoient ſouhaiter.

Il ajouta qu'il falloit commencer par Tonon, Capitale de la Province, qui n'étoit pas ſi éloignée des Allinges, qu'ils ne puſſent s'y retirer tous les jours pendant la nuit; qu'outre qu'il ne ſeroit pas sûr pour eux de reſter à Tonon, ils ne trouveroient d'abord perſonne qui voulût, ou qui osât les loger; qu'il ſeroit encore plus dangereux d'entreprendre d'y dire d'abord la Meſſe: qu'il lui offroit la Chapelle du Château pour ſatisfaire à leur dévotion; & que tout s'y paſſeroit avec plus de sûreté & de décence.

François, qui étoit l'esprit du monde le plus modéré & le plus doux, approuva tout ce que le Baron d'Hermance venoit de lui représenter; il en dressa même des mémoires, qu'il suivit depuis avec beaucoup d'exactitude, & partit pour Tonon, accompagné de Louis de Sales & d'un seul Domestique, dont il connoissoit le zele & la fidélité. Son équipage consistoit en un sac, où il n'y avoit qu'une Bible & un Bréviaire qu'il portoit assez souvent lui même; il marchoit à pied, un bâton à la main, & faisoit tous les jours deux grandes lieues par un Pays fort rude, pour revenir coucher aux Allinges; il n'en partoit point sans avoir célébré la sainte Messe, & s'être nourri du Pain des forts. Comme il étoit d'un tempérament robuste, & qu'il s'étoit fait une habitude du jeûne, il s'accoutuma dans peu de temps à souffrir la faim, la soif & toutes les fatigues qui étoient inséparables d'un ministere aussi pénible que celui dont il s'étoit chargé. Son habit étoit simple, mais n'avoit rien d'affecté; & comme c'étoit l'usage de ce temps-là, de porter des bottines, il s'en servoit d'ordinaire; de sorte que les cheveux courts & la barbe touffue, étant pour lors à la mode, il étoit

Aug. de Sales. Vie de S. Franç. de Sales. liv. 2.

ver. On disoit hautement qu'il falloit chasser ces Envoyés du Pape, qui venoient les troubler dans la possession paisible où ils étoient de leur Religion; qu'il falloit les traiter d'une maniere qui leur fit perdre l'envie de revenir; que la modération étoit dangereuse dans une occasion où il s'agissoit de perdre la liberté de conscience, qui leur avoit tant coûté à acquérir; que le Duc lui même seroit obligé de dissimuler, & que le grand nombre des coupables empêcheroit qu'on n'en fit aucune recherche, & qu'on osât en entreprendre la punition.

Idem. Ibid.

Pendant que ces choses se passoient à Tonon, on opinoit à Geneve, qui n'en est qu'à quatre ou cinq lieues, avec bien plus de dureté contre les deux Missionnaires. On prétendit que le Duc de Savoie ayant violé, en les envoyant, les derniers Traités de Paix, on n'étoit plus obligé de les observer; qu'il falloit implorer le secours des Suisses qui en étoient les garants; qu'on étoit en droit de reprendre les armes; & que cependant il falloit se défaire des deux Missionnaires, de quelque façon que ce fût; & même qu'il étoit permis de les tuer, si on ne pouvoit autrement les obliger de se retirer.

Ces

Ces nouvelles étant venues à Tonon, redoublerent l'emportement du peuple contre les deux Missionnaires; & l'on porta les choses à des extrêmités qui ébranlerent la constance de Louis de Sales. Il demandoit à François ce qu'il prétendoit qu'ils fissent parmi ce peuple mutiné; quelle apparence il y avoit qu'ils en fussent écoutés; que, s'il y avoit du danger de paroître en public, il y avoit de la témérité à entreprendre quelque chose de plus. Il ajoutoit qu'il ne prétendoit pas qu'on abandonnât tout-à-fait une si sainte entreprise; mais qu'il croyoit qu'il la falloit remettre à un autre temps, jusques à ce qu'on eût mieux pris ses mesures: & que, s'il arrivoit qu'on violât en leurs personnes la Majesté du Prince, & les droits de l'hospitalité, on les accuseroit d'avoir, par leur indiscrétion, attiré la guerre dans leur patrie, & qu'ils seroient en quelque sorte coupables des désolations qui en étoient les suites ordinaires. *Aug. de Sales. Ibid.*

Mais François l'embrassant tendrement, lui représenta qu'il ne leur étoit encore rien arrivé à quoi ils n'eussent dû s'attendre; qu'il ne pensoit pas qu'il eût cru que ces peuples viendroient au devant d'eux; & que renonçant tout d'un coup à leurs préjugés, ils courroient en foule *Aug. de Sales. Ibid.*

pour les entendre ; qu'ils étoient encore aussi sains que lorsqu'ils étoient partis de chez eux ; & qu'on y penseroit plus d'une fois, avant que de rien attenter contre leurs personnes : que la coutume du peuple étoit de faire beaucoup de bruit ; mais que quand on avoit assez de fermeté pour ne s'en pas étonner, il s'accoutumoit de lui-même aux choses qui lui avoient paru d'abord les plus étranges : qu'après tout, Dieu avoit tiré ses serviteurs de dangers beaucoup plus grands ; & que, tant qu'il seroit leur protecteur, ils ne devoient rien craindre de la fureur des hommes, toujours impuissante lorsqu'il s'agissoit de lui résister.

Il ajouta qu'il croyoit cependant qu'il en avoient assez fait pour ce jour-là, & qu'il étoit à propos de retourner aux Allinges rendre compte au Baron d'Hermance de ce qui s'étoit passé à Tonon. *Mais*, ajouta-t-il d'une maniére agréable, *vous m'en laisserez faire le récit ; car comme la peur grossit les objets, je craindrois, si vous le faisiez, que le mal ne parût beaucoup plus grand qu'il n'est en effet.*

Le Baron d'Hermance ayant appris d'eux-mêmes la maniere dont ils avoient été reçus à Tonon, ne fut pas d'avis, ni qu'on abandonnât la Mission, ni qu'on la

remît à un autre temps; il crût au contraire qu'il y alloit de l'honneur du Duc de Savoie qu'elle ne fût point interrompue. Mais il crut aussi qu'il falloit pourvoir à leur sûreté, & qu'il ne devoit pas les abandonner aux insultes d'une populace aveugle, obstinée dans ses erreurs, & animée par les émissaires de Geneve. Sur cela il leur offrit une bonne escorte de sa garnison. François la refusa absolument, & protesta au Baron d'Hermance qui s'obstinoit à la leur donner, qu'il abandonneroit plutôt la Mission, que de souffrir qu'on fît la moindre violence à ceux de Tonon, ou qu'on leur donnât sujet de publier qu'on avoit voulu user de contrainte à leur égard. Il ajouta qu'ils étoient entrés en Apôtres dans le Chablais; qu'ils prétendoient continuer comme ils avoient commencé; & qu'ils n'emploieroient jamais d'autres armes contre les Hérétiques, que celles de la parole de Dieu: qu'il demeuroit d'accord que les Princes temporels avoient été souvent contraints d'en employer d'autres, & l'avoient même fait avec succès; mais qu'il n'en étoit pas de même des personnes de leur caractere; qu'ils faisoient la fonction des Apôtres, & qu'ils devoient en imiter la conduite.

Aug. de Sales. Ibid.

Annens livre 1.

Le Baron répondit qu'il feroit connoître à la ville de Tonon, que l'escorte qu'il prétendoit lui donner, n'étoit point destinée à la contraindre, mais seulement à tenir le peuple dans le respect, & l'empêcher de se porter à quelque extrêmité qui pourroit peut-être attirer sa ruine. Mais François demeura ferme dans son refus ; & tout ce que le Baron put obtenir de lui, fut qu'avant qu'il retournât à Tonon, il écriroit une seconde Lettre au Conseil de la Ville, pour lui faire connoître ses véritables intérêts, & le rendre de nouveau responsable de tout ce qui pourroit arriver contre les intentions & l'autorité de leur Souverain, & qu'il ne partiroit point qu'il n'eût reçu réponse.

Aug. de Sales. En conséquence de cette résolution, le Baron d'Hermance écrivit au Conseil de *Ibid.* Tonon, que le Duc de Savoie, en envoyant François de Sales dans la Province, n'avoit point eu intention de donner atteinte à la liberté de conscience, ni à aucun autre de ses privileges ; qu'une preuve qu'il ne pensoit pas à les contraindre, étoit qu'il n'y avoit envoyé que deux simples Prêtres, sans suite, sans train, & sans autres armes que celles de la parole de Dieu ; qu'eux & leurs alliés ayant violé les premiers le Traité qui

portoit qu'on n'innoveroit rien dans la Religion, le Duc de Savoie n'étoit plus obligé de l'observer ; qu'il vouloit bien cependant n'user d'aucune contrainte à leur égard, & leur laisser une liberté toute entiere sur un point si important : mais qu'il y avoit plusieurs personnes dans le Chablais qui souhaitoient d'être instruites de la Religion Catholique, qu'elles n'avoient quittée que par la violence dont on avoit usé envers elles ; que le Duc prétendoit qu'elles le pussent être en toute liberté, & que pour cela il étoit nécessaire qu'il y eût dans le pays des personnes capables de les instruire : qu'ils ne parloient que de liberté de conscience ; mais qu'effectivement ils n'en vouloient point, puisqu'ils ne pouvoient souffrir que ceux qui se sentoient portés à embrasser la Religion Catholique, pussent le faire en toute sureté : qu'il leur déclaroit cependant que le Duc prenoit ces personnes en sa protection ; qu'il entendoit que François de Sales pût prêcher sans aucun trouble la doctrine Catholique : qu'on ne forceroit personne à l'aller entendre ; mais qu'il n'étoit pas juste aussi qu'on en empêchât ceux qui voudroient y aller : enfin il leur déclaroit, qu'il les rendoit dès à présent responsables de tout ce qui pour-

roit arriver de mal à François de Sales, & à ceux qui pourroient lui être associés dans la suite.

Le Conseil répondit à ces Lettres, en rejettant ce qui s'étoit passé sur la populace, dont on n'est pas toujours maître dans les occasions imprévues, comme étoit celle dont il s'agissoit, & en promettant d'employer son autorité pour faire exécuter les intentions du Prince avec tout le respect qui leur étoit dû.

En effet, François étant retourné à Tonon, il y fut reçu avec plus de considération : mais il n'y fut pas long-temps sans apprendre qu'on avoit fait des défenses très-secrettes & très-rigoureuses de l'aller entendre, & d'avoir aucun commerce avec lui. Elles furent exécutées si ponctuellement, qu'il se vit au milieu de Tonon aussi abandonné & aussi solitaire, que s'il eût été au milieu d'un désert. Il ne laissoit pas d'y venir tous les jours des Allinges avec autant de ponctualité, que s'il y eût eu les affaires les plus pressantes; & il partoit souvent par des temps si rudes & si fâcheux, que les paysans les plus robustes n'osoient pas se mettre en chemin. La pluie, la neige, les glaces, les vents les plus terribles, la nuit même n'étoient pas capables de l'empêcher de se mettre

Aug. de Sales liv. 2. Annon. livre 1.

en chemin. Le froid le saisissoit quelquefois jusques à le rendre presque immobile, & le mettre en danger d'en mourir; mais rien n'étoit capable d'arrêter, ni même de modérer son zele. On avoit beau lui représenter les dangers apparemment assez inutiles auxquels il s'exposoit; il répondoit toujours ces paroles du Sauveur: *Ne sçavez-vous pas que je ne suis ici que pour faire les affaires de mon Pere qui est au Ciel?* Il ajoutoit qu'il savoit seul le temps & le moment qu'il avoit marqué pour la conversion de ce pauvre peuple; qu'il arriveroit lorsqu'on y penseroit le moins; qu'ainsi il devoit toujours se tenir prêt pour en profiter. *Luc. ch. 2.*

L'hyver de cette année fut si rigoureux, & le froid si grand, que ses pieds & ses jambes en étoient toutes crevassées. Il arriva dans ce même temps quelque chose d'encore plus étrange, & qui auroit réfroidi un zele moins ardent que le sien. Un jour qu'il étoit parti plus tard que de coutume de Tonon pour s'en retourner aux Allinges, la nuit le surprit; il s'égara; & après avoir fait inutilement bien du chemin, il arriva fort tard dans un Village, dont toutes les maisons étoient fermées. La terre étoit couverte de neige, & le froid si violent, que même pendant *Aug. de Sales. liv. 2.*

le jour les Paysans étoient contraints de demeurer renfermés avec leurs troupeaux. Il frappa à toutes les portes, conjurant les habitans, par tout ce qui étoit le plus capable de les toucher, de ne le pas laisser périr de froid : mais ils n'avoient garde de lui ouvrir, ils étoient tous Calvinistes ; & pour surcroît de malheur, son valet l'avoit nommé, croyant leur donner de la considération. Mais Dieu qui n'abandonne jamais les siens, lui fit rencontrer dans cette extrêmité le four du Village qui étoit encore chaud : ils s'y logerent comme ils purent ; & ce fut ce qui leur sauva la vie, qu'ils ne pouvoient autrement éviter de perdre.

Amm. liv. 1.

Aug. de Sales. liv. 2.

Il pensa périr encore une autre fois par la dureté des habitans d'un autre Village. Il étoit arrivé de nuit par une pluie furieuse ; mais il ne put jamais obtenir qu'on le mît à couvert, quelque priere qu'il en pût faire ; & il fut contraint de passer la nuit, exposé à la pluie, louant Dieu, comme les Apôtres, de ce qu'il l'avoit jugé digne de souffrir pour la gloire de son nom.

Des contre-temps si fâcheux auroient porté tout autre moins soumis aux ordres de Dieu, & moins zélé pour sa gloire, à prendre des précautions pour éviter de

pareilles extrêmités; mais François, incapable de ménager sa vie lorsqu'il s'agissoit du salut des ames, tomba encore quelque temps après dans un inconvénient qui ne cédoit guere aux deux que l'on vient de raconter. A la sortie de Tonon, comme il se retiroit aux Allinges, il rencontra un Calviniste qui l'attendoit, & qui lui dit qu'il étoit touché de ses bons exemples, de sa patience, de sa douceur, & des peines incroyables qu'il prenoit tous les jours pour procurer le salut d'un peuple qui les reconnoissoit si mal; que comparant sa vie avec celle de ses Ministres, il avoit cru que la pureté de la doctrine pourroit bien être du côté où se trouvoit celle des mœurs; qu'il s'adressoit à lui pour en être instruit; & qu'il le conjuroit, par le sang de Jesus-Christ répandu pour le salut de son ame, d'avoir pitié de lui, & de ne pas différer son instruction.

La nuit approchoit, & il étoit d'autant plus dangereux pour François de retarder son départ, qu'il avoit une forêt à traverser; il paroissoit naturel de remettre cette instruction au lendemain: c'étoit le sentiment de Louis de Sales; & le domestique même qui ne le quittoit point, & qui avoit couru avec lui de si grands Aug. de Sales. Ibid.

dangers, l'en conjuroit instamment. Mais François leur répondit que personne n'étoit assuré du lendemain ; & qu'il se reprocheroit toute sa vie d'avoir négligé le salut d'une ame par l'appréhension de maux qui n'arriveroient peut-être pas, & dont Dieu auroit la bonté de les préserver.

Ce que Louis de Sales avoit prévu, arriva ; François demeura si long temps avec le Calviniste, que la nuit les surprit à l'entrée de la forêt, & devint si obscure, qu'il fut impossible de trouver le chemin ; cependant les hurlemens des loups, les cris des ours & des autres bêtes sauvages descendues des montagnes voisines, avoient quelque chose de si terrible, qu'il n'étoit pas possible de n'en être pas effrayé ; le domestique mouroit de peur, Louis de Sales n'étoit gueres plus assuré ; le seul François plein de confiance en Dieu, les consoloit, & leur promettoit de sa part qu'il les délivreroit de ce danger, comme il avoit délivré Daniel de la fosse des lions, où il couroit un péril beaucoup plus grand que celui auquel ils se trouvoient exposés, pour n'avoir pas voulu refuser à une ame le secours qu'elle leur demandoit en son nom. Dans ce même temps la Lune s'étant levée, il apper-

çut qu'ils n'étoient pas loin d'un bâtiment ruiné, où il y avoit encore quelque reste de voûte qui pouvoit les mettre à couvert des injures du temps; ils y entrerent, & y passerent le reste de la nuit; mais il fut impossible à François de prendre le moindre repos. La Lune qui étoit devenue plus claire, lui fit appercevoir que ces ruines étoient celles d'une Eglise que les Hérétiques avoient détruite. Cette vue rappella dans son esprit l'état déplorable où se trouvoit la Religion dans le Chablais, les Temples renversés, les Prêtres chassés, l'ancien culte aboli, l'Hérésie triomphante, la vérité bannie, l'aveuglement du peuple, sa dureté & son obstination presque invincible à résister à la voix de Dieu qui le rappelloit au sein de l'Eglise Catholique, dont l'erreur & la séduction l'avoient si violemment arraché. Dans cet état, assis sur les ruines de ce Temple, comme autrefois Jérémie sur celles de Jérusalem, pénétré comme ce Prophete d'une sainte douleur, il s'écrioit à peu près comme lui: *Que sont devenus ces Solitaires qui peuploient autrefois ces forêts, & qui les faisoient retentir jour & nuit des louanges du Seigneur? Où sont ces Vierges qui suivoient par-tout l'Agneau sans tache, ces Prêtres occupés à son service, ces*

Aug. de Sales. liv. 1.
Annon. liv. 2.

Jerem. c. 14. v. 5. Jerem. c. 8. v. 15. *Temples dédiés à sa gloire ? Comment l'or est-il obscurci ? Comment sa belle couleur est-elle ternie ? Comment les pireres du Sanctuaire sont-elles épandues à l'entrée de toutes les places publiques ? A qui vous comparerai-je, fille de Jérusalem ? A qui dirai-je que vous êtes devenue semblable, ô Vierge fille de Sion? Comment pourrai-je vous consoler ? car votre douleur est grande comme la mer. Qui pourra donner quelque remede à vos maux ! Vos Prophetes n'ont eu pour vous que des visions fausses & extravagantes ; ils ne vous ont pas découvert votre iniquité, afin de vous exciter à la pénitence ; ils n'ont vu pour vous dans leurs visions que de fausses élévations & de fausses défaites de vos ennemis. Jérusalem, Jérusalem, convertissez-vous enfin au Seigneur votre Dieu.*

Le jour trouva François occupé de ces saintes pensées : il réveilla ses compagnons qui s'étoient endormis, ils retrouverent leur chemin, & arriverent enfin aux Allinges. Ceux qui, remplis de l'esprit du monde, sont incapables d'être vivement touchés d'autres objets que de ceux de leurs passions, auront de la peine à croire qu'on puisse être si sensible aux intérêts de la gloire de Dieu. Mais les hommes Apostoliques, ceux qui ont goûté combien le Dieu d'Israël

eſt bon à ceux qui ont le cœur droit, ne trouveront rien dans ce qu'on vient de rapporter, que de très-conforme à ce qu'ils ont reſſenti eux-mêmes dans de ſemblables occaſions. Quoi qu'il en ſoit, ce ſont les ſentiments, & à peu près les paroles que les Hiſtoriens de ſaint François de Sales lui mettent dans le cœur & dans la bouche, lorſqu'il paſſa la nuit dans cette Egliſe ruinée. *Aug. de Sales, liv. 2.*

Mais ſi ces travaux paroiſſoient inutiles à l'égard du peuple du Chablais, ils ne l'étoient pas à l'égard de la Garniſon des Allinges. Sa piété, ſon zele pour le ſalut des ames, & ſon extrême douceur, lui avoient acquis l'eſtime & la confiance des Officiers & des Soldats; il s'en ſervit pour les gagner à Dieu, & faire régner parmi eux ſa crainte & ſon amour; il commença par convertir à la Foi Catholique quelques Soldats Calviniſtes qui s'étoient enrôlés avec les autres; & Dieu béniſſant ſes ſoins, leur converſion fut ſi parfaite, qu'ils changerent de vie, & furent auſſi réglés dans leurs mœurs qu'ils l'étoient devenus dans leur créance. Ils l'aiderent même à ramener les Soldats Catholiques à une meilleure vie. *Idem. Ibid.*

Trois grands déſordres régnoient alors parmi les gens de guerre; le blaſphême, *Annon. Vie de S. François de Sales, liv. 2.*

les duels & l'ivrognerie. François entreprit d'y remédier, & le succès passa ses espérances. Ses Historiens rapportent qu'il régla si bien cette Garnison, que les Officiers & les Soldats paroissoient plutôt des Religieux que des gens de guerre, Ce n'est pas qu'il les portât à la pratique des vertus qui ne convenoient point à leur état; jamais homme n'a mieux su que saint François de Sales régler chacun selon sa condition : mais il leur inspira si fortement la crainte des jugements de Dieu, & leur persuada si bien que plus la profession des armes les engageoit à exposer leur vie, plus ils devoient être en état de ne point craindre les suites funestes d'une mauvaise mort, qu'il les changea en d'autres hommes, & leur inspira cette droiture de cœur & cette piété sincere qui, bien loin d'être incompatible avec le courage & la valeur, ne contribue pas peu à l'augmenter, & à la faire paroître avec plus d'éclat.

Aug. de Sales, liv. 2.

On vit dans cette occasion quelque chose de semblable à ce qui se passa du temps des Apôtres dans la conversion des Gentils. Les gens de guerre furent les premiers appellés à la Foi, en la personne de Corneille Capitaine de cent hommes, & de quelques-uns de ses Soldats; Dieu

voulant faire voir qu'il n'y a point d'état incompatible avec la sainteté. De même la conversion du Chablais commença par celle de la garnison des Allinges, comme si Dieu eût voulu autoriser la Mission de François, en rendant ses suites si conformes à celles de la Mission des Apôtres.

Enfin le temps que Dieu avoit marqué pour la conversion du Chablais arriva ; Geneve eut beau s'y opposer par ses émissaires : & les Ministres Calvinistes, par leurs cabales, leurs calomnies, & leurs prédications séditieuses, y formerent en vain des obstacles. Il n'est ni force ni conseil qui puisse empêcher l'exécution de ce que le Seigneur a une fois résolu ; & la maniere dont il agit sur les cœurs est d'autant plus infailliblement suivie de son effet, que, venant d'une cause toute puissante, elle ne laisse pas de s'accommoder avec leur liberté. *L'an* 1595.

Quelque prévenus que les habitants de Tonon fussent contre François, ils ne laissoient pas d'être touchés de sa piété, de sa douceur, de sa patience invincible, & de son zele infatigable pour le salut des ames. En vain les Ministres Calvinistes attribuoient tout ce qu'il faisoit à une ambition cachée, qui alloit à ses fins par un chemin rude, à la vérité, mais qui y con-

duisoit d'autant plus infailliblemenr qu'il paroissoit s'en éloigner ; l'éclat de sa vertu, son désintéressement, & le peu de soin même qu'il avoit de repousser les calomnies dont on s'efforçoit de le noircir, l'appui du Prince dont il étoit assuré, & dont il se prévaloit si peu, sa confiance en Dieu qui paroissoit être son unique espérance, l'innocence & la simplicité de ses actions infiniment éloignées des vues & des prétentions humaines, parloient si hautement en sa faveur, que les plus endurcis ne pouvoient s'empêcher de l'entendre.

D'ailleurs, comme les Officiers & les Soldats de la garnison des Allinges venoient assez souvent à Tonon, ils y parloient de la vertu & des grandes qualités de François avec une liberté que rien n'étoit capable d'empêcher ; mais leur conduite faisoit son éloge d'une maniere bien plus convaincante. Au lieu de cette licence effrénée, de ce libertinage dont ils faisoient gloire, de ces blasphêmes qui faisoient horreur, de ces duels si fréquents qui ravissoient tant d'ames à Dieu, & tant de bons sujets au Prince & à l'Etat ; on les voyoit réglés dans leurs discours, retenus dans leurs actions, doux, équitables, soumis aux Loix, & d'autant plus exacts à tout ce qui etoit de leur devoir,

qu'ils agiſſoient par des motifs plus purs & plus relevés, & qu'ils faiſoient par conſcience ce qu'ils n'avoient fait juſques alors que par un reſpect purement humain. On ne pouvoit s'empêcher d'admirer un changement où la main du Très-Haut paroiſſoit d'une maniere ſi viſible. Mais on ne pouvoit auſſi s'empêcher d'eſtimer l'inſtrument dont il s'étoit ſervi pour le produire. C'eſt ainſi que Dieu diſpoſoit les cœurs en faveur de ſon ſerviteur, & qu'il ouvroit le chemin aux grandes choſes que l'on va raconter.

En effet François s'étant apperçu que l'averſion que le peuple du Chablais avoit pour lui diminuoit tous les jours, & qu'on n'évitoit plus ſa rencontre avec tant de ſoin, il crut qu'il pouvoit aller dans les maiſons des particuliers leur rendre des viſites de civilité, il n'y parloit que de choſes indifférentes, & ſe contentoit de les accoutumer inſenſiblement à le ſouffrir. Il eſt certain que ſon extrême douceur donnoit des charmes à ſa converſation, dont il n'étoit pas aiſé de ſe défendre ; on ſe ſentoit prévenu en ſa faveur dès qu'il ouvroit la bouche ; & il gagnoit en même temps l'eſtime & l'affection de ceux qu'il fréquentoit, ſans qu'il fût poſſible de s'en défendre. Les manieres bruſ-

ques & impérieuſes des Miniſtres, contribuoient à relever les ſiennes ; & la dureté avec laquelle ils le traitoient quand ils ſe rencontroient avec lui, les injures dont ils l'accabloient, ne ſervoient qu'à relever avec plus d'éclat ſa modération & ſa douceur, & à lui acquérir une nouvelle eſtime dans l'eſprit de ceux qui étoient tous les jours les témoins des emportements de ſes adverſaires, & de la patience avec laquelle il les ſouffroit.

Les choſes étoient en cet état, lorſqu'on vint dire à François que deux Gentilshommes de ſa connoiſſance venoient de ſortir de la Ville pour s'aller battre en duel à la campagne. Il y courut avec ce zele qui ne l'abandonnoit jamais. Ils ſe portoient déja de terribles coups ; & la fureur qui étoit peinte ſur leurs viſages ne laiſſoit aucun lieu de douter que ce combat ne finît par la mort d'un des combattants, ou peut-être même de tous les deux. François les ſépara au péril de ſa vie, & ſut leur repréſenter ſi vivement l'énormité de ces combats ſinguliers que les Loix divines & humaines condamnent également, & le danger où ils s'étoient mis de ſe perdre éternellement pour un point d'honneur mal entendu, qu'il les réconcilia ſur le champ, & les

obligea de s'embrasser. Mais la grace que Dieu avoit pour ainsi dire attachée à son ministere, fit quelque chose de plus : elle les changea en d'autres hommes ; ils lui firent tous deux une confession générale de leurs péchés, & changerent de vie. L'un des deux particuliérement, encore plus vivement touché que l'autre, abandonna le monde, & se retira dans une maison de campagne assez agréable qu'il avoit proche de Tonon. C'étoit tout ce qui lui étoit resté du débris de sa fortune.

Là, détrompé de tous ces vains objets pour lesquels il avoit pensé tant de fois perdre son ame, il repassoit dans l'amertume de son cœur ces jours malheureux qu'il avoit passés dans l'abandon de Dieu, & dans l'oubli presque entier de son salut. François, qui l'avoit gagné à Dieu, & qui lui avoit conseillé cette retraite, ne le perdoit point de vue, & le visitoit tous les jours. Il savoit que les personnes nouvellement converties, comme les jeunes arbres, ont besoin d'être cultivées avec beaucoup de soin ; & qu'il est presque toujours dangereux de les laisser trop à elles-mêmes. Mais ce qu'il y eut de singulier, est qu'il lui inspira une vertu semblable à celle dont il faisoit profession. De fier, d'emporté, de vindicatif qu'il

étoit, il devint doux, patient, complaisant, honnête. Comme il étoit déja avancé en âge, il lui avoit fallu vaincre pour cela des habitudes invétérées : cependant la pratique des vertus contraires à son tempéramment & à ses penchants, paroissoit en lui si naturelle, qu'il sembloit ne se faire aucune violence.

Comme ce Gentilhomme avoit servi long-temps dans les armées avec beaucoup de réputation, & qu'il y avoit acquis cette expérience si nécessaire dans la plupart des fonctions de la vie civile, la Noblesse des environs & les plus considérables de Tonon lui rendoient de fréquentes visites. Il leur parloit avec beaucoup de reconnoissance de la grace que Dieu lui avoit faite, & avec une estime extraordinaire de François dont il s'étoit servi pour le retirer de ses égarements ; il leur inspiroit l'envie de le connoître, & de l'entretenir. François secondoit ses desseins ; & Dieu secondant lui-même leurs saintes intentions, cette maison devint le rendez-vous de tous ceux dont Dieu avoit touché le cœur.

François commença à y tenir des Conférences réglées. Il fit d'abord convenir l'Assemblée que le Schisme étoit un des plus grands maux qui pût arriver à l'E-

glise ; qu'à moins d'avoir eu des raisons indispensables de se séparer, il étoit seul capable de perdre pour jamais, & ceux qui en étoient les auteurs, & ceux qui les avoient suivis, & qui persistoient encore dans la séparation ; que, si ceux qui étoient sortis les premiers du sein de l'Eglise Catholique avoient eu tort de le faire, ceux qui n'avoient fait que les suivre étoient obligés d'y retourner ; & qu'il n'y avoit ni intérêts temporels, ni liaisons, ni consolations humaines, ni estime pour leurs Pasteurs, ni tendresse pour ceux qu'ils avoient jusques alors regardés comme leurs freres, ni crainte, ni menaces, ni mauvais traitements, qui les en pussent dispenser.

Daillé en convient dans son Apolog.

Il soutint ensuite qu'il n'en étoit pas à leur égard de l'Eglise Catholique comme des autres Sociétés qui faisoient profession de croire en Jesus-Christ ; que leurs peres y avoient vêcu, & y étoient morts ; que plusieurs d'entr'eux y avoient reçu le Baptême ; qu'ils avoient été nourris & élevés dans son sein ; & qu'ils lui étoient redevables des Ecritures Saintes qu'elle avoit conservées, & qu'elle leur avoit mises entre les mains. Il ajouta qu'il ne vouloit point faire valoir, ni l'étendue, ni l'antiquité, ni la succession du ministe-

re, qui étoient pourtant des marques si essentielles de la véritable Eglise : mais qu'ils ne pouvoient pas nier qu'il n'y eût une dureté prodigieuse à condamner sans connoissance de cause ceux dont ils avoient reçu la vie, aux flammes éternelles, & une injustice criante à prononcer sans l'entendre contre une Eglise à qui, malgré leur haine, ils avoient de si grandes obligations.

Que cela étoit d'autant plus injuste, que cette Eglise se plaignoit hautement qu'on lui faisoit tort; qu'on l'accusoit mal à propos d'avoir altéré le dépôt de la Foi, & abandonné la créance de ses peres, & qu'on faisoit d'elle des peintures affreuses qui la défiguroient, & qui l'avoient fait méconnoître à ses enfants : qu'il étoit prêt de la justifier avec la derniere évidence, & d'une maniere qui conviendroit aux personnes les moins intelligentes, puisqu'il ne falloit pour cela qu'exposer nettement & simplement sa véritable doctrine.

Comme ce que François de Sales prétendoit étoit plein d'équité, on l'écouta avec une fort grande attention ; il en profita : & continuant son discours, il leur dit qu'il y avoit long-temps qu'on accusoit l'Eglise Catholique d'être Idolâtre,

de ruiner la médiation & la satisfaction de Jesus-Christ, & de rendre aux Saints, à leurs Images, & à leurs Reliques, un culte qui n'étoit dû qu'à Dieu. Ceux qui assistoient à la Conférence demeurerent d'accord que c'étoit-là en effet les principaux motifs de leur séparation. François de Sales repartit qu'il n'en falloit pas de moindres pour autoriser un Schisme qui avoit causé tant de révoltes, fait répandre tant de sang, & dont les suites avoient été si funestes: mais que, par malheur pour ceux qui l'avoient fait, ces accusations étoient fausses, & que l'Eglise Catholique n'étoit point coupable sur tous ces chefs; que, pour en être convaincu, il ne falloit qu'apprendre ses véritables sentiments sur tous ces points, non de ses ennemis qui s'étoient fait un capital de les déguiser, mais d'elle-même.

Qu'il leur déclaroit donc en son nom, & qu'il étoit prêt de le signer de son sang, que l'Eglise Catholique n'adoroit qu'un seul Dieu, Créateur, & Seigneur de toutes choses; qu'elle faisoit consister cette adoration, principalement à croire avec une foi constante, humble, & soumise, tout ce qu'il lui a plu de nous révéler; à s'attacher à lui par l'espérance, & à l'aimer par dessus toutes choses, de

toutes les puissances de notre ame, comme le seul & véritable bien, & qui peut seul par sa possession faire notre bonheur éternel; qu'elle regardoit tout ce qui n'étoit point Dieu comme des êtres finis & dépendants, qui tenoient tout de lui; & que, bien loin de croire qu'il fût permis d'user de l'adoration qui n'est due qu'à Dieu seul, à l'égard de toute autre chose quelle qu'elle pût être, l'Eglise Catholique le condamnoit comme une impiété exécrable.

Quant à la médiation de Jesus-Christ, il dit que l'Eglise Catholique, bien loin de la ruiner, faisoit profession de lui devoir tout; qu'elle croyoit n'avoir de vie & d'espérance qu'en Jesus Christ seul; qu'elle demandoit tout; qu'elle espéroit tout; qu'elle rendoit graces de tout par lui-même; & qu'elle mettoit en ce médiateur de Dieu & des hommes toute l'espérance du salut. Il ajouta qu'elle croyoit encore que tous nos péchés nous sont pardonnés par une pure miséricorde, à cause de Jesus-Christ; que nous devons à une libéralité toute gratuite la justice qui est en nous par le Saint-Esprit; que toutes les bonnes œuvres que nous faisons sont autant de dons de sa grace; que la vie éternelle devoit être proposée aux Fidéles,
&

& comme une grace qui leur eſt miſéricordieuſement promiſe par le moyen de Jeſus - Chriſt, Sauveur & Rédempteur de tous les hommes, & comme une récompenſe qui eſt fidellement rendue à leurs bonnes œuvres, en vertu de cette promeſſe; mais que l'Egliſe Catholique enſeignoit en même-temps, que ces bonnes œuvres ſont des dons de Dieu, que nous ne pouvons rien par nous-mêmes, mais que nous pouvons tout en celui qui nous fortifie, & que toute notre confiance doit être en Jeſus-Chriſt.

Jamais ſurpriſe ne fut pareille à celle des Calviniſtes qui aſſiſtoient à cette Conférence; ils avoient ouï toute leur vie attribuer à l'Egliſe Catholique des ſentiments bien différents de ceux que François proteſtoit être les ſiens; ils l'avoient entendu accuſer par leurs Miniſtres de rendre à des Créatures un culte qui n'étoit dû qu'à Dieu, de ruiner la médiation de J. C. en lui donnant des Coadjuteurs auprès de Dieu, d'élever trop le libre arbitre aux dépens de la Grace, & d'affoiblir la ſatisfaction du Sauveur par la doctrine qu'elle enſeigne de la néceſſité des bonnes œuvres pour le ſalut.

Mais leur étonnement fut bien plus grand, quand François ajouta que l'E-

glise Catholique enseignoit encore que J. C. Dieu & Homme étoit seul capable par sa dignité infinie, d'offrir à Dieu pour nos péchés une satisfaction suffisante; que cette satisfaction étoit infinie; que le Sauveur avoit payé le prix entier de notre rachat; que rien ne manquoit à ce prix, puisqu'il étoit infini, & que les réserves des peines qu'il fait dans la pénitence ne provenoient d'aucun défaut de paiement, mais d'un ordre qu'il a établi pour retenir les hommes dans leur devoir par de justes appréhensions, par une réparation proportionnée aux scandales qu'ils pourroient donner, & par une discipline salutaire.

Ce dernier éclaircissement acheva de donner à ceux qui assistoient à la Conférence, des sentiments tout autres qu'ils n'avoient eu jusqu'alors de la doctrine de l'Eglise Catholique; ils commencerent à croire qu'on lui faisoit tort; que leurs Ministres, ou n'étoient pas assez instruits de ses sentiments, ou avoient leurs raisons pour les déguiser, & qu'il ne seroit pas plus difficile de détruire leurs calomnies sur les autres points qu'on avoit proposés, qu'il l'avoit été de les refuter sur ceux dont on venoit de les éclaircir. Mais François qui ne vouloit pas trop charger leur

mémoire, remit à une autre Conférence l'éclairciſſement qu'il leur avoit promis ſur les autres Chefs qu'il avoit lui-même propoſés : ainſi finit cette Aſſemblée. Elle fut ſuivie de pluſieurs autres, qui n'eurent pas un ſuccès moins avantageux.

Cependant le bruit de ces Aſſemblées s'étant répandu dans Geneve, dans Tonon & dans tout le Chablais, les ſentiments furent fort partagés ſur la maniere dont François y avoit expoſé la doctrine de l'Egliſe Catholique ; les uns diſoient que la fréquentation qu'il avoit eue avec les Calviniſtes lui avoit donné de meilleurs ſentiments, & qu'avec le temps il pourroit être tout-à-fait des leurs ; d'autres prétendoient qu'il n'avoit pas expliqué fidellement les ſentiments de ſon Egliſe ; & que ſi ce qu'il avoit avancé devenoit public, il en ſeroit déſavoué ; & d'autres vouloient que l'envie de faire des converſions & de s'acquérir de la réputation dans ſon parti, l'avoit porté à déguiſer ſes ſentiments, & à ſe rapprocher, autant qu'il avoit pû, de la doctrine des Prétendus réformés, & prétendoient comme les autres, qu'il n'oſeroit jamais ſoutenir en public ce qu'il avoit avancé dans ces Aſſemblées particulieres, en préſence d'un petit nombre de témoins gagnés &

prévenus en sa faveur. Mais ce qu'il y avoit de singulier, est que les plus habiles mêmes d'entre les Ministres, ou savoient si peu les sentiments de l'Eglise Catholique, où étoient tellement prévenus contre elle, qu'ils ne pouvoient, ou ne vouloient pas reconnoître sa doctrine dans ce que François de Sales avoit avancé: preuve certaine que l'esprit de parti, la prévention & l'animosité ont plus de part que tout le reste aux différends qui sont entre nous, & que, si les Prétendus Réformés aimoient sincérement la paix de l'Eglise, nous serions bientôt d'accord.

François ayant appris ce qu'on disoit de ses Conférences & de ses sentiments, crut qu'il devoit y répondre, de peur que son silence interprété en mauvaise part, ne fît quelque impression désavantageuse sur l'esprit des foibles. Ce fut ce qui l'obligea de publier un Ecrit sur ce qui s'étoit passé dans les Assemblées qu'il avoit tenues.

Il y représentoit avec sa douceur ordinaire, qu'il n'étoit, ni de la fidélité qu'il devoit à son Ministere, ni de son caractere particulier, d'altérer la doctrine de l'Eglise Catholique, ou de déguiser ses sentiments; que la maniere dont il avoit vécu parmi eux devoit leur avoir donné

meilleure opinion de sa bonne foi ; qu'il souhaitoit à la vérité avec beaucoup de passion leur retour à l'Eglise Catholique, mais que cette passion n'iroit jamais jusqu'à le rendre prévaricateur, & à le porter à employer de mauvais moyens pour le procurer ; qu'en conséquence de cela, il avoit exposé la Foi de l'Eglise Catholique, non seulement selon ses propres sentiments, ou selon ceux de quelques Docteurs particuliers, mais selon ceux du Concile de Trente ; qu'on ne pouvoit pas accuser le Concile, ou de n'avoir pas su la doctrine de l'Eglise Catholique qu'il représentoit, ou de l'avoir altérée & falsifiée ; qu'on ne pouvoit pas non plus reprocher à l'Eglise de ne pas suivre la doctrine de ce Concile, puisqu'une partie de la haine que les Prétendus Réformés avoient pour elle, venoit de la profession publique qu'elle faisoit de s'en tenir à ce qu'il avoit décidé ; qu'on ne pouvoit donc pas nier qu'il n'eût expliqué la doctrine Catholique avec toute la fidélité & l'exactitude possible ; mais qu'ils devoient eux-mêmes avouer de bonne foi, que ce qui leur avoit fait méconnoître cette doctrine, étoit qu'ils ne la connoissoient que par les peintures affreuses qu'on leur en avoit faites ; qu'ac-

coutumés à la forme terrible qu'on lui donnoit dans leurs Prêches, ils ne la reconnoissoient plus quand on la leur faisoit voir dans son naturel ; que plus on l'exposoit dans sa pureté, plus ils s'obstinoient à vouloir qu'on la changeât, & qu'on la déguisât, & qu'ils s'imaginoient qu'on revenoit à eux lorsqu'on les désabusoit de leurs préventions.

Après cette espece de préface, il exposoit la Doctrine Catholique sur l'adoration due à Dieu seul, sur la médiation & la satisfaction de J. C. de la maniere qu'on vient de la rapporter ; & il citoit les endroits du Concile de Trente, qui justifioient ce qu'il avoit avancé, afin qu'ils pussent eux-mêmes les vérifier, & qu'ils cessassent de l'accuser d'avoir déguisé ou altéré les sentiments de l'Eglise, & de prétendre qu'il seroit désavoué de sa Communion, comme ayant mal expliqué sa doctrine.

Il expliquoit ensuite avec la même fidélité ce que l'Eglise Catholique croit sur l'intercession & l'invocation des SS. & sur l'honneur qu'on rend à leurs Images & à leurs Reliques. Il disoit à cette occasion, que l'Eglise Catholique faisoit profession de croire que les Saints qui regnent avec Jesus-Christ, bien loin d'a-

voir rien perdu de cette charité qui les obligeoit de prier pour l'Eglise lorsqu'ils étoient sur la terre, étoient dans l'état d'une charité consommée, offroient des prieres pour nous, mais qu'ils les offroient par J. C; qu'elle les prioit dans le même esprit, que nous prions nos freres qui sont sur la terre, de prier avec nous & pour nous, notre commun Seigneur, au nom de notre commun Médiateur, qui est J. C; que lorsqu'elle s'adressoit à Dieu, elle lui disoit, *Ayez pitié de nous, écoutez-nous*, au lieu qu'elle se contentoit de dire aux Saints, *Priez pour nous*; qu'en quelques termes que fussent conçues les prieres qu'elle leur adressoit, elle ne prétendoit point qu'elles eussent d'autres sens que celui qui est renfermé dans ces paroles, *Priez pour nous.*

Que bien loin que cette maniere de prier transférât à des Créatures ce que Dieu s'est réservé, elle ne pouvoit jamais s'adresser à l'Etre indépendant; que si ces paroles adressées aux Saints, *Priez pour nous*, diminuoient la confiance qu'on doit avoir en Dieu, Saint Paul n'auroit pas dit si souvent: *Mes freres, priez pour nous*, puisqu'elles ne seroient pas moins condamnables à l'égard des vivants, qu'à l'égard des morts. 1. Thess. c. 3.

Qu'au reste l'Eglise Catholique n'attribuoit aux Saints, ni l'immensité, ni la connoissance du secret des cœurs, ni aucune des perfections divines, comme faisoient les Idolâtres, & comme on l'en accusoit faussement; qu'elle croyoit seulement que Dieu leur faisoit connoître nos besoins & nos prieres, ou de la maniere dont il avoit découvert aux Prophetes les choses futures, dont la connoissance lui est absolument réservée, ou de quelque autre dont il s'étoit réservé la connoissance, sur laquelle l'Eglise Catholique ne s'expliquoit pas; mais qu'elle reconnoissoit constamment que les Saints n'avoient aucun avantage, ni aucune connoissance des choses humaines, ni aucun pouvoir de nous assister par leurs prieres, qu'autant qu'il plaisoit à Dieu de le leur communiquer; qu'après une pareille déclaration on ne pouvoit l'accuser d'être Idolâtre dans l'honneur qu'elle rendoit aux Saints.

Pour ce qui est des Images, François rapportoit les paroles expresses du Concile de Trente, qui défend d'y reconnoître aucune divinité, ou vertu, pour laquelle on les doive révérer; de leur demander aucune grace, & d'y attacher *la confiance*; & veut que tout l'honneur

Seff. 25. Decr. de inv. &c.

qu'on leur rend, se rapporte aux Originaux qu'elles représentent, comme celui des Originaux mêmes se doit rapporter à Dieu qui les a sanctifiés & glorifiés, puisqu'il est la fin & l'objet principal de tout le culte religieux.

Il ajoutoit que les Prétendus Réformés ne pouvoient pas qu'ils ne demeurassent d'accord avec lui, que Dieu ne défendoit pas l'usage de toutes sortes d'Images, mais seulement de celles qui étoient faites *pour figurer Dieu, & pour le démontrer présent*, & qu'on sert dans cet esprit, comme pleines de vertu & de divinité; il soutenoit que l'Eglise Catholique n'en souffroit point de cette sorte; qu'elle ne prétendoit point représenter Dieu, tel qu'il est, un Etre spirituel, invisible & infini, ne pouvant être représenté; mais qu'elle croyoit pouvoir innocemment l'exposer aux yeux des Fideles, sous les figures sous lesquelles il avoit bien voulu lui même paroître aux yeux des Prophetes; qu'en un mot l'Eglise Catholique ne servoit point les Images, mais qu'elle se servoit d'elles pour nous élever aux Originaux qu'elles représentent; & que ces sentiments la distinguoient si fort des Idolâtres, qu'on ne pouvoit sans injustice la confondre avec eux.

Catech. des P.R.

Pour ce qui eſt de l'honneur qu'elle rendoit aux Reliques des Saints, François prétendoit qu'il étoit ſi ancien, qu'il avoit été pratiqué dans l'Egliſe dès les premiers ſiecles ſi univerſellement & ſi conſtamment, qu'il avoit été autoriſé de Dieu par des miracles ſi éclatants & ſi certains, tels qu'étoient ceux que S. Auguſtin rapporte comme en ayant été témoin oculaire, qu'on ne pouvoit le condamner ſans témérité; qu'au reſte il étoit ſi éloigné de nous détourner du culte que nous devons à Dieu ſeul, que nous ne regardons les Reliques que comme des reſtes précieux des corps, qui, comme parle l'Apôtre Saint Paul, avoient porté & glorifié Dieu.

Enfin François offroit de juſtifier l'Egliſe Catholique avec la même évidence, ſur tous les points conteſtés, ou par écrit, ou dans des Conférences réglées, au choix des Miniſtres, & les prioit de lire cet écrit ſans aigreur, & avec le même eſprit de charité qui l'avoit porté à le faire.

Mais ils étoient bien éloignés de ces diſpoſitions pacifiques; ils ne ſe contenterent pas de renouveller leurs anciennes calomnies, & d'en ajouter de nouvelles; on réſolut de faire aſſaſſiner le Gentilhomme qui avoit prêté ſa maiſon à

François, pour y tenir les Conférences dont on a parlé, dans le dessein d'empêcher les autres, par ce terrible exemple, d'avoir avec lui de pareilles liaisons. Un Gentilhomme Calviniste de ses Parents, aveuglé d'un faux zele pour sa religion, se chargea de l'exécution. Il y a bien de l'apparence qu'il ne conçut pas ce dessein tout seul, puisque le Gentilhomme Catholique en fut averti. On lui conseilloit de prendre des précautions capables de le rendre supérieur à son ennemi, & il ne manquoit pas d'amis qui fussent accourus à son secours sur le moindre avis qu'il leur eût donné du danger dont il étoit menacé; mais il répondit que si son ennemi venoit seul, il n'avoit pas besoin de secours pour se défendre, que s'il étoit accompagné, il auroit toujours assez de temps pour prendre ses mesures. Le jour d'après que l'avis eut été donné, le Gentilhomme Calviniste vint chez lui, avec tous les airs d'un ami qui ne cherche qu'à se divertir; il étoit seul, & ne paroissoit pointavoir d'autres armes que son épée. Le Catholique le reçut avec sa douceur & son honnêteté ordinaire; ils passerent ensemble tout le reste du jour, & le Calviniste n'entreprit rien, soit qu'il eût de la peine à exécuter un

Annon. Vie de S. Franç. de Sales, liv. 1.

crime si honteux à un Gentilhomme, ou qu'il ne trouvât pas l'occasion favorable à l'exécution de son mauvais dessein.

Ibid. Le lendemain le Gentilhomme Catholique qui vouloit lui parler en liberté, l'invita à s'aller promener à la campagne; ils sortirent seuls, & le Catholique l'ayant mené dans un endroit où il ne craignoit pas d'être interrompu, lui déclara qu'il savoit son dessein; le Calviniste changea de couleur; mais le Catholique l'assura qu'il n'avoit rien à craindre de son ressentiment; que si la Religion Calviniste le portoit à assassiner ses Parents & ses amis, la Catholique l'obligeoit, à l'exemple de Jesus-Christ, de pardonner à ses plus mortels ennemis. Il l'embrassa ensuite avec une cordialité qui acheva de confondre le Calviniste; il lui avoua son mauvais dessein, lui en demanda pardon, & lui protesta qu'il n'auroit point à l'avenir de meilleur ami que lui.

Mais le temps des miséricordes de Dieu pour ce Gentilhomme étoit venu; & la même grace qui avoit fait autrefois le plus zélé des Apôtres, du plus ardent persécuteur de l'Eglise, agissant dans son cœur, il demanda de lui-même à parler à François; ce saint homme acheva dans des entretiens particuliers, ce que l'exemple

du Gentilhomme Catholique avoit commencé; il abjura ſes erreurs, & devint un défenſeur auſſi zélé de la Religion Catholique, qu'il l'avoit été de la Calviniſte.

La converſion de ce Gentilhomme fit d'autant plus de bruit dans le monde, qu'on ſavoit qu'il étoit partiſan du Calviniſme, juſqu'à ſe porter aux violences les plus extraordinaires pour le maintenir, & l'on ne pouvoit concevoir comme il avoit pû paſſer tout d'un coup d'une extrêmité à l'autre. Ceux qui donnoient tout aux moyens humains, & qui ignoroient la force que la grace de Dieu avoit comme attachée au miniſtere de François, publioient qu'il avoit été gagné à force de promeſſes; & d'autres vouloient qu'on lui eût compté une ſomme d'argent conſidérable: mais ces bruits faiſoient d'autant moins d'impreſſion, qu'on ſavoit que François faiſoit cette Miſſion à ſes dépens, & que les aumônes qu'il faiſoit aux nouveaux Catholiques, le réduiſoient aſſez ſouvent à manquer du néceſſaire.

Mais ſi cette converſion faiſoit du bruit dans le Chablais, l'Ecrit que François venoit de publier y en faiſoit bien davantage. On y voyoit la doctrine de l'Egliſe Catholique juſtifiée d'une maniere ſi clai-

re, qu'il n'étoit pas possible d'y répondre: car enfin il eût fallu pour cela prouver, ou que le Concile de Trente l'avoit ignorée, ou que François l'avoit ou mal cité ou falsifié, ou que l'Eglise Catholique ne suivoit pas les sentiments de ce Concile; mais ces réponses avoient si peu d'apparence que les Ministres eux-mêmes ne crurent pas devoir s'en servir. Cependant leur silence faisoit une impression si désavantageuse au Calvinisme dans l'esprit des peuples, qu'il se faisoit tous les jours de nouvelles conversions; elles n'étoient plus même si secrettes, & l'on ne se cachoit presque plus quand on alloit entendre François; les amis y menoient leurs amis, les peres leurs enfants, les maîtres leurs domestiques, & ceux de la campagne venoient exprès à Tonon pour assister à ses Sermons. Ces progrès étonnoient d'autant plus les Calvinistes, que les nouveaux Catholiques faisoient paroître tant de zele pour la conservation de François, qu'il n'étoit pas aisé d'attenter à sa vie. On ne laissa pas de l'entreprendre; on gagna deux assassins; on leur compta une partie de l'argent dont on étoit convenu; on leur promit le reste après l'exécution, & on convint avec eux qu'ils l'assassineroient sur le chemin

Aug. de Sales, l. 2.

des Allinges, lorſqu'il y retourneroit; maiscomme François avoit des partiſants qui n'étoient pas connus parmi les Calviniſtes, ce complot ne put être ſi ſecret, que les nouveaux Catholiques n'en fuſſent avertis. Les uns le pleuroient déja comme mort, les autres délibéroient ſur les moyens de le ſauver; mais tous enſemble étoient perſuadés que quelques précautions qu'on pût prendre, les Calviniſtes l'immoleroient enfin à leur haine, & à la ſûreté de leur Religion. *Aꝺ. ci 20.*

Prévenus de ces triſtes preſſentiments, ils le furent trouver, & lui apprirent, les larmes aux yeux, le danger auquel il étoit expoſé; mais François leur parla avec tant de force & d'onction de la confiance en Dieu, de la gloire & du bonheur du martyre, qu'il les remplit de cette conſolation dont il étoit lui-même pénétré au milieu des périls dont il étoit environné. Il reçut cependant l'offre que quelques-uns d'entre eux lui faiſoient de l'accompagner juſqu'aux Allinges : ils partirent enſemble; mais à peine furent-ils entrés dans un bois par où il falloit néceſſairement paſſer, que les deux aſſaſſins ſortirent d'entre des buiſſons, où ils s'étoient cachés, & l'aborderent l'épée nue à la main. Dans cet extrême danger, *Aug. de Sales. l. 2.*

François ne perdit rien de sa fermeté ordinaire ; il défendit à ceux qui l'accompagnoient de se servir de leurs armes ; & allant au-devant de ces assassins avec cette tranquillité & cette douceur qui ne l'abandonnoient jamais : *Vous vous méprenez, mes amis*, leur dit-il, *apparemment vous n'en voulez pas à un homme, qui bien loin de vous avoir offensés, donneroit de tout son cœur sa vie pour vous.*

Idem. Ibid. Ce peu de paroles calma dans le moment la rage dont ces furieux étoient transportés ; ils demeurerent quelque temps immobiles, puis se jettant à ses pieds, ils lui demanderent pardon, & lui protesterent qu'à l'avenir il n'auroit point de serviteurs plus fideles, ni plus disposés à le suivre par-tout : François les releva, leur pardonna, les embrassa tendrement & leur conseilla de s'éloigner pour éviter les poursuites du Gouverneur de la Province, qui n'auroit pas tant d'indulgence que lui, s'ils tomboient une fois entre ses mains. Ceux qui accompagnoient François, & qui attribuoient le repentir apparent de ces deux scélérats à l'impuissance où ils s'étoient trouvés d'exécuter leur mauvais dessein en présence de tant de témoins, ne pouvoient souffrir qu'ils en fussent quittes à si bon marché ; ils se sen-

toient aſſez forts pour les arrêter, & vouloient abſolument les conduire aux Allinges, & les mettre entre les mains du Gouverneur. Le domeſtique de François paroiſſoit le plus échauffé, & s'obſtinoit à lui repréſenter qu'ils ſeroient tous les jours expoſés à de pareils attentats, ſi on négligeoit de les punir; mais François ſe ſervant de toute ſon autorité, voulut abſolument qu'on les laiſſât aller, & défendit même de parler de cette avanture.

Mais étant arrivés aux Allinges, le domeſtique ne ſe crut pas obligé de lui obéir; il raconta ce qui s'étoit paſſé au Baron d'Hermance. Il en conclut que c'étoit fait de ſon autorité, s'il ſouffroit qu'on commît de pareils crimes à la vue de ſa Forteresſe, & pour ainſi dire ſous ſes yeux; & il alloit ordonner un détachement pour courir après ces aſſaſſins, & les lui amener vifs ou morts: mais François, à qui il ne pouvoit rien refuſer, s'y oppoſa ſi fortement, qu'il fût contraint de fermer les yeux à un attentat, qui, dans la vérité, pouvoit avoir de terribles ſuites. Ce fut pourtant à une condition qu'il jugeoit abſolument néceſſaire, & que François ne laiſſa pas de refuſer: il prétendit qu'il n'iroit plus à Tonon, & qu'il n'en reviendroit plus ſans une eſcorte.

François s'en défendit en vain ; le Baron voulut absolument que six soldats bien armés, commandés par un sergent, l'accompagnassent par-tout. Ils le firent malgré lui : mais François, qui ne pouvoit souffrir ces précautions, ne fut pas long-temps sans trouver le moyen de s'en délivrer.

Idem. Ibid. Il proposa au Baron le dessein qu'il avoit de s'établir à Tonon ; il disoit pour l'appuier, que c'étoit l'unique moyen de lui épargner la peine de faire tous les jours deux grandes lieues, souvent par un temps très-fâcheux ; qu'il employeroit plus utilement celui qu'il étoit obligé de mettre à faire ce chemin ; que les nouveaux Catholiques le souhaitoient ; que quand il seroit continuellement sur les lieux, il pourroit profiter de bien des occasions que son absence lui faisoit peut-être manquer ; que les nuits mêmes quelques nouveaux Catholiques pouvoient mourir ; qu'il se reprocheroit continuellement de n'être pas en état de les assister dans la conjoncture où ils avoient le plus besoin de son secours ; que les jours ne suffisoient pas pour l'instruction de ceux qui se présentoient pour être instruits, & que tel qui feroit difficulté de le venir trouver pendant le jour, n'en feroit aucune de se rendre chez lui pendant la nuit.

Quelque plausibles que parussent les raisons de François, le Baron d'Hermance ne fut pas de son sentiment ; il lui représenta le danger où il s'exposoit en s'enfermant dans Tonon pendant la nuit ; que c'étoit se mettre à la discrétion des Calvinistes, dont la haine lui étoit connue ; que s'ils avoient entrepris de l'assassiner pendant le jour, la nuit ne serviroit qu'à les rendre plus hardis ; que les nouveaux Catholiques étoient trop foibles pour le défendre, ou que s'ils l'entreprenoient, ils seroient infailliblement accablés par le grand nombre des Hérétiques, qui prendroient avec plaisir cette occasion de se venger d'eux ; que le Duc de Savoie l'ayant pris sous sa protection, il ne lui pouvoit rien arriver de fâcheux où son autorité ne fût commise ; que les choses pourroient aller si loin, qu'elles entraîneroient la ruine de Tonon ; que le temps ameneroit toutes choses au point qu'il pouvoit souhaiter, & qu'en se hâtant moins, on feroit des établissements plus solides. Le Baron ajouta encore plusieurs réflexions politiques prises du voisinage de Geneve & des Suisses, avec qui le Duc ne vouloit pas rompre, & dont il falloit éviter, sur toutes choses, d'attirer les armes dans le pays.

Mais François qui en acceptant la Mission du Chablais, avoit abandonné sa vie aux soins de la Providence, & qui étoit d'ailleurs plein de confiance en Dieu, & en la toute puissance de sa grace, lui promit de conduire toutes choses avec tant de douceur & de circonspection, qu'il n'arriveroit aucun des inconvénients qu'il croyoit avoir lieu de craindre. Le Baron fit encore quelques instances; mais enfin touché de la peine qu'il avoit à aller & à revenir tous les jours de Tonon, il consentit qu'il allât s'y établir, & écrivit de nouveau aux Magistrats pour les rendre responsables de tout ce qui pourroit lui arriver de fâcheux.

Amm. liv. 1. Les Catholiques reçurent François avec une joie qui ne se peut exprimer; le respect, l'estime & la confiance qu'ils avoient en lui, ne pouvoient aller plus loin; ils le regardoient comme un homme véritablement Apostolique, plein de grace & de force, infiniment éloigné de tous les intérêts humains, & qui n'avoit en vue que la gloire de Dieu & leur salut. François de son côté soutenoit son ministere, comme parle l'Apôtre, d'une maniere digne de Dieu; rien n'échappoit à sa charité & à ses soins; il donnoit les jours à l'instruction & aux Con-

férences, à la viſite des pauvres & des malades, & les nuits à l'étude, à la priere & à la réconciliation des pécheurs. Sa vie ſoutenoit ſes Prédications, & ſes Prédications achevoient ce que ſes bons exemples avoient commencé.

Une maniere de vie ſi Apoſtolique eut le ſuccès dont Dieu avoit béni la Miſſion des Apôtres; rien ne reſſembloit mieux à l'Egliſe naiſſante, que la petite Egliſe de Tonon; même charité pour les Freres, même zele pour la Foi, pureté toute pareille dans les mœurs; car enfin François comptoit pour peu de choſe qu'on abjurât ſes erreurs, ſi l'on ne changeoit pas de vie, ſi la grace ne ſurabondoit pas où le péché avoit abondé, & la bénédiction que Dieu avoit attachée à ſon miniſtere alloit tout à la fois à éclairer l'eſprit, & à changer les cœurs. Mais rien ne frappoit plus les yeux des Hérétiques, qui n'étoient pas tout-à-fait endurcis, que la maniere dont les pauvres & les malades étoient ſecourus; François y employoit tout ce qu'il avoit pour vivre, de ſorte qu'après avoir nourri les autres, il étoit ſouvent réduit à ſouffrir la faim; il ſollicitoit ſans ceſſe ſes parents & ſes amis d'aſſiſter les pauvres Fideles du Chablais. Il recevoit ſou-

vent des sommes considérables en elles-mêmes, mais qui étoient peu de chose par rapport à sa charité; les Catholiques secondoient son zele jusqu'à se contenter du nécessaire, & l'on voyoit régner parmi eux une sainte épargne, qui n'avoit point d'autre vue que le soulagement des pauvres.

L'éclat de tant de vertus attiroit tous les jours à l'Eglise quelque nouveau Fidele, mais il augmentoit en même-temps la fureur que les Hérétiques avoient conçue contre lui. *Que faisons-nous*, disoient-ils, comme les Juifs disoient autrefois de Jesus-Christ? *voici un homme qui gagne insensiblement l'estime du peuple; on le regarde comme un Apôtre, & nous perdons tous les jours quelque chose de notre crédit. Attendons-nous qu'il nous ait réduits à mandier notre pain, & qu'il ait établi le Papisme sur les ruines de nos Temples? Si nous le laissons achever ce qu'il a commencé, le Duc de Savoie viendra, & se prévalant du petit nombre auquel nous allons être réduits, il établira son autorité sur la ruine de nos privileges, & nous réduira dans une triste servitude.*

Un préjugé tout pareil & aussi intéressé, fit résoudre autrefois la mort du Sauveur. *Il vaut bien mieux*, disoient les

Juifs, *qu'un ſeul homme meure, que de voir périr toute notre Nation.* Les Calviniſtes de Tonon en uſerent de même à l'égard de François ; la concluſion du raiſonement qu'on vient de rapporter, fut qu'il falloit s'en défaire, & que le plutôt ſeroit le mieux.

En conſéquence de cette délibération, la nuit ſuivante, comme François, ſelon ſa coutume, en employoit une partie à la priere, il entendit un bruit d'armes, & enſuite celui de pluſieurs perſonnes qui parloient bas. Il jugea auſſi-tôt que ſa maiſon étoit inveſtie, qu'il étoit impoſſible de ſe ſauver, & qu'on en vouloit à ſa vie. Il imita dans cette occaſion la conduite du Sauveur, qui ſachant que ſon heure n'étoit pas venue, ſe déroba à la fureur des Juifs en ſe cachant, comme il alla au-devant d'eux, lorſque le temps marqué par ſon pere fut arrivé. *Auguſt. de Sales, liv. 2.*

François avoit à peine pourvu à ſa sûreté, que la porte de ſon logis fut enfoncée, & les ſéditieux y entrant avec de grands cris, le chercherent par-tout ſans le pouvoir trouver ; ils s'imaginerent ſur cela qu'ils s'étoient mépris, & que François devoit être chez quelqu'un des Catholiques, occupé à ſon inſtruction, ou au ſoulagement de quelque ma- *Anneci liv. 1.*

lade ; il ne faisoit pas sûr pour eux dans cette maison, quelque favorables que les Magistrats leur fussent en secret, ils ne pouvoient se dispenser, pour s'acquitter de leur charge, de venir au secours de François ; ils en sortirent donc au plus vîte. Ce saint homme ayant évité un si grand danger, n'en eut pas moins de zele, & le péril qu'il venoit de courir ne servoit qu'à augmenter la confiance qu'il avoit en Dieu.

Cependant le Baron d'Hermance informé de ce nouvel attentat, n'oublia rien pour en découvrir les auteurs, dans le dessein d'en faire une sévere punition ; mais comme tous ceux qui pouvoient être témoins, étoient complices, il n'en put avoir aucune connoissance. François fit dans cette occasion une action d'une charité héroïque ; il en avoit reconnu quelques-uns du lieu où il étoit caché ; non-seulement il ne les découvrit pas, mais il n'épargna rien pour appaiser le Baron d'Hermance, & pour empêcher qu'on ne connût les auteurs de cette horrible action.

Aug. de Sales. liv. 2. Mais ces scélérats, bien loin d'être touchés d'une générosité qui a si peu d'exemples, en prirent occasion de l'accuser d'être sorcier. Ils avoient appris qu'il étoit

dans

dans sa maison, lorqu'ils l'y avoient cherché ; ils publierent qu'à moins d'avoir eu le secret de se rendre invisible, il lui eût été impossible de leur échapper. Il se trouva même un habitant de Tonon, qui sans faire réflexion au contre-coup qu'un pareil témoignage portoit contre lui-même, assura publiquement avec serment qu'il l'avoit vu au Sabbat, & qu'il y étoit fort considéré. C'est ainsi que les Juifs accusoient le Sauveur de chasser les démons au nom de Béelzébuth leur Prince. *Idem. Ibid.*

François ayant appris cette horrible calomnie, n'en fit que sourire ; puis faisant le signe de la Croix : *Voilà*, dit-il, *tous les charmes dont je me sers ; c'est par ce signe que j'espere vaincre l'enfer, bien loin d'être d'intelligence avec lui.* *Annon. liv. 1.*

Mais si la Foi dont François étoit animé le rendoit intrépide au milieu des plus grands dangers, il n'en étoit pas de même de ses parents & de ses amis. Le bruit étoit si grand dans toute la Savoie, que les Calvinistes avoient juré sa perte, & quequelque précaution qu'il pût prendre, il ne pouvoit manquer d'être assassiné, qu'ils en prirent l'allarme. Le Président Faure, l'Evêque de Geneve même, & sur-tout le Comte de Sales, son pere, lui écrivit fortement pour l'obliger de quitter *Aug. de Sales. liv. 2.* *Annon. liv. 1.*

le Chablais, & de revenir à Annecy, où son zele ne manqueroit pas d'occupation.

Il lui représentoit tout ce qu'il lui avoit dit autrefois, lorsqu'il étoit venu prendre congé de lui, le peu de succès qu'il avoit eu jusqu'alors, les peines qu'il lui avoit coûté, & le danger de perdre la vie, qu'il avoit couru si souvent, ou par la violence, ou par la dureté des Calvinistes. Il prétendoit qu'il les connoissoit mieux que lui; quils n'étoient pas seulement attachés à leur Religion, parce qu'ils la croyoient bonne, mais parce qu'elle étoit commode; & qu'ils regardoient la Religion Catholique comme un moyen politique de leur ôter l'appui de leurs voisins, & de les réduire enfin en servitude; que tant que ce préjugé, qu'il n'étoit pas aisé de détruire, régneroit parmi eux, on ne feroit rien de solide, & qui fût de durée; qu'après tout il falloit tant de choses pour faire subsister la Religion Catholique dans le Chablais, quand même il seroit assez heureux pour l'y rétablir; qu'il falloit des Eglises, des gens pour les servir; des Pasteurs savants & d'une vie irréprochable, des Colleges mêmes pour l'instruction de la jeunesse; que la moindre

de ces choses manquant, son projet tomberoit de lui-même. Il lui demandoit ensuite aux dépens de qui ces Eglises & ces Colleges seroient bâtis, qui fourniroit à l'entretien des Pasteurs & de ceux qui enseigneroient dans les Colleges? Et il ajoutoit qu'il doutoit fort que l'épargne du Prince, épuisée par tant de guerres qu'elle avoit été obligée de soutenir, fût en état d'y contribuer; que si on l'exigeoit du peuple, c'étoit le vrai moyen de le faire révolter, & de lui faire abandonner la Religion Catholique, quand même il l'auroit embrassée. Le Comte concluoit de toutes ces réflexions qu'il ne pouvoit mieux faire que d'abandonner un projet qui n'avoit aucune apparence de succès, & qui pourroit enfin lui coûter la vie, & il finissoit sa Lettre en lui disant ce qu'il avoit déja dit à l'Evêque de Geneve; *Qu'il s'estimeroit fort heureux d'avoir des Saints dans sa maison, mais qu'il aimeroit mieux que ce fût des Confesseurs que des Martyrs.* *Augusti de Sales, liv. 2.*

François étoit bien éloigné de ces sentiments; les obstacles qu'il rencontroit ne servoient qu'à augmenter son zele. Il n'étoit pas de ces esprits impétueux qui s'attirent des affaires par des empressements mal réglés; mais il étoit infiniment éloigné de cette basse timidité qui se figure

des dangers où il n'y en a point, qui grossit les médiocres, & qui s'effraie des moindres apparences. Il n'alloit pas défier, ni irriter ses ennemis; mais il ne fuyoit pas devant eux, & il alloit même les chercher, lorsque la cause de Dieu & les fonctions de son ministere l'exigeoient de lui. La crainte de la mort ne l'a jamais empêché de faire son devoir : on en a déja vu des preuves; & l'on verra dans la suite de cette Histoire que le Martyre lui a plutôt manqué, qu'il n'a manqué au Martyre.

Conformément à ces sentiments, il écrivit au Comte son pere & à ses amis, que les bruits publics étoient de mauvais garants de la vérité; qu'ils avoient augmenté les dangers auxquels on le croyoit exposé, mais qu'ils avoient aussi diminué le succès que Dieu avoit bien voulu accorder à ses travaux : que les uns n'étoient point si grands qu'on l'avoit publié, ni le nombre des Hérétiques qui étoient déja rentrés dans l'Eglise, ou qui étoient prêts d'y rentrer, si peu considérable qu'on se l'étoit imaginé; mais que quand il seroit beaucoup moindre, & que Dieu ne se fût servi de lui que pour la conversion d'une seule ame, il estimeroit toutes ses peines bien employées : Qu'il ne falloit pas juger des entreprises par la

promptitude du succès ; qu'après trois ans au moins de Prédications continuelles, qu'après tant de miracles & de prodiges que le Sauveur avoit faits, il n'avoit converti qu'environ cinq cents personnes ; que l'Eglise n'étoit pas composée d'un plus grand nombre après sa Résurrection ; qu'elle s'étoit cependant répandue peu de temps après par toute la terre, & que les Peuples y étoient entrés en foule ; que Dieu ne demandoit de ses Ministres que le travail, & qu'il s'en réservoit le succès ; que Jesus-Christ n'avoit pas dit à ses Apôtres, Allez, convertissez toute la terre ; mais, *Allez, prêchez, apprenez à toutes les Nations du monde ce que je vous ai enseigné* : Qu'il demeuroit d'accord que quand la Religion Catholique seroit une fois rétablie dans le Chablais, il faudroit bien des choses pour l'y maintenir ; mais que ces choses n'étoient pas si difficiles à procurer, qu'on pouvoit se l'imaginer ; qu'il en avoit déja fait le projet, & qu'il espéroit l'envoyer dans peu de temps à l'Evêque de Geneve & au Duc de Savoie ; qu'il étoit conçu de telle sorte qu'il ne seroit à charge, ni au Prince, ni au Peuple : Qu'après tout il étoit sur les lieux ; qu'il voyoit les choses de plus près ; & qu'il avoit lieu d'espérer

que Dieu donneroit bientôt une grande bénédiction à ſon travail.

En effet, le bruit de l'aſſaſſinat projetté contre François, dont on vient de parler, s'étant répandu par-tout, fit ſur l'eſprit des moins prévenus tout le mauvais effet qu'on avoit lieu d'en attendre. On diſoit hautement que ſi les Miniſtres ſe ſentoient aſſez forts pour répondre à François, on n'auroit pas recours à de telles violences; que d'employer les aſſaſſinats dans une pareille conjoncture, c'étoit une preuve évidente qu'ils ſe défioient de leur cauſe, & qu'ils étoient trop foibles pour la ſoutenir : que c'étoit une choſe étrange qu'aux portes de Geneve, qui étoit comme le centre de la Religion Calviniſte, un ſeul homme vînt attaquer tous les Miniſtres, ſans que perſonne osât ſe préſenter pour défendre la cauſe commune; que ſi François enſeignoit des erreurs, il falloit l'en convaincre, & que les Miniſtres ſe trompoient, s'ils croyoient qu'on les crût ſur leur parole, lorſqu'ils donnoient eux-mêmes tant de lieu de s'en défier.

Il n'y avoit perſonne qui ne crût qu'après de pareils reproches, les Miniſtres prendroient le parti de la diſpute, & qu'ils emprunteroient plutôt du ſecours

de leurs voisins, que de demeurer plus long-temps dans un silence qui faisoit tant de tort à leur réputation, & dont le contre-coup portoit contre la Religion qu'ils enseignoient, & qu'ils avoient tant d'intérêt de conserver. Mais il est plus aisé d'accuser l'Eglise Catholique d'enseigner des erreurs, que de l'en convaincre : ce n'étoit plus le temps où les Pasteurs ignorants s'étoient trouvés trop foibles pour la défendre & il y avoit alors autant de danger à se commettre avec un homme aussi éclairé, & d'une vie aussi exemplaire que celle de François, qu'il avoit été aisé autrefois de séduire un peuple conduit par des Pasteurs déréglés dans leurs mœurs, timides, intéressés, & qui savoient à peine les premiers principes de la doctrine Catholique, bien loin d'être assez savants pour repousser les calomnies dont on s'efforçoit tous les jours de la noircir. Il n'y a rien de plus aisé que de vaincre un ennemi qui ne se défend pas : la Religion Catholique abandonnée, avoit succombé; le Calvinisme devoit à cet abandon tous ses succès. Il n'en faut point d'autre preuve que ce qui se passa en ce temps-là à Tonon, c'est-à-dire, aux portes mêmes de Geneve. Le seul François se présente pour

justifier l'Eglise Catholique ; personne n'ose plus l'attaquer.

Aug. de Sales. liv. 2. Annon. liv. 1.

En effet quelque honte qu'il y eût pour les Ministres à continuer de se taire dans une occasion où il leur étoit si important de parler, & de mettre au moins les apparences de leur côté, ils s'obstinerent à garder le silence ; ils se contentoient de déclamer dans leurs Prêches contre la doctrine Catholique, & contre François qui la défendoit : mais quand on leur proposoit d'entrer en conférence avec lui, & de convenir d'une dispute réglée, personne ne se présentoit, & ils trouvoient toujours de nouveaux prétextes pour s'en dispenser. Cependant comme le mal pressoit, & qu'ils ne pouvoient se dispenser d'y appliquer quelque remede qui pût au moins en retarder le cours, ils firent des défenses très-severes d'aller entendre François, & d'avoir aucun commerce avec lui.

Annon. liv. 1. Ibid.

Mais ces défenses ne firent qu'augmenter la curiosité du peuple : on couroit en foule à ses Sermons ; & il témoigna lui-même dans une Lettre qu'il écrivit en ce temps-là à Louis de Sales son frere, qu'un reste de considérations politiques, qui aparemment ne dureroit pas long-temps, avoit empêché le Baron d'Awlly,

homme de qualité, habile, d'un mérite distingué, & très-considéré des Calvinistes, de le venir entendre publiquement avec les Syndics de la Ville; que les plus considérables du parti ne cachoient plus la passion qu'ils avoient d'être éclaircis sur les points contestés; qu'ils avoient été fort ébranlés d'un Sermon qu'il avoit fait sur la réalité; & que ceux qui n'avoient osé venir à decouvert, l'avoient entendu d'un lieu secret.

Voilà ce que l'humilité de François lui permit de mander à un frere pour qui il n'avoit d'ailleurs point de secret: mais on apprend des Historiens de sa vie qu'il prêcha sur la Réalité avec tant de force, qu'il s'éleva un bruit confus dans son Auditoire, comme de gens qui se sentoient entraînés par la force de la vérité, & que ce Sermon convertit six cents personnes. *Idem. Ibid.*

Ce succès étonna d'autant plus le Consistoire, qu'il étoit aisé de juger qu'il seroit bientôt suivi d'un plus grand, si l'on ne trouvoit les moyens de l'arrêter. On proposa là-dessus divers expédients; les uns étoient d'avis qu'on donnât de part & d'autre la Confession de Foi par écrit, & qu'on s'assemblât pour en conférer de bonne foi & sans aigreur: d'au- *Ibid.* *Ibid.* *Aug. de Sales. liv. 2.*

tres vouloient qu'on chargeât le Ministre Viret, qui avoit de la réputation dans le parti, de conférer ſeul avec François; & d'autres prétendoient qu'on lui aſſociât d'autres Miniſtres.

Tous ces avis n'étoient pas ſans difficulté dans l'exécution. Pour le premier qui regardoit la Confeſſion de Foi, il ſuppoſoit qu'on en fût bien d'accord; ce qui n'étoit pas, comme on l'a vu depuis par les différends qui ſe ſont élevés entre les Calviniſtes. L'avis qui portoit que le Miniſtre Viret conféreroit ſeul avec François avoit ſes inconvénients : on diſoit ſur cela qu'il étoit dangereux de confier la cauſe de la Foi à un ſeul homme; que François étoit habile, exercé dans la Controverſe, qu'il ſe poſſédoit extrêmement, qu'il ne perdoit jamais de vue ſon ſujet, & qu'il auroit trop d'avantage à conférer avec un homme ſeul. Cet avis rejetté réduiſoit néceſſairement à prendre le troiſieme parti; mais on y trouvoit à redire qu'il faiſoit trop d'honneur à François de Sales; qu'il donneroit lieu de croire qu'on le redoutoit; qu'il n'avoit déja que trop de réputation, ſans l'augmenter encore par l'appareil d'une diſpute qui feroit d'autant plus de bruit dans le monde, que plus de gens y auroient accouru.

Il est rare qu'on convienne de quelque chose dans les assemblées composées de plusieurs personnes qui ont à peu près une égale autorité ; soit que chacun se pique de faire prévaloir son sentiment, & qu'il croie qu'il y a de la honte à céder à celui d'autrui, soit qu'il s'y trouve plus de gens propres à former des difficultés, qu'il ne s'en trouve de capables de les résoudre.

Ce fut ce qui arriva dans le Consistoire tenu à Tonon ; on y proposa des difficultés & des expédients, mais on ne put s'accorder. François témoigne lui-même dans sa Lettre écrite à Louis de Sales, dont on a déja parlé, que les Ministres étoient fort embarrassés à son occasion ; qu'il les avoit réduits à la nécessité d'en venir à une Conférence, mais qu'ils ne pouvoient prendre sur cela aucune résolution. Cet embarras devint bien plus grand, lorsque François qui connoissoit leur foible, & qui étoit résolu d'en profiter, les pressa lui-même par plusieurs écrits publics d'accepter la Conférence, comme une chose absolument nécessaire pour terminer leurs différends, & pour remédier au scandale que leur silence avoit causé dans l'esprit du peuple.

Annon. Liv. I.

Annon. Liv. I.

August. de Sales, liv. 2.

Un défi si public ne se pouvoit dissi-

muler ; & il étoit d'ailleurs trop dangereux de tromper plus long-temps l'attente des Catholiques & des Calvinistes, pour le refuser. La Conférence fut donc acceptée ; on convint du jour, du lieu, des matieres qui y seroient traitées, & de tout ce qui pourroit en procurer un heureux succès.

Idem. Ibid.

Le bruit s'en étant répandu, attira à Tonon une foule de gens qui s'y rendirent de Geneve, des Villes voisines, & de tout le Chablais. François se rendit le premier au lieu destiné pour la Conférence : on s'attendoit que les Ministres ne manqueroient pas de s'y trouver, & les Calvinistes publioient déja leur victoire. Mais ils furent bien surpris, lorsqu'au lieu de comparoître, ils envoyerent s'excuser sur ce qu'on n'avoit pas eu la précaution d'obtenir la permission du Duc de Savoie pour tenir cette assemblée. Ce respect apparent pour l'autorité du Souverain, dont on savoit qu'ils s'étoient eux-mêmes dispensés dans des occasions bien plus délicates, ne satisfit aucun des deux partis : on disoit hautement qu'il avoit été aisé de prévoir cet inconvénient, & d'y remédier ; qu'on ne pouvoit douter que le Duc de Savoie, par l'ordre duquel on savoit que François étoit venu

Amm. liv. 1.

August. de Sales, liv. 2.

dans le Chablais, n'approuvât tout ce qu'il jugeroit à propos de faire dans l'étendue de son ministere; qu'il ne se seroit pas rendu lui-même le premier à la Conférence, s'il n'avoit été bien assuré qu'il ne faisoit rien en cela qui pût déplaire au Prince, & choquer son autorité; qu'enfin l'excuse des Ministres n'étoit qu'une pure défaite, également injurieuse à la Religion & au parti des Calvinistes.

Cependant comme ce prétexte, tout vain qu'il étoit, ne laissoit pas de pouvoir paroître plausible, François reçut cette excuse avec beaucoup d'honnêteté, & fit dire aux Ministres qu'il répondoit de tout, qu'il se chargeoit d'obtenir la permission du Duc, & de lui faire approuver tout ce qu'on auroit fait avant que de l'avoir obtenue. Les Ministres répondirent que sa caution n'étoit pas suffisante; & que dans les choses qui pouvoient aller contre l'autorité du Souverain, on ne pouvoit prendre trop de précautions. François repartit à cette seconde excuse, qu'en attendant la permission du Duc, on pouvoit se contenter de celle du Baron d'Hermance, Gouverneur de la Province, à qui ce Prince avoit donné tout pouvoir pour les choses qui concernoient la Religion; & qu'il se chargeoit de l'obtenir.

Ibid.

Amon. liv. 1.

Il ſembloit qu'il n'y eût plus moyen de reculer, & tout le monde s'attendoit que les Miniſtres ſe rendroient enfin à la conférence. Cependant comme ils avoient réſolu de ne ſe point commettre avec Francois, mépriſant tout ce qu'on pouvoit penſer d'une fuite ſi honteuſe, & qui mettoit au moins les apparences du côté
Ibid. des Catholiques, ils répondirent qu'ils ne reconnoiſſoient l'autorité du Baron d'Hermance que pour les affaires purement civiles; mais qu'étant queſtion d'une Aſſemblée où il s'agiſſoit de la Religion, il falloit abſolument la permiſſion du Prince: que ſi les choſes n'y réuſſiſſoient pas ſelon ſes intentions, il en ſeroit quitte pour déſavouer le Gouverneur, & qu'on ne manqueroit pas de traiter leur Aſſemblée d'attentat contre l'autorité du Souverain.

Cette conduite, où il paroiſſoit d'un côté ſi peu de bonne foi, & de l'autre tant de défiance de la cauſe des Calviniſtes, ne pouvoit qu'affermir les nouveaux Catholiques dans la Foi, & ſcandaliſer étrangement les Calviniſtes. Ce ſcandale fut ſi loin, qu'un des Miniſtres mêmes ayant honte de la mauvaiſe foi de ſes Confreres, vint trouver François en particulier, & lui dit qu'il vouloit tenir la paro-

le qu'on lui avoit donnée, & conférer avec lui. Cette Conférence n'eut point tant d'éclat, & ne fit pas tant de bruit qu'en auroit fait celle dont on vient de parler; mais comme on agissoit de part & d'autre de bonne foi, elle eut un succès que l'autre apparemment n'auroit pas eu.

Augus. de Sales, liv. 2. Annon. liv. 1.

La méthode que François de Sales suivit dans cette occasion, fut la même dont il s'étoit déja si bien trouvé, & qui avoit si fort embarrassé les Ministres. Il fit convenir celui avec lequel il conféroit, que sans s'arrêter aux choses qu'ils traitoient eux-mêmes d'indifférentes, il falloit s'attacher aux essentielles, dont ils avoient fait le fondement de leur séparation, & qu'ils avoient déclaré être le véritable motif de leur rupture avec l'Eglise Catholique. Ce point gagné, ils convinrent aisément des deux autres; l'un qu'il ne falloit point attribuer aux Catholiques les conséquences de leur doctrine qu'ils désavouoient eux-mêmes; l'autre qu'il ne falloit point prendre les sentiments de l'Eglise dans les écrits de quelques Docteurs particuliers, mais dans les sources mêmes, comme dans le Concile de Trente, assemblé exprès pour terminer les differends dont il s'agissoit, & qu'on ne pouvoit accuser d'avoir ignoré

ou altéré la doctrine de l'Eglise Catholique.

Le Ministre ne put se dispenser de passer ces trois points; mais il ne lui fut pas aisé dans la suite d'en éviter les conséquences.

En effet, François de Sales lui fit voir si clairement qu'on avoit imposé à l'Eglise, qu'on avoit défiguré sa doctrine, qu'on lui attribuoit des sentiments qu'elle n'avoit point, & des conséquences de ses véritables sentiments, qu'elle avoit toujours désavouées; en un mot, qu'elle n'enseignoit rien que de sain & d'orthodoxe, quand il étoit bien entendu, que le Ministre fut obligé de se rendre.

Ibid. Sa conversion ne put être si secrette, que le Parti contraire n'en eût connoissance. Il comprit aussi-tôt qu'elle ne pouvoit qu'avoir d'étranges suites, si on n'avoit soin de les arrêter. On employa ses parents & ses amis pour le faire rentrer dans la Communion qu'il venoit de quitter. On lui fit en vain des promesses & des menaces.

Ibid. Enfin on le fit mettre en prison, on lui mit en tête de faux témoins, on lui supposa des crimes qu'il n'avoit point commis, & l'on employa tour à tour tout ce qui pouvoit flatter l'espérance, ou exciter la crainte. Comme ce Ministre étoit d'une probité reconnue, on ne pouvoit

s'imaginer qu'on poussât la chose plus loin : mais on vit dans cette occasion d'un côté ce que peut un faux zele, & de l'autre ce que peut la grace dans un cœur à la conversion duquel les intérêts humains n'ont point concouru. L'injustice fut poussée à l'extrêmité. Le Ministre fut condamné à mort ; & la Sentence fut exécutée avec tant de précipitation, que François n'eut pas le temps de recourir à la grace du Prince, comme il en avoit dessein. *Ibid.*

Cette violence fit également horreur aux Catholiques & aux Calvinistes ; elle fit même un effet tout contraire à celui qu'on avoit prétendu, qui étoit d'empêcher le cours des conversions. L'Avocat Poncet, homme de réputation, qui étoit également considéré dans Geneve & dans tout le Chablais, & le Baron d'Awlly dont on a déja parlé, ne purent souffrir qu'après avoir refusé les voies pacifiques, on eût recours à de pareils moyens pour conserver la Religion ; la Calviniste leur devint suspecte ; ils crurent que ce qu'on s'efforçoit de maintenir par des cabales & des moyens purement humains, pourroit bien avoir été établi de la même maniere. Au contraire, la conduite toute apostolique de François, exempte du moindre soupçon d'intérêt, *August. de Sales, liv. 2.*

sa douceur incomparable infiniment éloignée de tout ce qui pouvoit avoir la plus foible apparence de violence, sa piété, sa charité, sa patience, ce zele infatigable pour le salut des ames que rien n'étoit capable de rebuter, étoient autant de voix fortes & efficaces dont Dieu se servoit pour les inviter à rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique. Mais les préjugés de la naissance, les commodités d'une Religion qui flattoit autant les sens, que l'Eglise Catholique s'attachoit à les combattre; la honte qu'ils se figuroient à changer de Religion, ce qu'on pourroit dire de ce changement, les ennemis qu'il leur feroit; en un mot, la perte du crédit & de l'autorité qu'ils avoient acquise dans un parti puissant & qui dominoit dans leur Province, étoient autant de chaînes qui les retenoient dans l'erreur, & qui les empêchoient de suivre les mouvements de leur conscience.

Ibid. L'Avocat Poncet passa le premier sur toutes ces considérations; il vint trouver François, il conféra long-temps avec lui; & l'on peut dire qu'il ne se rendit que lorsqu'il ne put plus se défendre. Il voulut cependant que sa conversion fût secrette; & il exigea expressément qu'il n'y auroit que deux témoins lorsqu'il feroit

l'abjuration dé ses erreurs. Mais François qui prévoyoit les suites avantageuses de la conversion d'un homme de sa réputation, après avoir eu pour lui cette complaisance, lui représenta si fortement qu'il ne falloit point user de ces ménagements dans les choses du salut; qu'il n'y avoit qu'une mauvaise honte qui pût l'empêcher de reconnoître publiquement la grace que Dieu venoit de lui faire; que Jesus-Christ ne vouloit point de ces disciples cachés, qui n'osoient le reconnoître publiquement pour leur maître; & qu'il n'avoueroit point pour siens devant son Pere, ceux que des intérêts humains auroient empêché de le confesser devant les hommes, qu'il fît enfin une profession publique de la Foi Catholique. Ibid.

Son exemple fut suivi de la conversion d'un grand nombre de personnes de toute sorte de condition; mais il n'y en eut point qui fit plus d'éclat que celle du Baron d'Awlly. Il étoit comme le chef du Parti Calviniste dans le Chablais; & il y avoit acquis par ses grandes qualités, une réputation extraordinaire dans Geneve, & dans les Provinces voisines. Il avoit épousé une Demoiselle Catholique d'une naissance illustre, mais beaucoup plus considérable par sa vertu. La complai- Ibid.

sance, la douceur, la charité & la pié-té de cette Dame furent les premiers attraits dont Dieu se servit pour tirer son époux de l'erreur où sa naissance, bien plus que son choix, l'avoit engagé. Il ne put croire que Dieu, dont les miséricordes sont infinies sur les plus grands pécheurs, eût abandonné une personne si vertueuse à l'illusion & au mensonge. Dans cette prévention il tâcha par des manieres adroites & pleines de douceur, de l'attirer à la Religion des Calvinistes; mais cette Dame instruite par François de Sales, lui fit paroître tant de fermeté dans sa foi, qu'il lui promit de ne la plus inquiéter. Ce point gagné, elle en obtint un autre, qui fut qu'il iroit entendre François qui prêchoit le Carême à Tonon. Ils y furent ensemble; & François qui avoit été averti, prêcha avec tant de force sur les marques de la véritable Eglise, que d'Awlly en fut ébranlé. Dans ce même temps le Ministre dont on a parlé fut exécuté à mort, au grand scandale des deux Partis. D'Awlly qui avoit beaucoup de droiture, désapprouva publiquement cette violence; on le paya de méchantes raisons; ce qui acheva de lui faire perdre l'estime qu'il avoit eue jusqu'alors pour les Ministres.

Mais il y avoit encore bien du chemin à faire : d'Awlly étoit habile ; il avoit été jusqu'alors Calviniste de bonne foi. Le refus honteux que les Ministres avoient fait de conférer avec François, les lui avoit rendu suspects ; leur violence à l'égard du Ministre converti, avoit augmenté ses défiances. Mais comme il n'étoit pas juste de décider de la bonté d'une Religion sur la mauvaise conduite de ceux qui l'enseignent ou qui en font profession, il demeuroit dans un équilibre qui ne lui permettoit pas de se déclarer en faveur d'une des deux Religions, au préjudice de l'autre. Les entretiens qu'il eut avec François le tirerent de ce dangereux état, & le firent pancher du côté de la Religion Catholique. La Dame d'Awlly son épouse, secondoit les soins de cet homme apostolique, par des aumônes, par des prieres ferventes, & par des larmes continuelles qu'elle répandoit devant Dieu, pour en obtenir la conversion de son mari. Le Pere des miséricordes se laissa fléchir, il exauça les prieres pleines de foi de cette vertueuse épouse ; d'Awlly reconnut que ce n'étoit pas elle, mais lui-même qui étoit engagé dans l'illusion & dans l'erreur : enfin le mari infidele, comme parle l'Apôtre, fut sanctifié par *la femme fidelle.*

Cette converſion coûta à François plus que celle de tous les autres enſemble. Comme la démarche que d'Awlly avoit à faire étoit de la derniere conſéquence, & qu'elle devoit faire un grand éclat dans le monde, il voulut n'avoir rien à ſe reprocher. Il conféroit ſouvent avec François : il mettoit par écrit ſes doutes & ſes réponſes; il les examinoit enſuite avec toute l'attention d'un homme qui craint de ſe tromper dans celle de ſes affaires qui lui importe le plus. Tout cela ne le ſatisfaiſant point, & ne pouvant conférer avec lui à Tonon avec la liberté & le ſecret qu'il ſouhaitoit, il lui donna rendez-vous dans une forêt qui eſt à une lieue de Tonon; ils s'y rendoient de part & d'autre pluſieurs fois la ſemaine, & y conféroient en liberté de tous les points qui ſont en conteſtation entre les Catholiques & les Calviniſtes. Enfin d'Awlly étant prêt de ſe rendre, il lui vint en l'eſprit qu'il devoit encore prendre une autre précaution, qui l'exemptât des reproches qu'on lui pourroit faire de ne s'être rapporté qu'à lui-même du choix important qu'il avoit à faire de la Religion dans laquelle il prétendoit vivre & mourir. Il propoſa à François de rédiger par écrit les principaux points de leurs

Auguſt. de Sales. liv. 2. Annon. liv. 1.

entretiens, & de les envoyer à Geneve & à Berne, pour voir ce que les plus fameux Ministres, qui étoient dans ces deux Villes, auroient à y répondre. François lui répartit qu'il n'avoit jamais eu dessein, ni de tromper, ni de surprendre personne; qu'il approuvoit sa proposition, & qu'il l'assuroit par avance, ou qu'on ne lui répondroit pas, ou qu'on ne lui répondroit rien qui pût détruire ce qu'il avoit avancé; mais qu'il le prioit à son tour, qu'après qu'il auroit fait cette derniere tentative, il ne différât plus à faire une profession publique de la Religion Catholique. D'Awlly le lui promit. Les Conférences qu'ils avoient eues ensemble furent mises par écrit, & envoyées aux Ministres de Geneve & de Berne. *Aug. de Sales. liv. 2.*

Ce que François avoit prévu arriva; d'Awlly ne reçut point de réponse; il prit leur silence pour un aveu de l'impuissance où ils étoient de le satisfaire; & déplorant leur obstination & leur aveuglement, il renonça au Schisme, & fut reçu dans l'Eglise Catholique.

Mais ce fut d'une maniere qui dédommagea avantageusement François des peines que cette conversion lui avoit coûtées. D'Awlly, qui ne faisoit rien à demi, voulut qu'on sût dans tout le pays

Auguft. de Sales. liv. 2. Amon. liv. 1.

& à Geneve même, le jour qu'il devoit faire ſon abjuration ; il y invita tout autant de monde qu'il put ; & le jour arrivé, il déclara publiquement les motifs de ſa converſion, exhorta tout le monde à ſuivre ſon exemple, & à ſe rendre digne de la grace que Dieu venoit de lui faire. Il abjura les erreurs de Calvin, & fut reçu à la Communion Catholique, en préſence de tout le peuple de Tonon, & d'un grand nombre de Calviniſtes de Geneve, qui y étoient venus exprès, pour être les témoins d'une choſe qu'ils n'euſſent pû croire, s'ils ne l'euſſent vue de leurs yeux.

Une converſion ſi authentique combla les Catholiques de joie, & les Calviniſtes d'une confuſion d'autant plus grande, qu'elle fut ſuivie d'un ſi grand nombre d'autres, que François n'y pouvant plus ſuffire, on fut obligé de lui envoyer du ſecours. Il arriva dans ce même temps une choſe qui acheva de faire perdre aux Miniſtres le peu de crédit qui leur étoit reſté. Les affaires de d'Awlly l'obligeoient d'aller ſouvent à Geneve. Comme il faiſoit gloire de ſa converſion, & qu'il étoit d'ailleurs trop puiſſant pour y appréhender quelque inſulte, il paroiſſoit auſſi publiquement, & parloit avec autant de liberté

berté qu'il eût pu faire avant son changement ; la considération qu'on avoit pour lui empêchoit même qu'on ne lui en parlât. Un Ministre nommé la Faye, qui avoit eu autrefois beaucoup de part à son estime, entreprit de le faire ; mais d'Awlly lui répartit qu'il s'en avisoit trop tard ; qu'il devoit avoir répondu à l'Ecrit qu'il avoit envoyé aux Ministres de Geneve & de Berne ; que lui & ses Confreres étoient des lâches, qui n'avoient osé défendre leur Religion contre le seul François de Sales, qui les avoit défiés si souvent & si publiquement. Le Ministre, qui se sentit piqué, répondit qu'il étoit prêt d'aller à Tonon disputer contre François, & qu'il se faisoit fort de le convaincre en sa présence ; qu'il l'avoit trompé par une fausse exposition de la doctrine Catholique, qui étoit en effet bien différente des tours & des explications que François y donnoit. Aug. de Sales. liv. 2.

D'Awlly le prit au mot ; on convint du jour qu'il se rendroit à Tonon : & d'Awlly partit pour avertir François qu'il auroit bien tôt à faire à un adversaire digne de lui. François répondit qu'il seroit le bien venu, qu'il ne manqueroit pas à l'assignation ; mais qu'il avoit de la peine à croire que les Ministres de To-

non ayant refusé de conférer avec lui, ceux de Geneve voulussent l'entreprendre. En effet, la Faye manqua de parole; & quoique le Baron d'Awlly fût allé trois ou quatre fois à Geneve pour le sommer de la tenir, il trouva toujours de nouveaux prétextes pour s'en dispenser.

Aug. de Sales, l. 2.

Ce refus obstiné ne pouvoit venir plus à propos pour confirmer d'Awlly dans la foi qu'il avoit embrassée; mais comme il n'étoit pas homme à lâcher aisément prise, il proposa à François d'aller lui-même à Geneve offrir à ce Ministre de conférer avec lui. François répondit qu'il lui paroissoit que ce seroit un peu trop se commettre; que sa Mission ne s'étendoit point jusqu'à Geneve, qui n'étoit point sujette au Duc de Savoie; qu'elle étoit bornée au Chablais & aux trois Bailliages; que cette conférence se faisant sans ordre & sans témoins, les Ministres pourroient s'en attribuer tout le succès, quand même il ne leur auroit pas été favorable; & que s'il arrivoit même qu'on lui fît quelque insulte, ou quelque mauvais traitement, on auroit raison de dire qu'il se le seroit attiré par son imprudence; qu'il connoissoit le peuple de Geneve, qu'il étoit naturellement séditieux, ennemi de la Religion Catholique, jusqu'à n'en

pouvoir souffrir les moindres apparences ; & qu'il prendroit infailliblement pour une injure, qu'on allât attaquer ses Pasteurs jusques dans l'enceinte de ses murailles.

D'Awlly répartit que ces inconvénients seroient à craindre, si la conférence qu'il lui proposoit se faisoit avec éclat & dans les formes, ou qu'il parût même qu'on avoit en cela un dessein formé ; qu'il lui demandoit seulement qu'il voulût bien venir rendre avec lui une visite de civilité au Ministre la Faye ; qu'il engageroit lui-même la dispute insensiblement ; qu'en un mot, il lui répondoit des suites, & qu'il avoit encore assez de considération & d'amis dans Geneve, pour empêcher qu'on ne lui fît aucune insulte.

Comme François ne souhaitoit rien avec plus de passion que d'affermir d'Awlly dans la foi ; & qu'il appréhendoit d'ailleurs qu'en persistant dans son refus, on n'y donnât le mauvais sens qu'on avoit donné à celui du Ministre, & qu'on ne l'interprétât au désavantage de la Religion Catholique, il lui accorda ce qu'il lui demandoit. Ils partirent pour Geneve, accompagnés de quelques amis de d'Awlly, qui pussent, en cas de besoin, rendre témoignage de tout ce qui se feroit

August. de Sales, liv. 2. passé dans la visite qu'ils alloient rendre.

Jamais surprise ne fut égale à celle du Ministre, lorsqu'il se vit en tête le fameux François de Sales, qu'il redoutoit en effet bien plus qu'il n'en faisoit semblant. La conférence dura trois heures; mais quoique François pût faire pour obliger le Ministre à vuider une question avant que de passer à une autre, comme il trouvoit son avantage à ne rien approfondir, il proposa tant de questions, qu'on n'en pût *Ibid.* vuider aucune. On y parla donc de l'unité de l'Eglise, du Sacrement de l'Eucharistie, des bonnes œuvres & des satisfactions humaines, du Purgatoire, de l'intercession & de l'invocation des Saints, & même de quelques autres points controversés; matieres si amples, qu'à peine trois jours eussent suffi pour les examiner comme il faut. Mais on ne pouvoit se dispenser de suivre le Ministre, qui se sentant pressé sur une question, passoit aussitôt à une autre, mais avec tant de désavantage, qu'ayant remarqué sur le visage des assistants le peu de satisfaction *Ibid. Annen. liv. 1.* qu'on avoit de ses réponses, il rompit la conférence par un torrent d'injures les plus atroces qu'il dit à François de Sales.

Ceux qui assisterent à la conférence, indignés de l'insolence du Ministre, suggé-

roient à François des réponses piquantes qu'il lui donnoit lui-même lieu de lui faire. Mais il leur répondit avec sa douceur ordinaire : *que s'il avoit de bonnes raisons à dire, il n'auroit pas recours aux injures ; qu'un homme qui se noie est en droit de s'en prendre où il peut ; & qu'il n'avoit jamais répondu durement à personne, qu'il ne s'en fût repenti.*

L'on peut juger cependant combien le succès de cette conférence fut avantageux à François & à l'Eglise Catholique, par ce que fit ensuite le Baron d'Awlly : il composa un Livre des motifs de sa conversion, qu'il fit imprimer à Lyon, où il parle avec trop d'avantage de François de Sales, pour laisser aucun lieu de croire qu'il le regardât comme un homme qui l'avoit trompé, & qui lui avoit mal expliqué la doctrine de l'Eglise Catholique. Il ne pouvoit cependant se dispenser de le faire, s'il eût eu du dessous à la conférence dont on vient de parler, ou pour mieux dire, s'il n'en eût pas remporté tout l'avantage. *Aug. de Sales, liv. 2.*

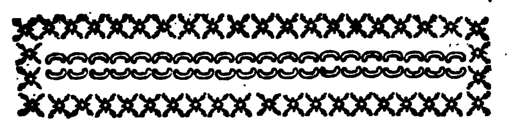
Fin du second Livre.

SOMMAIRE DU TROISIEME LIVRE.

LEs grands ſuccès de S. François de Sales dans le Chablais, lui attirent de tous côtés des Lettres de félicitation. Le Préſident Faure lui écrit de la part du Duc de Savoie. Le Nonce du Pape à Turin, & le Pape même lui écrivent. Mort du Baron d'Hermance. Jerôme de Lambert lui ſuccede ; mais il n'a pas à beaucoup près les grandes qualités de ſon prédéceſſeur ; ce qui cauſe de grands embarras à S. François de Sales. Il reçoit un ordre du Duc de Savoie de ſe rendre à Turin pour conférer avec lui ſur les affaires du Chablais, & en même temps un Bref du Pape, qui lui ordonne d'aller à Geneve conférer avec Théodore de Beze. Il préfere le voyage de Turin, parce qu'il le croit plus avantageux à la Religion Catholique. Il paſſe les Alpes au grand danger de ſa vie, au plus fort de l'hyver. Conférences ſecrettes & publiques

qu'il a avec le Duc de Savoie. Il lui persuade de rétablir la Religion Catholique dans tous ses Etats. Grands obstacles qu'il a à surmonter pour en venir à bout. Zele & désintéressement qu'il fait paroître dans cette occasion. Il repasse les Alpes, & se rend à Tonon par un temps des plus rudes. Il communique les ordres du Duc de Savoie pour le rétablissement de la Religion Catholique, aux Syndics & aux Magistrats de Tonon. La Ville se souleve & prend les armes. Grand danger où se trouve S. François de Sales. Il vient à bout de la sédition par sa fermeté, & rétablit le culte de la Religion Catholique dans Tonon & dans tout le Chablais. Il rend compte au Duc de Savoie de tout ce qui s'étoit passé dans cette occasion. Le Duc irrité contre la Ville de Tonon, envoie le Régiment du Comte Martinengue pour la châtier. S. François de Sales s'y oppose, & fait en sorte que le peuple n'est point maltraité. Il va à Geneve par ordre du Pape pour conférer avec Beze. En-

tretien remarquable qu'il a avec lui ; mais sans succès. Il en rend compte au Pape, qui lui ordonne de retourner à Geneve, & de faire à Beze des offres avantageuses de sa part. S. François de Sales a encore deux conférences avec lui, mais sans effet, par rapport à sa conversion. L'Evêque de Geneve se rend à Tonon avec un bon nombre de Missionnaires. Le Duc de Savoie y arrive lui-même quelque temps après, pour autoriser par sa présence le rétablissement de la Religion Catholique. Le Cardinal Médicis, Légat du Pape, y arrive presque en même temps. Grands exemples de piété que le Duc & le Légat donnent comme à l'envi. Estime qu'ils font l'un & l'autre de S. François de Sales. Départ du Légat. Arrivée des Ambassadeurs des Suisses & de Geneve, pour s'opposer au rétablissement de la Religion Catholique. Ce qui se passa dans cette occasion. Belle action du Duc de Savoie: Tout le Chablais se réunit à l'Eglise Catholique. Mesures que le Duc prend avec François de Sales pour la conservation de la Foi Catholique.



LA VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE.

LIVRE TROISIEME.

LE bruit des grands succès de François, & des avantages qu'il venoit de remporter sur les Hérétiques, se répandit bientôt dans toute la Savoie; il passa les Monts, il fut jusqu'à Rome; le Duc de Savoie & le Pape même en furent informés. Plus cet homme, véritablement Apostolique, s'efforçoit, pour ainsi dire, de se les cacher à lui-même, & en renvoyoit toute la gloire au Pere des lumieres, à l'Auteur de tous biens,

d'où découlent, comme de leur source, tous ces dons excellents que les hommes admirent souvent sans remonter jusqu'à leur cause; plus ce même Dieu, qu'il servoit d'une maniere si épurée, se plaisoit à faire éclater la gloire d'un Serviteur fidele qui n'avoit que ses intérêts en vue. On ne parloit que de son zele, de sa fermeté, de sa douceur, de sa capacité, de son adresse à s'insinuer dans les esprits, & de sa constance dans les travaux Apostoliques. Ce fut ce qui lui attira de tous côtés tant de Lettres de félicitation. L'Eveque de Geneve, à qui il avoit toujours rendu un compte exact de tout ce qui s'étoit passé dans le Chablais, & sans l'avis duquel il n'avoit rien entrepris, lui écrivit le premier. Ses Lettres furent suivies de celles du Président Faure, qui le fécilitoit, tant en son nom, qu'en celui du Duc de Savoie. Le Baron d'Hermance, le fameux Pere Possevin, Jésuite, l'Archevêque de Bary, Nonce du Pape à Turin, firent la même chose. Le Président Faure fit encore quelque chose de plus; car ce fut dans ce temps là qu'il lui dédia son douzieme Livre des Conjectures sur le Droit Civil. On ne peut rien ajouter aux louanges qu'il lui donne dans l'Epître dédicatoire : &

Aug. de Sales. liv. 2.

Aug. de Sales. Ibid.

elles font d'autant plus d'honneur à François, que son seul mérite les lui avoit attirées, ce grand Homme n'en étant pas d'ailleurs prodigue. Enfin le Pape lui écrivit lui-même une Lettre pleine d'estime; par laquelle il l'exhorte à continuer ses travaux Apostoliques, & à achever la conversion du Chablais, qu'il avoit si heureusement commencée. L'an 1596.

Mais il n'y eut rien qui lui fit plus de plaisir, qu'un Bref plein de considération que le Pape lui adressa pour le Baron d'Awlly. C'est de ce Bref qu'on apprend combien la Dame d'Awlly avoit contribué à la conversion de son époux. On y voit encore la considération où ce Seigneur étoit auprès du Duc de Savoie & dans tout le pays; car après que Clément. VIII l'a félicité sur son heureux retour à l'Eglise Catholique, il l'exhorte à protéger l'Eglise naissante du Chablais, & à imiter l'Apôtre des Gentils, qui, après avoir été un des plus ardents persécuteurs de la Foi, étoit devenu par sa correspondance fidele à la grace un de ses plus zélés défenseurs. Ibid.

Il n'y a rien de plus séduisant que les louanges; & quelque modestie qu'on affecte au dehors, il est rare qu'on ne succombe point au-dedans à la tentation de

s'attribuer au moins une partie de ce qui appartient entiérement à Dieu. François étoit bien éloigné de ce défaut ; & la maniere dont il reçut les Lettres dont on vient de parler, ne laisse aucun lieu d'en douter. Il répondit aux uns comme l'Apôtre, que n'ayant rien que nous n'eussions reçu de Dieu, nous n'avions aucun droit de nous glorifier : aux autres, que celui qui plante ou qui arrose, n'est rien, mais que le succès est dû tout entier à Dieu qui donne l'accroissement ; que c'est en vain que les hommes parlent au-dehors, si Dieu ne parle point au cœur ; & que celui qui avoit fait tout de rien, pouvoit bien faire quelque chose avec les instruments les plus vils. Sa conduite répondoit à ses sentiments : il ne pouvoit souffrir qu'on eût pour lui plus de déférence qu'à l'ordinaire ; il n'en étoit, ni moins accessible, ni moins familier avec les pauvres ; il laissoit aux autres les fonctions les plus éclatantes, & se réservoit toujours les plus basses & les plus pénibles ; sa douceur & sa patience augmentoient tous les jours, au lieu de diminuer ; jamais il ne se prévalut, ni des avantages que donnent la naissance, ni de son crédit, ni de l'estime, ni de la confiance que le Souverain avoit en lui ; on

l'offensoit toujours impunément, & il paroissoit insensible à toute autre chose qu'aux intérêts de Dieu & de l'Eglise.

Il continuoit ainsi sa Mission avec un succès qui ne lui laissoit presque rien à desirer ; mais il n'est point de situation si heureuse qui ne soit quelquefois troublée par des contre-temps imprévus. Le Baron d'Hermance, ce Seigneur si sage & si zélé pour la Religion Catholique, tomba malade dans ce temps-là, & mourut quelques jours après, lorsqu'on avoit le plus de besoin de ses conseils & de l'autorité qu'il s'étoit acquise. Il aimoit François de Sales comme son ami, & l'honoroit comme son pere, toujours prêt à seconder ses bons desseins ; & il avoit un crédit dans la Province qui faisoit réussir les choses qu'on croyoit les plus difficiles. François l'assista pendant toute sa maladie, & à la mort ; & l'on doit regarder comme une récompense anticipée de sa vertu, d'avoir vécu long-temps avec un si saint homme, & d'être mort entre ses bras. *Aug. de Sales. liv. 2.*

Sa perte fut d'autant plus regrettée, que celui qui lui succéda étoit très-éloigné de lui ressembler ; ce fut Jerôme de Lambert : il étoit homme de mérite, mais il n'avoit pas à beaucoup près les grandes

qualités du Baron d'Hermance ; il étoit dur, il faisoit les choses de hauteur, & sous prétexte de faire valoir l'autorité du Prince, il mécontentoit tout le monde, & se faisoit autant haïr que son prédécesseur s'étoit fait aimer. François, qui s'accommodoit de tout, souffrit beaucoup de ce Gouverneur, sans s'en plaindre. Ce n'est pas qu'il manquât de considération pour lui ; le Duc de Savoie le lui avoit trop recommandé : mais ses manieres hautes & séveres ne s'accommodoient point avec son extrême douceur ; & il aimoit souvent beaucoup mieux que les choses ne se fissent point, que de souffrir qu'on les fît d'une maniere qui lui attirât l'aversion du peuple.

Ibid.

Ce fut par cette raison que n'osant pas encore dire la Messe dans Tonon, il alloit tous les jours la dire dans une Chapelle assez éloignée de la Ville. L'hyver étoit des plus rudes, & un torrent qu'il lui falloit passer, étoit aussi extraordinairement enflé par la fonte des neiges, qui avoit emporté tous les ponts. Il ne laissoit pas de le passer & repasser tous les jours sur une planche toute couverte de glace, en se glissant dessus les mains & les genoux, au grand danger de sa vie. Le péril auquel il s'exposoit, effrayoit tous ceux qui

Annon. livre 1. Aug. de Sales. liv. 2.

en étoient les témoins; mais rien n'étoit capable d'arrêter le zele de cet homme apostolique; & il trouvoit d'ailleurs tant de consolation & tant de force, en participant ainsi au Pain des Forts, que de plus grands dangers ne l'en eussent pas empêché. Il se faisoit même un plaisir d'avouer qu'il avoit plus avancé la conversion du Chablais par ses prieres ferventes & continuelles, que par tous les autres talents qu'il avoit plu à Dieu de lui donner. *Les Apôtres*, disoit-il, *joignoient toujours la priere à la prédication, & le peuple de Dieu ne vainquit pas moins ses ennemis par les prieres de Moyse, que par les combats de Josué. On se trompe, si l'on prétend convertir les Peuples par d'autres voies que celles que Jesus-Christ & les Apôtres ont employées; le changement du cœur ne peut venir que de Dieu, & c'est ce qu'on ne sauroit trop lui demander.*

Le Baron d'Hermance touché du danger qu'il couroit tous les jours de tomber dans un torrent des plus rapides, & qui l'eût emporté sans qu'on pût lui donner aucun secours, avoit ménagé de son vivant avec beaucoup d'adresse le rétablissement de la Messe dans Tonon; il en fût venu à bout apparemment sans violence, & du consentement même de ceux qui

avoient le plus d'intérêt à l'empêcher. Mais son successeur n'ayant, ni sa prudence, ni son crédit, François aima mieux s'exposer tous les jours au danger de perdre la vie, que de voir ruiner un ouvrage qui lui avoit tant coûté, par une conduite toute opposée à celle qu'on avoit tenue jusqu'alors.

Cependant ses succès augmentant tous les jours, le Duc de Savoie, qui avoit un intérêt très-considérable à la conversion du Chablais, crut qu'il en devoit conférer avec lui. Il lui écrivit sur cela une Lettre pleine d'estime & de reconnoissance, & y joignit un ordre exprès de se rendre incessamment à Turin, pour conférer avec lui des moyens qui pouvoient avancer un ouvrage tel que celui qu'il avoit commencé, & qui importoit également à l'Eglise & à l'Etat.

Ibid.

François qui étoit persuadé que ce Prince avoit jusqu'alors un peu trop négligé ses intérêts, & que le concours de l'autorité du Souverain, ménagé avec douceur, ne pouvoit faire qu'un excellent effet, remercia Dieu de ce qu'il lui avoit enfin ouvert les yeux & touché le cœur; & il se disposoit à partir, lorsque le Pere Esprit de Baumes, Prédicateur Capucin, arriva à Tonon; il étoit chargé d'un Bref du

Ibid.

Pape adressé à François, & d'une négociation importante qu'il avoit à lui proposer de la part de Sa Sainteté. Ce Bref En 1596.
qui étoit daté du premier jour d'Octobre, n'étoit qu'une Lettre de créance, par laquelle le Pape Clément VIII, après lui avoir témoigné l'estime qu'il faisoit de sa prudence & de sa capacité, & la confiance qu'il avoit en son zele pour le S. Siege, le renvoyoit au Pere Esprit, qui devoit lui proposer de sa part une négociation délicate, qu'il avoit jugé à propos de lui confier, comme à une personne très-capable de la faire réussir. Il s'adressa sur cela au Pere Esprit, & lui demanda ce que Sa Sainteté lui avoit donné ordre de lui dire: il répondit que le Pape souhaitoit qu'il ménageât une conférence avec Théodore de Beze; qu'il n'épargnât rien pour l'engager à rentrer dans l'Eglise Catholique; & que s'il pouvoit le gagner, il l'assurât de la part de Sa Sainteté de tous les avantages qu'il pourroit souhaiter, à l'exclusion des dignités ecclésiastiques qu'il ne vouloit point qu'on lui offrît; & qu'on lui donneroit toutes les sûretés & toutes les cautions dont il pourroit lui-même s'aviser.

Tout le monde sait que Beze étoit le plus fameux Ministre du Parti Calviniste.

Du vivant de Calvin, il avoit partagé son autorité, & elle lui étoit revenue toute entiere après sa mort; il étoit sans contredit, un des plus beaux esprits de son siecle; il parloit & écrivoit en prose & en vers avec la derniere politesse; & s'il n'étoit pas si savant que Calvin, il l'emportoit sur lui par tant d'autres endroits, qu'il avoit plus d'une fois excité sa jalousie. Les Calvinistes le regardoient comme un homme extraordinaire; sa réputation parmi eux étoit à un point à ne pouvoir augmenter. Il étoit alors fort avancé en âge, mais il n'avoit rien perdu de sa belle humeur; & la douceur de ses moeurs, les agréments de sa conversation lui avoient acquis un si grand nombre d'amis, qu'il étoit également honoré & aimé dans tout le Parti. Il avoit lui-même fait assez long-temps profession de la Religion Catholique, dans laquelle il étoit né; & ce fut peut-être ce qui fit croire au Pape qu'il ne seroit pas si difficile de l'engager à y retourner.

Les Historiens qu'on a pu consulter, n'en rendent point d'autre raison. Mais il n'y a pas d'apparence qu'un Pape aussi habile que Clément VIII. se fût fondé sur une conjoncture si foible, & eût sur cela donné des ordres exprès de travailler

à sa conversion. Quoi qu'il en soit, la commission ne pouvoit être plus honorable pour François; & l'on ne peut donner de meilleure preuve de la haute réputation où il étoit à la Cour de Rome, qui est sans contredit la plus éclairée de toute l'Europe, & où l'on juge mieux du mérite des hommes.

Ces deux ordres opposés, l'un du Pape qui lui ordonnoit d'aller à Geneve, l'autre du Duc de Savoie, qui l'appelloit à Turin, embarrasserent extrêmement François. Le Pere Esprit étoit d'avis qu'il exécutât celui du Pape. Il disoit sur cela que le temps n'étoit pas propre à passer les Monts; qu'il avoit pensé lui-même y périr de froid; que les chemins étoient devenus impraticables par la chûte des neiges qui étoient tombées cette année en quantité; que le mois de Décembre qui approchoit, les rendoit encore plus mauvais; & que le Duc de Savoie ne pouvoit qu'approuver une excuse si légitime; qu'elle n'avoit pas lieu pour Geneve qui étoit fort proche, & où l'on pouvoit aller le long du Lac, par le plus beau chemin du monde: que le Pape, qui étoit très-éclairé, avoit indubitablement ses raisons pour donner des ordres si précis de travailler à la conversion de Beze; qu'il

1596.

y avoit des conjonctures favorables que le temps détruisoit ; que quand on n'en profitoit pas dans le moment, on n'y étoit bien souvent plus à temps ; que Beze étoit vieux, qu'il pouvoit mourir pendant le voyage qu'il feroit à Turin, & qu'on perdroit par sa mort un grand exemple qui ne pouvoit que contribuer à la conversion de bien des gens ; que quand cela n'arriveroit pas, la volonté des hommes étoit changeante, & qu'il étoit peut-être alors dans des dispositions où l'on ne le trouveroit plus pour peu qu'on tardât à en profiter.

Un homme moins zélé que François, n'eût pas hésité un moment à se rendre aux raisons du Pere Esprit ; il n'étoit pas venu en poste ; & depuis qu'il étoit parti de Rome, la saison étoit devenue si fâcheuse, qu'il ne pouvoit sans un danger manifeste de sa vie, entreprendre de passer les Monts. D'ailleurs le raisonnement du Pere Esprit étoit pressant ; & il ne pouvoit pas nier que s'il pouvoit porter Beze à rentrer dans l'Eglise Catholique, ce retour n'eût des suites aussi avantageuses, que tout ce qu'il pourroit négocier auprès de son Altesse Royale. Mais cet homme apostolique alloit toujours au plus grand bien ; & il comptoit pour rien tout ce qu'il

lui en pouvoit coûter, & sa vie même, lorsqu'il s'agissoit du salut des ames.

Ce fut ce qui l'obligea de répondre au Pere Esprit, qu'il demeuroit d'accord que la conversion de Beze ne pouvoit être que très glorieuse pour lui, & très-avantageuse à l'Eglise Catholique, si elle pouvoit réussir: mais que cela étoit fort incertain; que cependant il voyoit le Chablais & les trois Bailliages disposés à se convertir, pour peu qu'il fût secondé de l'autorité du Prince: que dans le retour de Beze à l'Eglise Catholique, il ne s'agissoit précisément que du salut d'une seule ame, parce qu'il n'étoit pas certain que son exemple fût suivi; que dans celui du Chablais & des trois Bailliages, il étoit question de celui d'un grand nombre, dont la moindre n'avoit pas moins coûté à J. C. que celle de Beze, avec tout le mérite qu'il avoit aux yeux des hommes: qu'il ne pouvoit croire que si le Pape eût pris sur cela quelques mesures que le délai pût détruire, il ne les leur eût pas communiquées pour leur donner lieu d'en profiter; qu'il s'ensuivoit de-là qu'il y seroit encore à temps à son retour de Turin; qu'il étoit vrai que les volontés des hommes étoient changeantes, mais que celles des Princes l'étoient encore plus que celles

du reste des hommes, parce qu'ils étoient obligés de les accommoder aux intérêts de leurs Etats, qui changeoient souvent malgré eux; qu'il étoit de la derniere importance d'engager au plutôt le Duc à favoriser la conversion du Chablais d'une maniere éclatante, parce que quand il auroit fait la premiere démarche, il ne pourroit plus se résoudre à reculer; qu'enfin les choses étoient dans un état où l'on ne se pouvoit plus passer de l'autorité du Prince; que le grand nombre de convertis avoit besoin d'Eglises pour s'assembler, de Pasteurs pour les instruire, de Colleges pour former la jeunesse, & d'une infinité d'autres choses, pour lesquelles le concours du Souverain étoit absolument nécessaire. *Il est vrai*, ajouta-t-il en souriant, *que la saison n'est pas fort favorable: mais combien de Soldats & de Marchands passent tous les jours ces terribles Monts, pour des intérêts infiniment inférieurs à ceux que nous avons à ménager?*

Il n'y avoit rien de plus convainquant que ce que disoit François, & tout autre que le Pere Esprit se fût rendu; mais il est de certains génies qui n'écoutent plus rien quand ils se sont une fois entêtés d'un dessein. Le Pere Esprit s'étoit fait une belle idée de la conversion de Beze; il

étoit même comme associé à cette importante négociation, & il n'avoit aucune part à celle dont il s'agissoit auprès du Duc de Savoie. On a beau faire, on se retrouve toujours, & il est rare que le zele soit assez épuré pour n'être accompagné d'aucun retour sur nous-mêmes. Le Pere Esprit ne pouvoit donc goûter les raisons de François; il relevoit de son mieux l'autorité du Pape, & l'obligation indispensable où sont particuliérement les Ecclésiastiques de lui obéir, sur-tout quand il s'agit du bien de l'Eglise.

Mais François, qui n'avoit pas moins de fermeté que de douceur, lui répondit qu'il étoit persuadé que les vues de Sa Sainteté alloient toujours au plus grand bien; que si Elle étoit sur les lieux, Elle lui ordonneroit ce qu'il étoit résolu de faire; qu'il lui rendroit compte de sa conduite, & qu'il ne doutoit point qu'il ne voulût bien lui-même l'aider à la justifier.

Le Pere Esprit cependant ne se rendoit point, quoique pût faire François, pour le faire entrer dans ce sentiment, lorsqu'il reçut tout à propos de secondes Lettres du Duc plus pressantes que les premieres, par lesquelles ce Prince, toutes raisons cessantes, lui ordonnoit de se *Augast. de Sales. liv. 2.*

rendre à Turin pour conférer avec lui & avec le Nonce du Pape des affaires du Chablais. Ces Lettres terminerent le différent: & le Pere Esprit, qui avoit dans le fond de bonnes intentions, jugea lui-même qu'il ne pouvoit plus différer de partir. Ainsi la négociation avec Beze fut remise à un autre temps, comme on le verra dans la suite de cette Histoire.

1596. On étoit alors à la fin de Novembre. La quantité des neiges qui étoit tombée, & une furieuse bise qui souffloit, rendoit le froid insupportable; les chemins que la neige avoit comblés, ne se connoissoient plus, & les précipices dont ils sont bordés, faisoient horreur aux habitans mêmes de ces pays sauvages, qui y étoient le plus accoutumés: il venoit tous les jours des nouvelles de gens morts de froid, qu'on avoit trouvés par les chemins. Ces obstacles étonnoient les plus déterminés; & il n'y avoit personne qui ne fût très persuadé que l'intention de son Altesse Royale n'étoit point que François se mît en chemin par une saison si fâcheuse. Mais cet homme apostolique ne connoissoit point les dangers, quand il s'agissoit de la gloire de Dieu, & du salut des ames. Le petit nombre d'amis à qui il avoit communiqué son voyage, s'y opposa en vain: il partit

partit lorsqu'on y pensoit le moins, accompagné d'un seul domestique, dont il avoit plus de compassion que de lui-même, mais il lui étoit absolument impossible de s'en passer. *Ibid.*

Il est aisé de s'imaginer ce que François eut à souffrir pendant ce terrible voyage. Il alloit la plupart du temps sans guide, tout ce qu'il pouvoit leur offrir ne pouvant les obliger à marcher par un temps si fâcheux ; & il étoit le plus souvent obligé de s'en rapporter à la connoissance générale que lui & son domestique avoient de ce terrible pays. Enfin après des fatigues incroyables, il arriva par une furieuse tempête au Monastere du Mont S. Bernard, lui, son domestique, & leurs chevaux à demi-morts de froid. Ce fut une surprise étrange pour les Religieux du Monastere, de voir arriver un homme de son caractere par un temps si terrible, que les ours mêmes, dont ce pays est rempli, sortoient à peine de leurs tanieres. Il avoit recommandé à son domestique de ne point dire son nom, pour éviter les soins & la considération que sa naissance & sa réputation lui auroient attirée ; mais le domestique, qui ne se croyoit pas toujours obligé de lui obéir, & qui ne s'accommodoit point des maximes que sa pro- *Aug. de Sales. liv. 2.*

fonde humilité avoit coûtume de lui inspirer, commença par dire qui il étoit, & les motifs qui l'obligeoient de marcher par un temps si fâcheux.

Il n'en fallut pas davantage pour obliger les Religieux à le recevoir avec toute la considération qu'il méritoit, & à lui faire tout le bon traitement dont ils se purent aviser. Sa réputation étoit allée jusques à eux; & ce qu'il avoit fait dans le Chablais étoit si public, que personne ne l'ignoroit. Ils le regardoient comme un Saint des premiers siecles de l'Eglise, & ils s'estimoient heureux de posséder un hôte de son mérite. François reçut leurs soins avec cette honnêteté & cette douceur qui lui gagnoient tous les cœurs. On s'imagine d'ordinaire que les Saints sont séveres pour autrui, comme ils ont coutume de l'être pour eux-mêmes. François n'étoit point de ce caractere; sa conversation étoit charmante, ses manieres douces & aisées; & dans les choses indifférentes & permises, il avoit pour les autres autant de complaisance, qu'il en avoit peu pour lui-même.

Il fut cependant impossible à ces Religieux de le retenir aussi long-temps qu'ils l'eussent souhaité. Dès que la tempête dont on a parlé fut un peu passée, il se re-

mit en chemin, & arriva à Turin, après avoir souffert tout ce que les chemins les plus rudes, & la saison la plus fâcheuse, peuvent apporter d'incommodité aux voyageurs.

Le Duc de Savoie le reçut avec toute la considération qu'un Souverain peut marquer à un sujet; il lui donna devant toute sa Cour toutes les louanges qu'il méritoit, & le présenta au Nonce du Pape comme un homme extraordinaire, & qui avoit rendu à l'Eglise les services les plus importants; il lui fit même une espece d'excuse de ce qu'il l'avoit obligé de partir par une saison si fâcheuse; & lui dit en particulier & en secret, que prévoyant qu'il pourroit aller bien-tôt en personne dans le Chablais, il n'avoit pas cru le devoir faire sans avoir conféré avec lui, & pris toutes les mesures nécessaires pour l'entiere conversion du pays, qu'il étoit résolu d'appuyer de toute son autorité.

L'audience publique fut suivie de plusieurs audiences particulieres, où le Duc de Savoie, qui étoit un Prince fort éclairé, l'entretint long-temps seul à seul de l'état des Provinces de de-là les Monts. François lui en rendit compte d'une maniere qui fit bien connoître qu'il n'étoit guere moins habile dans la politique, que dans

Annon. liv. 1.
Aug. de Sales. liv. 2.

la ſcience des Saints. Pour ce qui regarde en particulier les lieux où ſa miſſion s'étendoit, il lui dit que le menu peuple du Chablais, n'étoit attaché à la Religion Calviniſte, que parce qu'il n'en connoiſſoit point d'autre : que ceux d'un état médiocre, comme les marchands & les artiſants, y étoient engagés d'aſſez bonne foi ; mais qu'ils avoient bien plus d'averſion pour la Religion Catholique, qu'ils n'avoient d'attachement à la Calviniſte ; que cette averſion venoit des peintures affreuſes qu'on leur avoit faites de la doctrine de l'Egliſe, & des erreurs qu'on lui attribuoit fauſſement : qu'on pouvoit gagner les uns & les autres, en leur envoyant des Paſteurs & des Prédicateurs zelés, qui fuſſent capables de les retirer de leurs préventions mal-fondées, & de réfuter les calomnies dont on s'efforçoit tous les jours de noircir l'Egliſe Catholique.

Qu'il n'en étoit pas de même des Miniſtres & des principaux du parti Calviniſte : que le libertinage, l'indépendance, & des intérêts purement humains, étoient les véritables motifs qui les tenoient attachés à leur Religion ; qu'il n'en falloit point d'autre preuve que le refus conſtant qu'ils avoient fait de conférer avec lui, que la maniere obſtinée dont ils avoient

nié que la doctrine Catholique fût telle qu'il l'avoit exposée, quoiqu'il eût pris cette exposition dans le Concile de Trente même, qui etoit la regle de la foi sur les points contestés : qu'on pouvoit ajouter à cela leurs contestations perpétuelles sur leur confession de foi, dont ils n'avoient encore pu bien convenir ; la maniere violente dont ils retenoient les gens dans leur Religion, comme il avoit paru par le supplice du Ministre qu'ils avoient fait mourir sur de fausses accusations, parce qu'il étoit rentré de bonne foi dans l'Eglise Catholique ; l'esprit de calomnie qui régnoit parmi eux contre les Catholiques ; leurs liaisons avec les ennemis de l'état ; & l'assassinat résolu à Geneve, & tenté tant de fois contre lui-même : Qu'il n'en rappelloit pas le souvenir pour en solliciter la vengeance ; qu'il leur avoit pardonné de bon cœur, & qu'il étoit persuadé qu'il falloit dissimuler cet attentat : mais qu'on ne pouvoit pas nier que ceux qui employoient de pareilles voies, lorsqu'on offroit celles de la douceur, ne se rendissent extrêmement suspects de mauvaise foi, sur un point aussi important, & qui demandoit autant de sincérité & de droiture que celui de la Religion : Que la haine qu'ils avoient

contre la Catholique, rejailliſſoit ſur le gouvernement politique ; que les Calviniſtes étoient naturellement Républicains, & ennemis de l'Etat Monarchique; que le voiſinage de Geneve & des Suiſſes, & le commerce perpétuel qu'ils avoient avec eux, la conformité même de Religion entretenoit cette haine; qu'ils la regardoient comme un lien qui leur aſſuroit la protection de leurs voiſins; & qu'ils n'avoient point de plus puiſſants motifs pour y retenir les peuples, que la conſervation de leurs libertés & de leurs privileges, qu'ils faiſoient dépendre de celle de la Religion Calviniſte; qu'ils publioient hautement qu'on ne vouloit rétablir la Catholique que pour les en dépouiller: Que ſi les Calviniſtes n'employoient que la prédication & l'inſtruction pour s'attacher les peuples, il croiroit qu'on ne devroit pas employer d'autres voies; mais que, puiſqu'ils avoient recours aux moyens purement humains pout ſoutenir l'erreur, on pouvoit auſſi s'en ſervir pour rétablir la vérité.

Le Duc, qui crut qu'il vouloit lui perſuader d'employer la force pour obliger ſes ſujets Calviniſtes à rentrer dans l'Egliſe Catholique, l'interrompit, pour lui dire qu'il ne falloit point toucher cette corde, qu'elle étoit dangereuſe, & qu'elle attire-

roit infailliblement les armes des Genevois & des Suisses dans le Chablais; ce qui ne s'accommodoit point avec l'état présent des affaires. En effet, après bien des révolutions, Henri le Grand s'étant fait Catholique, jouissoit paisiblement de la Couronne de France. Il redemandoit le Marquisat de Saluces, Fief du Dauphiné, que le Duc avoit usurpé pendant les guerres civiles de France: & comme il étoit résolu de le retenir, il prévoyoit qu'il auroit bien-tôt sur les bras les armes des François; & que, s'il s'attiroit encore celles des Suisses, il ne pourroit pas résister à ces deux Puissances, & courroit risque d'être dépouillé de ses Etats comme son pere l'avoit été: l'exemple étoit récent, & frappoit ce Prince d'autant plus vivement, que les François réunis sous un Chef de la réputation du grand Henri, n'étoient que trop capables, sans le secours des Suisses, de le renouveller.

Mais François, qui n'avoit pas même eu la pensée de lui faire une pareille proposition, reprenant son discours, lui dit que, quoique les Suisses & les Genevois eussent employé la force pour bannir la Religion Catholique de leurs Etats, & des siens mêmes, avant qu'il eût succédé au Duc son pere, il étoit très-éloigné de lui

donner de pareils conseils : qu'un grand Prince comme lui savoit comme il devoit user de l'épée que Dieu lui avoit mise entre les mains ; mais que pour lui il n'avoit entendu par les moyens humains, que les honneurs, les charges, la protection, les récompenses, qui devoient être toutes pour les Catholiques, & les libéralités qu'on devoit exercer à leur égard : qu'un Prince Chrétien ne pouvoit pas seulement, mais qu'il étoit obligé d'employer de pareils moyens pour établir & pour maintenir la véritable Religion, dont il faisoit la même profession ; & que dans la vérité les nouveaux Catholiques étoient assez persécutés par les Hérétiques, pour avoir besoin de la protection & des libéralités de leur Prince : Qu'après tout il prendroit la liberté de lui dire, que les Genevois & les Suisses n'étoient pas si à craindre qu'on pouvoit se l'imaginer ; qu'une petite République comme Geneve, n'avoit pas besoin de s'attirer les armes d'un aussi puissant Prince que lui ; que toute occupée de son commerce, elle ne souhaitoit que la paix ; & que, tant qu'on ne l'attaqueroit pas, elle ne s'aviseroit point de quereller ses voisins : qu'à la vérité la protection de la France la rendoit insolente ; mais que cette même protection,

qui étoit bien plus pour la défensive que pour l'offensive, & qu'elle ne pouvoit trop ménager, la retiendroit dans le devoir; que le Roi très-Chrétien, qui étoit rentré depuis peu dans l'Eglise Catholique, & qu'on ne soupçonnoit déja que trop de favoriser les Hérétiques, étoit trop bon politique pour approuver que de simples Bourgeois comme ceux de Geneve, s'ingérassent de contrôler la conduite qu'un Prince Catholique gardoit dans ses Etats. Qu'en temps de guerre on profitoit de tout; mais que, la paix faite, les Princes reprenoient leurs véritables maximes, & ne concevoient que trop les conséquences qu'il y avoit à appuyer des Sujets contre leurs Princes légitimes; que les Républiques, qui avoient le même intérêt, avoient aussi ou devoient avoir les mêmes sentiments.

Que les Suisses en particulier, épuisés par la furieuse guerre civile que le changement de Religion avoit causé parmi eux, ne respiroient que la paix; que tout ce qu'ils avoient de bonnes troupes étoit au service des Rois de France & d'Espagne, à des conditions trop avantageuses pour leur République, pour les rappeller sans une nécessité aussi pressante que celle de se défendre eux-mêmes s'ils étoient at-

taqués: Qu'un Prince comme lui, qui n'avoit à rendre compte de ses actions qu'à Dieu seul, devoit donc agir dans cette occasion selon ses véritables intérêts, qui consistoient à rétablir la Religion Catholique dans ses Etats; & qu'il n'avoit sur cela à consulter que ses lumieres, son honneur & sa conscience.

Le Duc fut d'autant plus satisfait de ce discours, qu'il ne l'attendoit pas d'un homme de l'âge de François, qui paroissoit fort jeune, & qui n'avoit en effet qu'environ trente ans: il le croyoit fort habile dans la Théologie & dans la Controverse; mais il ne s'étoit point attendu de lui trouver tant de lumieres sur les affaires politiques. Cependant, s'il ne les eût pas eues, il en eût été moins propre aux fonctions auxquelles Dieu l'avoit destiné: l'Etat civil & la Religion sont si étroitement liés, qu'on ne peut toucher à l'un sans intéresser l'autre: on ne peut donc faire que de grandes fautes, en ne s'instruisant que de ce qui peut convenir à l'une, sans se mettre en peine de ce qui peut procurer le repos à l'autre. Ces connoissances ne sont pas d'ailleurs si incompatibles qu'on pourroit croire: Quand Dieu, en donnant des loix au peuple Juif, établit l'état du monde le mieux policé,

il mit l'autorité ſacrée & politique entre les mains des Prêtres ; & dans la Religion Chrétienne même, la qualité d'Ecléſiaſtique & de Paſteur ne détruit pas celle de Citoyen, de membre de l'Etat, & de ſujet du Prince. Ou il ne faut ſe mêler d'aucune fonction où le public ſoit intéreſſé, ou l'on eſt obligé de s'inſtruire de ce qui peut lui convenir, ou lui nuire : & il ſera toujours dangereux de mettre les affaires mêmes de la Religion entre les mains de gens qui ne ſeront pas aſſez inſtruits de l'intérêt que l'Etat y peut prétendre, ou qui n'y auront pas aſſez d'intérêt.

François étoit d'autant plus obligé d'entrer dans ces conſidérations, qu'ayant affaire à un peuple qui étoit rentré depuis peu ſous l'obéiſſance de ſon Souverain, qui faiſoit profeſſion d'une Religion différente de la ſienne, & qui avoit même de grandes liaiſons avec ſes ennemis, il falloit uſer de beaucoup de ménagement pour ne point commettre l'autorité du Prince, & ne pas troubler la tranquillité publique en rétabliſſant l'ancienne Religion.

Auſſi le Duc de Savoie, prenant une nouvelle confiance en lui, ne ſe contenta pas des avis généraux qu'il venoit de lui donner ; il voulut qu'il lui dît en particu-

lier tout ce qui pouvoit contribuer à l'avancement & à la perfection du grand Ouvrage qu'il avoit entrepris. François le fit ; & le Duc en fut si content, qu'il lui ordonna de le mettre en écrit, & de le présenter au Conseil d'Etat qu'il assembleroit dès le lendemain, pour être examiné en sa présence.

Ibid.

François s'étant rendu au Conseil, où l'Archevêque de Bary Nonce du Pape avoit été invité, y redit à peu près les mêmes choses qu'il avoit dites en particulier au Duc de Savoie, & y présenta le Mémoire qu'il lui avoit ordonné de dresser. Il contenoit en substance :

Aug. de Sales, liv. 2. Annon. liv. 1.

Qu'il falloit obliger les Ministres Calvinistes à sortir des Etats du Duc de Savoie, & sur-tout celui de Tonon, qui étoit d'une humeur plus emportée, & plus séditieuse que les autres ; qu'ils n'empêchoient pas seulement la conversion du Peuple, mais qu'ils lui inspiroient encore des sentiments de désobéissance ; & qu'ils avoient des liaisons secrettes avec les ennemis de l'Etat ; que tant qu'ils seroient dans le Chablais & les Bailliages du ressort de sa Mission, on ne feroit rien de solide ; qu'après s'être donné beaucoup de peine pour instruire ceux qui paroissoient avoir de bons sentiments, une mau-

vaiſe raiſon ou une menace d'un Miniſtre détruiſoit tout, & les engageoit dans leur premier égarement avec plus d'obſtination qu'ils n'en avoient jamais eu; qu'aprés qu'on leur avoit offert, de la part de leur Prince pendant plus de deux ans, les voies de la Conférence & de la douceur, qu'ils avoient toujours refuſées avec une opiniâtreté invincible, ils n'auroient aucun droit de ſe plaindre de cette rigueur qu'ils avoient eux-mêmes rendue néceſſaire; qu'un Prince Catholique étant obligé de procurer le ſalut de ſes ſujets, il ne pouvoit ſe diſpenſer d'éloigner d'eux ceux qui ne travailloient qu'à les corrompre & à les perdre pour toute une éternité.

Que par la même raiſon, il falloit faire une recherche exacte des Livres Hérétiques, & en défendre abſolument la lecture, parce qu'ils faiſoient à peu près le même effet que les Prédications des Miniſtres, & qu'ils entretenoient le Peuple dans l'erreur & dans la déſobéiſſance; que ces Livres ſupprimés & bannis, il falloit en ſubſtituer d'autres qui puſſent inſtruire le Peuple de la vérité Catholique, & le former aux bonnes mœurs & à la vertu; que plus un Peuple étoit fidele à Dieu, plus il étoit exacte à rendre à ſon Prince ce

qu'il lui devoit ; & qu'on avoit toujours remarqué que les bons Citoyens & les bons sujets se formoient des personnes les plus vertueuses : que le débit de ces Livres se feroit aisément & à bon marché, s'il plaisoit au Duc d'établir un Imprimeur Catholique à Annecy, avec quelque privilege & quelque prérogative particuliere qui l'aidât à soutenir sa profession.

Que par la même raison encore du salut des Peuples, il falloit priver les Hérétiques des Charges, Honneurs, Emplois, & Dignités, & les donner à des Catholiques ; que les Calvinistes s'en servoient pour appuyer l'erreur, & empêcher le progrès de la foi ; qu'ils se faisoient une obligation de défendre leur parti ; qu'ils suscitoient secrettement contre les Catholiques, & contre ceux qui avoient du penchant à le devenir, des affaires fâcheuses, pour jetter la terreur dans l'ame des foibles ; & qu'on n'éprouvoit que trop qu'ils étoient plus touchés des maux présents que de ceux de l'éternité ; qu'abusant ainsi de leur autorité, il étoit juste qu'ils en fussent privés.

Que ce qui pouvoit favoriser l'erreur ayant été retranché, il falloit rétablir ce qui pouvoit maintenir la Religion & les bonnes mœurs, c'est-à-dire, les anciennes

Paroiſſes, & les Paſteurs; qu'il ne falloit pour cela que faire faire une recherche exacte des revenus des Bénéfices uſurpés par les Hérétiques, ou poſſédés injuſtement par des perſonnes ſans titre & ſans caractere; que la reſtitution des fruits injuſtement reçus, ſeroit deſtinée à rebâtir les Egliſes ruinées, & que le revenu courant ſuffiroit à l'entretien des Paſteurs.

Que pendant quelques années, outre les Paſteurs ordinaires, il faudroit au moins huit Prédicateurs choiſis, qui ne fuſſent attachés à aucun lieu particulier, mais qui allaſſent prêcher par toute la Province; que leur entretien ne ſeroit point à charge à l'Etat, puiſqu'on pourroit le prendre ſur le fond deſtiné à payer les penſions des Miniſtres Calviniſtes.

Que la ville de Tonon étant la Capitale de la Province. & y ayant déja un fort grand nombre de Catholiques, ſans compter ceux dont on avoit lieu d'eſpérer la converſion, il ne croyoit pas qu'on ſe pût diſpenſer de rendre aux Catholiques l'Egliſe de S. Hippolyte, & d'y rétablir inceſſamment la ſainte Meſſe & l'Office Divin.

Enfin François de Sales ajoutoit que n'y ayant rien qui pût plus contribuer à la conſervation de la Religion & des bon-

nes mœurs, que la bonne éducation de la jeunesse, il croyoit absolument nécessaire de fonder à Tonon un College de Jésuites; qu'il seroit comme une espece de boulevard contre les entreprises de Geneve, & un remede perpétuel contre l'hérésie, qui avoit jetté de trop profondes racines dans les cœurs pour n'en pas craindre le retour; que ce College seroit comme une espece de Séminaire, d'où il sortiroit dans peu de temps bon nombre de personnes bien instruites, & capables de confirmer leurs freres dans la Foi: qu'il ne connoissoit point de gens plus propres à opposer aux Hérétiques, que ces Religieux, accoutumés à les combattre, & dont la conduite réglée & irréprochable les mettoit à couvert des calomnies dont ils avoient accoutumés de noircir ceux qui s'opposoient à leurs erreurs : que, si ce projet agréoit, on n'auroit pas de peine à trouver les moyens de l'exécuter.

François ayant achevé de lire le Mémoire qu'on vient de rapporter, le Nonce du Pape ne se contenta pas de l'approuver, mais il promit encore, au nom de Sa Sainteté, tout ce qui dépendroit de son autorité pour en procurer une prompte exécution. Plusieurs des Conseillers d'E-

tat approuvoient bien en général le Mémoire de François, mais ils étoient d'avis qu'on ne précipitât rien, & qu'on remît l'exécution, au moins d'une partie des articles, à un autre temps. Ils disoient, pour appuyer leur sentiment, qu'il en étoit à peu près du corps politique, comme du corps humain; qu'une santé ruinée ne se rétablissoit pas tout d'un coup; qu'il falloit laisser aux remedes le temps dont ils avoient besoin pour agir; & qu'il ne falloit pas trop l'en surcharger; qu'on devoit donner beaucoup à la nature & au temps, & laisser agir l'un & l'autre; qu'il y avoit même des temps & des circonstances auxquelles il n'étoit pas à propos de faire aucun remede; qu'en voulant précipiter la guerison, on ruinoit souvent la santé: qu'il n'étoit pas à propos d'en user à l'égard des Provinces frontiéres, comme on pourroit en user à l'égard de celles qui étoient au cœur de l'Etat, & qui étoient éloignées du secours des ennemis: que Geneve, & les Suisses voisins du Chablais, ne verroient point d'un œil tranquille ce qu'on proposoit d'y exécuter; que le moins qui en pourroit arriver, seroit qu'une partie des Sujets de son Altesse Royale déserteroit, se retireroit chez les Etrangers, & acheveroit de ruiner ses Provin-

ces, & de les rendre inutiles à l'Etat: Qu'avant que de prendre ainsi les choses de hauteur, il falloit au moins attendre qu'on eût terminé avec la France le différent qu'on avoit avec elle touchant le Marquisat de Saluces.

François, qui avoit prévu que son Mémoire ne passeroit pas sans opposition, demanda au Duc la permission de justifier ce qu'il avoit avancé; & l'ayant obtenue, il représenta, avec sa douceur ordinaire, que, s'il y avoit des maux qu'il ne falloit point aigrir, il y en avoit aussi qu'il ne falloit point ménager; qu'en voulant laisser trop faire à la nature, elle succomboit quelquefois sous la violence du mal; & que le temps, bien souvent, loin de guérir les maux, ne servoit qu'à les rendre incurables: que, pour passer de ces maximes générales à ce qu'on proposoit touchant le Chablais & les Bailliages, on ne pouvoit pas dire qu'on eût rien précipité, & qu'on n'eût pas étudié le temps & les circonstances propres aux remedes qu'il proposoit; qu'il y avoit plus de deux ans qu'il étoit dans le Chablais par l'ordre exprès du Prince; qu'il n'y avoit aucune voie de douceur & d'accommodement qu'il n'eût proposée, & qui n'eût été rejettée avec une obstination invincible: qu'il

ne conſeilleroit jamais qu'on uſât de violence; mais qu'on ſe trompoit aſſûrément, ſi l'on croyoit établir la Religion Catholique dans le Chablais, en n'employant pas d'autres moyens que ceux dont on avoit uſé juſques alors : que Geneve & les Suiſſes y penſeroient plus d'une fois, avant que d'en venir à une rupture ouverte avec le Duc; que, quand ils y viendroient, il n'avoit pas lieu de les craindre; qu'ils n'avoient pas plus de droit de ſe mêler de la maniere dont il gouvernoit ſes Peuples, que le Duc de Savoie de s'ingérer de ce qui ſe paſſoit dans leurs Etats; que, comme ils trouveroient mauvais qu'il entreprît d'y régler un point auſſi important que celui de la Religion, ils ne pouvoient pas prétendre qu'on dût s'en rapporter à eux dans une conjoncture toute pareille; qu'ils pourroient ſe plaindre, intercéder, négocier, menacer même; mais qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils fiſſent quelque choſe de plus; qu'à la vérité, il pourroit arriver que les Calviniſtes les plus obſtinés, & les plus factieux, abandonneroient le pays; mais que l'Etat y gagneroit plus qu'il n'y perdroit; & que ces gens-là même, après avoir eſſuyé la dureté & la jalouſie des Etrangers, & éprouvé tout ce qu'un exil, quoique vo-

& je n'épargnerai rien pour l'obliger à la tenir.

Cependant François ayant diſpoſé toutes choſes pour ſon retour, eut ſa derniere audience du Duc. Ce Prince lui remit en main les Lettres qu'il lui avoit promiſes, & en ajouta d'autres pour prendre ſur ſon Domaine tout ce qui ſeroit néceſſaire pour l'entretien des Miſſionnaires, & pour le ſien. Il s'attendoit qu'il lui demanderoit quelque grace pour lui-même, ou à tout le moins d'être rembourſé de ce qu'il avoit avancé: mais voyant qu'il n'en faiſoit rien, il lui en fit lui-même l'ouverture avec des témoignages de bienveillance, dont bien d'autres n'auroient pas manqué de profiter.

Aug. de Sales liv. 2.

François en prit occaſion, non pas de ménager ſes propres intérêts, mais ceux du Chapitre de Geneve, à la tête duquel il ſe trouvoit. Il repréſenta donc au Duc les beſoins extrêmes de cette Compagnie, depuis que ſes biens avoient été uſurpés par les Genevois, & l'impuiſſance où elle ſe trouvoit de faire l'Office Divin avec la décence requiſe dans la premiere Egliſe d'un Dioceſe; que les Papes Pie IV. & Gregoire XIII. y ayant égard, les avoient exemptés du paiement des Décimes pour quelque cauſe que ce fût; que

Ibid.

ſes Officiers cependant ne laiſſoient pas de les exiger ; qu'il le ſupplioit de permettre au Chapitre de jouir de cette immunité, & de lui accorder de rentrer dans les biens uſurpés qui ſe trouveroient dans l'étendue de ſes Etats, & nommément dans le Prieuré d'Armoy, pour lequel ils avoient des titres inconteſtables.

Le Duc, touché de ſon déſintéreſſement, lui accorda ſut l'heure ce qu'il lui demandoit, & lui en fit expédier les Patentes : il l'aſſura de nouveau qu'il iroit dans peu ſeconder en perſonne ſes bons deſſeins : il lui déclara qu'il n'avoit remis que juſques à ce temps-là l'exécution des deux articles de ſon Mémoire qui regardoient les Miniſtres & les Magiſtrats Calviniſtes ; & le congédia avec mille témoignages d'eſtime & de bienveillance.

Cependant l'hyver continuoit, & ne relâchoit point de ſa rigueur ; & les Alpes, chargées de nouvelles neiges qui étoient tombées depuis ſon arrivée à Turin, ſembloient s'oppoſer à ſon retour. Le Duc de Savoie, le Nonce du Pape, & tous les amis qu'il s'étoit faits à la Cour, étoient d'avis qu'il attendît une ſaiſon plus commode : mais François, qui n'étoit pas accoutumé à ſe ménager lorſqu'il s'agiſ- L'an 1596.

ſoit des intérêts de Dieu, & qui étoit d'ailleurs perſuadé que ſa préſence étoit néceſſaire à Tonon, ne pût être retenu par aucune conſidération. Toute la précaution qu'il prit, fut de paſſer par le petit Saint Bernard, où il trouva en effet le chemin un peu moins rude. Etant arrivé à Tonon, il alla voir tous les Catholiques, & reconnut avec beaucoup de joie qu'ils n'avoient rien perdu de leur zele pendant ſon abſence. Il recommanda à leurs prieres le rétabliſſement public de la Religion Catholique dans Tonon, & dans tout le Chablais: il leur fit voir l'ordre qu'il en avoit du Duc, & paſſa lui-même pluſieurs jours en prieres & en jeûnes, pour demander à Dieu que ce rétabliſſement ſe fît ſans trouble, & qu'il lui plût de détourner les extrêmités auxquelles le Duc de Savoie ſeroit obligé de ſe porter, ſi on s'oppoſoit à l'exécution de ſes volontés.

Noël approchoit: & comme François & tous les Catholiques ſouhaitoient avec paſſion que l'Egliſe de S. Hippolyte, dont il lui étoit permis de ſe mettre en poſſeſſion, fût rétablie, pour y pouvoir célébrer la Meſſe le jour de cette grande Fête, il ſe hâta de rendre au Gouverneur du Chablais & aux Syndics de Tonon les Lettres

que

que le Duc leur écrivoit à cet effet. Le Gouverneur l'assura de toute la protection dont il pourroit avoir besoin, & le pria de l'avertir exactement de tout ce qui se passeroit à Tonon.

Mais les Syndics n'eurent pas plutôt reçu les Lettres du Duc, par lesquelles il leur étoit ordonné de rendre aux Catholiques l'Eglise de S. Hippolyte, & de n'apporter aucun trouble au Service Divin qui s'y devoit faire par son ordre, qu'ils exciterent eux-mêmes la sédition. Un moment après les portes de la Ville furent fermées, pour empêcher le Gouverneur & les Catholiques de la campagne de venir au secours de ceux de la Ville; en même-temps les Calvinistes coururent aux armes; une partie investit l'Eglise de saint Hippolyte, & l'autre courant la Ville, menaçoit de faire main basse sur tous les Catholiques, & de brûler tout vif François de Sales au milieu de la Ville. Les Catholiques, allarmés de leur propre péril, & plus encore de celui de leur Pasteur, prirent les armes de leur côté; & ne reconnoissant point d'autre Chef que lui, & en sa personne le Duc leur Souverain dont il exécutoit les ordres, menaçoient à leur tour de vendre bien cherement leurs vies, & que la tête des Syn-

Aug. de Sales. l. 3.

Amment. liv. 1.

dits mêmes leur répondroit de celle de François : ils étoient en assez grand nombre, & assez bien armés pour n'être pas méprisés ; l'autorité du Prince qui étoit de leur côté leur augmentoit le courage ; & le désespoir où la violence des Calvinistes les réduisoit, ne leur laissant plus rien à ménager, donnoit lieu de tout craindre de leur ressentiment. Il parut même que quelque homme de commandement donnoit les ordres sous mains ; car ils s'emparerent avec beaucoup d'ordre des postes les plus avantageux, où un petit nombre pouvoit faire tête à un plus grand. La sûreté de François fut un de leurs premiers soins ; ils environnerent sa maison ; & quoiqu'il leur pût dire qu'il ne prétendoit point opposer la force à la force, & qu'il ne pouvoit pas lui arriver un plus grand bonheur que de mourir pour une cause aussi juste que celle qu'il défendoit, il ne fut pas en son pouvoir de les faire retirer.

Cependant la nuit vint ; & les Calvinistes qui avoient investi l'Eglise de saint Hippolyte, s'étant retirés pour prendre quelque repos, les Catholiques s'en emparerent à leur tour ; & François, qui tenoit des ouvriers tout près, commença de la faire réparer. Les Calvinistes ne l'eurent

pas plutôt ſu, qu'ils reprirent les armes : & les deux partis, après s'être long-temps menacés, étoient prêts à ſe charger, lorſque François, dont l'extrême douceur ne pouvoit ſouffrir la moindre violence, ſe jetta entre les deux partis au grand péril de ſa vie. Sa préſence arrêta les Catholiques, & ſuſpendit la fureur de leurs ennemis. Il demanda les Syndics ; & leur parlant d'une voix haute & qui pouvoit être entendue de tout le monde, il leur repréſenta avec beaucoup de force, que, s'il entreprenoit de ſon autorité particuliere de rendre aux Catholiques l'Egliſe de ſaint Hippolyte, ils auroient quelque droit de s'y oppoſer ; qu'encore ce devroit être en juſtice réglée, & non pas les armes à la main, qu'il n'étoit permis de prendre que par la permiſſion du Prince pour ſon ſervice, & non pas contre ſes intentions ; qu'ils ſavoient mieux que perſonne qu'il ne faiſoit rien que par les ordres du Souverain ; qu'il les leur avoit remis lui-même entre les mains : que cependant bien loin de les faire exécuter ; comme leur charge les y obligeoit, on voyoit par leur ordre, ou du moins de leur conſentement, les habitants armés les uns contre les autres, la ſédition formée, & les ordres du Prince foulés aux pieds ;

Hiſt. Annec. liv. 1.

Mij

les volontés du Souverain ; & il ajouta que, s'ils recevoient une réponse favorable, on n'auroit pas besoin de prendre les armes pour l'obliger à obéir. Les Conseillers, au désespoir de ne pouvoir rien obtenir, le menacerent de le faire assassiner par quelque Calviniste qui feroit semblant de se convertir : mais François leur répondit avec une assurance qui acheva de les confondre, qu'ils avoient pu reconnoître qu'il n'appréhendoit pas la mort ; & que tout le regret qu'il auroit en perdant la vie pour une si bonne cause, étoit que la vengeance en seroit terrible, & qu'aucun d'eux n'échapperoit au ressentiment du Prince ; qu'ils y pensassent ; & qu'au lieu de persister dans leur obstination, ils tâchassent de faire rentrer le peuple dans son devoir. Les Conseillers firent encore quelques instances ; mais enfin ils se retirerent, après avoir fait leurs protestations de tout ce qui pourroit arriver, s'il s'obstinoit à passer outre.

Annon. Idem.

Cependant, ayant fait réflexion aux suites fâcheuses que pourroit avoir cette affaire, ils dirent au peuple qu'on étoit convenu d'écrire de part & d'autre ; qu'ils ne doutoient point que le Prince mieux informé ne leur rendît justice ; & que cependant, pour lui témoigner le respect

qu'on avoit pour ses ordres, on avoit résolu de les exécuter, sans préjudice de leur opposition. Ainsi François se mit en possession de l'Eglise de saint Hippolyte; il la fit réparer & orner avec une diligence incroyable: & tout fut prêt pour la Fête de Noël.

La nuit de cette grande Fête, les Catholiques y étant accourus, non-seulement de la Ville, mais encore des Bourgs voisins, il célébra en leur présence les saints Mysteres qui en avoient été bannis depuis près d'un siecle; huit cents personnes y communierent de sa main; il y prêcha avec son zele ordinaire; & toute la nuit se passa à louer Dieu, qui, après les avoir abandonnés si long-temps aux desirs de leurs cœurs, les avoit enfin rappellés à son admirable lumiere. Les Fêtes suivantes il continua les mêmes exercices de pié- *Annon Ibid.*
té; & le Ciel répandit une bénédiction si abondante pour ses travaux, que les habitants de trois bourgs voisins vinrent en corps abjurer publiquement l'Héréfie.

Il n'est pas aisé de concevoir comme un seul homme pouvoit suffire à tant de fatigues. A mesure que le nombre des Catholiques augmentoit, il multiplioit aussi ses Conférences & ses instructions; il recevoit toutes sortes de personnes, tant en

public qu'en particulier, sans aucune crainte des menaces des Hérétiques qui étoient eux-mêmes étonnés de son courage & de sa fermeté. Il assistoit aux funérailles, il secouroit les malades, il alloit lui-même dans les hameaux & dans les chaumieres visiter les personnes abandonnées; rien n'échappoit à ses soins, sa charité s'étendoit par tout; il étoit aussi assidu auprès des gens de la plus basse condition, qu'auprès des personnes les plus considérables par leur naissance, ou par leurs emplois; il se faisoit tout à tous; & comme il ne regardoit que Dieu en toutes choses, & qu'il sçavoit que toutes les ames lui étoient également cheres, il avoit autant de soin du pauvre que du riche, & mesuroit sa charité aux besoins, & non pas à la qualité des personnes.

Amm. liv. 1.

Après avoir passé le jour dans des fonctions aussi pénibles, la nuit n'étoit pas pour lui un temps de repos; il en employoit une partie à porter les Sacremens aux malades. Il craignoit que les Hérétiques pendant le jour ne leur manquassent de respect, & qu'il ne se vît obligé par-là de leur faire des affaires auprès du Duc, qui avoit ordonné très-expressément qu'on ne troublât point les Catho-

liques dans l'exercice de leur Religion ; il appréhendoit donc de se commettre, & que la haine qu'il pourroit s'attirer par les plaintes qu'il seroit obligé de faire, ne rejaillît sur l'Eglise Catholique, & n'empêchât le progrès de la Foi : ainsi il étoit toujours rempli d'égards charitables pour des gens qui, bien loin de le ménager, ne se ménageoient pas eux-mêmes. Après avoir pris un peu de repos, le plus souvent tout habillé, il passoit le reste de la nuit en prieres, ou à préparer les instructions qu'il avoit à faire pendant le jour. La bonté de son tempérament l'empêcha de se ressentir pour lors d'un travail sous lequel tout autre auroit succombé ; mais il est certain qu'il abrégea sa vie de plusieurs années : tout se retrouve ; & la vieillesse, où il ne parvint pas, ne manque jamais de se ressentir des travaux de la jeunesse. Ses amis l'exhortoient souvent à se ménager, mais il leur répondoit : *Il n'est pas nécessaire que je vive, mais il est nécessaire que l'Eglise soit servie.*

Les occupations que l'on vient de rapporter ne l'empêcherent pas pourtant d'écrire au Duc de Savoie ce qui s'étoit passé à Tonon. Il en écrivit en même-temps au Nonce, le priant de lui procu- L'an. 1597.

rer une réponse favorable. Les Syndics écrivirent aussi de leur côté. Mais le Duc n'avoit pas besoin d'être sollicité pour appuyer François dans une occasion où l'on avoit fait un mépris si visible de son autorité. La premiere marque de son indignation contre la ville de Tonon, fut de ne point faire de réponse aux Syndics. Celle qu'il fit à François ne pouvoit être plus favorable. Il y louoit son zele & sa prudence; il approuvoit tout ce qu'il avoit fait, & tout ce qu'il jugeroit à propos de faire dans la suite pour le rétablissement de la Religion Catholique, & lui ordonnoit de faire voir sa lettre aux Syndics & au Conseil. François la leur envoya; & ils en furent aussi mortifiés, que s'ils n'avoient pas eu lieu de s'attendre que leur conduite seroit désapprouvée.

Aug. de Sales. liv. 3.

Mais leur surprise fut bien plus grande, quand ils virent arriver à Tonon, sans en avoir été avertis, le Régiment du Comte de Martinengue, Lieutenant Général des Armées du Duc, qui fut logé dans la Ville, en attendant les ordres qu'il devoit recevoir de la Cour. François prêchoit alors le Carême en différents endroits du Chablais, où il s'occupoit à rompre les mesures des Hérétiques, à fortifier

Ibid. Annon. liv. 1.

les nouveaux Catholiques qui étoient exposés à de grandes persécutions, & à faire tous les jours quelque nouvelle conquête pour l'Eglise Catholique.

Il ne fut pas plutôt de retour à Tonon, que les Officiers du Régiment de Martinengue le vinrent voir en corps : ils lui dirent qu'ils avoient ordre de ne rien faire sans sa participation, & d'agir même dans les occasions comme il le jugeroit à propos. Mais François, qui ne se prévaloit jamais qu'à l'extrêmité des avantages temporels, lorsqu'il s'agissoit des fonctions de son ministere, ne se prévalut de leur déférence que pour les obliger à vivre dans l'ordre, & à être le moins à charge qu'il se pourroit aux Habitants de Tonon. Comme il vit même qu'ils étoient fort assidus à ses Sermons, il changea de méthode; & au lieu des matieres de controverse qui en faisoient le sujet ordinaire, il crut qu'il devoit prêcher une Morale qui pût être également utile aux anciens & aux nouveaux Catholiques. Il prit les vérités capitales de la Religion Chrétienne, c'est-à-dire, celles qui sont communes à tous les Etats du Christianisme; & il les soutint avec tant de force, & d'une maniere en même temps si populaire, que tout le monde y couroit en foule. Aug. Ibid.

Dieu bénit la vûe particuliere qu'il avoit eue de travailler à la conversion des Officiers & des Soldats ; on vit dans peu de temps un changement semblable à celui qu'on a raconté de la Garnison des Allinges. Il n'y eut presque point d'Officiers ni de Soldats qui ne fît une confession générale, & qui ne reçut la Communion de ses mains. Il arrive assez souvent que ces changements ne sont pas de durée ; les habitudes insensiblement reprennent de nouvelles forces, parce qu'on n'a pas assez de soin de les combattre ; & les mauvais exemples, aussi-bien que les occasions, sont si fréquents dans la profession des armes, qu'il est fort difficile de ne s'y pas laisser entraîner. François prévit ces inconvénients, & leur donna sur cela des conseils si salutaires, qu'ils le prierent de les mettre par écrit, pour les pouvoir consulter de temps en temps ; il le fit, & leur donna en même temps des regles de vie si chrétiennes & si accommodées à leur état, qu'aucun ne se dispensa de les pratiquer. Ainsi tout étant paisible dans le Chablais, & la Religion Catholique y faisant tous les jours de nouveaux progrès, François se mit en devoir d'exécuter la commission qu'il avoit reçue de Sa Sainteté touchant Théodore de Beze.

Aug. de Sales. Liv. 3.

Marsh. Liv. 1.

Mais ce projet n'étoit pas aiſé à exécuter. Beze, qui étoit alors âgé de ſoixante & dix ans, ne ſortoit plus de Geneve; il étoit, pour ainſi dire, gardé à vue. Et ſoit que les Genevois ſe défiaſſent de lui, ou que ce fût par l'eſtime qu'ils en faiſoient, & par le plaiſir qu'ils prenoient à ſa converſation, ſa maiſon étoit toujours remplie de monde, & il eût été d'autant plus difficile de le trouver ſeul, que François ne jugeoit pas à propos de l'avertir de la viſite qu'il avoit deſſein de lui rendre. De plus, François étoit fort connu à Geneve; & ce qui s'étoit paſſé dans le Chablais l'y avoit rendu ſi odieux qu'il ne pouvoit être que très-dangereux pour lui d'y aller. Le motif de ſon voyage augmentoit encore le péril : une négociation auſſi délicate que celle dont il s'agiſſoit, ne ſe pouvoit pas terminer en une ſeule viſite; il ne pouvoit ſe diſpenſer d'y faire pluſieurs voyages; & il étoit moralement impoſſible que les Genevois n'appriſſent enfin quelque choſe de ſon deſſein. Ils l'euſſent infailliblement regardé comme un attentat qui méritoit punition; & il ne leur étoit pas difficile de ſe défaire de François, d'une maniere ſi ſecrette, qu'il eût été impoſſible d'apprendre ce qu'il étoit devenu. Dans un

Etat populaire comme celui de Géneve, où la ſubordination n'eſt jamais ſi bien établie que dans le Monarchique, il ne manque point de gens hardis & entreprenants; & perſonne n'ignore ce qu'un zele aveugle, conduit par le plus puiſſant de tous les motifs, qui eſt celui de la Religion, eſt capable de faire entreprendre.

Le petit nombre d'amis à qui François communiqua ſon deſſein, ne manqua pas de faire ces réflexions, & n'épargna rien pour l'en détourner; mais il ne connoiſſoit point les dangers, quand il s'agiſſoit de la gloire de Dieu. Il ſe contenta d'en écrire à l'Evêque de Geneve, au Chapitre, & à tout ce qu'il connoiſſoit de perſonnes vertueuſes & capables de ſecret; pour les prier de recommander à Dieu l'heureux ſuccès de cette entrepriſe; il redoubla lui-même ſes jeûnes & ſes prieres; & comme il ſavoit que la converſion d'un pécheur endurci, ne peut venir que du Pere des lumieres, qui, des pierres mêmes, quand il lui plaît, fait naître des enfants d'Abraham, il employa pluſieurs jours à lui demander cet eſprit de force & de circonſpection qui fait réuſſir les affaires les plus difficiles. Ainſi plein de zele & de confiance, & remettant à

Auguſt. de Sales, liv. 3.

Dieu le soin de sa vie qu'il alloit exposer pour son service, il partit pour Geneve.

Heureusement Beze étoit seul quand François arriva chez lui. C'étoit une occasion précieuse dont il falloit profiter : ainsi, aprés les premiers compliments, François prenant la parole, dit à Beze, que n'ayant pas l'honneur d'être connu de lui, il le prioit de n'en point juger par les peintures affreuses qu'on lui en avoit pu faire ; qu'il aimoit plus que personne du monde la bonne foi ; qu'il ne venoit point pour le surprendre, ni dans le dessein de publier ce qui se seroit passé entre eux ; que pour peu qu'il lui plût d'examiner son air & ses manieres, il étoit assuré qu'il les trouveroit pleines de candeur & de sincérité ; que Dieu avoit comme gravé sur le visage le caractere du cœur & de l'esprit ; & que quand il auroit à tromper quelqu'un, ce qu'il étoit incapable de faire, il ne s'adresseroit pas à un homme de son mérite & de sa réputation.

Annee. liv. 1.

L'an 1597.

Aug. de Sales. liv. 2.

François avoit en effet une physionomie si heureuse, & un si grand air de droiture & de probité, qu'il ne couroit point de risque en se rapportant au jugement qu'on pouvoit faire de lui, en le regardant : & les mauvais contes qu'on avoit faits de lui

dans tout Geneve ne lui permettoient pas de prétendre à la confiance de Beze, qui lui étoit si nécessaire pour réussir dans son dessein, sans détruire les fâcheuses impressions qu'on avoit pu lui donner de lui. Beze de son côté se piquoit de beaucoup de franchise : on aime presque toujours les gens du caractere dont on est ; & le chemin du cœur le plus sûr, est la conformité des humeurs. Ce début de François ne déplut point à Beze. Il lui répondit avec beaucoup d'honnêteté qu'il l'avoit toujours connu pour un homme de qualité & d'un mérite distingué ; que ses ennemis mêmes convenoient de sa capacité & de son savoir ; qu'en son particulier, il en étoit d'autant plus touché, qu'il étoit très-rare qu'à son âge on eût autant de lumieres qu'il en avoit ; mais qu'il ne pouvoit s'empêcher de regretter qu'il employât tant de talents pour la défense d'une aussi mauvaise cause que celle de l'Eglise Romaine.

François, qui n'avoit point de temps à perdre, prit occasion de ces dernieres paroles d'entrer tout d'un coup en matiere ; & il le fit, en le conjurant de lui dire s'il étoit véritablement convaincu qu'on ne pût faire son salut dans l'Eglise Catholique. Cette demande étoit une sui-

te naturelle de ce que Beze venoit de dire: cependant il en fut si embarrassé, qu'après avoir été quelque temps sans répondre, il pria François de lui permettre d'entrer un moment dans son cabinet, pour penser plus sérieusement à ce qu'il avoit à lui répondre. Il y fut environ un quart d'heure, s'y promenant à grands pas, avec un trouble sur le visage, qui marquoit l'agitation de son cœur & le trouble de sa conscience. François employa ce même temps à prier Dieu avec une ferveur extraordinaire, qu'il lui plût d'user de miséricorde envers cet homme, à qui il avoit déja fait tant de graces, & qui, par son grand âge, étoit si prêt de tomber entre les mains de sa justice.

Aug. de Sales. liv. 3. Annem. liv. 1.

Mais il est des crimes dont on ne revient presque jamais : les Auteurs des Hérésies & des Schismes ne l'ont que trop éprouvé, & l'on n'en voit guere qui retournent sincérement à l'Eglise, après qu'il l'ont une fois abandonnée. Beze en est un exemple qu'on peut ajouter à tant d'autres. Il revint enfin encore tout troublé des remords de sa conscience; & s'adressant à François: *Vous m'avez demandé*, lui dit-il, *si l'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise Catholique. Nous sommes seuls; je puis vous dire mes véritables sen-*

August. de Sales, liv. 3. Annem. liv. 1.

timents : Oui, je crois qu'on s'y peut sauver.

François profitant d'une réponse qui lui donnoit tant d'avantages sur Beze, lui dit qu'il croyoit donc que l'Eglise Catholique étoit la véritable Eglise, parce que si elle ne l'étoit pas, il n'étoit non plus possible d'y faire son salut, qu'il l'avoit été du temps du Déluge, de s'en sauver sans être dans l'Arche. Beze ne répondant rien, François continua de le presser, en lui demandant, puisqu'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise Catholique, pourquoi donc il l'avoit quittée? pourquoi il avoit renoncé à sa Communion, sollicité & entraîné tant de peuples à suivre son exemple? Qu'il n'y avoit que l'impossibilité d'y faire son salut qui pût autoriser une séparation, qui avoit eu, & qui avoit encore des suites si funestes.

Beze répondit qu'ils n'étoient point les auteurs du Schisme; qu'il falloit s'en prendre à l'Eglise Catholique, qui les avoit excommuniés, rejettés hors de son sein, condamnés comme des Hérétiques avec qui elle ne vouloit avoir aucune communication.

François prétendit à son tour que l'Eglise Catholique n'avoit fait que ce que les Calvinistes l'avoient mise dans la nécessité indispensable de faire : Que dans

toutes les Sociétés réglées il y avoit un Juge en dernier ressort de tous les différents qui s'y pouvoient élever, soit sur la doctrine, soit sur toute autre chose; que les Calvinistes eux-mêmes reconnoissoient cette autorité suprême, & la mettoient dans le Synode national, comme les Catholiques dans le Concile général; que tous les particuliers qui composoient la Société étoient obligés de se soumettre au jugement du Juge en dernier ressort; que quand il avoit prononcé, on devoit s'en tenir à sa décision; qu'autrement les disputes seroient éternelles, & qu'on ne pourroit terminer le moindre différent : que s'il arrivoit cependant que quelques particuliers obstinés persistassent dans leurs premiers sentiments, qu'ils ne voulussent pas déférer au jugement du Juge en dernier ressort, & que, sur cela, ils se séparassent du reste de la Société pour en faire de particulieres, on ne pourroit pas accuser de cette séparation le corps de la Société, qui n'auroit fait qu'user de son droit, & suivre les loix établies & reconnues; mais que la faute seroit toute entiere du côté des particuliers, qui n'auroient pas voulu se soumettre aux loix du corps entier de la Société.

Il ajouta qu'il falloit appliquer ces maximes générales au fait dont il s'agissoit, que lorsque Calvin & quelques uns de ses disciples, qui n'étoient que des particuliers nés & élevés dans le sein de l'Eglise Catholique, soumis à ses loix, & obligés de reconnoître son autorité, s'étoient élevés contre elle, l'avoient accusée de plusieurs erreurs fondamentales, & d'avoir corrompu la parole de Dieu, il nétoit pas juste qu'ils se rendissent Juges du différent, comme ils avoient fait; qu'il falloit avoir recours au Juge en dernier ressort; que les Catholiques l'avoient fait; qu'on avoit assemblé le Concile de Trente; qu'il avoit parlé, réglé, décidé; que les Catholiques, selon l'ordre établi, s'étoient soumis à ses décisions; que les Calvinistes devoient en faire autant; que cela eût été dans les regles; que les différents auroient fini; & qu'on vivroit encore dans la même Communion. Mais que, bien loin de suivre sur cela les regles établies par J. C. même qui renvoie à l'Eglise le jugement définitif de tous les différents, ils s'étoient rendus Juges dans leur propre cause: qu'ils avoient fait pis; qu'ils avoient renversé les Temples consacrés au Dieu même qu'ils adoroient, ou qu'ils s'en étoient violemment emparés, en chassant les an-

August. de Sales, liv. 2.

ciens Ministres qui en étoient en possession ; qu'ils en avoient bâti d'autres ; qu'ils avoient élevé Autel contre Autel ; qu'ils s'étoient emparés du ministere ; & qu'après avoir soustrait une partie de l'Europe à leurs Pasteurs ordinaires & légitimes, ils s'étoient eux-mêmes établis Pasteurs des Peuples, malgré les oppositions de cette même Eglise, qu'il reconnoissoit lui-même pour être la véritable, & dans laquelle il avouoit qu'on pouvoit faire son salut. Quelle apparence y avoit-il après cela d'accuser l'Eglise Catholique d'être la cause du Schisme, & d'avoir contraint les Calvinistes, par des excommunications injustes & précipitées, de sortir de son sein ?

François voyant que Beze ne l'interrompoit point, lui demanda comment ils en useroient dans sa Communion à l'égard des particuliers qui entreprendroient contre elle, ce que les Calvinistes avoient entrepris contre l'Eglise Catholique ?

Beze répondit qu'on ne les condamneroit pas sans les entendre, comme l'Eglise Catholique avoit fait à l'égard des Calvinistes ; & que si l'on étoit obligé d'en venir à une condamnation, on suivroit la véritable regle de la Foi ; ce que le Concile de Trente n'avoit pas fait.

François qui s'étoit attendu à cette réponse, répliqua que quand il s'agissoit de la condamnation des dogmes, il n'étoit pas absolument nécessaire d'entendre ceux qui en étoient les Auteurs; qu'autrement un livre publié sans nom d'Auteur, quelque impie qu'il pût être, ne pourroit être condamné. Mais qu'il y avoit quelque chose de plus à l'égard des Protestants; qu'on les avoit invités au Concile de Trente; qu'on les y avoit attendus longtemps; qu'il n'avoit tenu qu'à eux de s'y rendre, & d'y être entendus; qu'on leur avoit offert pour cela des sauf-conduits dans la meilleure forme, & toutes les sûretés qu'ils auroient pû souhaiter; qu'à leur défaut, leurs ouvrages, qui étoient publics, & dont on ne pouvoit ignorer le véritable sens, avoient été consultés; & qu'on n'avoit pas cru que le refus qu'ils faisoient de comparoître pour les défendre, dût en empêcher la condamnation; qu'on en usoit ainsi dans toutes les Justices réglées; & qu'eux-mêmes dans une semblable occasion n'en useroient pas autrement.

Beze répliqua que les Protestants avoient été fondés dans le refus qu'ils avoient fait de se rendre au Concile de Trente: qu'il est vrai qu'on leur avoit offert des sauf-

conduits ; mais que tout le monde ſavoit que les Catholiques tenoient pour maxime qu'on n'étoit pas obligé de garder la foi donnée aux Hérétiques ; que le violement fait par le Concile de Conſtance du ſauf-conduit accordé aux Huſſites, en étoit une preuve ſi publique, qu'il n'y avoit aucun moyen de la nier ; qu'après un pareil exemple, ceux que les Catholiques regardoient comme des Hérétiques, ne pouvoient plus ſe fier aux sûretés qu'on pourroit leur offrir, puiſqu'il n'y avoit jamais eu de ſauf-conduit plus ample, ni en meilleur forme, que celui que l'Empereur Sigiſmond avoit accordé à Jean Hus, & que néanmoins le Concile de Conſtance n'avoit pas laiſſé de le violer dans la perſonne du même Jean Hus & de Jerôme de Prague, ſon diſciple.

François répondit que le reproche qu'on faiſoit aux Catholiques de croire qu'on pouvoit manquer de foi aux Hérétiques, étoit une vieille calomnie, qu'on avoit tant de fois réfutée, qu'il ne ſavoit comme on pouvoit encore y avoir recours ; que les Catholiques étoient ſi perſuadés qu'on devoit garder la foi à qui que ce fût qu'on l'eût donnée, que l'exemple du Concile de Conſtance, quand il ſeroit tel qu'il prétendoit, ni tout au-

tre, quel qu'il pût être, n'étoit pas capable de les faire changer de sentiment.

Il ajouta que la passion des ennemis de l'Eglise avoit relevé avec trop d'aigreur ce qui s'étoit passé à Constance, & n'avoit pas même permis qu'on examinât ce fait avec assez d'équité: que dans la vérité le sauf-conduit accordé par l'Empereur avoit été violé; mais que Constance étant alors une ville libre, & son Magistrat étant Souverain, il n'y avoit que lui qui pût donner valablement un sauf-conduit dans l'étendue de la Ville & de son ressort: qu'en effet Jean Hus en avoit obtenu un de ce Magistrat; mais qu'étant conditionné, & Jean Hus & ceux de sa suite ayant manqué aux conditions qui y étoient expressément marquées, le Concile avoit cru qu'il n'étoit plus obligé d'y avoir égard; & qu'il ne manqueroit pas à la foi publique, en condamnant Jean Hus & Jerôme de Prague, qui l'avoient reconnu pour Juge, & qui s'étoient soumis à son jugement. Mais que, quoi qu'il pût être de cet exemple, il ne faisoit point regle dans l'Eglise Catholique, & qu'on étoit très-convaincu que quand on avoit donné parole à qui que ce pût être, on étoit obligé de la tenir. Beze ne répliquant rien, François de Sales lui demanda

demanda quelle étoit cette regle de la Foi qu'il prétendoit que le Concile de Trente n'avoit pas suivie ? Beze répondit que la seule Ecriture Sainte étoit la véritable regle de la Foi ; que cependant le Concile, dans plusieurs de ses décisions, en avoit suivi une autre. *Annal. liv. 1.*

François ne jugea pas à propos d'entrer dans le discours de ce fait : il s'en tint au droit, & répondit à Beze que l'Ecriture Sainte pouvant avoir plusieurs sens, & ne s'expliquant point elle-même, il falloit qu'il y eût dans l'Eglise quelque autorité qui eût droit de l'expliquer, & d'en déterminer le sens. *Ibid.*

Beze répliqua que cette autorité n'étoit pas nécessaire ; que chaque Fidele l'avoit ; que l'Ecriture Sainte n'étoit point obscure, & que le S. Esprit inspiroit suffisamment tous les Fideles pour en avoir l'intelligence. *Ibid.*

François ne manqua pas de profiter de cette réponse, qu'il lui avoit eté aisé de prévoir. Le point étoit essentiel : il s'agissoit de la regle de la Foi, c'est-à-dire, du fondement de toutes les disputes, lequel étant une fois mal établi, tout ce qu'on bâtissoit dessus se détruisoit de soi-même. Il lui demanda donc, puisque l'Ecriture Sainte étoit si claire, d'où venoit

que les Proteſtants avoient fait eux-mêmes tant de Commentaires ſi différents, & ſouvent même ſi oppoſés ? Pourquoi Luther, qui paſſoit parmi eux pour un homme inſpiré de Dieu, avoit entendu les paroles de l'inſtitution de l'Euchariſtie, dans le ſens de la réalité, & Calvin dans le ſens de figure, qui ſont ſi oppoſés ? Quelles preuves il pouvoit donner de ces inſpirations du S. Eſprit accordées à tous les Fideles ? quelle apparence il y avoit qu'il les eût plutôt données à Calvin qu'à l'Egliſe, que l'Ecriture Sainte appelle *la Colomne*, c'eſt à-dire, le ſoutien *de la Vérité* ? quelle aſſurance on pouvoit avoir que ces inſpirations prétendues fuſſent du S. Eſprit, & non pas de l'eſprit d'erreur, qui, ſelon la même Ecriture, ſe transforme ſouvent en Ange de lumiere pour ſéduire les Fideles ? Beze ſe trouva embarraſſé de toutes ces demandes, qui étoient autant de preuves convaincantes de la fauſſeté de ce qu'il avoit avancé. Mais comme dans la chaleur de la diſpute on aime mieux d'ordinaire répondre mal, que de ne rien dire, il prétendit que l'intelligence de l'Ecriture Sainte étant abſolument néceſſaire à l'Egliſe, c'eſt-à-dire, aux Fideles qui la compoſent, il ne falloit point douter que le Saint Eſprit, qui la gouverne inviſible-

ment, ne la leur fît entendre par des inspirations secrettes, puisque c'étoit la maniere dont il avoit coutume d'éclairer les esprits, & de toucher les cœurs.

Comme c'étoit répondre toujours la même chose, François continua de lui demander si le S. Esprit donnoit des inspirations à tous ceux qui lisent l'Ecriture Sainte avec un desir sincere de la bien entendre, ou seulement à quelques-uns? S'il les donne à tous, ajouta-t-il, d'où vient que les Catoliques ne les ont point, & qu'ils sont obligés de courir à l'Eglise, *à la Colomne de la Vérité*, pour en avoir la véritable intelligence? Dira-t-on que par le moyen de ces inspirations, chacun en particulier connoît la vérité; & qu'étant tous assemblés en corps, ils ne la connoissent plus? Que si au contraire tous n'ont pas ces inspirations, mais seulement quelques-uns, il faudroit avoir des marques assurées pour les connoître; car qui que ce soit en particulier auroit beau assûrer qu'il les a, on ne seroit pas obligé de le croire sur sa parole.

Annon. livre 1.

Ces inconvénients étoient plus que suffisants pour détruire les prétendues inspirations de Beze. Mais François qui vouloit achever de le convaincre, que bien loin que les Calvinistes pussent se vanter d'être les

réformateurs de la Foi, ils ne savoient pas même quelle en étoit la véritable regle, continua à le presser, en lui prouvant que, supposé les inspirations prétendues, on ne pouvoit éviter d'avouer que le S. Esprit en donnoit de contraires. Il allégua sur cela Luther, qui rejette certains Livres de l'Ecriture Sainte que Calvin reconnoît pour Canoniques, & qui trouve dans la même Ecriture la réalité, pendant que le S. Esprit n'y découvre à Calvin que la figure. Il prétendit ensuite qu'il n'étoit pas même vraisemblable que Dieu eût abandonné pendant tant de siecles tous les Fideles à l'erreur, & qu'il eût réservé ses inspirations pour quelques particuliers du dernier siecle; qu'il se fût caché à tant de Docteurs humbles & savants, qui faisoient toute leur occupation de la recherche de la vérité, pour se découvrir au seul Calvin, & lui développer la vérité de notre créance.

Ibid.

François conclut de toutes ces réflexions, que bien loin que les Calvinistes fussent en droit de faire le procès à l'Eglise Catholique, au sujet de sa doctrine, & d'accuser le Concile de Trente de n'avoir pas suivi la véritable regle de la Foi, eux-mêmes ne la connoissoient pas; qu'en supposant que l'Ecriture Sainte étoit si claire,

que tout le monde pouvoit l'entendre sans aucun secours extraordinaire, & qu'en donnant à tous les particuliers le droit de l'interpréter, c'étoit le véritable moyen de ne convenir jamais de rien, & d'introduire autant de Religions qu'on s'en pourroit imaginer; qu'en admettant au contraire sans aucun fondement les inspirations particulieres, outre les inconvénients qu'il avoit marqués, c'étoit ouvrir un chemin qui conduisoit tout droit au Fanatisme.

Tout alloit bien jusques-là, & Beze, qui se piquoit d'une grande modération, & qui avoit toujours blâmé les emportements dans les disputes de Religion, avoit conféré avec François avec beaucoup de douceur & d'honnêteté, lorsque, pour achever de le convaincre par un exemple pris des Calvinistes mêmes, des inconvénients qu'il venoit de lui marquer, il crut qu'il devoit ajouter ce que plusieurs particuliers, qui vivoient encore, avoient oui dire plusieurs fois au Duc de Savoie, Emmanuel Philibert. Ce Prince, continua François, racontoit qu'il avoit assisté au Colloque de Cormasse*; qu'il s'y étoit rendu un grand nombre de Ministres, & qu'aucun des plus fameux n'y avoit manqué; qu'il avoit été question, avant toutes

Annont liv. 1.

* Tenu en 1527.

choſes, de produire leur confeſſion de Foi; mais que n'en ayant pu convenir, ils étoient tous ſortis de l'aſſemblée, les uns après les autres, perſonne ne voulant céder, & ayant tous des ſentiments fort différents ſur un point ſi important : que le Colloque avoit fini de la ſorte, ſans avoir produit d'autre fruit que d'expoſer les Calviniſtes à la riſée des Catholiques. Le Duc, ajouta François, qui avoit beaucoup d'eſprit, concluoit de lui-même que bien loin que parmi les Calviniſtes tout le monde entendît l'Ecriture Sainte, leurs Docteurs mêmes ne convenoient pas de ſon ſens; & qu'il falloit que leurs inſpirations fuſſent bien oppoſées, puiſqu'ils ne pouvoient les accorder : il ajoutoit qu'il n'avoit jamais vû les Proteſtants d'accord que ſur la haine qu'ils avoient tous pour l'Egliſe Catholique, pendant qu'ils vivoient paiſiblement avec des Sectes qu'ils condamnoient eux-mêmes d'erreur & d'impiété.

Ce trait d'hiſtoire aigrit Beze plus que tout ce que François avoit dit juſques-là. Il fut ſur le point de donner un démenti au Duc de Savoie; mais le fait étant ſi public, qu'il n'y avoit aucun moyen de le nier, tout ſon reſſentiment tomba ſur François, qu'il traita aſſez mal. Mais cet

homme véritablement humble, qui ne se piquoit point du vain avantage de l'emporter sur un homme de la réputation de Beze, & qui ne songeoit qu'à le gagner à Jesus-Christ, lui répondit avec tant de douceur, que Beze eut honte de son emportement : il lui en fit des excuses ; la conférence finit ; & Beze, plein d'estime pour François, le pria de le venir revoir, l'assurant qu'il le pourroit toujours faire en toute sûreté.

François étant de retour à Tonon, écrivit au Pape, pour lui rendre compte de l'état de la Religion Catholique dans le Chablais, & de la conférence qu'il avoit eue par son ordre avec Théodore de Beze. Il assure dans cette Lettre Sa Sainteté, que Beze n'étoit point éloigné des sentiments Catholiques ; que l'aveu qu'il lui avoit fait qu'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise Romaine, ne laissoit aucun lieu d'en douter ; mais que la réputation qu'il avoit acquise parmi les Calvinistes, & sur-tout l'établissement considérable qu'il y avoit, le retenoient plus fortement dans l'hérésie que toutes les raisons dont il se servoit pour la défendre ; qu'il supplioit Sa Sainteté de lui mander là-dessus ses intentions ; que la conversion de Beze étoit un ouvrage digne de son Pontificat

& de ses soins ; & que quelques offres qu'on fît à Beze, l'avantage qui reviendroit de son retour à l'Eglise Catholique ne pouvoit être trop considéré.

Le Pape répondit à cette Lettre par
1597. un Bref daté du 29 Mai, & du sixieme
August. de Sales. liv. 3. an de son Pontificat. Il y félicite François sur le progrès de la Religion Catholique dans le Chablais, dont il reconnoît
Annon. Liv. I. qu'on est redevable à son zele ; il l'exhorte à continuer ses travaux Apostoliques & ses soins pour la conversion de Beze ; & il lui donne tout pouvoir de traiter avec lui, & de lui faire les offres dont on parlera dans la suite.

Pour satisfaire aux ordres de Sa Sainteté, François retourna deux fois à Geneve, où il eut deux conférences avec Beze ; la premiere sans témoins, la se-
Aug. de Sales. liv. 3. conde en présence du Président Faure, qui voulut l'y accompagner. On y parla de la nécessité des bonnes œuvres pour le salut ; de la coopération du libre arbitre à la grace, & de plusieurs autres points des plus importants. A la vérité Beze ne se rendit pas, mais il fut si fort ébranlé, qu'en prenant congé de François, dont la douceur l'avoit charmé, il lui serra la main, & levant les yeux au Ciel avec un grand soupir : *Si je ne suis pas*, dit-il, *dans le*

bon chemin, je prie Dieu tous les jours que, par son infinie miséricorde, il lui plaise de m'y mettre. *Ibid.*

Ces dernieres paroles de Beze firent résoudre François de Sales de retourner une quatrieme fois à Geneve, pour conférer avec lui sans témoins. Il lui dit d'abord qu'il ne venoit point pour disputer avec lui, mais pour lui parler à cœur ouvert de la plus importante affaire qu'il eût au monde, qui étoit son retour à l'Eglise Catholique; qu'il le prioit de lui permettre de lui dire avec liberté tout ce qu'il pensoit, & d'attribuer à l'estime qu'il avoit pour lui, & à l'extrême passion qu'il avoit de procurer son salut, tout ce que son zele pourroit lui inspirer pour le ramener au point dont son bonheur ou son malheur éternel dépendoit absolument. *Annon. Idem.*

Beze, qui avoit conçu une véritable estime pour François, & qui n'avoit pu se dispenser de sentir pour lui cette tendresse, dont il étoit si difficile de se dispenser, quand il avoit entrepris de gagner un cœur, lui répondit qu'il lui feroit plaisir; qu'il étoit assuré de la sincérité de ses intentions; qu'il n'y avoit personne au monde qu'il écoutât plus volontiers que lui; qu'il n'avoit pu lui refuser, ni son estime, ni sa confiance; & qu'il

ne feroit pour personne ce qu'il ne feroit pas pour lui.

François assuré des bonnes dispositions de Beze à son égard, résolut de s'en prévaloir; & prenant les choses de plus loin, il lui dit que quelque passion qu'il eût en son particulier de le voir rentrer dans la Communion Catholique, il n'avoit pourtant rien fait jusqu'alors que par l'ordre exprès du Pape; qu'il avoit sur lui les Brefs qui en pourroient faire foi; qu'il en avoit encore reçu un depuis peu, qu'il avoit apporté pour le lui faire voir, par lequel Sa Sainteté lui offroit une retraite honorable par-tout où il lui plairoit, quatre mille écus d'or de pension, de lui payer ses meubles & ses Livres tout ce qu'il lui plairoit de les estimer, & de lui donner toutes les sûretés qu'il jugeroit à propos de prendre.

Aug. de Sales. liv. 3.

Un pareil début surprit Beze; & l'ayant rendu fort attentif, François continua de lui dire que le Pape n'avoit pas cru qu'il fût juste de lui proposer d'abandonner les avantages qu'il avoit dans la Communion Calviniste, sans lui en proposer d'autres qui pussent rendre sa condition encore meilleure qu'elle n'étoit; que les offres qu'il lui faisoit de sa part, ne tendoient point à le corrompre; qu'on étoit persua-

dé qu'un homme aussi éclairé que lui, ne se gouvernoit pas par l'intérêt dans une affaire où la conscience devoit uniquement être écoutée; que ce n'étoit qu'une compensation qu'il auroit droit d'exiger, si on ne la lui avoit pas offerte : mais aussi qu'après avoir pourvu aussi honnêtement à sa subsistance, les considérations humaines ne devoient plus l'arrêter; qu'il étoit d'un âge à songer sérieusement à son salut; que le temps des miséricordes alloit passer, pour faire place à celui de la justice; que Dieu lui parloit par sa bouche, peut-être pour la derniere fois, & qu'il regretteroit sans doute un jour, mais trop tard, mais en vain, de ne l'avoir pas écouté; qu'en lui proposant de rentrer dans l'Eglise Catholique, on ne lui proposoit rien de fort extraordinaire; qu'il ne s'agissoit point de quitter une Religion qu'il eût reçu de ses Peres, & qu'il eût succé avec le lait, mais de reprendre celle dans laquelle Dieu l'avoit fait naître, dans laquelle il avoit été élevé, & de laquelle il avoit fait si long-temps profession; qu'il savoit mieux que personne les vues qui l'avoient obligé de la quitter; qu'il auroit beau les pallier; qu'il pourroit tromper les hommes, & s'abuser peut-être lui-même; mais qu'on ne pouvoit tromper

Dieu ; que rien n'échappoit à sa lumiere, non plus qu'à sa justice ; & que c'étoit une chose terrible de tomber entre ses mains, après avoir rejetté si souvent les offres de sa grace ; qu'il le prioit de se souvenir qu'il lui avoit avoué qu'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise Catholique ; que cela devoit d'autant plus le déterminer à y retourner, que les Catholiques, qui étoient en si grand nombre, parmi lesquels il y avoit tant de gens & savants & vertueux, n'en disoient pas autant de la Communion Calviniste ; que dans une affaire de l'importance du salut il falloit toujours prendre le plus sûr ; & que lorsque l'on avoit fait une mauvaise démarche, il n'y avoit que de la gloire à retourner sur ses pas.

Pendant que François tenoit ce discours, Beze, cet homme d'autant plus à plaindre, que connoissant la vérité, il ne pouvoit se résoudre à la suivre, les yeux baissés contre terre, gardoit un morne silence, & se sentoit déchirer le cœur par tous les reproches qu'une conscience allarmée est capable de faire dans une pareille occasion. Mais d'un autre côté le respect humain, l'habitude, la honte de se dédire, des engagements secrets dont on n'eût jamais soupçonné un homme de son

August. de Sales. Ibid.

Annon. liv. 1.

âge, l'empêchoient de se déterminer, & le retenoient dans un parti dont il reconnoissoit le foible mieux que personne.

François attendoit où aboutiroit cette irrésolution, & jugeant du cœur de Beze par le sien, il espéroit qu'il se rendroit enfin à ses propres lumieres : mais que peut la raison humaine contre une volonté séduite, abandonnée à ses passions, accablée du poids d'une habitude invétérée, captive sous la loi du péché ! Pour vaincre de pareils obstacles, il faut des graces du premier ordre, telles que celles qui ont converti un Saint Paul & un Saint Augustin ; mais il est rare que Dieu les accorde aux Auteurs des Héréssies & des Schismes. Beze l'éprouva comme beaucoup d'autres : ainsi au lieu de la réponse favorable que François attendoit, il lui dit qu'il étoit persuadé à la vérité qu'on pouvoit faire son salut dans l'Eglise Catholique, mais qu'il ne désespéroit pas aussi de le faire dans la Communion Calviniste. François ne jugea pas à propos de le presser davantage ; il crut qu'il falloit lui donner le temps de faire réflexion aux propositions qu'il lui avoit faites ; & il s'attendoit d'achever dans une autre visite ce qu'il croyoit avoir si heureusement commencé.

Augustâ de Sales, liv. 3.

Ibid. Mais il n'y fut plus à temps; ses fréquentes visites avoient donné de furieux ombrages à ceux de Geneve: il apprit que s'il y retournoit on avoit résolu de se défaire de lui, & qu'on observoit Beze d'une maniere à ne lui en plus permettre l'accès.

Ibid. Annon. liv. I. Quelques années après, ce Ministre tomba malade; & comme il se sentit proche de la mort, il souhaita de parler à François. Cette satisfaction lui ayant été refusée, on assure qu'il se répentit d'avoir quitté l'Eglise Catholique, & qu'il rétracta ses erreurs; mais étant mort au pouvoir des Calvinistes, il est difficile de pouvoir dire quelque chose de certain sur un fait de cette importance.

Il y a bien de l'apparence que le libertinage ne contribua pas peu à l'apostasie de Théodore de Beze; certains Ouvrages qu'il publia depuis ne laissent aucun lieu d'en douter. Voici un fait que rapporte *Annon. liv. I.* l'Historien Anonyme de S. François de Sales, qui n'en est pas une preuve moins convaincante. Il dit donc que Henry IV envoya à Geneve le Sieur Deshayes, Gouverneur de Montargis, pour quelques affaires secrettes: il y fit connoissance avec Beze; & comme ils avoient tous deux l'humeur fort gaie, ils devinrent

bientôt bons amis, & n'eurent plus de secret l'un pour l'autre. Deshayes étant un jour en conversation fort familiere avec Beze, il s'avisa de lui demander qu'est-ce qui l'attachoit le plus à la Secte des Calvinistes. Beze ne répondit rien ; mais ayant fait venir une jeune fille fort belle qui demeuroit avec lui : *Voilà*, lui dit-il, *la raison qui me convainc le plus de ma Religion.* Deshayes fut d'autant plus surpris de cette réponse, que Beze étoit alors dans un âge fort avancé, & qui devoit l'avoir guéri de pareilles foiblesses. Après cela il faudroit que la Religion Chrétienne eût bien changé de caractere depuis la venue de Calvin, si Dieu avoit choisi de pareils gens pour réformer son Eglise, & pour leur découvrir des vérités inconnues à tant de Saints si éclairés, si humbles, si détachés du monde, uniquement occupés de lui, & de l'espérance de l'autre vie.

François fut touché d'autant plus vivement de la mort de Beze, qu'il n'avoit jamais désespéré de son retour à l'Eglise Catholique. Mais Dieu le récompensa bientôt de cette perte par la bénédiction qu'il lui plut de donner à ses travaux Apostoliques ; trois Ministres, & le premier Syndic de Tonon furent reçus à la *Aug. de Sales. liv. 3.*

Communion Catholique, & leur exemple fut suivi comme à l'envi par les habitants de Tonon; de sorte que le nombre des Catholiques étant enfin devenu plus grand que celui des Calvinistes, le premier Syndic prétendit que la Ville devoit passer pour Catholique: sur cette prétention, il écrivit au Pape au nom de la Ville, pour le prier d'en regarder les habitants comme ses enfants, & pour lui rendre en cette qualité ce qu'on doit au Pere commun.

Ibid.

Les succès n'étoient pas moindres dans le reste du Chablais & dans les Bailliages: les Paroisses en corps venoient abjurer l'Hérésie, & l'on voyoit tant de dispositions à une conversion générale, que l'Evêque de Geneve crut y devoir contribuer lui-même de sa présence & de ses soins. Il se rendit à Tonon, accompagné d'un bon nombre de savants Jésuites, de Capucins & d'Ecclésiastiques, destinés pour le gouvernement des Paroisses qu'on ne pouvoit plus différer de rétablir.

Ce secours vint tout à propos; car François n'ayant pû se dispenser d'accompagner l'Evêque de Geneve à son retour à Annecy, il y tomba malade des fatigues continuelles qu'il s'étoit données pour la conversion du Chablais. Sa mala-

Aug. de Sales, liv. 2. Annon. liv. 1.

die fut violente, mais elle ne fut pas longue; & l'on s'attendoit de le revoir dans le Chablais, lorsqu'on reçut la nouvelle que la peste commençoit à ravager la Savoie, & qu'Annecy même n'en étoit pas exempt. Il n'en fallut pas d'avantage pour lui faire prendre le dessein de se dévouer au service des Pestiférés. Il disoit sur cela qu'il falloit aller au plus pressé; qu'il y avoit dans le Chablais des gens plus capables que lui; qu'ils étoient en état de se passer de son secours: qu'il n'en étoit pas de même des Pestiférés; qu'ils couroient risque d'être abandonnés de tout le monde; que la crainte de ce terrible fléau faisoit de si étranges impressions sur les esprits, qu'on voyoit souvent les peres abandonner leurs enfants, les enfants leurs peres, les femmes leurs maris; &, qui pis est, les Pasteurs leurs ouailles, qui mouroient sans sacrements, & privés des secours que Dieu avoit établis pour faciliter le passage du temps à l'éternité; qu'il y avoit peu d'occasions où l'on pût pratiquer la charité d'une maniere plus exempte des vues & des intérêts humains; qu'elles en doivent être d'autant plus précieuses; & qu'il n'importoit pas de vivre, mais qu'il étoit de la derniere importance de bien mourir.

L'Evêque de Geneve, qui ſavoit combien la préſence de François étoit néceſſaire dans le Chablais, ne put apprendre ſa réſolution ſans étonnement & ſans chagrin ; & il ne fallut pas moins que ſon autorité pour l'empêcher de l'exécuter. Mais François n'étoit pas de ces entêtés qui ne peuvent ſe déprendre de ce qu'ils ont une fois conçu, qui marchent avec obſtination dans les voies qu'ils ſe ſont eux-mêmes preſcrites, & qui ne connoiſſent plus de ſupérieur ni de ſubordination, quand ils ont tant fait que de s'imaginer que Dieu les appelle aux choſes pour leſquelles ils n'ont point en effet d'autre vocation que leur propre volonté. Dangereuſe illuſion, & qui corrompt ſouvent tout le fruit des plus ſaintes entrepriſes.

François étoit trop perſuadé du mérite de l'obéiſſance, pour ne pas déférer à l'autorité de ſon Evêque, dans une occaſion où il ne pouvoit eſpérer de réuſſir ſans une particuliere vocation de Dieu. Il lui repréſenta avec ſa modeſtie ordinaire les raiſons qui le portoient à ſe dévouer au ſervice des Peſtiférés ; mais ce Prélat ne lui eut pas plutôt témoigné qu'il n'approuvoit pas ce deſſein, & qu'il croyoit que Dieu demandoit de lui qu'il retour-

nât dans le Chablais, qu'il se disposa à partir, pour y aller reprendre le travail que sa maladie l'avoit obligé d'interrompre.

On reçut dans ce même temps une nouvelle qui obligea l'Evêque de Geneve de retourner dans le Chablais. Elle portoit que le Duc de Savoie avoit passé les Monts, & qu'il devoit se rendre à Tonon, pour y attendre le Cardinal de Médicis qui revenoit de France, où il avoit été envoyé en qualité de Légat.

Après dix années de guerres civiles & étrangeres, le Cardinal venoit d'y conclure la paix de Vervins. Le Duc de Savoie y avoit été compris, & le différent touchant le Marquisat de Saluces avoit été remis an jugement du Pape, qui devoit le terminer dans un an. Le Cardinal de Médicis, instruit à fond de cette affaire, pouvoit contribuer plus que personne à la faire tourner à l'avantage du Duc; & l'on ne doutoit point que Sa Sainteté ne formât son jugement sur l'avis du Légat. Il lui étoit donc de la derniere importance de le gagner; & c'étoit dans cette vue qu'il étoit parti de Turin pour le recevoir à l'entrée de ses Etats. C'étoit tout l'honneur qu'il eût pu faire à l'Empereur ou au Roi de France, s'ils

Perefixe Histoire de Henri le grand, 2. partie.

fussent venus le visiter en personne.

La Providence de Dieu sur le Chablais parut d'une maniere éclatante dans cette occasion : le chemin de France en Italie n'étoit pas par Tonon ; on ne s'étoit point encore avisé de passer par cette Ville pour y aller ; c'étoit prendre le plus long de beaucoup. Mais la peste dont on a parlé, qui infectoit les autres endroits par où l'on eût pu passer, obligea le Légat à prendre ce détour, & le Duc de Savoie à se rendre en cette Ville pour le recevoir. Rien ne pouvoit arriver plus à propos pour favoriser la conversion générale du Chablais & des Bailliages ; & il ne falloit pas moins que la présence du Duc & du Légat, pour achever ce grand ouvrage, de la maniere qu'on va le raconter.

Le Duc, qui mesuroit sa marche sur celle du Légat, venoit comme lui à petites journées, & s'arrêtoit même souvent pour ne l'attendre pas trop long-temps à Tonon. Ce retardement donna lieu à l'Evêque de Geneve de faire célébrer les prieres de quarante heures, ce qui fut fait avec beaucoup de piété & de magnificence. Le bruit de l'arrivée du Duc & du Légat avoit attiré à Tonon une infinité de monde de l'une & de l'autre Reli-

Aug. de Sales. liv. 3. Annon. liv. 1.

gion ; ce fut pour édifier les uns & les autres, qu'on célébra les prieres dont on vient de parler. A toutes les heures du jour & de la nuit, il y avoit, ou Sermon, ou Controverſe, ou Inſtruction familiere, ou Catéchiſme, ou Méditation, ou Prieres publiques ; l'on y voyoit les Catholiques en foule, l'Evêque de Geneve & François à leur tête, demander à Dieu qu'il lui plût de toucher le cœur de ce peuple, & ramener enfin dans le ſein de ſon Egliſe ce qui reſtoit de ceux qu'un Schiſme ſi funeſte en avoit ſéparés ; l'on avoit fait à ce deſſein des Prieres en françois fort touchantes & preſque toutes tirées de l'Ecriture Sainte. Pendant qu'un du Clergé les prononçoit à haute voix, l'Evêque & le Clergé étoient proſternés contre terre, & le peuple à genoux répondoit à chaque Verſet de ces Prieres : *Seigneur, écoutez-nous, Seigneur, exaucez-nous*. On prioit ainſi & le jour & la nuit, pendant que des perſonnes choiſies diſtribuoient des aumônes conſidérables, viſitoient les malades & les priſonniers, & travailloient à accommoder les différents, & à réconcilier tous ceux que l'eſprit de diſcorde avoit diviſés ; on ne faiſoit en cela aucune diſtinction de Religion ; & la charité ſe répandoit également ſur

les Catholiques & ſur les Calviniſtes.

Tant de prieres humbles & ferventes, tant d'actions de charité, ne pouvoient être ſans effet : le Pere des miſéricordes les entendit & les exauça ; & neuf cents perſonnes, qui ſe convertirent pendant ces trois jours, remplirent cette nouvelle Egliſe de joie, & François de l'unique ſatisfaction qu'il attendoit en ce monde.

Annon. liv. 1.

Les prieres de quarante heures étoient à peine finies, que le Duc de Savoie arriva à Tonon. Ce fut un coup de foudre pour les Hérétiques. Ils s'étoient flattés juſques-là de l'eſpérance que quelque accident romproit ſon voyage ; mais le voyant ſur les lieux, ils ne douterent plus de ce qui arriva dans la ſuite. La hauteur & la froideur avec laquelle il répondit à leurs compliments, & les careſſes qu'il fit aux Catholiques, de quelque condition qu'ils fuſſent, acheva de les en convaincre.

Cependant les premiers ſoins du Duc furent de faire meubler ſuperbement la Maiſon de Ville, où le Légat devoit loger ; de faire dreſſer des Arcs de triomphe par où il devoit paſſer ; d'orner les Portes & les Places publiques, & de diſpoſer toutes choſes pour une réception des plus magnifiques : mais ce qu'il y eut de plus

édifiant, c'est qu'il eut le même soin des deux Eglises de S. Hippolyte & de S. Augustin. Les plus excellents Peintres d'Italie qui l'avoient suivi furent employés à les peindre, & tout ce qu'il avoit de plus précieux à les orner. *Augu. de Sales, liv. 3.*

Il voulut ensuite, qu'en attendant le Légat, on recommençât les prieres de quarante heures : il n'oublia rien pour rendre cette cérémonie des plus augustes ; mais il n'oublia pas aussi que son exemple auroit plus de force pour la conversion de ses Sujets, que tout ce qu'il pourroit faire d'ailleurs, s'il ne marchoit pas lui-même par le chemin où il vouloit les faire entrer. Il n'y eut rien de plus édifiant que sa conduite dans cette occasion. Il assistoit avec toute sa Cour aux Prédications & aux Prieres publiques, avec une modestie & un respect dont tout le monde étoit édifié : après y avoir donné une partie du jour, il y retournoit encore pendant la nuit : il faisoit lui-même de grandes aumônes ; il écoutoit les plaintes de ses Sujets, & leur rendoit sur le champ la justice qu'ils attendoient depuis longtemps, & qu'ils n'avoient pu obtenir des Juges qu'il avoit établis. Il traitoit les Prêtres & les moindres Ministres de l'Eglise avec une distinction particuliere, *Ibid. Annot. liv. 1.*

ſur-tout François, qu'il avoit preſque toujours à ſes côtés, bien perſuadé que l'honneur qu'il lui faiſoit, retourneroit à l'avantage de la Religion Catholique.
Auguſt. de Sales, liv. 2. Annen. liv. 1.
Dieu accorda à la piété de ce Prince ce qu'il ſouhaitoit avec tant de paſſion : il fut témoin lui-même du concours des habitants de pluſieurs Bourgs du Focigny, qui venoient en foule abjurer l'Héréſie; les Paroiſſes de Bellevaux & & de Saint Sergues y vinrent auſſi chacune au nombre de trois cents perſonnes. L'Evêque de Geneve ne pouvant plus ſuffire à recevoir tant de monde, on fut obligé de nommer un grand nombre d'Eccléſiaſtiques & de Religieux pour le ſoulager. Le Duc étoit d'autant plus étonné du changement de ces Peuples, qu'on n'avoit employé pour les ramener à l'Egliſe que la voie de l'inſtruction & du bon exemple; les Courtiſans admiroient leur zele, les moins ſenſibles à la piété en furent touchés ; & s'il en faut croire les apparences, la dévotion fit un ſi grand progrès dans cette Cour, que tout le monde en donna des marques par des aumônes, des reſtitutions, des réconciliations, & par une réformation de mœurs qui dura au moins tant que le Duc fut à Tonon ; tant il eſt vrai que l'exemple du Prince
eſt

est la chose du monde la plus efficace pour inspirer la piété à ceux-mêmes qui s'y sentent le moins portés. Il faut avouer pourtant que l'exemple du Duc ne fut pas l'unique cause de ce grand changement : les Prédications pleines de zele de François n'y contribuerent pas peu ; tout le monde le vouloit pour Directeur ; & son extrême douceur, soutenue de son éminente piété, convertissoit autant de Catholiques, qu'elle rappelloit d'Hérétiques dans le sein de l'Eglise.

Les choses étoient en cet état, lorsque le Duc reçut la nouvelle que le Légat étoit prêt d'arriver sur les frontieres de France; il partit aussi-tôt avec toute sa Cour, pour l'aller recevoir à l'entrée de ses Etats; le Légat y arriva presque aussi-tôt que lui : mais après les premiers compliments, le Duc revint à Tonon par un autre chemin que celui que tenoit le Légat, pour être en état d'aller encore au-devant de lui, quand il approcheroit de cette Ville. *August. de Sales. Ibid.*

Le lendemain, dernier jour de Septembre, le Légat étant arrivé à une lieue de Tonon, l'Evêque de Geneve accompagné de plusieurs Evêques de Savoie & du Dauphiné, qui s'y étoient rendus pour saluer le Légat, & précédé du Clergé, fut au-devant de lui : le Duc de Savoie *1598. Idem. Ibid.*

partit aussi quelque temps après, & rencontra le Légat à une demi lieue de Tonon ; il l'accompagna jusqu'à l'Eglise de S. Hippolite, où il fut descendre, & où il fut assez long-temps en prieres. Le Duc vouloit le conduire à son logis par les rues & les places où il y avoit des concerts & des arcs de triomphe ; mais le Légat, qui avoit de la vertu, le pria de trouver bon qu'il n'y passât qu'à la suite du Saint Sacrement ; il ajouta qu'on ne pouvoit se dispenser de lui faire une espece de réparation publique, & de le ramener comme en triomphe dans une Ville d'où il avoit été banni pendant plus de soixante & dix ans d'une maniere si honteuse. Il fallut donc se rendre à l'Hôtel-de-Ville par des rues détournées.

Le Légat y reçut les compliments de tous les Corps. Mais le Duc, qui ne le quittoit point, ayant apperçu François qui, bien loin de se produire, étoit mêlé dans la foule, l'en fut tirer lui-même, & le présentant au Légat : *Voilà*, lui dit-il, *l'Apôtre de mes Etats : c'est à lui, après Dieu, à qui nous devons tous les grands succès dont j'ai déja entretenu votre Eminence.* Le Légat s'avança quelques pas pour le recevoir ; & François ayant mis un genouil en terre pour lui baiser le bas

August. de Sales. Idem. Annon. Ibid.

de la robe, il ne le voulut pas souffrir; il le releva & l'embrassa : puis se tournant du côté du Duc de Savoie, il lui dit, qu'avant qu'il lui en parlât, il avoit été informé de son mérite; qu'il lui étoit en son particulier très-obligé des peines infinies qu'il s'étoit données pour faire rentrer ces peuples dans l'Eglise Catholique; qu'il en parleroit au Pape avec les éloges qui lui étoient dus; & que, quoiqu'il n'y eût que Dieu qui pût être sa récompense, il devoit tout attendre de la reconnoissance de Sa Sainteté.

Le lendemain de l'arrivée du Légat, on recommença les Prieres de quarante heures, comme on l'avoit souhaité; on en fit l'ouverture par une Procession du Saint Sacrement, qu'on fit passer sous tous les arcs de triomphe qu'on avoit élevés pour le Légat, qui n'y passa en effet qu'à pied & à sa suite. L'Evêque de Geneve fit la cérémonie. Le Légat suivoit le Dais, qui étoit porté par le Duc, par Dom Amé, légitimé de Savoie, & par les deux Ambassadeurs de Fribourg. Les Calvinistes, qui ne connoissoient les Cardinaux & les Evêques que par les Satyres piquantes & les peintures affreuses qu'on leur en avoit faites, ne pouvoient se lasser d'admirer la modestie & la piété *Ibid.*

Augus. Sales. Ibid. du Légat & des Prélats qui l'accompagnoient. Un grand nombre en fut touché : & la Prédication que fit François ſur la réalité du Corps & du Sang de J. C. dans l'Euchariſtie ayant achevé de les convaincre, ils demanderent de faire abjuration entre les mains du Légat : il étoit déja tard, la cérémonie ayant duré fort long-temps ; il ne laiſſa pas de les recevoir & de les embraſſer tous avec une bonté qui les charma.

Les Miniſtres avoient publié par avance dans leurs Prêches, qu'on connoîtroit au faſte, au luxe, & à la molleſſe du Légat & de ſa ſuite, qu'il étoit un véritable Miniſtre de l'Antechriſt ; mais on fut bien ſurpris quand on vit ce même Légat, quoique fatigué d'un long voyage, aſſiſter jour & nuit aux Prédications Augus. Sales, v. 3. & aux Prieres publiques ; s'employer à la réconciliation des Hérétiques, dont il reçut lui-même un fort grand nombre pendant tout le temps que durerent les Prieres de quarante heures ; leur faire des diſcours ſolides & pathétiques ; donner de grandes aumônes aux pauvres de la Ville & de la Province, qui étoient accourus à Tonon ; parler au Duc en faveur de tous ceux qui voulurent employer le crédit qu'il avoit auprès de ce

Prince ; & que ceux qui l'obſerverent de plus près, le trouverent toujours occupé à quelque choſe d'utile, ſans qu'il eût donné un ſeul moment au divertiſſement le plus innocent.

La malignité des ennemis de l'Egliſe s'efforça en vain de donner un mauvais ſens à toutes les actions du Légat ; on lui rendit juſtice ; & il n'y eut qu'un petit nombre de Calviniſtes entêtés, qui s'obſtinerent à dire que dans ſa conduite, auſſi-bien que dans celle du Duc, il y entroit plus de politique que de véritable zele pour la Religion.

Cependant François, qui avoit compté ſur un plus long ſéjour du Légat, apprit avec chagrin qu'il avoit deſſein de partir, dès que les Prieres de quarante heures ſeroient finies : il jugeoit ſa préſence & ſon entremiſe ſi avantageuſe au rétabliſſement de la Religion Catholique, qu'il réſolut de le prier, au nom de la nouvelle Egliſe du Chablais, de retarder ſon départ au moins de quelques jours. Il lui demanda ſur cela une audience particuliere ; & l'ayant obtenue ſur le champ, il lui dit tout ce qu'il crut de plus capable de l'arrêter. Le Légat lui répondit avec beaucoup de bonté qu'il avoit des ordres du Pape ſi précis de ſe

rendre incessamment à Rome, qu'il ne pouvoit se dispenser de les exécuter; & que l'hyver qui approchoit l'obligeoit de passer les Alpes, avant que les neiges lui en eussent fermé le passage. Il ajouta qu'il voyoit le Duc si bien intentionné pour le rétablissement de la Religion Catholique, qu'on ne devoit pas douter qu'il n'employât toute son autorité pour en venir à bout, sans qu'il fût besoin de l'en solliciter.

François répondit qu'il étoit vrai que les intentions du Duc étoient les meilleures du monde; mais qu'il n'en étoit pas de même de son Conseil: qu'étant à Turin, il l'avoit trouvé contraire à quelques propositions qu'il avoit faites, & dont l'exécution étoit absolument nécessaire; qu'il étoit averti que les Ambassadeurs des Suisses Protestants & les Députés de Geneve devoient arriver au premier jour; qu'ils avoient ordre de solliciter avec chaleur que la liberté de conscience fût conservée dans le Chablais & les Baillages; & que les mal-intentionnés du Conseil se joignant à eux, il avoit lieu de craindre qu'ils ne l'emportassent sur toutes les bonnes intentions du Duc.

Le Légat lui demanda par écrit les propositions dont il venoit de lui parler,

qui étoient les mêmes qui avoient été faites à Turin. François qui les avoit apportées, les lui remit. Le Légat les lut; & ayant achevé de les examiner avec attention, il lui dit en le congédiant, qu'elles étoient en effet un peu fortes, mais qu'il croyoit comme lui qu'on ne pouvoit se dispenser de les exécuter; qu'il en parleroit au Duc comme de lui-même; qu'il recommanderoit cette affaire au Nonce de Sa Sainteté; & qu'il voyoit tant de choses où l'on auroit besoin du concours de l'autorité du Pape, qu'il seroit peut-être plus utile à Rome qu'à Tonon pour l'exécution de ses bons desseins.

Le Légat partit le lendemain, & fut reconduit avec les mêmes honneurs. Mais il ne manqua pas de parler au Duc & au Nonce, comme il l'avoit promis à François; & le succès fit voir qu'il n'avoit pu se passer de prendre cette précaution.

Après le départ du Légat, les Ambassadeurs de Fribourg, qui étoient arrivés les premiers, furent conduits à l'Audience du Duc. Ils le complimenterent de la part de leur Canton sur le rétablissement de la Religion Catholique dans le Chablais, & l'exhorterent à achever un si saint Ouvrage, si digne d'un grand Prince comme lui. *Aug. de Sal. Ibid.*

Ibid. Les Ambassadeurs du Canton de Berne & les Députés de Geneve, qui venoient d'arriver, eurent ensuite audience; ils parlerent avec beaucoup de force en faveur de la liberté de conscience, & prierent le Duc de leur faire une réponse précise, parce qu'ils avoient ordre de leurs Supérieurs de les informer de ses intentions. Le Duc répondit qu'il ne partiroit point de Tonon sans avoir réglé les affaires de la Religion: qu'il alloit assembler son Conseil pour en délibérer, & qu'il leur feroit savoir ce qu'il y auroit résolu. L'Audience finie, le Duc entra au Conseil, & voulut que François y assistât.

Il expliqua en peu de mots l'affaire dont il s'agissoit; il en représenta l'importance, témoigna qu'on lui feroit plaisir d'opiner en toute liberté; qu'il n'avoit point encore pris de résolution, & qu'il se régleroit uniquement sur ce qu'on lui feroit connoître devoir être le plus à la gloire de Dieu, & le plus avantageux au bien de l'Etat.

Aug. de Sales. liv. 3. Annon. livre 1. Les opinions furent d'abord partagées; mais enfin le plus grand nombre fut d'avis qu'on permît la liberté de conscience, & qu'on laissât les choses à l'égard de la Religion, à peu près dans l'état où elles étoient alors. On disoit pour ap-

puier ce ſentiment, que le Duc ne pouvoit défendre dans le Chablais & les Bailliages la profeſſion publique du Calviniſme, ſans contrevenir au Traité de Nion; qu'il étoit de la derniere importance de ne point donner aux Suiſſes & à la République de Geneve l'exemple de le violer; qu'ils ſe porteroient infailliblement aux dernieres extrêmités pour maintenir l'exécution de l'article qui promettoit la liberté de conſcience; qu'ils étoient d'autant plus à craindre, que ſi on reprenoit les armes, on ne devoit pas douter qu'ils ne fuſſent ſecourus par les Calviniſtes de France accoutumés à la guerre, & qui s'ennuyoient déja de la paix; que Henri, leur Souverain, qui ſeul le pouvoit empêcher, étoit trop éclairé pour ne pas profiter de l'occaſion de ſe défaire d'une infinité d'eſprits inquiets & remuants, qui n'ayant point d'autre moyen que la guerre pour ſubſiſter, troubleroient tôt ou tard la tranquillité de l'Etat; qu'on avoit lieu de croire qu'il s'oppoſeroit d'autant moins à ces ſecours, qu'il ſeroit toujours en état de les déſavouer; & que par-là il mettroit le Duc dans la néceſſité de lui reſtituer la Ville de Berre en Provence, & le Marquiſat de Saluces, conformément au Traité de

Vervins; qu'il falloit être bien assuré du dedans, avant que d'entreprendre au-dehors des changements de cette importance; que la Paix de Vervins, qui n'étoit point encore exécutée à l'égard du Duc, donnoit lieu de tout craindre des forces de la France réunies sous un aussi grand Prince que Henri *; que quand on auroit à entreprendre ce dont il s'agissoit, il falloit au moins le remettre à un autre temps; qu'on pourroit cependant procurer le retour des Calvinistes à l'Eglise Catholique par les mêmes moyens dont on s'étoit servi jusqu'alors; que personne n'auroit droit de s'en plaindre: qu'on iroit à la vérité plus lentement au but qu'on s'étoit proposé, mais qu'on iroit aussi plus sûrement.

* *Henri IV.*

Ce sentiment étoit directement opposé à celui de François; c'est pourquoi le Duc ne lui eut pas plutôt fait signe de parler, qu'il prît le contre-pied, & représenta: Que le plus ferme appui des Etats étoit l'uniformité dans la créance; qu'une Secte comme celle des Calvinistes, qui rendoit les Particuliers Juges en dernier ressort de ce qu'ils devoient à Dieu, n'étoit guere propre à leur inspirer le respect & la fidélité inviolable qu'ils devoient à leur Souverain: qu'il n'en étoit

Aug. de Sales. Ibid. Annon. Ibid.

point des Calvinistes comme des autres Sectes qui s'étoient élevées de temps en temps dans l'Eglise ; que les autres, en attaquant pour la plûpart seulement quelques points spéculatifs de la Foi, en avoient laissé les fondements inébranlables ; qu'ils n'avoient touché, ni à la morale, ni au culte ; qu'à la réserve de quelques sentiments particuliers, ils étoient demeurés pour tout le reste dans une uniformité assez exacte : que les Calvinistes, plus entreprenants & plus téméraires, n'avoient presque rien laissé d'entier ; qu'ils s'en étoient pris également à la Foi, au Culte, à la Morale, à la Discipline, à l'autorité de l'Eglise, & qu'ils n'avoient guère plus respecté celle des Souverains ; qu'il ne falloit, pour s'en convaincre, que considérer ce qu'ils avoient fait dans l'Europe, depuis que leur Secte s'y étoit établie ; qu'ils avoient soustrait une partie des Pays-Bas à l'obéissance du Roi d'Espagne, & en avoient fait une République ; qu'en Ecosse ils avoient presque anéanti l'autorité Royale, qu'ils travailloient à en faire autant dans l'Angleterre ; qu'ils venoient de faire à Nantes des demandes au Roi de France, qui n'alloient à rien moins qu'à établir une République au milieu du Royaume, & qu'on

prévoyoit cependant qu'il ne pourroit les refuser sans exciter une nouvelle guerre civile; que sans aller si loin, ils s'étoient révoltés à Geneve contre leur Prince légitime, s'étoient de leur autorité érigés en République libre & indépendante, & qu'on voyoit encore dans le Chablais les marques funestes de leur révolte: qu'après cela il ne comprenoit pas comme on pouvoit prétendre qu'il y avoit du danger à bannir le Calvinisme des Etats de Son Altesse Royale: Que s'il y avoit du péril dans la résolution qu'il s'agissoit de prendre, il consistoit tout entier à y souffrir les Calvinistes; qu'un Souverain Catholique leur seroit toujours suspect; qu'ils ne pourroient s'empêcher de le regarder comme étant opposé à leur Religion, & toujours disposé à la détruire; que ces défiances produisoient enfin la haine contre le Prince, les intelligences & les ligues secrettes avec les ennemis, & enfin la révolte: qu'elle étoit d'autant plus à craindre dans la conjoncture présente, que si le Duc reculoit après les démarches qu'il avoit déja faites, les Calvinistes ne manqueroient pas de publier qu'il n'avoit pas osé pousser les choses plus loin; qu'il n'auroit après cela d'autorité dans la Province qu'autant qu'il leur plairoit; & que,

dès qu'il voudroit y agir en Souverain, on le menaceroit des Suisses & de Geneve : qu'il falloit, une fois pour toutes, leur faire connoître qu'ils n'avoient de ressources qu'en la bonté de leur Prince; qu'on avoit d'autant moins d'égard pour ces intercessions étrangeres, qu'ils s'en prévaloient trop; & que bien loin d'obtenir quelque chose, elles n'étoient capables que d'avancer leur ruine.

Il ajouta que le Traité de Nion, qu'on faisoit tant valoir, n'établissoit pas absolument le Calvinisme dans le Chablais; mais qu'il permettoit seulement à ceux qui en faisoient profession, d'y avoir trois Ministres, & encore par provision & par tolérance, jusqu'à ce que le Duc de Savoie y eût autrement pourvu : que Geneve & les Suisses n'étoient pas assez puissants, pour faire là-dessus la loi au Duc dans ses propres Etats; que le Roi de France avoit trop de besoin de Rome, & la ménageoit trop, pour souffrir que ses Sujets prissent les armes contre un Prince Catholique, dans la seule vue d'empêcher le rétablissement de la Religion dont le Pape étoit le Chef; & qu'après tout, les Souverains n'avoient rien plus à cœur que de se maintenir mutuellement dans l'indépendance, & dans le droit de disposer

de leurs Sujets de la maniere qu'ils jugeoient la plus convenable au bien de leurs Etats.

L'artifice de ce discours consistoit à prendre le Duc de Savoie par son foible. C'étoit un Prince d'un fort grand mérite, mais extrêmement jaloux de son autorité, & qui ne pouvoit souffrir qu'on eût le moindre soupçon qu'il ne pût ou n'osât pas la faire valoir dans toute son étendue. C'est pourquoi il n'y eut personne dans le Conseil qui ne jugeât que François obtiendroit infailliblement tout ce qu'il prétendoit.

Mais cet Homme Apostolique, qui avoit toujours le cœur plein de cette piété sincere qui éclatoit dans toutes ses actions & dans tous ses discours & qui n'avoit employé les raisons de politique que pour répondre à ceux qui avoient parlé avant lui, s'adressant au Duc, lui dit avec beaucoup de respect, qu'un Prince Chrétien devoit au moins, lorsqu'il s'agissoit des intérêts de Dieu, donner quelque chose à sa Providence : que si Constantin, Théodose, & tant d'autres Princes qui avoient banni l'Idolatrie & l'Hérésie de leurs Etats, avoient toujours écouté la Politique, le Paganisme & tant d'Hérésies, dont on connoissoit à peine le nom,

régneroient encore dans le monde ; que Dieu étoit toujours l'appui des Trônes, quand les Princes qui les occupoient s'employoient à le faire régner sur leurs Sujets ; & qu'il ne doutoit pas que pour récompenser le zele qu'il feroit paroître en rétablissant la Religion Catholique, il ne comblât son regne d'une longue suite de prospérités.

Le Duc qui avoit écouté François avec beaucoup d'attention, fut si touché de son discours, qu'il lui accorda sur le champ ce qu'il lui demandoit ; il se fit même représenter les articles dont on a parlé dans la négociation de Turin, & il ordonna qu'ils seroient exécutés incessamment. Comme ils contenoient en termes exprès : *Que les Ministres seroient chassés des Etats de Savoie : Que les Calvinistes seroient privés des Charges & des Dignités qu'ils possédoient, & qu'elles seroient données aux Catholiques : Qu'on feroit une recherche exacte des revenus de tous les Bénéfices usurpés par les Hérétiques, ou possédés injustement par d'autres personnes sans titre & sans caractere, pour être employés à la réparation des Eglises, & à la subsistance des Pasteurs & des Missionnaires Catholiques : Qu'on fonderoit incessamment un College de Jésuites à Tonon : Et que dans le Cha-*

blais & les Bailliages, on ne souffriroit point d'autre exercice public que celui de la Religion Catholique.

Comme, dis-je, ces articles paroissoient un peu forts pour être exécutés tout à la fois, il y eut sur cela de grandes contestations dans le Conseil : mais le Duc, qui se souvenoit de ce qu'il avoit promis au Légat, & qui avoit pris son parti, ordonna qu'ils seroient tous exécutés sans délai ; & il envoya faire part de cette résolution aux Ambassadeurs des Suisses & aux Députés de Geneve.

Une maniere d'agir si haute, & même si peu attendue, les étonna sans les déconcerter ; ils retournerent à l'Audience ; & après avoir fait inutilement les plus fortes instances pour maintenir les choses dans l'état où elles étoient, ils se réduisirent au Traité de Nion, & demanderent qu'il fût au moins permis aux Calvinistes d'avoir trois Ministres dans le Chablais. Mais le Duc leur répondit qu'ils savoient mieux que personne que ce réglement n'étoit que provisionnel ; que cependant il y consentiroit volontiers, pourvu qu'ils voulussent, à leur tour, recevoir à Berne trois Prêtres Catholiques à son choix. Cette alternative, à laquelle ils n'avoient pourtant rien à dire, paroissant plus

dure qu'un refus, ils prirent congé du Duc, & partirent dès le lendemain, pour n'être pas témoins de ce qui alloit se passer dans le Chablais au désavantage de leur Religion.

Le jour d'après, le Duc ayant fait publier que tous ceux qui faisoient profession de la Religion P. R. eussent à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, il y alla lui-même, précédé de ses Gardes, & suivi de toute sa Cour. Une partie du Régiment de Martinengues se saisit en même-temps des portes & des places publiques, & le reste forma une double haie le long des rues qui conduisoient du logis du Duc à l'Hôtel-de-Ville. Ces préparatifs, qui avoient en effet quelque chose d'étonnant, jetterent parmi les Calvinistes tout l'effroi qu'il est aisé de s'imaginer; & il n'y en eut point qui ne crût que le Duc alloit se porter aux dernieres extrêmités, pour les obliger à changer de Religion. Mais si la crainte & le trouble régnoient parmi le peuple, les plus considérables, qui se voyoient enfermés dans l'Hôtel-de-Ville, n'étoient pas moins embarrassés. *Aug. de Sales. liv. 3.*

En effet, le Duc ayant fait faire silence, leur dit que, quoiqu'il eût pu dès le commencement n'employer que la voie de l'autorité souveraine, pour les obliger *Ibid.*

à rentrer dans l'Eglise Catholique, il avoit pourtant bien voulu jusqu'alors ne se servir que de celle de la douceur ; que dans cette vue, depuis quatre années consécutives, on n'avoit usé que d'exhortations & de remontrances ; qu'on ne lui avoit suggéré aucun de ces moyens qui sont capables de gagner les cœurs les plus durs, qu'il n'eût embrassé avec joie, pour les obliger à se porter d'eux-mêmes à prendre le parti qui leur étoit sans comparaison le plus avantageux en toutes manieres, & qu'il les y avoit exhortés lui-même en public & en particulier ; qu'à la vérité ce n'avoit pas été sans fruit, & qu'il voyoit avec plaisir le plus grand nombre d'entre eux réuni à l'Eglise Catholique : mais qu'il leur déclaroit qu'il ne vouloit plus souffrir qu'un petit nombre de rebelles, sourds aux exhortations de l'Eglise, leur mere, & de leur Prince, se fissent un malheureux point-d'honneur de ne pas suivre l'exemple des autres, & de se perdre eux-mêmes pour le temps & pour l'éternité ; qu'il regardoit ces endurcis comme les ennemis de Dieu, & les siens en particulier ; qu'ils avoient eu assez de temps pour penser à ce qu'ils avoient à faire ; qu'il étoit question de se déclarer : que ceux qui étoient résolus d'être de

la Religion de leur Prince, passassent à sa droite ; & que ceux qui voudroient persister dans leur endurcissement, passassent à sa gauche.

Le Duc ayant cessé de parler, ceux des Catholiques qui étoient présents, se mirent à exhorter leurs amis d'ouvrir enfin les yeux, & de ne se pas perdre eux-mêmes par une obstination à contre temps, & dont ils seroient les premiers à se repentir. François qui étoit présent, & qui savoit ce que le Duc avoit résolu de faire, s'empressoit plus que personne à représenter à ces malheureux l'importance du choix qu'ils avoient à faire : on ne faisoit qu'aller & venir des deux côtés. Enfin le plus grand nombre passa à la droite du Duc ; mais il en resta pourtant d'assez considérables à sa gauche. Ibid.

Le Duc reprenant alors la parole, & s'adressant à ceux qui avoient passé à sa droite, leur dit qu'il les regarderoit à l'avenir comme ses bons & fideles Sujets ; & qu'il n'y avoit point de graces qu'ils ne dussent attendre de son affection. Puis se tournant du côté de ceux qui étoient restés à sa gauche, les regardant avec des yeux pleins de colere & d'indignation : *C'est donc vous, malheureux*, leur dit-il, Ibid. *qui osez en ma présence vous déclarer les en-*

nemis de Dieu & les miens. Allez, sortez d'ici; je vous dépouille de vos Charges & Dignités, & vous bannis pour jamais de mes Etats. J'aime mieux n'avoir point de Sujets, que d'en avoir comme vous, dont j'aurois toujours à me défier. Il fit en même-temps signe à ses Gardes, qui les chasserent honteusement de sa présence.

Quelque juste que la sévérité du Duc parut après tant de voies de douceur inutilement employées, François ne laissa pas d'en être touché. Son extrême douceur ne lui permit pas de voir ces malheureux bannis si honteusement de la présence de leur Prince, partir pour un triste exil, sans prier le Duc de lui donner encore ce jour pour les ramener à leur devoir.

Il lui dit sur cela qu'il connoissoit assez les Calvinistes, pour l'assurer que l'attachement qu'ils avoient pour la plûpart à leur Religion, n'étoit pas si grand qu'ils voulussent abandonner une fortune assurée, dans l'espérance de trouver un secours ordinairement incertain, & toujours fort à charge; qu'étant tous établis dans le Chablais, pour peu qu'on les aidât, ils ne pourroient se résoudre à quitter leurs biens, pour être vagabonds parmi ceux de leur parti, sans feu, sans lieu, exposés à toute sorte de nécessités; qu'ain-

fi, s'il l'agréoit, il espéroit avant la fin du jour lui rendre bon compte de la plûpart de ces gens qui avoient paru si fermes.

Le Duc, qui n'avoit usé qu'à regret de la sévérité dont on vient de parler, lui permit tout ce qu'il voulut ; & François fut assez heureux, avant la fin du jour, pour persuader à la plûpart de se conformer aux intentions de leur Prince. Un fort petit nombre, qui se croyoit plus de fermeté qu'il n'en avoit en effet, abandonna le Chablais, pour passer à Nion, de l'autre côté du Lac.

Mais il est plus aisé de souffrir un prompt supplice, que de s'accoutumer à de longues souffrances, quoique moins rigoureuses. Les bannis de Chablais, qui s'étoient attendus que la vue de leur misere & leurs sollicitations continuelles porteroient enfin les Suisses & ceux de Geneve à prendre les armes pour rétablir le Calvinisme dans le Chablais, ne se furent pas plutôt apperçus qu'on ne songeoit à rien moins qu'à se brouiller avec le Duc de Savoie, & qu'ils commençoient à devenir à charge, qu'avant que le Duc eût quitté Tonon, ils écrivirent à François pour le prier de ménager leur retour & leur rétablissement dans leurs biens, qui avoient été confisqués. François obtint

Aug. de Sales. liv. 2.

aisément l'un & l'autre ; les bannis revinrent, & furent fort bien reçus du Prince.

Ainsi tous s'étant réunis dans la profession d'une même Foi, le Duc ne songea plus qu'à établir les choses d'une maniere si solide, qu'il ne fût pas aisé de les changer. Pour cet effet, il mit par-tout de bonnes garnisons, pour empêcher les émissaires de Geneve d'exciter des soulevements. Il donna ordre qu'on rebâtît les Eglises Paroissiales ; il pourvut à la subsistance des Pasteurs, & d'un bon nombre d'habiles Missionnaires, qui devoient rester encore quelques années dans la Province. Il assigna un fonds pour établir le College des Jésuites dont on a parlé. Enfin il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit empêcher le retour de l'Hérésie dans le Chablais & dans les trois Bailliages.

Mais ce dont on ne peut assez louer ce sage Prince, est la conduite réglée qu'il garda constamment, aussi-bien que tous ceux de sa Cour, pendant les six semaines qu'il fut à Tonon, & les grands exemples de piété qu'il y donna. Comme il étoit convaincu que l'exemple du Souverain est plus capable de persuader que tout ce qu'on peut faire d'ailleurs, il se confessoit & communioit souvent ; il assistoit aux Prédications & aux Prieres pu-

Annon. liv. 1.

bliques avec toute sa Cour, mais avec une assiduité & une modestie dont les plus endurcis étoient touchés; & il fit de si grandes aumônes, que toute la Province s'en ressentit long-temps après son départ.

Quand la politique est soutenue par la piété, il n'y a rien dont elle ne vienne à bout. On en vient de voir un exemple dans le rétablissement paisible de la Religion Catholique dans le Chablais: il sera suivi de beaucoup d'autres, qu'on pourra remarquer dans la suite de cette Histoire.

Fin du troisieme Livre.

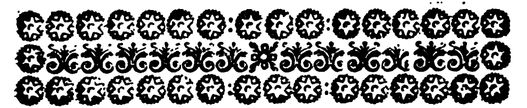


SOMMAIRE DU QUATRIEME LIVRE.

TRoubles en Italie, qui obligent le Duc de Savoie de quitter le Chablais & de repasser les Monts. L'Evêque de Geneve fait dessein de demander saint François de Sales pour son Coadjuteur & son successeur. Il le lui propose. Il le refuse d'abord avec une fermeté qui a peu d'exemples ; & il y consent enfin, pour ne pas résister à l'ordre de Dieu. Il part pour Rome. Avanture singuliere & dangereuse qu'il a en chemin, mais qui ne sert qu'à faire éclater sa vertu. Il arrive à Rome. Il est parfaitement bien reçu des Cardinaux & du Pape. Sa Sainteté veut l'examiner elle-même en présence d'un grand nombre de Cardinaux & de Prélats. Il satisfait à l'examen avec une capacité qui lui attire l'estime de toute la Cour de Rome. Louanges que le Pape lui donne. Les Cardinaux Baronius, Bellarmin & Borghese

Borghese se distinguent entre ses amis. Il obtient par leur crédit toutes les Bulles dont il avoit besoin, pour l'entier rétablissement de la Religion Catholique dans le Chablais. Il retourne à Turin par Lorette. Il communique au Duc de Savoie les Bulles qu'il avoit obtenues du Pape. Les Ordres Militaires de saint Maurice & de saint Lazare s'opposent à leur exécution. Saint François de Sales obtient enfin du Duc de Savoie tous les ordres nécessaires pour les faire exécuter. La guerre que Henri IV est obligé de faire au Duc de Savoie pour la restitution du Marquisat de Saluces, met de grands obstacles à l'exécution de ses bons desseins. Grands dangers que court la Religion Catholique pendant cette guerre. Zele, vigilance, fermeté que saint François de Sales fait paroître dans cette occasion. Il est fait prisonnier, & relâché avec honneur. La paix se fait, & ses Bulles sont exécutées dans toute leur étendue. Il fait un voyage à la Cour de France, pour obtenir de Henri IV le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex. Grandes difficultés qu'il rencontre dans l'exécution de

ce projet. Il les surmonte par sa prudence & par son zele. Grande estime où il est à Paris & à la Cour. On l'accuse d'y être venu pour renouveller la conspiration du Martchal de Biron. Fermeté & confiance en Dieu qu'il témoigne dans cette occasion. De quelle maniere il s'en justifie dans l'esprit du Roi. L'estime de ce grand Prince redouble pour lui. Offres avantageuses qu'il lui fait faire pour l'arrêter en France. Grands exemples qu'il donne de générosité & de désintéressement. Il prêche à la Cour & devant le Roi avec de grands applaudissements. Conversions remarquables qu'il fait à Paris & à la Cour. Il obtient du Roi le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex. Il part pour s'en retourner à Annecy. Il apprend en chemin la mort de l'Evêque de Geneve. Maniere pleine de piété dont il se prépare à son Sacre. Regles de vie qu'il se prescrit, & qu'il garda toujours avec une fidélité inviolable.



LA VIE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES, EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE.

LIVRE QUATRIEME.

PENDANT que ce que l'on vient de raconter se passoit en-deçà des Monts, toutes choses au delà se disposoient à de grandes brouilleries ; & tous les Princes d'Italie, prêts à prendre les armes les uns contre les autres, étoient à la veille de troubler cette profonde paix, dont elle jouissoit depuis si long-temps, & qu'ils ont tant d'intérêt de conserver. 1598.

La cause de ce mouvement fut le refus que fit le Pape Clement VIII à Ce- *Perefixe, Histoire de Henri*

le Grand. 3. part. ſar d'Eſt de l'inveſtiture de Ferrare, & la réunion de cette Ville au Saint Siege. Les Princes alliés de la Maiſon d'Eſt prirent parti pour elle. Le Pape ne manqua pas de partiſans. Tout prit les armes; & ce fut ce qui obligea le Duc de Savoie, dont la préſence eût encore été fort néceſſaire dans le Chablais, de repaſſer les Monts. L'Italie fut ainſi agitée pendant quelque temps de divers mouvements.

1599. Mais pendant qu'elle recouvre ſa premiere tranquillité, il arriva une choſe qui jetta François dans le plus grand embarras où il ſe fût vu de ſa vie. Il avoit quitté le Chablais, ſa préſence n'y étant plus ſi néceſſaire, & s'étoit rendu à Annecy pour rendre compte à l'Evêque de Geneve de l'exécution des ordres du Duc & des ſiens : il s'en étoit acquitté avec ſon exactitude ordinaire, lorſque ce ſaint Prélat, qui avoit depuis long-temps conçu le deſſein d'en faire ſon Coadjuteur, & qui étoit aſſuré du conſentement du Duc de Savoie, réſolut de lui en faire la propoſition. Ayant donc écouté tout ce qu'il avoit à lui dire touchant les affaires du Chablais, il lui dit à ſon tour, qu'il connoiſſoit mieux que perſonne que ſon âge & ſes commodités, qui augmentoient tous les jours, le

Auguſt. de Sales, liv. 4.

mettoient hors d'état d'agir, dans un temps où son Diocese, accru d'une Province entiere, demandoit de lui plus d'action & de vigilance que jamais; qu'il ne pouvoit plus se passer de secours, & qu'il avoit jetté les yeux sur lui pour en faire son Coadjuteur & son successeur; qu'il ne doutoit pas que son humilité ne lui fît croire qu'il étoit indigne d'une si grande Charge, mais que c'étoit cela même qui l'en rendoit digne; qu'il ne l'offriroit à un autre qu'en tremblant, mais que pour lui, il étoit assuré qu'il s'en acquitteroit très-dignement; qu'il le prioit de lui rendre ce service, ou plutôt à Jesus-Christ même, qui l'avoit choisi, & qui lui parloit par sa bouche, & de le délivrer de l'inquiétude où il se trouvoit, lorsque son âge & ses incommodités le mettoient hors d'état de satisfaire aux obligations de sa Charge. Annon liv. 1.

Il est aisé de juger quelle fut la surprise d'un homme aussi humble que François. La multitude & la confusion de ses pensées lui ôta d'abord la parole: mais enfin, reprenant le calme ordinaire de son esprit, il lui répondit qu'il lui étoit bien obligé de la grace qu'il vouloit lui faire; qu'il ne se pouvoit rien ajouter à Ibid.

la reconnoissance qu'il en avoit ; qu'il lui offroit une dignité que tout le monde révere, que quelques-uns même desirent, & que la plûpart ne redoutent pas assez : mais que pour lui il étoit trés-persuadé *que ce fardeau*, bien loin d'être à desirer, *seroit redoutable aux Anges mêmes* : Qu'il ne pouvoit voir qu'une disproportion infinie entre lui & l'Episcopat ; qu'il se connoissoit mieux que personne ; qu'ainsi il le supplioit de jetter les yeux sur quelque autre qui fût plus digne que lui de cette éminente Charge.

L'Evêque de Geneve qui s'étoit attendu à ce refus, avoit aussi prévu ce qu'il avoit à y répondre. Il reprit donc la parole, & lui dit, que comme il y auroit de la témérité à se croire assez de vertu pour pouvoir exercer dignement un ministere aussi saint que celui de l'Episcopat, il demeuroit d'accord qu'il étoit toujours plus sûr de le refuser ; mais qu'il devoit convenir aussi qu'il y auroit une opiniâtreté blâmable à s'obstiner dans ce refus, lorsqu'on a lieu de croire que Dieu veut qu'on s'y engage ; qu'il ne pouvoit dans cette occasion se régler sur un meilleur modele que celui de Moyse même, ce saint Conducteur du Peuple de Dieu, qui refusa d'abord la conduite d'un si

grand Peuple, & qui la reçut néanmoins ensuite; que le refus venoit de son humilité, & l'acceptation de sa soumission aux ordres de Dieu; qu'il y auroit eu de la présomption à s'engager, sans crainte, dans un emploi si difficile; mais qu'il y auroit eu de l'orgueil à refuser d'obéir à Dieu même qui l'y appelloit: que considérant d'un côté sa propre foiblesse, il refusa l'emploi dont on vouloit le charger; mais que s'appuiant de l'autre sur la toute-puissance de celui qui lui commandoit de le prendre, il se soumit à le recevoir: Que tous les Saints avoient suivi depuis cette conduite, & qu'il couroit risque de s'égarer en s'en éloignant: qu'il approuvoit qu'il ne se fût point produit de lui-même, qu'il n'eût point sollicité, qu'il eût même refusé d'abord; mais qu'il ne pouvoit persister dans son refus, sans s'opposer à la vocation de Dieu; qu'afin qu'il en fût plus assuré, il se croyoit obligé de lui dire qu'il ne l'avoit choisi qu'après avoir consulté sur ce choix tout ce qu'il connoissoit de personnes éclairées & vertueuses; qu'il avoit souvent consulté Dieu même, & qu'il ne l'avoit jamais fait, sans se sentir affermi dans le dessein qu'il avoit de le choisir; que le Clergé & le peuple le souhaitoient *Aug. de Sales, l. 4.*

pour leur Pasteur; que le Prince même le desiroit avec passion; qu'après cela il ne croyoit pas qu'il pût douter que Dieu ne l'appellât à l'Episcopat, & qu'il ne fût obligé de se rendre à tant de marques de la vocation divine.

François répondit qu'ayant autant de lumiere qu'il en avoit sur l'importance du ministere qu'on lui offroit, il ne doutoit point qu'il ne supposât qu'il avoit toutes les qualités que doit avoir un Evêque pour faire son salut en faisant sa charge. Mais que pour lui il étoit persuadé du contraire : qu'il voyoit clairement qu'il n'avoit aucune des qualités nécessaires pour l'Episcopat; & que quand il en auroit quelques-unes, il se croiroit toujours obligé de le fuir : qu'ayant embrassé l'Etat Ecclésiastique, il se croyoit obligé à la vérité à travailler au salut du prochain, mais qu'il étoit encore plus obligé de ne prendre point d'engagement qui pût l'empêcher de faire le sien; qu'on n'avoit vu que trop souvent que ceux qui avoient paru des modeles de vertu, lorsqu'ils vivoient dans l'obscurité d'une vie privée, ayant ensuite été élevés aux premieres Charges de l'Eglise, avoient été tout d'un coup comme transformés en d'autres personnes; & qu'étant devenus

hommes avec les hommes, ils s'étoient abandonnés comme eux à la vanité des honneurs & des richesses du siecle; que ces exemples l'effraioient, & qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en conclure que les tentations qui sont comme attachées à ces grandes dignités, doivent être terribles, puisqu'elles sont capables d'ébranler les ames les plus fortes, comme les grands vents ébranlent quelquefois les bâtiments les plus solides.

Cependant, repartit l'Evêque, il n'y a point de condition dans l'Eglise qui lui ait donné plus de Saints que l'Episcopat: donc il faut aussi conclure, ou que les dangers de s'y perdre ne sont pas si grands que vous pensez, ou que Dieu donne des graces à ceux qu'il y appelle, qui sont capables de vaincre toutes les difficultés qu'on y rencontre.

François répondit que ceux qui s'y étoient perdus étoient en bien plus grand nombre que les autres; qu'il ne pouvoit vaincre la crainte que ces terribles exemples lui donnoient; & qu'il le conjuroit, par l'amitié dont il l'avoit toujours honoré, de ne plus penser à lui, & de laisser à a Providence à lui choisir un successeur.

L'Evêque ne jugea pas à propos de le presser pour lors d'avantage; il le pria *Aug. de Sales. Ibid.*

ſeulement d'y penſer, & de recommander cette affaire à Dieu, comme il alloit lui-même le prier de leur faire connoître ſa volonté. Il admiroit cependant ſa profonde humilité, & la différence qui ſe trouve entre l'eſprit de Dieu & celui du monde; & il deſiroit d'autant plus de vaincre ſa modeſtie, qu'elle lui paroiſſoit invincible. Il en parla à tous ceux qu'il ſavoit avoir quelque pouvoir ſur ſon eſprit. Ils n'épargnerent rien pour le porter à faire ce que ſouhaitoit le ſaint Evêque. Mais, bien loin qu'ils obtinſſent quelque choſe, il ſe retira à Sales, pour n'être plus expoſé à de pareilles ſollicitations.

Aug. de Sales. Ibid. L'Evêque de Geneve l'y ſuivit, & ſe joignant au Comte & à la Comteſſe de Sales, ils firent les derniers efforts pour vaincre ſes refus. Ceux qui ont autant de douceur que François, ne ſont pas d'ordinaire les plus fermes dans leurs réſolutions; la condeſcendance à laquelle ils ſe ſont accoutumés à l'égard des autres, leur ôte preſque la force de refuſer, quand ce qu'on leur demande dépend d'eux, & qu'il n'y a point de mal à l'accorder. L'Evêque de Geneve, le Comte & la Comteſſe de Sales étoient les trois perſonnes du monde pour leſquelles François

avoit le plus de respect & de déférence : mais ils avoient Dieu au-dessus d'eux ; & François pénétré de sa crainte & de son amour, étoit incapable, pour quelque considération que ce fût, de s'exposer au moindre danger de lui déplaire. D'ailleurs, comme c'étoit moins par tempérament que par vertu qu'il s'étoit formé à cette extrême douceur, qui a fait un de ses principaux caracteres, il ne laissoit pas d'avoir beaucoup de fermeté. On en a déja vu plusieurs exemples, & l'on en pourra remarquer bien d'autres dans la suite de sa vie. Ce fut donc en vain que l'Evêque de Geneve eut recours au Comte & à la Comtesse de Sales, pour l'obliger à accepter la Coadjutorerie de Geneve : François persuadé que cette dignité étoit infiniment au-dessus de ses forces & de sa vertu, continua toujours à la refuser.

Enfin l'Evêque qui vouloit absolument venir à bout de cette affaire, s'adressa au Duc de Savoie, & le pria de lui envoyer le Brevet de la Coadjutorerie pour François : il n'eut pas de peine à l'obtenir ; le Duc lui avoit déja destiné l'Evêché même, en cas que l'Evêque vînt à manquer. Le saint Prélat ayant reçu cette piece, qui étoit absolument nécessaire à l'e-

xécution de son dessein, la lui envoya par un Ecclésiastique d'un fort grand mérite, & pour qui François avoit beaucoup d'estime. Il lui ordonna en même-temps de lui persuader de l'accepter; & que s'il continuoit à s'en défendre, il le lui commandât de sa part, sous peine de désobéissance.

L'Ecclésiastique s'acquitta de sa commission en homme qui avoit dessein d'y réussir; il employa les raisons, l'autorité des Peres, & les exemples des Saints, pour l'obliger de se soumettre: & François continuant de s'excuser sur son incapacité & son peu de vertu, il lui dit enfin qu'il avoit ordre de l'Evêque de lui commander, sous peine de désobéissance, d'accepter le Brevet, & le conjura de se rendre enfin à des marques si visibles & si convaincantes de la vocation de Dieu.

A ces mots son extrême répugnance se trouvant comme accablée par l'autorité de l'Eglise & de Jesus-Christ même, dont il n'ignoroit pas que son Evêque ne fût revêtu, il ne crut pas qu'il lui fût permis de résister davantage, mais il crut devoir encore consulter Dieu, avant que de donner son consentement. Il alla à l'Eglise se prosterner devant le Saint Sacrement; il y resta long-temps en prieres, répandant

Aug. de Sales. Ibid.

une grande abondance de larmes. Il feroit difficile d'exprimer ſon trouble & ſon agitation : prêt à conſentir, & toujours retenu par la crainte des dangers auxquels il appréhendoit que ſa vertu ne ſuccombât. Enfin Dieu lui rendit ſa premiere tranquillité ; & cette paix du cœur lui étant une preuve que Dieu vouloit qu'il ſe ſoumît, il revint trouver l'Eccléſiaſtique, & le chargea de dire de ſa part à l'Evêque de Geneve, que s'il en avoit été cru, il n'auroit occupé que le dernier rang dans la Maiſon du Seigneur ; qu'on l'avoit comme forcé à accepter la Prevôté de l'Egliſe de Geneve ; que cette dignité n'étoit déja que trop au-deſſus de ſon peu de vertu, ſans le contraindre encore à en accepter une plus grande, & dont il étoit par conſéquent beaucoup plus indigne ; qu'il cédoit pourtant en cette occaſion, non pas aux hommes, mais à Dieu même, de l'autorité duquel il étoit revêtu ; & qu'il proteſtoit que c'étoit de lui ſeul qu'il recevoit la dignité qu'on lui offroit ; qu'il le prioit de pardonner à l'Evêque le choix qu'il avoit fait d'un Sujet ſi indigne, & de ne lui point imputer toutes les fautes que ſon inſuffiſance lui feroit certainement faire dans un emploi ſi grand & ſi difficile.

Mais l'Evêque étoit si éloigné d'avoir de pareilles appréhensions, qu'ayant reçu la nouvelle de son acceptation, il dit publiquement, *qu'il n'avoit rien fait de bon en sa vie que de choisir François pour son successeur*. Il seroit difficile d'exprimer la joie publique, quand on sut que cet homme véritablement apostolique étoit Coadjuteur de Geneve. Ce qui venoit de se passer dans le Chablais lui avoit acquis tant d'estime, & son extrême douceur lui avoit fait tant d'amis, que ç'eût été tromper l'attente publique que de donner un autre successeur à l'Evêque de Geneve. On peut dire même qu'on avoit besoin d'un Prélat d'un aussi grand mérite, & d'une sainteté aussi éminente, pour affermir la Religion Catholique nouvellement rétablie. Et en effet on n'eut pas plutôt su à Geneve qu'il devoit succéder à cet Evêché, qu'on y désespéra du rétablissement du Calvinisme dans le Chablais.

Annon. liv. 1.

Mais les sentiments de François étoient bien différents de ceux du public. Il n'eut pas plutôt donné son consentement, qu'il fut comme accablé de la plus vive douleur qu'il eût ressentie de sa vie. Il étoit sans cesse occupé à considérer le nouvel état où il alloit entrer: & quoiqu'il lui

eût été impossible de s'en dégager, les périls néanmoins ne lui en paroissoient pas moindres. Il lui sembloit qu'il alloit s'exposer sur une mer orageuse, où il prévoyoit mille écueils, & où il en craignoit beaucoup d'autres qu'il ne pouvoit pas prévoir; & dans l'amertume de son cœur, il lui échappoit quelquefois de s'écrier à haute voix : *Sauvez-nous, Seigneur, nous périssons.* Ceux qui vinrent pour le féliciter furent extrêmement étonnés de le voir si affligé, & comme ils lui en témoignerent leur surprise : *Hélas*, leur disoit-il, *c'étoit bien assez que j'eusse à répondre de mon ame, sans m'aller charger de tant d'autres, dont Dieu doit me demander un compte si terrible.* Enfin l'idée des périls où il croyoit qu'il alloit être exposé, le frappa si vivement, qu'il en perdit entiérement le repos; cette insomnie lui échauffa le sang, & le fit tomber dans une fievre violente, dont l'ardeur, augmentée par le trouble & l'inquiétude de son esprit, le fit passer bientôt dans une maladie très-dangereuse.

Matth. c. 8. v. 25.

Aug. de Sales, liv. 2.

La Comtesse de Sales qui l'aimoit uniquement, étoit dans une affliction inconcevable d'avoir contribué, à ce qu'elle pensoit, à lui faire donner ce fatal consentement qui alloit lui coûter la vie. Tous

ceux qui connoissoient François, n'en étoient guere moins affligés ; & l'on avoit conçu de si grandes espérances d'un choix, où le doigt de Dieu paroissoit si visiblement, qu'on ne pouvoit se consoler d'une perte qu'on croyoit irréparable.

François au contraire trouvoit sa consolation dans ce qui affligeoit tous les autres. La paix de son ame augmentoit, à mesure qu'il sentoit croître son mal ; & sa confiance en Dieu ne fut jamais plus grande que lorsqu'on désespéroit de sa vie.

Mais Dieu qui l'avoit destiné à de si grandes choses, voulut bien prolonger une vie qui devoit être si sainte & si utile à son Eglise. [illegible]id. Ainsi la violence du mal ayant cessé, comme il étoit d'un fort bon tempérament, il eut bientôt recouvré ses forces. Le premier usage qu'il en fit, fut de venir à Annecy voir l'Evêque de Geneve, qui étoit lui-même tombé malade de l'extrême affliction que sa maladie lui avoit causée. Son arrivée contribua plus que tous les remedes à son entiere guérison. Mais François ne le vit pas plutôt en état d'écouter ses plaintes ; qu'il les lui fit de la maniere du monde la plus touchante. Il lui dit qu'il l'avoit toujours regardé comme son pere & son

protecteur ; que cependant il lui avoit fait lui seul plus de mal que tous ses ennemis ensemble ne lui en auroient pu faire; qu'il l'avoit accablé du poids de son autorité, qu'il lui avoit fait une véritable violence, & qu'il l'avoit comme forcé à consentir à la chose du monde à laquelle il avoit le plus de répugnance, & dont il savoit mieux que personne qu'il étoit très-indigne ; que s'il n'avoit pas cru devoir compâtir à sa foiblesse, il devoit au moins avoir été retenu par la considération du compte terrible qu'il auroit à rendre à Dieu du mauvais choix qu'il avoit fait en le nommant pour son successeur ; qu'il étoit encore temps de réparer cette faute ; qu'il le prioit de reprendre son Brevet, & de lui rendre le consentement qu'il l'avoit comme forcé de lui donner.

L'Evêque ne répondit à ses plaintes qu'en l'embrassant tendrement, & en l'exhortant à mettre sa confiance en Dieu, qui l'ayant appellé à l'Episcopat d'une maniere dont il avoit si peu de lieu de douter, ne lui refuseroit pas les graces dont il auroit besoin pour être un saint Evêque ; qu'il prît donc une fois sa résolution ; qu'a la vérité nous ne pouvions
rien de nous-mêmes, mais que nous pou- *Philip. 4. 13.*

vions tout en celui qui nous fortifie. Il ajouta que, bien loin de reprendre son Brevet & de lui rendre son consentement, il avoit averti le Pape du choix qu'il avoit fait; qu'il ne doutoit point qu'il ne l'approuvât; & qu'il se disposât à partir lui-même au premier jour pour Rome, pour y aller consommer cette affaire.

Ainsi François ne pouvant rien obtenir se soumit à la volonté de Dieu, qu'il crut lui parler par la bouche de son Evêque. Il partit quelques jours après; mais l'Evêque de Geneve qui appréhenda qu'il ne se fit décharger par le Pape de la Coadjutorerie, le fit accompagner par son propre neveu qui étoit Chanoine de Geneve, & son Vicaire Général. On ne peut dans cette occasion trop admirer le désintéressement de l'oncle & du neveu. Il est certain que l'Evêque de Geneve pouvoit choisir son neveu pour son successeur; & comme c'étoit un homme d'un fort grand mérite, & qui gouvernoit depuis long-temps sous son oncle le Diocese de Geneve avec beaucoup de succès, le Duc de Savoie & le Pape n'eussent fait aucune difficulté d'y consentir: mais il ne consulta dans cette occasion ni la chair ni le sang; & trouvant que François l'emportoit du côté du mérite, il ne fit aucune

Aug. de Sales. liv. 4.

difficulté de le préférer. Le neveu de son côté eut assez de vertu, non-seulement pour ne s'en pas plaindre, mais pour se charger lui-même des sollicitations qui devoient lui donner François pour Supérieur, lorsqu'il auroit pu être le sien.

Ils savoient l'un & l'autre que quand il est question des charges & des avantages du monde, on peut avoir égard au sang & à la parenté; mais que lorsqu'il s'agit d'une Charge qui est toute de Dieu & pour Dieu, c'est Dieu seul & les qualités qu'il demande qu'il faut considérer; qu'on doit toujours choisir ceux qu'on a lieu de croire qu'il a lui-même élus, c'est-à-dire, ceux qui sont humbles & charitables, ceux en qui l'on remarque une science animée par la piété, & une piété éclairée par la science, un courage ferme & invincible, & sur-tout un zele ardent pour le salut des ames; puisque sans cette derniere qualité, toutes les autres sont dans un Prélat comme des vertus mortes & inanimées. C'est à ces marques qu'on peut connoître la vocation de Dieu, & les Sujets qu'il a choisis lui-même pour l'Episcopat: ce fut aussi les seules que consulta l'Evêque de Geneve, & les seules qui le déterminerent à préférer François à son propre neveu: conduite

chrétienne & désintéressée, qui ne sauroit être assez louée, & qu'on ne peut aussi trop imiter.

Mais pendant que, rempli de cette sainte joie, qu'on ne manque jamais de ressentir quand on a préféré Dieu à toutes choses, ce saint Prélat attend en paix le succès des négociations de son neveu pour la Coadjutorerie de Geneve, François ayant passé les Monts, & rendu ses devoirs au Duc son Souverain, continuoit son voyage de Rome. Les chemins étoient fort rompus par les pluies continuelles qu'il avoit fait sur la fin de l'hyver. Cela donna lieu à une aventure où la vertu de François éclata trop pour ne la pas raconter. Etant prêt d'arriver à une Ville d'Italie que l'Histoire ne nomme pas, son cheval s'abattit dans un bourbier, d'où il sortit en si mauvais état, qu'il fut obligé de gagner la premiere hôtellerie pour y changer d'habit : mais comme il n'avoit que celui qu'il portoit, un François qu'il avoit rencontré en chemin, & avec qui il avoit fait amitié, lui en offrit un de velours noir, & l'obligea de s'en servir jusqu'à ce qu'on eût séché & nettoyé le sien. La modestie dont François faisoit profession, ne lui permit pas de sortir en cet état : il resta seul pendant

Aug. de Sales. liv. 4.

que ses compagnons de voyage furent se promener par la Ville. Il arriva en ce même temps dans cette hôtellerie une Dame fort bien faite, & qui avoit l'air extrêmement modeste. Ses manieres régulieres imposerent à François, comme l'habit de velours qu'il portoit imposa à la Dame : elle le prit pour un séculier ; il la crut une femme des plus vertueuses. François étoit encore à la fleur de son âge, & pouvoit passer pour un homme des mieux faits de son temps. La conversation s'engagea insensiblement : on parla d'abord de choses indifférentes ; mais la Dame qui croyoit n'avoir point de temps à perdre, changea bientôt de discours, & lui parla d'une maniere si licentieuse, que François ne pouvoit assez s'étonner de voir ensemble un air si modeste & des discours si libres. Il lui répondit d'une maniere à la faire rentrer dans elle-même ; mais cette femme étoit de celles dont l'Ecriture dit qu'elles se sont fait un front de courtisanne, & qu'elles ont appris à ne point rougir : elles tourna en raillerie tout ce que François lui dit de plus capable de la redresser, & continua de le presser. François n'étoit pas peu embarrassé ; il vouloit d'un côté ménager la réputation de cette femme ; mais de l'autre,

Jérémi 3.

l'occasion étoit trop dangereuse pour y rester plus long-temps. Le parti qu'il prit fut de lui faire la révérence, & de lui abandonner sa chambre; mais cette femme courut après, & l'arrêta sur le pas de la porte, justement dans le moment qu'un des domestiques de François étoit prêt
Annim. liv. 1. d'y entrer. Il remarqua l'action de cette Dame; il en fut surpris; & l'embarras où il la vit acheva de lui en donner une fort mauvaise opinion : il étoit prêt de la lui témoigner; mais François, qui avoit une présence d'esprit admirable, l'en empêcha, en lui disant qu'il conduisît cette Dame à sa chambre, qu'elle s'étoit méprise en prenant la sienne pour celle qu'on lui avoit donnée. Le domestique n'en eut pas pour elle de meilleurs sentiments; & il ne put s'empêcher de raconter ce qu'il avoit vû, au François dont on a parlé.

Etant remonté à cheval, il en parla à François de Sales, & lui dit qu'il étoit d'autant plus surpris de l'effronterie de cette femme, qu'elle paroissoit de qualité, & que sa modestie lui avoit d'abord inspiré à lui-même beaucoup de respect pour elle. François lui dit qu'elle étoit peut-être telle qu'elle paroissoit; mais qu'il y avoit dans la vie de méchantes heures,

où l'on n'étoit pas toujours maître de soi ; & que Dieu le permettoit quelquefois, pour nous faire connoître notre foiblesse, nous apprendre à nous défier de nous-mêmes, & à recourir à lui. Ibid.

Il ajouta qu'on ne pouvoit pas nier que le commerce des femmes en général ne fût trés-dangereux, sur-tout pour les jeunes gens ; mais qu'il étoit persuadé que celui contre lequel on devoit le plus se précautionner étoit celui des personnes vertueuses ; que pour peu qu'on eût de crainte de Dieu, & de ménagement pour sa propre réputation, on n'étoit guere tenté de se livrer à des femmes suspectes, & dont la conduite étoit décriée dans le monde ; qu'on étoit moins en garde contre le commerce des femmes dévotes, qu'on s'y engageoit aisément, parcequ'on n'en craignoit point de mauvaises suites, & qu'on voyoit dans leur conduite une retenue qu'on ne pouvoit s'empêcher d'estimer ; que c'étoit cependant un des pieges des plus adroits de l'amour propre ; qu'on passoit quelquefois sans s'en appercevoir de la vertu à la personne ; & que ce passage étoit d'autant plus insensible, que le cœur croyant ne point sentir de nouveau mouvement, prenoit la nouvelle affection pour l'attachement vertueux Ibid.

auquel il étoit accoutumé ; que cependant l'engagement se formoit, & qu'assez souvent on ne s'en appercevoit que lorsqu'on n'avoit plus la force de le rompre : Qu'il en étoit de même des liaisons qu'avoient certaines femmes dévotes pour des hommes vertueux ; que de-là venoient ces attachements ridicules & outrés qu'elles avoient pour eux ; & qu'on pouvoit dire avec S. Paul, qu'ayant commencé par l'esprit, on finissoit souvent par la chair : qu'il étoit persuadé à la vérité que ces engagements alloient rarement jusqu'au crime, qu'il ne croyoit pas même en avoir vu d'exemple; mais qu'on ne pouvoit trop s'en défier, être trop sur ses gardes, & prendre trop de mesures contre soi-même dans ces occasions ; que Dieu étoit encore plus jaloux du cœur que du corps ; & que pour n'être pas engagé dans des crimes honteux, on n'en étoit souvent pas plus à lui.

Gal. 3. 3.

Cet entretien les conduisit jusqu'à Rome, dont le lieu d'où ils étoient partis n'étoit pas fort éloigné. Comme François n'avoit point de temps à perdre, il fut d'abord rendre visite au Cardinal de Médicis qu'il avoit connu à Tonon. Ce Prince avoit conçu une estime de son mérite & de sa piété qui ne pouvoit aller plus loin, &

August. de Sales, liv. 3. Annen. liv. 1.

& l'on a su depuis qu'étant devenu Pape il avoit eu dessein de le faire Cardinal : mais n'ayant vécu que vingt-sept jours depuis son élection, il ne put exécuter, ni ce bon dessein, ni quantité d'autres qu'il avoit. Le Cardinal écouta avec beaucoup de plaisir le récit de ce qui s'étoit passé dans le Chablais depuis son départ de Tonon ; il examina avec attention les Mémoires que François étoit chargé de présenter au Pape, & les demandes qu'il avoit à lui faire, pour l'entier rétablissement de la Religion Catholique dans le Chablais ; il lui promit de les appuier, & lui offrit de le conduire lui-même à l'Audience de Sa Sainteté.

Le Pape qui le connoissoit de réputation & qui lui avoit écrit plusieurs Brefs, le reçut très-bien, lui donna de grandes louanges, l'entretint souvent en particulier, & lui accorda tout ce qu'il avoit à lui demander. Mais comme il remarqua qu'il ne lui parloit point de l'affaire de la Coadjutorerie de Geneve, dont le neveu de l'Evêque lui avoit parlé, en lui rendant les Lettres de son oncle ; après avoir admiré une humilité si profonde, jointe à un si grand mérite, il lui en parla de lui-même, & lui dit qu'il agréoit le choix qu'on avoit fait de lui,

Auguſt. de Sales. Ibid.
Annon. Ibid.

François lui répondit qu'il n'étoit point chargé de cette affaire ; & que s'il avoit eu à en parler à Sa Sainteté, ce n'auroit été que pour la supplier de le tirer d'un engagement si fort au-dessus de ses forces, & auquel il avoit été comme forcé de donner son consentement. Le Pape lui répondit que c'étoit une affaire réglée, qu'il
Ibid. avoit déja donné son agrément ; & qu'il se tînt prêt pour son examen, qu'il vouloit faire lui-même dans trois jours.

Ibid. François fut d'autant plus surpris de cette proposition, qu'il savoit que les Evêques des Etats de Savoie, non plus que ceux de France, n'étoient point sujets à l'examen : il ne répondit rien au Pape ; mais il se rendit aussi-tôt chez le Comte de Verue, Ambassadeur de Savoie, auquel il dit que c'étoit à lui à empêcher qu'on n'innovât rien à son occasion. Le Comte fut aussi à l'Audience ; mais le Pape le prévint, en lui disant qu'en examinant François, il ne prétendoit point soumettre à l'examen les Evêques nommés par le Duc de Savoie ; que ce n'étoit que pour sa satisfaction particuliere, & pour être lui-même témoin de la capacité de François, dont on lui avoit rendu des témoignages si avantageux. Cette déclaration satisfit l'Ambassadeur ;

le François se prépara pour l'examen, mais ce fut aux pieds du Crucifix. Là dans un profond recueillement il demanda à Dieu avec beaucoup de ferveur, que s'il ne l'appelloit pas à l'Episcopat, il lui plût de faire paroître son ignorance, & de le couvrir de confusion devant Sa Sainteté. *Ibid.*

Le jour marqué pour l'examen étant arrivé, il se rendit au lieu qui lui avoit été marqué. Le Pape y vint quelque temps après, accompagné du Cardinal Baronius, de sept autres Cardinaux, d'un grand nombre d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbés, de Généraux d'Ordres, & de célebres Docteurs, entre autres du savant Jésuite Bellarmin, qui fut depuis Cardinal.

Le Pape qui étoit très-habile commença lui-même l'examen, qui fut continué par les Cardinaux, les Evêques & les Docteurs. Trente-cinq quèstions de la Théologie la plus sublime y furent proposées; & François répondit à tout avec tant de solidité, de netteté & de modestie, que le Pape plus que satisfait de sa capacité se leva de son siege, & l'embrassant tendrement, il lui dit ces paroles de l'Ecriture: *Buvez, mon fils, des eaux de votre cîterne, & de la source de votre* *Aug. de Sales, liv. 4. Annon. liv. 1.* *Prov. c. 5.*

cœur ; & faites que l'abondance de ses eaux se répande dans toutes les places publiques, afin que tout le monde en puisse boire, & s'y désaltérer. Il le déclara ensuite Coadjuteur & successeur de l'Evêque de Geneve, le nomma Evêque de Nicopolis, & ordonna qu'on lui en expédiât les Bulles. A l'exemple du Pape, les Cardinaux & les Prélats lui donnerent de grandes marques d'estime, & renchérirent à l'envi sur ses louanges. Ainsi ce saint Homme, qui avoit prié Dieu de le couvrir de confusion, s'il ne l'appelloit pas à l'Episcopat, s'en retourna couvert de gloire, & remporta l'estime générale de la Cour de Rome, c'est-à-dire, de la Cour du monde la plus éclairée & la plus difficile à surprendre.

Ibid.

Il n'en arriva pas de même à un Ecclésiastique Espagnol, nommé à un Evêché : l'avanture est trop extraordinaire pour n'être pas racontée. Il devoit être examiné avec François, & s'étoit rendu avec lui au lieu où se devoit faire l'examen ; il ne manquoit, ni de savoir, ni de vertu ; & il avoit lieu de croire qu'il en sortiroit avec honneur. Cependant la présence du Pape, des Cardinaux & des Prélats le frappa si vivement, & il fut saisi d'une crainte si subite & si violente, qu'il

en tomba pâmé. On le reporta à son logis ; on employa tous les remedes imaginables pour le faire revenir. Le Pape même lui envoya ses Médecins, & le fit assurer qu'il lui accorderoit ses Bulles sans l'obliger à subir l'examen. Il mourut le jour même, sans autre mal que le saisissement que la crainte lui avoit causé. Cet accident, qui arriva dans le moment même qu'on alloit commencer l'examen de François, n'étoit que trop capable de le déconcerter. Mais Dieu, qui est toujours l'appui des humbles, le fortifia ; & l'on admira d'autant plus la fermeté & la présence de son esprit, qu'il étoit plus difficile de n'être pas vivement frappé d'une avanture si surprenante.

Les affaires du Chablais, qui étoient le principal motif du voyage de François à Rome, ne l'occupoient pas tant, qu'il n'eût encore assez de loisir pour cultiver les amis que sa réputation lui avoit acquis. Ce n'est pas qu'il n'en pressât vivement l'expédition ; mais comme tout se fait à Rome avec beaucoup de maturité, on a beau presser, on y va toujours son train. Cependant comme le Pape avoit approuvé ses Mémoires ; qu'il lui avoit accordé tout ce qu'il lui avoit demandé ; & qu'il ne doutoit pas du succès de son

voyage, il attendoit avec tranquillité qu'il lui fût permis de partir. Il visitoit souvent le Cardinal de Médicis, dont l'estime pour lui augmentoit tous les jours. Le Cardinal Borghese, qui fut depuis Pape sous le nom de Paul V, fit aussi avec lui une amitié particuliere, & contribua plus que personne à lui procurer une prompte expédition des Brefs dont il avoit besoin. Il eut aussi des liaisons très-étroites avec le Cardinal Baronius : ce savant homme l'alloit prendre souvent dans son carosse, pour s'entretenir plus commodément avec lui, & il lui fit présent de ses Annales Ecclésiastiques. Bellarmin, Jésuite, qui joignoit une piété éminente à un savoir des plus profonds, le visitoit souvent. En un mot, tout ce qu'il y avoit à Rome de personnes savantes ou distinguées par leur piété, firent amitié avec lui. Mais il n'en trouva point qui fût plus selon son cœur, que le Pere Juvénal Ancina, alors Prêtre de l'Oratoire, & depuis Evêque de Saluces ; la conformité de génie & de mœurs les unit ensemble, & cette union dura autant que leur vie. François en parle souvent dans ses Lettres comme d'un Prélat éminent en science & en vertu, zélé, charitable ; qui vivoit avec son peuple comme un pere avec ses enfants, &

Aug. de Sales. liv. 4. Annon. liv. 1.

qui en étoit singuliérement aimé.

Quelque douceur que trouvât François dans la conversation de ces grands hommes, son zele pour la Religion Catholique le rappelloit continuellement dans le Chablais; il le témoigna à ses amis, & ils solliciterent si vivement, qu'ayant enfin obtenu tous les Brefs dont il avoit besoin, il fut prendre congé de Sa Sainteté. Le Pape, en le quittant, lui donna mille marques d'estime, & lui recommanda de s'adresser directement à lui, soit pour ses propres affaires, soit pour toutes les autres où il auroit besoin de son autorité.

François lui répondit que sans aller plus loin, il avoit une grace à demander à Sa Sainteté; que l'Eglise de Geneve jouissoit de plusieurs droits qui lui paroissoient trop à la charge du Peuple; que tel étoit celui qu'elle avoit de succéder à ceux qui mouroient sans enfants; qu'il leur étoit défendu, comme à des esclaves, de tester, & de disposer de la moindre partie de leurs biens en faveur de leurs proches parents, qui souvent étoient pauvres, & qui en avoient beaucoup plus de besoin que l'Evêque de Geneve; que tel étoit encore celui qu'il avoit d'obliger les Habitants de certains Bourgs de veiller tou- *Annon liv. 1.*

tes les nuits sur le bord des marais, & d'empêcher le bruit des grenouilles pendant qu'il dormoit. Il ajouta que ces droits étoient indignes d'un Evêque; qu'il devoit se contenter d'être le pere du peuple, sans exiger de lui des servitudes honteuses, & qui sentoient beaucoup plus le Paganisme que la liberté de l'Eglise Chrétienne; que puisqu'Elle avoit bien voulu le nommer Coadjuteur & Successeur de l'Evêque de Geneve, il supplioit S. S. de lui permettre de pouvoir renoncer à des droits qui étoient si à charge à son peuple, s'il arrivoit un jour qu'en succédant à l'Evêque de Geneve, il crût qu'il fût à propos de l'en décharger.

Le Pape admira la charité & le désintéressement de François; il lui permit de faire ce qu'il jugeroit à propos, & le congédia, en lui renouvellant les assurances de sa bienveillance & de sa protection.

Il partit de Rome peu de jours après, & l'on remarqua qu'il n'avoit jamais parlé au Pape & aux Cardinaux de ce qui le regardoit, quoiqu'ils se fussent fait un plaisir de l'obliger, & qu'au lieu de solliciter les Bulles de la Coadjutorerie de Geneve, il les avoit abandonnées si absolument à la Providence, que si le neveu de l'Evêque de Geneve n'eût pas eu soin

de les expédier, il fût revenu à Annecy sans les apporter. François prit son chemin pat Lorette, mais il n'y demeura qu'autant de temps qu'il lui en fallut pour satisfaire à sa dévotion. Il se rendit de-là en diligence à Turin, pour y présenter au Duc de Savoie les Brefs qu'il avoit obtenus de Sa Sainteté, & lui en demander l'exécution. Comme il n'avoit agi que par ses ordres, & conformément à ce qu'il avoit approuvé lui-même avant son départ de Tonon, il avoit lieu de croire que le Duc, qui regardoit d'ailleurs le rétablissement de la Religion Catholique dans le Chablais comme son ouvrage, & comme l'événement le plus glorieux de son regne, apporteroit toutes les facilités possibles à l'exécution de ces Brefs. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les intérêts particuliers nuisent aux généraux : les deux Ordres militaires de S. Maurice & de S. Lazarre, dont les Ducs de Savoie sont Grands-Maîtres, s'opposerent fortement aux prétentions de François; & il se vit réduit, ou à abandonner un projet dont la conservation de la Religion Catholique dans le Chablais dépendoit absolument, ou à s'attirer l'inimitié de toutes les personnes de marque des Etats

Aug. de Sales, liv. 4.

du Duc de Savoie. Ce Prince même, en qualité de Grand-Maître, avoit un intérêt considérable à ne point permettre l'exécution des ordres de Sa Sainteté ; c'est-à-dire, qu'il étoit tout à la fois Juge & Partie : situation délicate pour un Sujet du caractere de François, qui se voit chargé des intérêts de Dieu, mais qui ne peut les soutenir sans choquer ceux de son Souverain. De moindres difficultés eussent été capables de rebuter un homme moins ferme, & moins attaché à Dieu que François. Cependant elles n'étoient pas les seules qu'il avoit à surmonter.

L'affaire dont il s'agissoit devoit être portée au Conseil du Duc, presque tout composé de parents ou alliés des Commandeurs des Ordres. Cet obstacle étoit suivi d'un autre. On a vu que François avoit fait passer bien des choses au Conseil contre le sentiment de la plûpart des Conseillers d'Etat, & qu'il l'avoit emporté sur eux plus d'une fois ; il avoit lieu de craindre qu'ils ne se fissent un plaisir malin de traverser un dessein qu'ils n'avoient jamais approuvé. Mais ce qui l'embarrassoit le plus, étoit la nature de l'affaire en question, & que les oppositions des deux Ordres paroissoient justes

& bien fondées. Pour entendre cette difficulté, il est nécessaire de reprendre les choses de plus loin.

La Religion Catholique ayant été bannie du Chablais & des Bailliages, le Pape Grégoire XIII, qui avoit prévu qu'elle pourroit un jour y être rétablie, prévit en même temps que si on laissoit usurper aux Hérétiques les Bénéfices tant séculiers que réguliers, la restitution des biens de l'Eglise pourroit être un obstacle à ce rétablissement. Il résolut donc de l'empêcher; & ce fut ce qui le porta à les unir aux Ordres militaires de S. Maurice & de S. Lazare. Il ne pouvoit pas prendre un parti plus sûr; il avoit besoin de personnes puissantes, qui pussent se mettre en possession de ces biens, & s'y maintenir malgré les efforts des Hérétiques. Les Ordres dont on vient de parler, faisant profession des armes, étant remplis de tout ce qu'il y a de personnes de qualité dans les Etats du Duc de Savoie, & ayant même ce Prince pour Grand-Maître, étoient en effet le plus fort parti qu'on pût opposer aux Hérétiques. Ils en furent eux-mêmes les premiers convaincus; & ne doutant point que s'ils s'opposoient aux Chevaliers dont on vient de parler, ils s'attiroient sur les bras toutes

Aug. de Sales. liv. 4. Annon. liv. 1.

les forces de la Savoie & du Piémont, ils les laisserent mettre en possession des biens qui leur avoient été donnés, & n'oserent entreprendre de les y troubler. Ce fut un surcroît de richesses pour ces deux Ordres ; & le Patronage du Duc de Savoie, qui donne toutes les Commanderies, en devint plus considérable.

Il falloit aller directement contre des intérêts si essentiels, pour persuader au Duc de consentir que les Bénéfices dont on vient de parler, seroient désunis des deux ordres, & rendus à leurs premiers possesseurs. Cependant la Religion Catholique ayant été rétablie dans le Chablais de la maniere qu'on l'a raconté, François eut assez de zele pour le proposer à ce Prince ; & il sut si bien lui persuader que la Religion Catholique ne pouvoit subsister long-temps sans cette réunion, qu'il consentit par écrit qu'il iroit à Rome la solliciter. Ce fut le motif du voyage dont on vient de parler. Il y obtint du Pape tous les Brefs nécessaires pour consommer cette grande affaire. C'est à l'exécution de ces Brefs que les Commandeurs des deux Ordres formerent l'opposition qu'on vient de rapporter.

Elle paroissoit d'autant mieux fondée, que Grégoire XIII, dans la Bulle qui

unissoit les Bénéfices du Chablais aux Ordres de S. Maurice & de S. Lazare, avoit expressément déclaré, qu'en cas que la Religion Catholique fût rétablie, les Commandeurs ne seroient obligés de donner aux Curés que la portion congrue, & qu'ils jouiroient du reste des revenus. Cet article avoit été exécuté; & ils prétendoient qu'on ne pouvoit pas exiger davantage.

Cependant Clement VIII n'avoit eu aucun égard à cette clause; & il avoit ordonné que les biens unis par Grégoire XIII retourneroient aux premiers possesseurs, sans faire aucune réserve au profit des deux Ordres. Il y avoit même quelque chose de plus; c'est que contre le style de la Cour Romaine, les parties intéressées à la restitution de ces biens n'avoient été ni citées, ni ouies; & que le Pape s'étoit contenté du consentement du Duc de Savoie, Grand-Maître des deux Ordres. Ils prétendoient sur cela appeller du Pape mal informé au Pape mieux informé, c'est-à-dire, engager cette affaire dans des longueurs dont on n'eût peut être jamais vu la fin.

C'est ce que François appréhendoit sur toutes choses; il étoit persuadé qu'on ne pouvoit pourvoir trop tôt le Chablais de

Pasteurs savants & éclairés ; & il désespéroit d'y en pouvoir mettre de ce caractere, tant que les Bénéfices seroient réduits à la portion congrue.

Dans cet embarras, où il ne prenoit point d'autre intérêt que celui de Dieu même & de la Religion, il eut recours à la priere, son refuge ordinaire lorsqu'il se voyoit exposé aux contradictions des hommes. Après s'y être rempli de force & de lumiere, il alla trouver le Duc, & lui présenta les Mémoires qu'il avoit dressés pour répondre aux plaintes des Commandeurs des deux Ordres.

Annon. liv. 1.

Ce Prince de son côté n'étoit pas peu embarrassé : il ne pouvoit pas nier qu'il n'eût donné son consentement à tout ce que François avoit négocié à Rome ; qu'il n'eût jugé lui-même la désunion des Bénéfices absolument nécessaire, & qu'il ne fût convaincu que sans cela la Religion Catholique ne pouvoit pas subsister long-temps dans le Chablais. D'ailleurs il estimoit assez François de Sales, pour ne lui pas donner le démenti d'une affaire qu'il n'avoit entreprise que par ses ordres.

Mais les Princes ont leurs intérêts particuliers à ménager comme les autres hommes ; & il prévoyoit de plus qu'il

alloit avoir des démélés avec la France, qui ne lui permettoient pas de mécontenter la Noblesse de ses Etats. L'expédient qu'il prit dans cette occasion, fut de remettre la conclusion de cette affaire à un autre temps, & de contenter François, en ménageant ses intérêts particuliers. Il lui offrit sur cela une somme considérable pour le dédommager des frais qu'il avoit faits pendant sa Mission dans le Chablais.

Il ne se contenta pas de la refuser; il offrit encore au Duc de travailler autant de temps à ses dépens, qu'il jugeroit à propos. Mais il lui représenta si fortement que de remettre la conclusion de l'affaire dont il s'agissoit à un autre temps, étoit la ruiner absolument, qu'il obtint enfin son consentement pour l'exécution des Brefs de Sa Sainteté. Après cela ce ne fut plus une affaire d'obtenir celui des Commandeurs: ainsi tout le monde étant d'accord, le Duc fit expédier des Lettres pour le Sénat de Chambery, par lesquelles il lui ordonnoit de vérifier sans modification les Brefs du Pape qui lui seroient présentés de sa part par le Coadjuteur de Geneve. François en fut lui-même le porteur: & les Brefs ayant été vérifiés, il partit pour le Chablais avec une commis-

Aug. de Sales, l. 4. Annon, liv. 1.

ſion expreſſe du Pape, de l'Eveque & du Duc de les mettre à exécution. Il y
1599. employa le reſte de l'année mil cinq cents quatre-vingt-dix-neuf, & une partie de l'année mil ſix cents.

Déja les Paſteurs rétablis, les Egliſes & les Monaſteres rébâtis, faiſoient prendre au Chablais une nouvelle face. La Religion Catholique s'y affermiſſoit tous les jours de plus en plus : & les peuples détrompés de leurs erreurs, commençoient à faire librement, & même avec zele, ce que pluſieurs avoient fait d'abord par des conſidérations humaines; lorſque l'héréſie, toujours attentive à tout ce qui pouvoit la favoriſer, fut ſur le point de rentrer dans cette belle Province. Ce fut à l'occaſion de la guerre
L'an. entre Henri IV Roi de France, & Char-
1600. les Emmanuel Duc de Savoie, pour la reſtitution du Marquiſat de Saluces.

Par le Traité de Vervins cette affaire avoit été renvoyée au Pape pour la régler à l'amiable. Mais le Duc de Savoie s'étant apperçu que Sa Sainteté, perſuadée du bon droit de la France, décideroit
Perefixe, Hiſt. de Henri le Grand. 3. part. enfin en ſa faveur, fit paroître tant de défiance, que le Pape en étant offenſé, ſe déporta de l'arbitrage, & remit les parties dans la liberté de vuider leur différent

comme elles le jugeroient à-propos. Le Duc vint en France en perſonne, pour traiter lui-même de cette affaire avec Henri IV. Mais, comme il n'agiſſoit pas de bonne foi, il s'en retourna ſans rien conclure.

Enfin, après pluſieurs négociations, les deux Princes ne pouvant s'accorder, la guerre fut ouvertement déclarée. Le Maréchal de Biron entra dans la Breſſe, qu'il ſoumit en peu de temps; Leſdiguieres dans la Savoie, qui fut auſſi conquiſe; & le Roi lui-même du côté de Fauſſigny & du Chablais, qui ne penſerent pas même à lui réſiſter.

A l'approche du Roi, la Ville de Geneve & les Suiſſes Proteſtants, irrités du rétabliſſement de la Religion Catholique dans le Chablais, lui offrirent de joindre leurs troupes aux ſiennes. Le Roi qui n'avoit pas eu le temps de lever une aſſez puiſſante armée pour ſe paſſer du ſecours de ſes Alliés, les accepta. Ainſi les Calviniſtes entrerent à main armée dans le Chablais & dans les Bailliages, pour y venger leurs injures particulieres, ſous prétexte d'aider Henri à obliger le Duc de Savoie de lui faire ſatisfaction.

Il eſt aiſé de s'imaginer en quel danger fut alors la Religion, le Duc de Savoie

Annon. liv. 1. ayant retiré toutes ses troupes dans ses Places, & n'y en ayant point qui osassent tenir la campagne. Déja les Pasteurs Catholiques chassés, leurs maisons & leurs Bénéfices occupés par les Hérétiques, donnoient lieu de tout craindre pour les nouveaux Catholiques, dont la foi encore chancelante n'avoit pas besoin de pareilles épreuves; lorsque François, Ibid. quoiqu'il eût tout à craindre de la fureur des Hérétiques, résolut de s'opposer Ezech. 13. 5. comme un mur pour la Maison d'Israël. Il commença par faire présenter au Roi une Requête fort respectueuse, par laquelle il le supplioit de distinguer dans cette guerre les intérêts de la Couronne de ceux de la Religion; de se souvenir qu'il étoit Roi Très-Chrétien; & qu'en qualité de Fils aîné de l'Eglise, il étoit obligé de la protéger, & de défendre à ses troupes de faire aucune violence aux Prêtres & aux Catholiques du Chablais & des Bailliages. Le Roi répondit à cette Requête aussi favorablement qu'il le pouvoit desirer; & il ordonna à tous ses Officiers de tenir la main à ce que la Religion Catholique ne souffrît point de son entrée dans la Province.

Ibid. Mais comme François alloit par-tout pour procurer l'exécution de ses ordres;

Il donna dans un parti qui le fit prisonnier, & le conduisit au Marquis de Vitry, qui commandoit pour le Roi dans la Province. Les hommes avoient en cela un dessein, & Dieu en avoit un autre. Le Marquis ayant appris qui il étoit, le reçut avec beaucoup d'honneur; & il fut si charmé de son entretien & de sa douceur, qu'il lui accorda tout ce qu'il voulut, & donna des ordres si précis, que les Pasteurs furent rétablis dans leurs maisons & dans leurs Bénéfices, & les Hérétiques contraints de les leur céder. Il lui offrit même de le faire connoître au Roi, & de le faire conduire à Chambery pour y saluer Sa Majesté. Mais François, après avoir témoigné la profonde vénération qu'il avoit pour ce grand Prince, répondit : *Qu'étant Sujet du Duc de Savoie, il croiroit manquer à son devoir, s'il alloit saluer Sa Majesté dans un temps où, les armes à la main contre son Prince, il l'avoit dépouillé d'une partie de ses Etats, & étoit prêt de s'emparer du reste.* Vitry ne fut point choqué de cette réponse; au contraire, il admira la fermeté de François; & il crut qu'il devoit estimer dans un Savoyard, ce qu'on auroit loué dans un Sujet du Roi dans une semblable conjoncture.

Ibid.

Ibid.

Cependant François profita si bien de

Annon. Liv. 1.

l'estime que Vitry avoit pour lui, qu'il se vit en état de faire une visite générale du Diocese de Geneve. Il l'entreprit avec un travail incroyable; & ce fut avec tant de succès, que malgré la guerre, il rétablit trente-cinq Paroisses, où il laissa des Pasteurs & des Missionnaires, qui soutinrent la Religion Catholique contre les efforts des Hérétiques.

La guerre cependant continua avec autant de gloire pour Henri le Grand, que de dommage pour le Duc de Savoie. La Bresse, le Comté Genevois & la Savoie conquise, la Citadelle de Bourg, Montmellian, les forts Châteaux de Conflans & de la Charbonniere, qui jusques-là avoient passé pour imprenables, réduits à se rendre, & les avenues de Tarentaise & de la Morienne saisies, ouvroient au Roi le chemin du Piémont. Tant de conquêtes faites avec tant de rapidité, allarmerent le Pape & les Princes d'Italie : ils s'entremirent d'un accommodement; & enfin la Paix fut conclue & publiée à Lyon, le dix septieme de Janvier, de l'an mil six cents un.

L'an 1601.

Aug. de Sales. l. 5. Annen. liv. 1.

Par cette paix, le Roi consentit que les Ducs de Savoie retinssent à perpétuité le Marquisat de Saluces, & rendit tout ce qu'il avoit conquis sur le Duc. En échange

du Marquisat, le Duc de son côté céda au Roi & à ses successeurs, Rois de France, les pays de Bresse, Bugey, Veromey, la Baronie de Gex, & généralement tout ce qui lui appartenoit le long du Rhône depuis la sortie de Geneve. On reprocha au Roi d'avoir été dans ce Traité la dupe des Princes d'Italie, qui l'avoient obligé de céder un Etat, qui, quoique d'une petite étendue, lui en ouvroit l'entrée, & mettoit le Duc de Savoie dans une dépendance absolue de la France.

Mais, dans la vérité, les deux Princes gagnerent à cet échange; & le Roi beaucoup plus que le Duc de Savoie. Pour un Marquisat éloigné de ses Etats, enclavé dans ceux de Savoie, de peu d'étendue, & qu'on ne pouvoit conserver qu'avec de fortes garnisons, qui consommoient deux fois plus de revenus qu'on n'en tiroit, il acquit un Pays de plus de vingt-cinq lieues, contigu aux siens, qui étendoit sa frontiere, où il y avoit plus de huit cents Gentilshommes, & qui étoit très-fertile & très-abondant, principalement en pâturages propres à nourrir les Haras. Le Duc de son côté, en acquérant le Marquisat, se tiroit une fâcheuse épine du pied, ou plutôt une épée qui lui traversoit le corps. Car pendant que les

François en étoient les Maîtres, il n'osoit ſortir de Turin qu'accompagné de quatre à cinq cents chevaux ; & il étoit obligé d'entretenir de fortes garniſons au milieu de ſes propres Etats : il ſe mit donc par-là en liberté ; mais il lui en coûta cher. Quoi qu'il en ſoit, on regarde comme une eſpece de miracle que les Calviniſtes euſſent ſi peu profité de la guerre, & que la Religion Catholique n'eût reçu aucune atteinte dans le Chablais. On en donna toute la gloire à François ; & dans la vérité, après Dieu, elle lui étoit due toute entiere. On doit auſſi une partie de ce ſuccès à la fermeté de Henri le Grand. Il ne voulut jamais permettre que les Hérétiques ſe prévaluſſent contre la Religion Catholique de la guerre qu'il faiſoit au Duc de Savoie ; il maintint toutes choſes dans l'état où il les avoit trouvées ; & le beſoin qu'il avoit des troupes des Calviniſtes, & les ſollicitations continuelles qu'on lui faiſoit, ne furent pas capables de le faire conſentir au rétabliſſement de l'erreur dans les lieux d'où elle avoit été bannie. Ce n'eſt pas la ſeule preuve de la ſincérité de la converſion de ce grand Prince ; on en verra d'autres dans la ſuite de cette Hiſtoire.

La Paix ayant rétabli par-tout la tran-

quillité & le bon ordre, François fut prié par les Syndics d'Annecy d'y prêcher le Carême : le peuple qui l'aimoit uniquement, souhaitoit avec passion de le revoir en chaire, après en avoit été privé pendant tant d'années que la Mission du Chablais avoit duré. L'entreprise étoit un peu forte, après tant de fatigues qu'il venoit d'essuier; mais il aimoit de son côté trop tendrement le peuple d'Annecy pour lui refuser ce qu'on lui demandoit de sa part avec tant d'empressement : il l'accorda donc ; & il étoit prêt de se mettre en chemin, lorsqu'il apprit que le Comte son pere étoit dangereusement malade. Il étoit d'un âge où les plus légeres maladies peuvent devenir mortelles. Ainsi sans attendre la confirmation de cette fâcheuse nouvelle, il se rendit en diligence au Château de Sales. Il trouva le Comte encore plus mal qu'on ne lui avoit mandé, mais qui ne laissoit pas de l'attendre pour recevoir de sa main les derniers Sacrements. François s'acquitta de ce devoir avec sa piété & sa fermeté ordinaire : il passoit les jours & les nuits auprès de lui; & quoiqu'il eût le cœur pénétré de la douleur la plus vive, dans la vue de la perte qu'il alloit faire, il eut la force de consoler sa sainte famille, & d'exhor-

August. de Sales, liv. 5.

ter lui - même son pere à la mort.

Mais Dieu voulut bien lui épargner le plus sensible de tous les déplaisirs qu'il eût pu recevoir, s'il en eût été témoin. Lorsque tout paroissoit désespéré, le malade se sentit soulagé; & les Médecins assurerent que s'il n'en guérissoit pas, il vivroit au moins assez pour donner à François tout le temps dont il avoit besoin pour prêcher le Carême à Annecy. Il partit sur cette assurance, après en avoir obtenu l'agrément de son pere: mais il avoit à peine prêché les premieres semaines, qu'on lui vint dire, comme il étoit prêt de monter en chaire, qu'il étoit mort, & que sa famille accablée d'affliction, l'attendoit pour lui rendre les derniers devoirs. Cette fâcheuse nouvelle le frappa d'autant plus vivement, qu'il s'y étoit moins attendu. Il aimoit son pere avec toute la tendresse dont un cœur aussi bien fait que le sien étoit capable, & il en étoit uniquement aimé: cependant après s'être recueilli un moment pour offrir à Dieu la perte qu'il venoit de faire, & se soumettre aux ordres souverains de sa justice, qui a condamné tous les hommes à la mort, il eut la force de monter en chaire, & de prêcher avec

autant

autant de zele & de présence d'esprit, que s'il ne lui fût rien arrivé de fâcheux. Le Sermon fini, il apprit lui-même à son Auditoire la perte qu'il venoit de faire, & lui demanda congé pour aller rendre à son pere les derniers devoirs.

Comme François n'étoit point de ces dévots insensibles, qui font gloire d'être durs, & de ne rien donner aux sentiments les plus indispensables de la nature, tout le monde admira sa fermeté; mais la surprise fut bien plus grande, lorsqu'on le vit revenir deux jours après continuer ce qu'il avoit commencé, & achever son Carême avec ce zele & cette éloquence pour laquelle tout le monde sait qu'il faut une fort grande liberté d'esprit. Mais ce n'est pas sans raison que l'Apôtre dit que *Rom.* 17. le juste vit de la foi. C'est elle qui le soutient dans toutes les traverses de la vie; & si elle n'empêche pas de les ressentir, elle éleve au moins l'ame à ce dégré de force qui paroît au commun des hommes une espece d'insensibilité, mais qui n'est en effet qu'une soumission respectueuse aux ordres de la Providence.

François apprit dans ce même temps que les Hérétiques se prévaloient de la cession qui avoit été faite au Roi de France du Bailliage de Gex. C'étoit celui

des trois dont on a parlé, où la Religion Catholique avoit fait moins de progrès; il étoit, comme les autres, du Diocese de Geneve; mais ayant changé de Souverain, François n'y pouvoit plus agir avec l'autorité qu'il avoit du temps qu'il appartenoit au Duc de Savoie. D'ailleurs comme le Rhône le sépare des deux autres, l'accès en est plus difficile; & François, sans la protection du Roi de France, ne pouvoit qu'avec un fort grand danger y étendre sa Mission. Il voyoit cependant avec un extrême regret trente-cinq Paroisses, dont ce Bailliage est composé, enveloppées dans l'erreur, ou prêtes à y retomber.

Aug. de Sales. liv. 5.

Ce fut ce qui lui fit concevoir le dessein d'aller à la Cour de France, pour obtenir du Grand Henri la permission de travailler à la conversion des Peuples de ce Bailliage, comme il avoit fait à celle du Chablais & des deux autres Bailliages. Il le proposa à l'Evêque de Geneve, qui n'avoit pas moins de zele que lui pour la Foi, mais qui étoit bien moins en état d'agir.

Une raison particuliere le confirma dans ce dessein. Il est certain que ses rares qualités & sa grande réputation obscurcissoient celle de l'Evêque de Geneve.

Quelque attention qu'il eût à ne rien faire que dépendamment de lui & par ses ordres, il avoit remarqué que quelque-uns des anciens domestiques de l'Evêque en avoient pris de l'ombrage, & tâchoient à lui inspirer de la jalousie. Il étoit persuadé que la vertu du Prélat le mettoit au-dessus de ces sortes d'impressions ; mais comme il connoissoit aussi la délicatesse infinie du cœur humain, & le penchant qu'ont les personnes âgées & incommodées à se laisser gouverner, il crut qu'il devoit éloigner de ses yeux un objet qui pourroit à la fin lui devenir désagréable. Il lui proposa donc le dessein qu'il avoit d'aller à la Cour de France, mais il se garda bien de lui en dire tous les motifs; il ne lui parla que de la conversion du Bailliage de Gex, & du besoin qu'il avoit d'être appuié de l'autorité du Roi de France pour y réussir. *Aug. de Sales. Ibid. Annon Liv. I.*

L'Evêque approuva le dessein & le motif; & pour lui attirer plus de considération, il convoqua une Assemblée générale du Clergé de Geneve, pour le faire députer à la Cour de France. L'acte de sa députation lui ayant été remis, il prépara toutes choses pour son départ, & partit quelques jours après. Mais comme, pour réussir dans son dessein, il avoit besoin de

ſe faire des amis à la Cour de France, il prit ſon chemin par la Bourgogne, dans le deſſein d'y voir le Baron de Luz, qui commandoit pour le Roi dans la Province, & d'obtenir de lui des Lettres de recommandation aux amis qu'il avoit à la Cour. Il connoiſſoit particulierement le Baron, & avoit même beaucoup de part à ſon amitié. Il le trouva à Dijon, & en fut reçu avec de grands témoignages d'eſtime & de vénération. Les honneurs qu'il lui fit, lui attirerent les viſites & les compliments des principaux du Parlement; & ce fut dans cette occaſion qu'il s'acquit ſi bien leur bienveillance, qu'il fut obligé d'y retourner depuis, pour ſatisfaire à la paſſion qu'ils avoient de le revoir & de l'entendre.

Le Baron lui donna toutes les Lettres dont il avoit beſoin pour les perſonnes qui avoient le plus de crédit à la Cour: il écrivit même à Sa Majeſté en ſa faveur; & il lui dit tant de bien du Coadjuteur de Geneve, qu'il prépara ſon eſprit à cette haute eſtime dont ce grand Prince lui donna depuis des marques ſi éclatantes, qu'elle lui attira l'envie de pluſieurs perſonnes puiſſantes qui entreprirent de le perdre. Ils y euſſent peut-être réuſſi, s'il eût eu à faire à un Prince moins éclairé,

ou plutôt si sa vertu ne l'eût mis à couvert du soupçon même du crime dont on prétendit le noircir.

Mais quelque lieu qu'eût François de compter sur la recommandation du Baron de Luz, comme il s'agissoit d'une affaire de Religion, & qu'il avoit une commission expresse du Pape de travailler à la conversion du Bailliage de Gex, il crut qu'il devoit s'appuier du crédit de l'Evêque de Camerin, Nonce de Sa Sainteté auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne. La premiere visite qu'il rendit à Paris, fut à ce Prélat qu'il avoit connu à
Rome. Il l'informa du sujet de son voya- 1602.
ge, & lui demanda sa protection auprès du Roi. Le Nonce qui n'avoit pas oublié la considération où le Coadjuteur de Geneve étoit auprès du Pape, la lui promit toute entiere, & se chargea de le présenter lui-même à Sa Majesté. Ils furent ensemble à l'Audience. François complimenta le Roi d'une maniere qui lui acquit l'estime de toute la Cour; il lui présenta les Lettres de l'Evêque de Geneve, & celles du Baron de Luz; & le Nonce expliqua un peu plus au long que François n'avoit fait dans son compliment, le sujet qui l'obligeoit de recourir à la protection de Sa Majesté.

Le Roi, qui étoit le meilleur, aussi bien que le plus grand Prince du monde, reçut François avec cette bonté qui le faisoit adorer de ses Peuples & des Etrangers; il l'écouta favorablement; & après lui avoir dit qu'il n'avoit pas oublié tout le bien qu'il avoit oui dire de lui, lorsqu'il étoit en Savoie, il le renvoya à Villeroy, Secretaire d'Etat, à qui il ordonna de lui faire le rapport des propositions que François lui auroit faites.

Les Calvinistes étoient alors fort puissants à la Cour de France; la liberté que l'Edit de Nantes leur avoit donnée de professer publiquement leur Religion, y en avoit attiré un grand nombre; les Charges & les Emplois en étoient remplis: plusieurs des plus grands Seigneurs de la Cour étoient de cette Secte; le Roi lui-même, qui y avoit été élevé, quoique sincérement Catholique, en considération des services qu'ils lui avoient rendus, ne pouvoit s'empêcher de les favoriser; leur crédit balançoit souvent celui des Catholiques, & l'emportoit même quelquefois. Ainsi François ne pouvoit que trouver de grandes oppositions à l'exécution de ses desseins.

August. de Sales. liv. 5. En effet, étant entré en conférence avec Villeroy, il rejetta bien loin la proposition qu'il lui fit de rétablir la Reli-

gion Catholique dans le Bailliage de Gex. Il lui dit sur cela, qu'il y avoit trop peu de temps que ce pays appartenoit à la France, & qu'il étoit trop éloigné du centre de la Monarchie, pour entreprendre d'y faire un changement si considérable; qu'il ne pouvoit servir qu'à rendre le Gouvernement odieux, & à faire soulever les peuples, ce qui leur seroit d'autant plus aisé, que Geneve & les Suisses Protestants ne manqueroient pas de favoriser leur révolte; que le Roi, qui dans le Traité de Vervins avoit fait comprendre les Suisses parmi ses Alliés, ne pourroit se résoudre à rompre avec eux; que la France épuisée par les guerres civiles & étrangeres avoit besoin de repos; que le Roi n'avoit accordé l'Edit de Nantes, si favorable aux Calvinistes, que pour les obliger à quitter les armes; que ce qu'il proposoit ne seroit que trop suffisant pour les porter à les reprendre; que plusieurs d'entre eux, qui n'avoient point d'autre métier que la guerre, s'ennuyoient déja de la paix; qu'il ne leur falloit qu'un prétexte pour la rompre; qu'ils ne manqueroient pas d'accourir au secours de leurs freres; qu'ainsi, au lieu de rétablir la Religion Catholique, on ne feroit que rallumer la guerre qu'on avoit eu tant de

peine à éteindre, & fortifier d'autant plus le Calvinisme, qu'on auroit fait de vains efforts pour le détruire.

Il ajouta qu'il étoit lui-même trop zélé pour la Religion Catholique, pour n'en pas souhaiter le rétablissement dans tous les lieux dont elle avoit été bannie; mais qu'il falloit attendre du temps les circonstances favorables à un si grand dessein; & qu'en matiere d'affaires d'Etat, il valoit mieux ne point entreprendre, que de le faire sans être assuré de réussir.

François répondit à ce raisonnement de Villeroy, que personne n'avoit jamais douté qu'un Prince aussi puissant que le Roi de France ne fût en état de faire dans ses Etats ce que le Duc de Savoie venoit d'entreprendre dans les siens avec tant de hauteur & de succès; qu'il avoit assisté au Conseil du Duc, lorsqu'on y avoit proposé le rétablissement de la Religion Catholique dans le Chablais, & dans les Bailliages de Gaillard, Terny & de Gex; que plusieurs de ceux qui y avoient opiné, avoient insisté sur les mêmes inconvénients qu'il venoit de proposer; que cependant le Duc, qui étoit un Prince très-éclairé, n'y avoit eu aucun égard; qu'ils ne l'avoient pas empêché de réussir dans son entreprise; qu'aujourd'hui même,

qu'il avoit l'honneur de lui parler, si le Bailliage de Gex étoit encore des Etats du Duc, il ne feroit aucune difficulté de travailler sous ses ordres au grand dessein qu'il lui proposoit : qu'il connoissoit les peuples & le pays dont il s'agissoit, & qu'il le prioit de lui faire la grace de vouloir bien s'en rapporter à ce qu'il lui en diroit ; que les peuples de Gex n'étoient point en état de se soulever ; qu'accoutumés à une vie tranquille, ils craignoient plus les risques & les ravages de la guerre, que tout ce qui pourroit leur arriver d'ailleurs ; qu'ils étoient si peu de chose à l'égard de la France, qu'ils n'oseroient même concevoir le dessein de se soulever contre elle ; que la Noblesse étant presque toute Catholique, & prête par conséquent à exécuter les ordres du Roi, ils ne trouveroient pas au besoin un Chef qui voulût les commander : que la République de Geneve avoit trop d'intérêt à se conserver la protection de la France, pour oser s'opposer aux volontés du Roi ; que l'alliance de Sa Majesté étoit trop nécessaire aux Suisses, pour s'exposer à la rompre en soutenant des rebelles ; qu'ils étoient persuadés que la Maison d'Autriche, qui les regardoit eux-mêmes comme des Sujets révoltés, n'attendoit

que l'occasion de les remettre sous le joug; que la France étoit seule capable de s'y opposer avec succès, & qu'on pouvoit juger, par l'appréhension qu'ils avoient eu de se brouiller avec le Duc de Savoie, en soutenant les fugitifs du Chablais, s'ils étoient dans la disposition de rompre avec la France.

Il ajouta qu'il ne prétendoit point qu'on usât de contrainte à l'égard des peuples du Bailliage de Gex, mais seulement qu'ils fussent sur le pied où étoit le reste de la France; qu'y ayant été réuni, il étoit juste qu'il en suivît les Loix; que les mêmes Edits qui permettoient presque partout l'exercice libre de la Religion Prétendue Réformée, ordonnoient aussi que la Religion Catholique seroit rétablie dans tous les lieux d'où elle avoit été bannie; que le Bailliage de Gex se trouvoit dans le cas, puisqu'on ne pouvoit pas nier qu'il n'y avoit pas un siecle que la Religion Catholique étoit la seule dont on faisoit profession dans le pays : Qu'il le supplioit donc d'obtenir de Sa Majesté qu'il pût sous sa protection travailler à la conversion de ces peuples qui faisoient partie du Diocese de Geneve; qu'il lui fût permis d'y envoyer des Missionnaires, & qu'il lui plût de favoriser le rétablissement de

l'ancienne Religion dont le Roi lui-même faisoit une profession si édifiante : Qu'en protégeant la cause de Dieu, il seroit son protecteur & l'appui de son Trône ; qu'il ne permettroit pas que ses bonnes intentions fussent traversées par des révoltes & des évenemens que toute la prudence humaine ne pouvoit prévoir ; qu'il falloit donner quelque chose à la Providence, & être persuadé qu'elle n'abandonnoit jamais les Princes qui employoient leur autorité pour une cause aussi juste que celle de l'Eglise Catholique.

Le discours de François plut si fort à Villeroy, qu'il le lui demanda par écrit ; il le lui donna sur le champ, & Villeroy lui promit de faire à Sa Majesté un rapport aussi favorable qu'il le pourroit souhaiter. Le départ du Roi pour Fontainebleau l'empêcha de le faire aussi-tôt qu'il l'avoit résolu ; ainsi François se vit obligé de rester à Paris plus long-temps qu'il n'en avoit eu dessein.

Mais pendant qu'il travaille si avantageusement pour l'Eglise, Dieu de son côté travaille à rétablir sa réputation de cette maniere éclatante qui vient enfin à bout des entreprises les plus difficiles. La Cour & Paris sembloient disputer à qui en marqueroit le plus d'estime ; ceux qui Aug. liv. 1.

avoient accompagné le Roi en Savoie, publioient ce qu'ils y avoient appris de sa piété, de son savoir, des travaux infinis qu'il avoit soufferts pour rétablir la Religion Catholique dans le Chablais & dans les Bailliages, des dangers qu'il y avoit courus, & de la générosité avec laquelle il avoit si souvent exposé sa vie pour la conservation de la Foi. D'autres racontoient les conférences qu'il avoit eues avec Beze, les avantages qu'il y avoit remportés sur ce fameux Ministre, & la nécessité où il l'avoit réduit de rentrer dans l'Eglise Catholique, s'il avoit suivi les mouvements de sa conscience, ou plutôt si un faux honneur & les commodités temporelles ne s'y fussent pas opposées. La Princesse Marie de Luxembourg, Duchesse de Mercœur, qui étoit à Rome lorsqu'il y vint pour les affaires qu'on a racontées, se faisoit un plaisir d'apprendre à tout le monde l'estime & la considération où elle l'avoit vu auprès du Pape & des Cardinaux, & la réputation d'un des plus habiles hommes du siecle, qu'il s'y étoit acquise par les savantes réponses qu'il avoit faites aux questions qui lui avoient été proposées dans l'examen dont on a parlé.

Ce qu'on voyoit de lui avoit tant de rapport à ce qu'on en disoit, & sa con-

duite répondoit si bien à la haute opinion qu'on avoit de sa vertu, qu'on forma le dessein de l'arrêter en France, en lui procurant un Evêché plus considérable & moins pénible que celui de Geneve.

On apprit dans ce même temps que le Prédicateur qui avoit été nommé pour prêcher le Carême suivant à la Cour, ne le pouvoit pas faire, à cause de quelque accident qui lui étoit survenu. On résolut Ibid.
aussi-tôt de donner sa place au Coadjuteur de Geneve ; & les Duchesses de Mercœur & de Longueville se chargerent de lui en faire la proposition. Il la rejetta d'abord sur le peu de temps qu'il avoit pour se préparer : mais il se rendit enfin à leurs instances, dans l'espérance qu'il eut de faire quelque fruit dans un lieu où l'on avoit bien besoin d'un Prédicateur aussi habile & aussi désintéressé que lui.

En effet, la Cour de France n'étoit pas seulement remplie de Calvinistes, mais d'impies & de libertins, fruits malheureux d'une longue guerre civile dont on ne faisoit que de sortir. François, dans le dessein de rendre ses Sermons utiles à tout le monde, entreprit de combattre tout à la fois l'hérésie & l'impiété. Comme il n'y avoit rien de bas & de rampant dans ses Discours, il n'y avoit aussi rien

d'affecté ni de trop étudié; tout y étoit grave, fort, judicieux, solide, & plein de cette éloquence majestueuse qui convient si bien à la parole de Dieu, & dont les Prophêtes nous ont laissé de si excellents modeles. Il les étudioit continuellement; ou pour mieux dire, il en faisoit le sujet de ses prieres & de ses méditations; car il ne lisoit jamais l'Ecriture Sainte qu'à genoux, & avec un respect aussi profond, que si Dieu lui eût parlé sans voile & à découvert.

Plein des grandes idées dont ce Livre admirable est une source si féconde, au lieu de flatter l'ignorance & le vice, ou de n'en parler qu'à demi par des considérations de fortune, toutes ses vues dans ses Sermons n'alloient qu'à tirer les ames de la profonde ignorance où il les voyoit plongées, qu'à déraciner les erreurs & les vices, qu'à frapper les esprits de la frayeur des jugements de Dieu, à leur persuader de penser sérieusement à leur salut, & à tâcher d'amollir la dureté de leurs cœurs, en les portant à une solide conversion & à un véritable changement de vie.

Ces matieres importantes ayant fait le sujet de ses premiers discours, comme il vit que les Catholiques & les Calvinis-

tes charmés de la beauté de sa Morale, couroient à l'envi à ses Sermons, il entreprit la Controverse, mais d'une maniere qui fut d'autant plus utile qu'elle étoit moins commune. Il ne s'attacha point à combattre en particulier les Dogmes des Calvinistes; il attaqua la Secte même dans ses principes & dans son établissement; il prétendit qu'on ne pouvoit faire son salut parmi les Calvinistes, parce qu'ils n'étoient & ne pouvoient être la véritable Eglise; & il prouva cette proposition, en soutenant que leur ministere étoit sans autorité, & leurs Ministres sans Mission légitime.

Il rapporte sur cela ce que Beze * témoigne lui-même, qu'après la mort de Pavena, premier Martyr prétendu de l'Eglise Réformée, ses Disciples, qui n'étoient que des artisants & des laïques, étant dispersés çà & là, avoient les premiers établi les Eglises Prétendues Réformées de Metz, d'Orléans, de Senlis & d'Aubigny.

* *Dans ses Portraits.*

Il ajouta que le même raconte dans son Histoire, que Pierre Leclerc, Cardeur de son métier, fut établi Ministre de Meaux par une troupe de Cardeurs & de Foulons; que l'Eglise Calviniste de Paris n'avoit pas une origine plus légitime;

que son premier Ministre avoit été un jeune homme, nommé Masson la Riviere, qui fut de même appellé au ministere par une compagnie de laïques; que la plûpart de leurs Eglises avoient été établies de la même maniere, c'est-à-dire, par des gens qui n'avoient, ni l'autorité, ni le pouvoir d'ordonner des Ministres légitimes; que les Ministres d'aujourd'hui, descendants de ceux-là, ne pouvoient pas avoir plus d'autorité, c'est-à-dire, qu'ils n'en avoient point, puisqu'ils avoient reçu leur pouvoir de gens qui n'en avoient pas eux-mêmes.

Ces faits appuiés de l'autorité de Beze, étoient d'ailleurs si publics & si constants, qu'il n'y avoit aucun moyen de les nier.

François prétendit que les Calvinistes ne pouvoient se justifier qu'en prouvant par l'Ecriture Sainte, qui étoit selon eux la seule regle de la Foi, que des laïques pouvoient ordonner des Ministres légitimes; mais en même temps il les défia de le faire, & soutint qu'ils n'y pourroient trouver, ni aucun passage, ni aucun exemple qui autorisât de pareilles Ordinations. Il en rapporta sur le champ plusieurs qui prouvoient le contraire; & soutint que depuis seize cents ans, c'est-à-

dire, depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à nous, l'Egliſe avoit toujours rejetté de ſemblables Ordinations, & les avoit condamnées comme illégitimes, ſans qu'on pût montrer aucune ſociété chrétienne qui les eût approuvées.

Il en conclut, qu'où il n'y avoit point de Miſſion & d'Ordination légitime, il n'y avoit point de Paſteurs; qu'où il n'y avoit point de Paſteurs, il n'y avoit point de Sacrements; & qu'où il n'y avoit point de Sacrements, il n'y avoit point de véritable Egliſe; ce qui étoit la véritable ſituation des Calviniſtes.

Ce diſcours, ſoutenu de l'éloquence, des figures, & ſur-tout de l'autorité de l'Ecriture Sainte, des Peres, & de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, fit une forte impreſſion ſur l'eſprit des Peuples prévenus en faveur du Calviniſme. On ſe mit en vain en devoir d'y répondre; les Miniſtres conſultés ne s'accordoient pas entre eux; les uns prétendoient avoir eu la Miſſion ordinaire; les autres avoient recours à l'extraordinaire: mais ne pouvant répondre aux objections qu'on leur faiſoit, il ne fut pas en leur pouvoir d'empêcher qu'on ne vît clairement qu'ils avoient uſurpé le miniſtere, ſans pouvoir convenir entr'eux de l'autorité qu'ils avoient eue de le faire.

L'embarras des Ministres sur une question si importante, & d'où dépandoit la justification de tout ce qu'ils avoient entrepris contre l'Eglise Catholique, scandalisa bien des gens. La Comtesse de Perdrieuville fut de ce nombre; elle étoit de ces prétendues Savantes, dont toute la capacité se réduit à une forte prévention, à une obstination presque invincible, & à quelques passages de l'Ecriture Sainte mal entendus qu'elle citoit à tout propos; son attachement à la nouvelle Secte ne pouvoit être plus fort, & son estime pour les Ministres alloit jusqu'à l'admiration. Le hasard ou la curiosité la conduisirent au Sermon de François dont on vient de parler. Elle en fut frappée; elle consulta les Ministres qui ne la satisfirent point; elle retourna à François, & lui demanda des Conférences particulieres. C'étoit son fort; il ne faisoit, pour ainsi dire, qu'ébaucher en Chaire ce qu'il ne manquoit jamais d'achever dans la conversation. Ceux qui ont fréquenté les Calvinistes savent que la prévention & la présomption sont les plus grands obstacles à leur conversion. L'humilité & la docilité sont des vertus qu'ils ne connoissoient presque point. Accoutumés à être les arbitres de leur créance, & à ne se soumettre qu'à

August. de Sales. liv. 5. Annon. liv. 1.

Ibid.

l'autorité de l'Ecriture Sainte, dont ils sont eux-mêmes les interpretes ; ils se croient au-dessus de toute instruction : disposition terrible pour quitter l'erreur, & pour rentrer dans le chemin de la vérité.

François eut à combattre toutes ces difficultés dans l'instruction de la Comtesse. Mais enfin il la convertit si parfaitement, qu'elle ramena à l'Eglise Catholique toute sa famille, qui étoit des plus nombreuses. Sa conversion fut suivie de celle de l'illustre Maison de Raconis, dont un, encore plus touché que les autres, entra parmi les Capucins, & y mena toujours depuis une vie très-exemplaire.

Le discours dont on vient de parler, fut suivi de plusieurs autres de la même force ; & Dieu continuant de donner sa bénédiction au zele de François, il convertit un si grand nombre d'Hérétiques, des plus obstinés, que le Cardinal du Perron, qui en fut témoin, ne put s'empêcher de dire ; *qu'il n'y avoit point d'Hérétiques qu'il ne fût assuré de convaincre : mais que pour les convertir, c'étoit un talent que Dieu avoit réservé à Monsieur de Geneve.*

Il est vrai qu'outre qu'il étoit très-habile, & qu'il avoit étudié à fond les matieres de Controverse, il parloit avec une grace extraordinaire, & avoit une adresse

singuliere à s'insinuer dans les esprits. Sa patience & son incomparable douceur lui gagnoit tous les cœurs ; & les Calvinistes mêmes, qui le regardoient comme le destructeur de leur Religion, ne pouvoient s'empêcher de l'estimer & de l'aimer.

Mais la conversion des Hérétiques ne fut pas la seule à laquelle il travailla avec succès ; il ne réussit pas moins à celle de plusieurs Catholiques très-corrompus ; & qui ayant vieilli dans le crime, avoient presque désespéré de leur salut. Les maladies du cœur ne sont pas moins difficiles à guérir que celles de l'esprit ; & il est même souvent plus aisé d'éclairer l'un, que de délivrer l'autre d'une habitude invétérée. L'erreur reconnue se fait hair, on y renonce sans peine ; il n'en est pas de même du penchant qu'on a pour les plaisirs ; on a beau en reconnoître l'abus, on ne laisse pas de les aimer ; l'esprit convaincu n'entraîne pas toujours le cœur ; on connoît & l'on sent son mal, & on ne peut se résoudre d'en guérir.

François avoit sur cela une maxime qui ne sauroit être trop suivie ; il tenoit qu'il ne falloit point flatter le crime, mais qu'il falloit ménager les pécheurs ; il faisoit du péché les peintures les plus affreuses, mais il ne pouvoit souffrir qu'on peignît la ver-

tu d'une maniere capable de la faire haïr, ou d'en rebuter ; il vouloit au contraire qu'on n'épargnât rien pour en découvrir tous les charmes ; & quand il avoit jetté la terreur dans les esprits par la crainte des jugements de Dieu, & des suites funestes du libertinage, il parloit d'une maniere si touchante de la paix du cœur, de la tyrannie des passions, de la joie d'une bonne conscience, & de cette béatitude anticipée que produit l'espérance d'une meilleure vie, qu'on ne pouvoit s'empêcher d'avoir envie de devenir vertueux ; il soutenoit qu'un zele amer avoit plus perdu d'ames qu'il n'en avoit sauvées ; & qu'il savoit par expérience que bien des gens prêts à sortir du crime, s'y étoient replongés par une espece de désespoir, causé par une conduite mal ménagée, sur-tout dans les commencements d'une conversion.

François, févere à lui-même, n'avoit que de la douceur pour les autres : ce n'étoit pas une molle condescendance qui flatte le crime, sous prétexte de ménager le pécheur ; c'étoit une conduite prudente accommodée aux divers caracteres, & aux différents besoins du prochain ; il pleuroit souvent devant ses pénitents les péchés qu'ils ne pleuroient pas eux-mêmes,

& leur inspiroit par son exemple la douleur qu'ils devoient ressentir, & la conduite qu'ils devoient garder pour éviter les rechûtes; il exerçoit sur lui-même les rigueurs qu'ils ne se pouvoient résoudre d'embrasser; & par-là, où il leur obtenoit de Dieu l'esprit de pénitence, ou il les portoit à s'y soumettre : il mêloit ses larmes avec celles de ceux qu'il voyoit véritablement touchés; il veilloit, il prioit, il jeûnoit, & soulageoit leurs peines, en les partageant avec eux : mais quand il trouvoit des ames fortes, dégagées, capables de tout entreprendre pour Dieu, il avoit une conduite exacte, ferme, élevée; il les menoit par les voies de la sainteté la plus sublime : c'est ce qu'on verra par la maniere dont il en usa à l'égard de la Barone de Chantal.

Par cette conduite si prudente & si charitable, se faisant tout à tous, il gagna à Dieu une infinité d'ames, qu'une maniere d'agir plus sévere & moins ménagée auroit apparemment perdues. Les hommes sont naturellement libres; ils ne peuvent oublier l'indépendance pour laquelle ils avoient été créés; la rigueur les rebute, la douceur les gagne. Heureux ceux qui étant appellés de Dieu à la conduite des ames, savent également éviter une con-

duite trop molle, & une maniere d'agir trop rigoureuse.

Le Carême étant fini, les Duchesses de Longueville & de Mercœur, qui ne doutoient point que François, qui avoit fort peu de revenu, & qui ne laissoit pas de faire des aumônes, même au-delà de ses forces, ne pouvoit que manquer de beaucoup de choses, lui envoyerent par un Gentilhomme une bourse fort riche, remplie d'écus d'or au Soleil. François en regarda l'ouvrage sans l'ouvrir; puis la rendant au Gentilhomme, il le pria de remercier les Princesses de sa part, de l'honneur qu'elles lui avoient fait d'être si assidues à ses Sermons, & d'avoir contribué par leur bon exemple au fruit qu'ils avoient pu faire: que c'étoit là toute la récompense qu'il en attendoit en ce monde, & qu'il donnoit gratuitement ce qu'il avoit reçu libéralement de la bonté de Dieu. Le Gentilhomme insista, & lui dit que les Princesses lui avoient expressément défendu de rapporter cette bourse. François répondit que si elles faisoient difficulté de reprendre ce qu'elles avoient eu dessein d'offrir à Dieu en la personne d'un de ses Ministres, elles lui feroient une offrande beaucoup plus agréable en le donnant aux pauvres qui en avoient

Aug. de Sales, liv. 5. Annee. liv. 1.

plus de besoin que lui. Il refusa de même plusieurs présents considérables, que des personnes de la premiere qualité lui envoyerent. Une maniere d'agir si désintéressée augmenta sa réputation à un point, qu'on ne parloit à Paris que *du saint Evêque de Geneve*; car on ne l'appelloit point autrement : il y avoit presse à se mettre sous sa conduite, & l'on recevoit ses avis comme des oracles sortis de la bouche de Dieu même.

Quoi-qu'il ne fût pas encore Evêque de Geneve, le Roi & la Cour l'appelloient toujours M. de Geneve.

Quelques jours après Pâques, le Roi revint à Paris; François s'attendoit qu'il lui donneroit audience sur l'affaire dont il avoit conféré avec Villeroy. Mais Sa Majesté, qui avoit oui parler au Cardinal du Perron avec de grands éloges des excellents discours qu'il avoit faits dans la Chapelle du Louvre pendant le Carême, eut envie de l'entendre. Les Députés de Geneve, qui étoient alors à la Cour pour des affaires importantes, assisterent à cette Prédication : François s'y surpassa; & le Roi lui-même fut si charmé de son Discours, que se tournant du côté des Députés de Geneve, il leur dit tout haut, le Sermon fini : *Hé bien, Messieurs, que dites-vous du Sermon de votre Evêque?* *Sire*, répondit l'un des Députés, *si le Duc de Savoie avoit contre nous d'aussi bonnes*

Annon. liv. 1.

bonnes raisons que lui, nous rendrions bientôt le Siege Episcopal, & peut-être serions-nous tous de sa Religion. Le Roi ajouta qu'ils avoient raison; qu'il n'avoit jamais oui un Prédicateur plus touchant, ni qui eût plus d'onction, & dont la vie & les actions soutinssent mieux ce qu'il prêchoit. On dit qu'il eut dès-lors le dessein de le retenir en France, en lui donnant un Evêché considérable. En effet, nous le compterions aujourd'hui parmi nos plus saints & nos plus illustres Prélats, si son humilité ne se fût opposée aux intentions de Sa Majesté. *Ibid.*

On reçut dans ce même temps la nouvelle de la mort de Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur. Ce Prince avoit pris Albe-Royale sur Mahomet III; & il avoit mené à ses dépens des troupes au secours de l'Empereur au premier voyage qu'il fit en Hongrie. Ses belles actions porterent Rodolphe II à le faire Général de ses armées; & ce fut en revenant de défendre Canise, assiégée par les Turcs, qu'il mourut à Nuremberg. Comme il étoit beau-frere du Roi * prédécesseur de Sa Majesté, Elle voulut qu'on lui fît tous les honneurs qu'on auroit pu rendre à un Prince du Sang. La Duchesse de Mercœur, sa veuve, n'oublia rien pour mar-

* *Henri III.*

quer ſa douleur, & pour honorer la mémoire d'un ſi grand Prince : elle fit faire les préparatifs de ſa pompe funebre dans Notre-Dame de Paris ; & François fut prié de ſa part d'en faire l'Oraiſon funebre. Ce fut donc en préſence des Princes & des Prélats de France, & d'un nombre infini de peuple, qu'il fit cet excellent Diſcours, qui fut depuis imprimé.

Il y donne à ce vaillant Prince les juſtes louanges que méritoient ſa vie tant de fois expoſée, & ſon ſang ſi ſouvent répandu pour la cauſe de Dieu & de la Religion ; mais il releva particuliérement ſa piété envers Dieu, ſa modération dans ſes proſpérités & dans ſes conquêtes, ſon humanité envers les vaincus, ſa douceur envers ſes ſoldats, le ſoin qu'il avoit de ménager leur vie, ſa tendreſſe envers les pauvres, & la juſtice qu'il rendoit aux peuples, avec autant d'exactitude que s'il eût été leur pere, & non pas un Général d'armée, que la néceſſité réduit ſouvent à ſouffrir de grandes injuſtices.

Il conclut que ſi les vices deshonorent les hommes, de quelque condition qu'ils ſoient, il eſt encore plus honteux aux Grands d'être vicieux ; que plus ils ſont expoſés aux yeux des hommes & élevés au-deſſus des autres, plus ils doivent être

attentifs à ne rien faire qui soit indigne du rang auquel Dieu les a élevés; qu'une grandeur brutale, soutenue seulement d'un faste odieux, n'a rien que de méprisable; que plus on a reçu de Dieu, plus on lui doit de reconnoissance; que les Rois mêmes doivent se faire gloire de tenir de lui toute leur grandeur; & qu'en général, il n'y a personne qui ne doive souvent faire réflexion à ce point fatal, où l'on ne meurt que pour revivre heureux ou malheureux pour toute une éternité. Ce Discours fut reçu avec de grands applaudissements; & François, malgré sa répugnance, fut obligé d'accorder aux instances de la Duchesse de Mercœur qu'il seroit rendu public.

Ce fut dans ce même temps que le Cardinal de Berule lui communiqua le dessein qu'il avoit d'établir les Carmelites en France. François qui estimoit ce saint Ordre autant qu'il mérite de l'être, approuva son projet: il n'oublia rien pour contribuer à cet établissement: il employa les amis qu'il avoit à Rome; & comme le Pape l'estimoit beaucoup, il se servit de tout le pouvoir qu'il avoit sur son esprit, pour avancer cette sainte entreprise. Le succès répondit enfin à l'attente & aux soins de ces deux grands hommes; & l'on

voit encore aujourd'hui cet Ordre si plein de vertus, soutenu de tant de personnes saintes, qu'on ne sauroit douter que leurs prieres n'attirent tous les jours de nouvelles bénédictions sur le Royaume.

Il n'y avoit plus d'assemblées de piété dans Paris, où François ne fût invité. On ne faisoit plus de projet de dévotion, qu'on ne lui communiquât, ni d'affaire importante pour la gloire de Dieu, qu'il ne fût consulté. A peine lui étoit-il permis, après tant de fatigues, de donner quelques heures au repos, dont la nature ne peut se passer. Il n'oublioit pas cependant la principale affaire pour laquelle il étoit à Paris; & comme elle l'obligeoit d'aller souvent à la Cour, elle lui donna lieu d'entretenir souvent le Roi en particulier. Ce grand Prince, qui estimoit sa vertu & son savoir, lui proposoit souvent des affaires de conscience, & même des plus délicates, qui regardoient sa propre conduite. On peut dire que ce fut un des pas des plus glissants de sa vie; car enfin il est si dangereux de dire aux Grands leurs vérités; & ce généreux mot, *Il ne vous est pas permis*, coûta si cher au grand Saint Jean, que les personnes les plus vertueuses ont de la peine à s'y résoudre.

François n'eut jamais la lâche complaisance de flatter les vices des Grands, pas même des Souverains ; & quand ils le consultoient sur les affaires de leur salut, bien loin de chercher des prétextes & des adoucissements pour ne pas troubler leur malheureuse tranquillité, il usoit d'une sainte liberté, avec tant de ménagement toutefois & de douceur, qu'on recevoit de sa main les remedes les plus amers, sans presque s'appercevoir de leur amertume.

Ce fut ce qui lui arriva à l'égard de Henri IV. Mais nous ignorerions un des plus beaux endroits de sa vie, si ce grand Prince ne nous l'avoit pas lui-même appris. Car rendant un jour raison de l'affection particuliere qu'il avoit pour lui, il dit *qu'il l'aimoit, parce qu'il ne l'avoit jamais flatté.* Paroles dignes d'un Roi qui a fait les délices de la France, & qu'on ne peut encore nommer sans voir renaître dans le cœur des François la tendresse qu'on doit à la mémoire d'un si grand & d'un si bon Prince.

Cet exemple fait voir que ce n'est pas tant la vérité qui déplaît, que la maniere de la dire. En effet, il n'y a rien de plus digne des Princes véritablement grands que la vérité. La fortune, pour ainsi di-

re, leur donne tout le reste avec profusion. Un ami sincere est un présent du Ciel. La distance presque infinie qui est entre les Rois & les Particuliers ne permet plus qu'on prenne cette qualité à leur égard. Le grand Henri n'étoit pas de ce sentiment. Il vouloit des amis, il en avoit. Il est vrai qu'il les savoit choisir; mais quand une fois il leur avoit fait cet honneur, il leur permettoit de prendre cette qualité, & leur en donnoit tous les droits. L'Histoire de Saint François de Sales en fournit un exemple qui fait trop d'honneur à la mémoire de cet incomparable Prince, pour l'oublier.

Il y avoit à la Cour un Gentilhomme nommé Deshayes, que le Roi avoit fait Gouverneur de Montargis. C'est celui-là même dont on a déja parlé à l'occasion de Beze. C'étoit un excellent Sujet, qui aimoit son Roi, & qui avoit pour lui une fidélité à toute épreuve. Henri en étoit persuadé; & Deshayes étoit du nombre de ceux que ce grand Prince appelloit ses amis.

Annin. liv. 1. Il avoit remarqué qu'il y avoit une liaison des plus étroites entre François & ce Gentilhomme; ce fut ce qui l'obligea de lui demander un jour lequel il aimoit le mieux, de lui ou du Coadjuteur de Ge-

neve; quelle des deux amitiés lui étoit la plus chere; & quelle il préféreroit à l'autre, s'il étoit contraint de faire un choix. Deshayes, surpris de cette demande, répondit au Roi, que les bontés dont Sa Majesté vouloit bien l'honorer, ne lui avoient pas fait oublier qu'il étoit son Sujet; que ce qu'il lui devoit en cette qualité l'emporteroit toujours sur tous les autres engagements qu'il pourroit prendre; qu'il avoit pour lui un zele & une fidélité qui n'avoient point de bornes: mais que pour l'amitié, la distance d'un Sujet à son Roi étoit trop grande, pour oser se servir de ce terme, quoiqu'il lui avouât franchement qu'il sentoit pour Sa Majesté tout ce que l'amitié la plus tendre, mais aussi la plus respectueuse, pouvoit inspirer.

Le Roi répliqua qu'il ne s'informoit point de ce qu'il lui devoit en qualité de Sujet; qu'il n'avoit jamais douté de son zele & de sa fidélité; qu'il s'agissoit de l'amitié, de ce qu'il sentoit pour Henri, & non pas pour le Roi; & qu'il vouloit qu'il lui dît sincérement, pour lequel il avoit plus d'amitié, pour l'Evêque de Geneve, ou pour lui.

Un Courtisan plus dissimulé que Deshayes n'eût pas hésité à répondre; les ex-

pressions les plus vives ne lui eussent pas manqué, & la sincérité apparente eût payé pour la véritable. Deshayes étoit bien éloigné de ce caractere ; il eût plutôt renoncé à sa fortune qu'à l'amitié de François ; un mensonge lui coûtoit, il ne savoit pas dissimuler ; & quand il eût pu se résoudre à feindre, son visage & ses manieres l'eussent démenti.

Le Roi, qui aimoit les gens de ce caractere, prenoit plaisir à l'embarras de Deshayes, & le pressoit, en lui disant : *Deshayes, il faut répondre*. Enfin Deshayes ne pouvant plus reculer, répondit en ces termes ; *que, puisque Sa Majesté lui ordonnoit de le dire, il lui avouoit qu'il avoit pour Elle toute la vénération & toute la tendresse dont il étoit capable* ; *mais aussi qu'il aimoit bien l'Evêque de Geneve.*

Cette réponse, non seulement ne déplut pas au Roi ; au contraire étant touché de la générosité de Deshayes : *Je ne trouve point à redire à vos sentiments*, lui dit-il, *mais je vous prie tous deux, qu'au moins je fasse le tiers dans votre amitié.* Il ajouta qu'il avoit chargé le Duc d'Espernon de le solliciter de sa part de rester en France, de lui promettre le premier Evêché vacant, & en attendant, une pension de quatre mille livres. Deshayes, tout

transſporté de joie ; ſe jetta aux pieds de Sa Majeſté pour l'en remercier ; plus ſenſible au bien de ſon ami, qu'il n'eût été ſi le Roi lui eût fait un pareil préſent. Mais ce grand Prince le relevant avec ſa bonte ordinaire : *Allez*, lui dit-il, *prévenez, s'il ſe peut, le Duc d'Eſpernon ; & apprenez vous-même au Coadjuteur de Geneve ce que j'ai deſſein de faire pour lui.*

En général, il faut aux François un Souverain qui ait de la Majeſté, qui ſe faſſe reſpecter, & qui ſe familiariſe peu. On ne peut pas nier cependant qu'une bonté pareille à celle du grand Henri n'ait de grands charmes. Il eſt vrai qu'il faut beaucoup de prudence pour en uſer à propos ; mais auſſi quand on a trouvé ce point ſi difficile à rencontrer, il n'y a que la Religion qui puiſſe mettre des bornes aux reſpects qu'on ſe ſent porté à leur rendre. C'eſt ainſi qu'Henri gagna le cœur de ſes Sujets ; & jamais perſonne n'abuſa de ſa familiarité que le ſeul Maréchal de Biron ; mais Dieu permit qu'il en fût puni comme il le méritoit.

Pendant que ce qu'on vient de raconter ſe paſſoit entre le Roi & Deshayes, le Duc d'Eſpernon s'étoit acquitté de ſa commiſſion ; il avoit ſollicité François de la part de Sa Majeſté, de demeurer en

France, & lui avoit offert l'Evêché & la pension. Mais le Duc ne put rien obtenir. François répondit avec de grands sentiments de reconnoissance, *que Sa Majesté lui faisoit plus d'honneur qu'il ne méritoit; que ses qualités héroïques lui gagnoient assez tous les cœurs, sans y joindre encore les bienfaits; qu'il étoit pénétré du bonheur qu'il y avoit à être Sujet d'un si grand & d'un si bon Prince; que s'il suivoit son cœur, il ne prendroit point d'autre parti: mais que pour l'Evêché, Dieu l'avoit appellé malgré lui à celui de Geneve; & que pour répondre à sa vocation, il se croyoit obligé de le garder toute sa vie. Quant à la pension, que le peu de bien qu'il avoit suffisoit pour l'entretenir; que d'en avoir davantage, ne serviroit qu'à l'embarrasser.*

Amm. Ibid.

Cette réponse étant portée au Roi, il en fut touché; il admira le détachement qu'il avoit du bien & de la fortune, & ne put s'empêcher de dire qu'il y avoit quelque chose de plus grand à mépriser l'un & l'autre, qu'à s'assujettir un Empire. Il le proposoit toujours depuis comme le modele de la perfection chrétienne, & il ajoutoit qu'il ne connoissoit personne qui fût plus capable de remettre l'Etat Ecclésiastique dans son premier éclat, de détruire les Hérésies qui troubloient son

Idem. Ibid.

Royaume, & que c'étoit dommage qu'un ſi grand homme fût relégué dans des montagnes.

Une vertu ſi pure & ſi généralement reconnue, ſembloit devoir être à couvert de l'envie & de la calomnie. Mais y a-t-il quelque choſe de ſi ſaint à quoi ces deux monſtres ne s'attaquent pas ; & y a-t-il lieu au monde, où ils regnent plus impunément & avec plus de danger que dans les Cours des Princes ? Un mérite ſtérile n'en ſera jamais l'objet ; mais dès qu'il eſt appuié de la faveur du Souverain, il ne manque jamais d'envieux qui s'attachent à le détruire : & on perdra plutôt la perſonne que de pardonner au mérite. *Auguſt. de Sales liv. 5. Annon liv. 1.*

C'eſt ce que François éprouva dans le temps même dont nous parlons. Son mérite ou plutôt la faveur du Roi lui fit des envieux ; & ces envieux réſolurent de le perdre. Pour y réuſſir, ils s'aviſerent de l'accuſer de travailler à renouveller la conſpiration du Maréchal de Biron contre le Roi. Perſonne ne doute que le Duc de Savoie n'y fût entré. François étoit ſon Sujet. Voilà le fondement de l'accuſation. Ils s'adreſſerent au Roi même, & lui dirent que la vertu apparente de François n'étoit qu'une hypocriſie déguiſée ;

qu'il étoit en effet un émiſſaire du Duc de Savoie, d'autant plus dangereux, & d'autant plus à craindre, qu'il étoit inſinuant, & qu'il avoit l'art de ſe faire des amis; que le rétabliſſement de la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex n'étoit qu'un prétexte; & que le véritable motif de ſon voyage à Paris étoit tout autre qu'il ne paroiſſoit.

Aug. de Sales. liv. 5. Annen. livre 1.

Ces accuſations étant trop vagues pour faire impreſſion ſur l'eſprit du Roi, voici ce qu'ils ajouterent: Qu'il avoit des liaiſons particulieres avec tous ceux qu'on avoit ſoupçonné d'être d'intelligence avec Biron, & de s'être laiſſé gagner par le Duc de Savoie; qu'il n'avoit pu s'empêcher de parler avec eſtime du Maréchal; qu'entrant un jour dans l'Egliſe où il eſt enterré, on lui avoit oui pouſſer de profonds ſoupirs; que quelque temps après ayant été prié d'y prêcher, il recommanda aux prieres de ſes Auditeurs le ſuccès d'une affaire importante; & que cette affaire vraiſemblablement ne pouvoit être autre que le renouvellement de la conſpiration de Biron. Ils concluoient de-là qu'il étoit de la prudence de s'aſſurer de ſa perſonne & de ſes papiers, & prétendoient qu'on découvriroit bien des choſes dont on n'eût jamais ſoupçonné un hom-

Ibid.

me apparemment si vertueux, & si dégagé des choses du monde.

Quoique ces raisons fussent bien foibles, Henri, qui avoit une délicatesse infinie sur l'affaire dont il s'agissoit, ne laissa pas de les trouver vraisemblables; mais sa prudence ne lui permit pas de faire un éclat avant que d'être mieux informé. Il crut qu'il falloit le faire observer, & par malheur il en donna la commission à ceux-mêmes qui venoient de lui donner ces avis; c'est-à-dire, aux personnes du monde qui avoient le plus d'intérêt à les faire trouver véritables à quelque prix que ce fût.

Cependant, comme François avoit un grand nombre d'amis à la Cour, cette accusation ne put être si secrette, qu'un Gentilhomme qui lui étoit fort attaché n'en fût averti; il alla aussi-tôt chez lui *Ibid.*
pour la lui apprendre; & ne l'ayant point trouvé, il fut le chercher à S. Benoît, où il prêchoit l'Octave du S. Sacrement. Il *L'an*
le trouva au bas de la Chaire prêt à y *1601.*
monter; & ce fut là qu'il lui apprit le crime dont on l'accusoit.

Il n'est guere d'innocence à l'épreuve d'un pareil soupçon : on se trouble au moins, on s'effraie; & moins on se sent capable d'un pareil crime, plus on est surpris qu'on puisse en être accusé. Fran-

çois ne sentit rien de ces agitations. Sûr de son innocence, des lumieres, de la bonté du Roi, & de la protection de Dieu, il remercia le Gentilhomme avec une tranquillité qui le surprit, monta en Chaire, & ne prêcha jamais avec plus de force & d'éloquence. Le Sermon fini, le Gentilhomme qui y avoit assisté lui avoua qu'il étoit effrayé de sa tranquillité. Il le conjura de ne rien négliger pour se tirer d'une affaire dont les moindres circonstances prouvées étoient également dangereuses pour sa réputation & pour sa vie. François répondit qu'il étoit résolu de se justifier, mais qu'il voudroit bien le pouvoir faire sans nuire à ses ennemis. Le Gentilhomme répartit qu'il importoit fort peu aux dépens de qui se fît sa justification; que ses accusateurs ne pouvoient être que des scélérats, qui ne méritoient pas d'être ménagés; & qu'il y avoit de la justice à les couvrir au moins de la confusion qu'ils avoient si bien méritée. François se contenta de dire qu'il ne raisonnoit pas comme cela, & que Dieu lui feroit la grace de se justifier sans accuser & sans embarrasser personne. Il partit à l'heure même pour aller trouver le Roi.

Mais il étoit déja justifié dans son esprit. Ce grand Prince n'avoit pu faire ré-

flexion sur l'innocence de ses actions, sur la sainteté de sa vie, sur sa douceur, son zele & son détachement des choses du monde, sans le croire innocent; il se reprocha même d'avoir pu le soupçonner d'un crime auquel on ne peut penser sans horreur. Ainsi étant entré dans la chambre du Roi avec cet air tranquille & plein de douceur, qui marquoit si bien son innocence, ce qui avoit pu rester de soupçon dans l'esprit de ce Prince acheva de se dissiper. Il le prévint lui-même, & le prenant en particulier, il lui dit qu'il ne prît point la peine de se justifier; que plus le crime dont on l'avoit accusé étoit énorme, moins il l'avoit cru capable de le commettre; qu'il étoit persuadé de son affection; & que, s'il en étoit besoin, il répondroit lui-même de son innocence. François répondit qu'il ne s'étoit jamais mêlé des affaires d'Etat; mais que, s'il avoit à le faire, il ne commenceroit pas par une action aussi noire & aussi indigne des graces qu'il avoit reçues de Sa Majesté; qu'il l'assuroit qu'il n'avoit jamais reçu aucun ordre de son Prince contre son service; & qu'il n'y avoit aucune considération, ni aucune autorité sur terre, qui pût l'obliger à conspirer contre le moindre des hommes, à plus forte raison con-

Aug. de Sales. liv. 5. Amans. liv. 1.

tre le plus grand & le meilleur Prince du monde ; que ceux qui l'avoient accusé ne connoissoient pas le zele ardent qu'il avoit pour Sa Majesté ; & que, bien loin d'en vouloir à une vie si précieuse, Dieu lui étoit témoin qu'il étoit tout prêt de donner la sienne pour la conserver. Ayant dit ces paroles, il fit une profonde révérence pour baiser la main de Sa Majesté ; mais ce grand Prince l'embrassant tendrement, lui dit tout bas : *Monsieur de Geneve, je suis persuadé de ce que vous m'avez dit : soyons meilleurs amis que jamais.*

Tout autre que François eût demandé justice de ses accusateurs ; on n'eût pas même manqué de raisons spécieuses, & l'honneur dû au caractere eût servi de prétexte à la vengeance particuliere. Mais il étoit si éloigné de ces sentiments, qu'il étoit résolu de demander leur grace au Roi, s'il eût reconnu qu'il eût eu dessein de les punir. Mais les Princes sont obligés de dissimuler bien des choses ; & ceux mêmes qui, comme Henri, aiment le plus la justice, ont souvent des raisons de ne la pas rendre aussi exactement qu'on la pourroit souhaiter.

Mais au défaut de cette satisfaction que François ne demandoit pas, il ne fut pas plutôt sorti de la chambre du Roi, que

Annon. livre 12.

ce grand Prince demanda à Deshayes à quoi montoit le revenu de l'Evêché de Geneve. Deshayes répondit qu'il étoit autrefois fort riche ; mais que depuis que les Genevois s'étoient emparés de la plus grande partie de ses revenus, il avoit tout au plus trois ou quatre mille livres de rente. Le Roi repartit que ce n'étoit pas assez pour un homme du mérite du Coadjuteur de Geneve ; & il lui ordonna de lui offrir de sa part une pension de mille écus, dont il alloit lui faire expédier le brevet.

Deshayes fut aussi-tôt s'acquitter de sa commission. François qui en avoit déja refusé une plus considérable, crut qu'il y auroit quelque chose de trop affecté à s'obstiner à refuser les biens d'un si grand Roi. Il répondit donc à Deshayes qu'il le prioit de remercier pour lui Sa Majesté, & de lui dire que ses présents lui faisoient trop d'honneur pour les refuser; mais que, comme il n'avoit pas alors besoin d'argent, & qu'il ne savoit pas le garder, il supplioit Sa Majesté de trouver bon que cet argent demeurât entre les mains du Trésorier de l'Epargne, & qu'il le demanderoit quand il en auroit besoin. Le Roi vit bien que c'étoit un honnête refus; mais il le trouva si adroit, qu'il ne *Ibid.*

put s'empêcher de dire, *Qu'il n'avoit jamais donné de pension dont il eût été mieux remercié que de celle qu'il avoit offerte à l'Evêque de Geneve.*

Cependant, quelque mauvais succès qu'eût eu l'accusation intentée contre lui, il ne laissa pas de la regarder comme un avertissement que Dieu lui donnoit de s'éloigner de la Cour. Il redoubla ses instances pour la conclusion de l'affaire du Bailliage de Gex. Il en parla au Roi. Cependant, quelque envie qu'eût ce grand Prince de lui faire le plaisir tout entier, il ne put lui accorder qu'une partie de ce qu'il demandoit, mais ce fut en ajoutant ces paroles obligeantes: *Qu'il se défieroit du zele de tout autre, mais qu'il étoit assuré que celui du Coadjuteur de Geneve ne produiroit jamais que de bons effets pour le service de Dieu & pour le sien.*

Après que François l'eut très-humblement remercié, il lui représenta que comme il pouvoit arriver des difficultés dans l'exécution de ses volontés, il auroit encore besoin des Lettres de Sa Majesté pour le Baron de Luz, & pour son Parlement de Dijon, dont il la prioit d'agréer qu'il se servît, en cas qu'il survînt des différents qui eussent besoin d'être réglés par son autorité : il le pria encore d'étendre la pro-

tection dont il vouloit bien l'honorer sur les Ecclésiastiques du Bailliage de Gex, du Bugey & de Valromey.

Le Roi qui ne savoit point obliger à demi, lui accorda sur l'heure toutes ses demandes : ainsi François n'ayant plus d'affaires à la Cour, prit congé de Sa Majesté, & partit au grand regret de ses amis, pour se rendre à Annecy.

A quelques journées de Paris il reçut des lettres, par lesquelles on lui apprenoit la mort de Claude de Granier, Evêque de Geneve. C'étoit un Prélat d'un mérite, d'une sainteté & d'une capacité distinguée; sa naissance étoit illustre, il étoit sorti d'une Maison noble, & des plus anciennes du pays; il avoit été élevé fort jeune dans le Monastere de Taloires, de l'Ordre de S. Benoît; il y avoit fait profession, & il en étoit Prieur, lorsque le Duc de Savoie le nomma à l'Evêché de Geneve. Il gouverna cette Eglise pendant près de vingt-cinq ans, avec tant de prudence, de piété, de zele, de fermeté & de douceur qu'il en acquit l'estime & l'amour de tout son Diocese. Il étoit austere pour lui-même; & son élévation à l'Evêché de Geneve ne lui fit rien relâcher de la rigueur de sa regle, dont il fut jusqu'à la mort un religieux observateur. Il

Augrst. de Sales. liv. 5.
Annone, liv. 2.

aimoit les pauvres comme ses enfants; il s'épargnoit tout pour les secourir; de sorte que nonobstant la modicité de son revenu, il ne laissoit pas de faire de grandes aumônes. Il devint fort infirme sur la fin de ses jours; mais ses maladies continuelles ne servirent qu'à faire éclater sa patience & son détachement des choses du monde. Il en donna une preuve qu'on ne peut assez estimer, en choisissant François pour son successeur, au préjudice de son neveu, quoiqu'il eût toutes les qualités qui peuvent servir à former un saint Evêque. Sa mémoire est en bénédiction:& l'Eglise de Geneve le regarde encore aujourd'hui comme un des plus grands Prélats qui l'aient gouverné depuis sa fondation.

François, qui l'avoit toujours honoré comme son pere, & aimé comme son bienfaiteur, le pleura avec des larmes d'autant plus sinceres, qu'il n'étoit point touché de l'ambition de lui succéder. Il n'étoit point revenu des saintes frayeurs que l'Episcopat lui avoit causées; plus il s'en voyoit proche, plus il s'en estimoit indigne, & s'il eût pu rendre son prédécesseur immortel, il l'eût fait par le second motif de ne lui jamais succéder. Cependant comme c'étoit une nécessité pour lui de remplir la place vacante, il se

rendit en diligence en Savoie; il ne voulut point entrer dans Annecy, de peur que la joie de l'arrivée d'un nouvel Evêque ne diminuât la douleur si juste qu'on ressentoit pour la mort de son prédécesseur. Il choisit le Château de Sales pour sa retraite ; & ce fut là qu'il se rendit pour se préparer à son Sacre. La Terre de Sales portoit autrefois le titre de Comté, & depuis elle a été érigée en Marquisat par le Duc de Savoie. La situation du Château dans une petite plaine au pied du Mont Térée, est assez agréable ; & la riviere de Filire, qui passe au pied, en augmente encore la beauté. La maison est des plus logeables ; & l'on en peut juger par un des corps de logis qui contient vingt-six chambres de plein pied, accompagnées de leurs cabinets. Les jardins & les autres accompagnements répondent au bâtiment ; de sorte que l'on peut dire qu'elle étoit alors une des plus belles maisons de Savoie. Ce ne fut pourtant pas le motif qui la fit choisir à François pour s'y préparer à son Sacre : il étoit trop pénétré de l'esprit de pénitence, pour être touché de pareils sentiments ; mais il lui eût été difficile de trouver un lieu plus solitaire & plus retiré du commerce des hommes. La proximité d'An-

Aug. de Sales. liv. 5. Annemi liv. 1.

necy fut un second motif ; & les prieres de la Comtesse de Sales sa mere, acheverent de l'y déterminer.

Il employa les premiers jours après son arrivée à recevoir les visites & les compliments du Clergé, de la Noblesse, & de tous les Corps de son Diocese, qui le vinrent féliciter sur son retour, & sur son heureux avénement à l'Episcopat. Dès qu'il se vit débarrassé de la foule, & qu'il
Ibid. fut seul, il envoya à Tonon prier le Pere Fourrier, Jésuite, de se rendre à Sales, & de vouloir bien lui servir de Directeur pendant une retraite de vingt jours qu'il avoit dessein d'y faire. Ce fut sous la direction de ce savant & pieux Religieux, & par ses avis, qu'il dressa le plan de la conduite qu'il avoit résolu de garder toute sa vie. La Confession générale de tous ses péchés, la méditation, le silence, le jeûne, les mortifications les plus austeres, servirent de préparatifs au dessein qu'il avoit de travailler sérieusement à l'édification de son peuple par le réglement de sa personne & de sa maison. Comme c'est par l'observation constante & fidelle des loix qu'il se prescrivit alors, qu'il est parvenu à ce haut dégré de sainteté qui l'a rendu l'objet de la vénération de tous les Fideles, on a cru qu'on feroit plaisir au

Lecteur de les rapporter. On commencera par les réglements qui regardent l'extérieur, pour venir ensuite à ce qu'il se prescrivit pour l'intérieur.

Il se fit donc une loi de ne jamais porter d'étoffes de soie, ou autres trop éclatantes & trop lustrées, comme seroit le camelot, mais d'être toujours vêtu de laine, & aussi simplement qu'il l'étoit avant que d'être Evêque; la magnificence des habits ordinaires n'étant pas selon lui ce qui devoit distinguer un Prélat des autres Prêtres. Il résolut de ne paroître jamais dans les Eglises, ni en public, sans le rochet & le camail, & d'en user de même dans sa propre maison, autant qu'il se pourroit; cette sorte d'habit étant comme un avertissement continuel de la bienséance, de la modestie, & de la retenue qu'un Evêque doit garder dans son domestique, comme par-tout ailleurs. On peut rapporter ici la loi qu'il se prescrivit de ne jamais parler sans témoins aux personnes du sexe. *August. de Sales. liv. 5. Annee. liv. 2.*

Sa maison devoit être propre, mais simple, sans peinture, & sans autres tableaux que de dévotion, & encore en petit nombre & de bas prix; il en bannit la magnificence des meubles, & ne souffrit qu'à peine qu'il y eût deux chambres ta- *Ibid.*

pissées, l'une pour les étrangers, l'autre pour recevoir les visites.

Il se prescrivit de n'avoir ni carosse, ni litiere, ni chaise à porteur. Il devoit aller toujours à pied, même en faisant la visite du Diocese, & dans les chemins les plus rudes, à moins que le mauvais temps ne l'obligeât de monter à cheval.

Il réduisit ses domestiques à deux Prê-
Ibid. tres, dont un devoit lui servir d'Aumônier, & l'accompagner par-tout; l'autre devoit être chargé du soin du temporel, & de veiller sur les gens de service; il y joignit deux valets de chambre, un pour servir les étrangers, l'autre pour lui; un seul laquais, & deux valets pour la cuisine. Il leur étoit défendu de porter des épées & des habits d'autre couleur que d'un gris fort obscur; ils devoient être tous réglés, modestes, & d'une conduite édifiante, & fréquenter souvent les Sacrements. Toutes sortes de jeux leur
Ibid. étoient défendus; & l'on avoit soin d'ailleurs de les occuper si utilement, qu'ils n'avoient point de temps de reste à donner au jeu.

Il leur étoit très-expressément ordonné de porter beaucoup de respect à tous les Ecclésiastiques, & particuliérement aux Prêtres; il devoit lui-même en donner l'exemple.

l'exemple. Sa Maiſon leur étoit toujours ouverte, & il étoit défendu à ceux de dehors qui n'avoient point de maiſon en Ville de loger ailleurs que dans la Maiſon Epiſcopale.

On pourroit croire que mille écus de rente, ou environ, qu'avoit alors l'Evêché de Geneve, ne lui permettoient pas une plus grande dépenſe; mais outre que c'eſt peut-être le pays du monde où l'on vit à meilleur marché, comme il étoit l'aîné de ſa Maiſon, & que le Comte de Sales ſon pere n'avoit jamais voulu ſouffrir qu'il renonçât à ſes droits, il avoit de quoi vivre avec plus d'éclat, ſi ſa modeſtie & ſon amour pour les pauvres ne s'y fuſſent pas oppoſés.

Quant au traitement de ſa perſonne, & au réglement de ſa table, il crut devoir pratiquer exactement ce que les Conciles ordonnent touchant la tempérance & la frugalité des Evêques. On ne lui devoit ſervir que des viandes communes, à moins qu'il ne ſurvînt quelque perſonne de diſtinction; car il s'étoit fait une loi d'éviter la ſingularité : mais alors même il devoit, ſans qu'il y parût d'affectation, s'en tenir à ce qu'il y avoit de plus commun; & il avoit une adreſſe ſinguliere pour ne point toucher aux mets les mieux

Aug. de Sales. liv. 5.

apprêtés. Les Prêtres, autant qu'il se pourroit, devoient tenir à sa table les premieres places. On y devoit lire quelque bon Livre, jusques environ la moitié du repas, & pendant le reste du temps s'entretenir de choses utiles.

En un mot, comme il avoit appris de Saint Paul, *que celui qui ne sait pas régler sa maison, sera encore bien plus incapable de gouverner l'Eglise de Dieu*, il n'oublia rien pour mettre un tel ordre dans sa famille, qu'elle pût servir de modele aux autres. Ainsi ayant choisi lui-même ses domestiques avec toute l'exactitude possible, il travailla de même à rendre leur vie & leur piété exemplaire. C'est pourquoi, quoiqu'il y eût un Prêtre établi pour veiller sur eux, il ne se croyoit pas dispensé du soin personnel qu'il en devoit avoir lui-même. Il vivoit avec eux comme un pere avec ses enfants : & il avoit coutume de dire qu'on ne pouvoit avoir pour eux trop de bonté ; qu'on étoit obligé de les consoler par des manieres douces, du malheur de leur condition ; & que, si la Providence en avoit ordonné autrement, ils seroient au-dessus de nous, comme nous nous trouvons au-dessus d'eux.

1. Timoth. c. 3. v. 5.

Il savoit pourtant retenir cette bonté dans les justes bornes qu'elle devoit avoir.

Car s'il arrivoit que quelqu'un ne se conduisît pas avec toute la régularité que demandoit une Maison si bien réglée, il en étoit repris à l'heure même; ou renvoyé, si la faute le méritoit.

Il voulut qu'on en usât avec la même bonté à l'égard des Fermiers de l'Evêché, & de ceux qui lui devoient quelque chose; il en souffroit quelquefois, & son œconome lui en faisoit souvent des plaintes; mais il répondoit, *qu'il ne falloit pas qu'un Evêque fût rigoureux à exiger ses revenus, & que rien ne lui seyoit mieux que de relâcher quelquefois de ses droits.*

Outre les aumônes particulieres & secrettes qui devoient aller loin, puisqu'il ne la refusoit jamais, il voulut qu'on en fît de publiques à la porte de l'Evêché, à l'Hôpital, aux Freres Mineurs, aux Dominiquains, & aux Religieuses de Sainte Claire. Il disoit à cette occasion qu'il n'est pas permis à un Evêque de cacher toutes ses bonnes œuvres, sur-tout celles qui sont de devoir, comme l'aumône, parce que l'une de ses plus grandes obligations est de donner bon exemple à son peuple.

Par la même raison de l'édification du prochain, il se fit une loi de se trouver à toutes les Fêtes de dévotion qui se célébreroient dans toutes les Eglises de la

Ville ; & en effet on l'y vit toujours assister aux Offices divins & au Sermon : c'étoit une de ses maximes , que lorsqu'il s'agit du Service de Dieu & du prochain, un Evêque doit toujours paroître le premier à la tête de son peuple.

Mais ce qu'il se prescrivit sur toutes choses , fut de ne se rapporter à personne du soin des pauvres & des malades, de les visiter lui-même, de pourvoir en personne à leur consolation & à leurs besoins ; & il le fit depuis avec une exactitude qui donna lieu de s'étonner comment,avec si peu de bien il pouvoit fournir à tant de charges. Il est vrai que dans les occasions pressantes il engageoit jusqu'à sa Chapelle. Mais après tout, son exemple fait bien voir que, quand on est une fois bien résolu de retrancher au luxe & à la cupidité ce qu'elle demande au-delà du besoin , on est toujours en état de faire l'aumône.

Enfin il fit une ferme résolution de ne jamais plaider, & de souffrir plutôt qu'on lui fît tort, que de poursuivre son droit en Justice. Il disoit sur cela que si Saint Paul défendoit les procès à tous les Chrétiens, à plus forte raison les défendoit-il aux Evêques ; qu'une des principales qualités que cet Apôtre exigeoit d'eux , étoit qu'ils

n'aimassent point les procès : & il ajoutoit ce que tout le monde sait être une de ses maximes : *Que dans cent livres de procès, il n'étoit jamais entré une once de charité.*

François ayant ainsi réglé l'extérieur, & pour ainsi dire le dehors de l'Evêque, voici ce qu'il se prescrivit pour sa personne & pour l'intérieur.

Il devoit se lever tous les jours à quatre heures du matin, faire une heure de méditation, réciter l'Office du matin, faire la priere à ses domestiques, & lire l'Ecriture Sainte jusqu'à sept heures; il étudioit ensuite jusqu'à neuf, qu'il quittoit l'étude pour aller dire la Messe; il se fit une loi de la dire tous les jours. Après la Messe il devoit vaquer aux affaires de son Diocese jusqu'au dîner. Au sortir de table, il donnoit une heure à la conversation, & reprenoit les affaires du Diocese jusqu'au soir; & s'il n'y en avoit pas assez pour l'occuper, il donnoit le reste du temps à l'étude & à la priere. Le soir, après souper, on devoit lire pendant une heure un livre de dévotion; ce qui lui fournissoit le sujet de la méditation pour le lendemain. La priere commune devoit suivre; après laquelle, tout le monde étant retiré, il devoit dire Matines pour le lendemain. Voilà l'ordre journalier qu'il se prescrivit.

Aug. de Sales. liv. 5.

Outre les jours de jeûne commandés par l'Eglise, il se fit une regle de jeûner tous les Vendredis & les Samedis, & les veilles des Fêtes de la Sainte Vierge.

Les jours des Fêtes solemnelles, il devoit assister à tout l'Office de la Cathédrale avec tous ses domestiques. Les Dimanches & les Fêtes ordinaires, il se contentoit d'assister avec eux à la grand'Messe & à Vêpres. Il résolut de faire tous les ans une retraite de dix jours. Il marqua pour cet exercice le temps du Carnaval, afin de se préparer, disoit-il, à passer saintement le Carême, & pour expier en quelque façon les désordres qui se commettoient pendant ces jours de débauche.

Sess. 5. c. 2. de rem. Comme il étoit fortement persuadé de ce qu'enseigne le Concile de Trente: *Que la Prédication est la principale fonction des Evêques*; que c'étoit pour leur en donner l'exemple que Jesus-Christ, qui est leur modele, avoit dit, *qu'il devoit annoncer l'Evangile, parce qu'il avoit été envoyé pour cela*; & que S. Paul avoit ajouté, *que Jesus-Christ ne l'avoit pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher*; il se fit une loi de prêcher lui même à son peuple le plus souvent qu'il pourroit. Le Catéchisme & l'instruction des pauvres & des enfants ne lui parut pas même au-dessous de lui;

Luc. c. 4. v. 43. 1. Cor. 1. v. 1.

& l'on verra dans la ſuite qu'il le faiſoit très-ſouvent en public, & plus ſouvent encore dans ſa Maiſon Epiſcopale.

La réſidence, ce point ſi important & ſi peu pratiqué de ſon temps, lui paroiſſoit trop néceſſaire & trop recommandée aux Evêques par les Conciles, pour s'en diſpenſer; il ſe propoſa donc de ne point ſortir de ſon Dioceſe ſans une néceſſité évidente, ou du moins ſans des raiſons très-fortes, & toujours priſes de l'utilité de l'Egliſe & du Prochain.

On ne voit point dans ces réglements qu'il fit pour ſa conduite, qu'il ſe preſcrivît des auſtérités & des pénitences extraordinaires.

Mais outre qu'une vie exacte & uniforme, toujours occupée de ſes devoirs, toujours attentive à Dieu & aux beſoins du prochain, ne ſauroit paſſer que pour une vie trés-mortifiée, on ſait qu'il portoit la haire, & qu'il prenoit la diſcipline; mais il avoit d'autant plus de ſoin de le cacher, qu'il étoit plus éloigné de l'oſtentation, & que ſon état ne demandoit pas de lui cet extérieur rigide, qui n'eſt pas en effet le caractere de l'Epiſcopat. A bien prendre les choſes, la ſainteté ne conſiſte pas à faire des mortifications extraordinaires, mais à faire, chacun dans

son état, ce que Dieu veut que l'on fasse. Il y a quelque chose de grand à mourir pour Dieu; mais il n'est peut-être, ni moins difficile, ni moins grand de savoir vivre pour lui.

François ayant fait ainsi le plan de sa conduite, de l'avis de son Directeur, il le suivit toujours depuis exactement; bien loin d'y rien retrancher, il y ajouta bien des choses, qu'il ne s'étoit pas d'abord prescrites; & c'est cette fidélité à tous ses devoirs qui nous fournira ces grands exemples de vertu & de sainteté qu'on verra dans la suite de cette Histoire.

Cependant plus le jour de son Sacre approchoit, plus il sentoit aussi ces vives appréhensions qu'il avoit ressenties autrefois de se voir élevé au rang auquel il étoit tout prêt de monter. Il lui sembloit qu'il n'avoit point assez résisté, & qu'il s'étoit rendu trop facilement. Plus il examinoit les qualités qui sont nécessaires pour former un saint Evêque, plus il s'en trouvoit éloigné; & son humilité ne lui laissant voir que ses défauts, il se regardoit comme un Pilote qui se seroit embarqué sur une mer orageuse & pleine d'écueils, sans science, sans expérience, sans mâts, sans voiles, sans gouvernail, en un mot, sans tous les secours qui

pouvoient lui faire éviter le naufrage.

Ce trouble alla si loin, qu'il ne put s'empêcher de s'en ouvrir au Pere Fourrier, qui le conduisoit dans sa retraite; mais ce savant Religieux, qui n'ignoroit pas la violence qu'il s'étoit faite pour consentir à être Evêque, qui voyoit d'ailleurs dans lui des marques si évidentes de la vocation divine, & qui admiroit tous les jours cette vertu si pure dont lui seul ne s'appercevoit pas, le rassura, & remit enfin, quoiqu'avec beaucoup de peine, le calme dans son ame.

Ainsi François assuré par celui-là même qu'il regardoit à son égard comme l'interprete des volontés de Dieu, qu'il l'appelloit à l'Episcopat, ne songea plus qu'à attirer sur lui la plénitude de cet esprit principal qui fait le véritable caractere des Evêques. Il redoubla ses jeûnes, ses austérités & ses prieres; il y passoit les jours & les nuits; ou s'il cessoit quelquefois de parler à Dieu dans l'Oraison, c'étoit pour l'écouter lui-même parlant aux hommes dans ses saintes Ecritures.

Rien ne fut capable de le retirer de sa retraite que l'arrivée de Vespasien Gribaldo, Archevêque de Vienne, & Métropolitain de Geneve, accompagné des Evêques de Damas & de saint Pol-trois-

Châteaux, qu'il avoit invités pour faire la cérémonie de son Sacre. Il fut lui-même les recevoir. Mais il parut dans cette occasion que, quelque déférence qu'il eût pour son Directeur, il n'étoit pas encore bien revenu des saintes frayeurs que Dieu lui avoit inspirées pour l'Episcopat. Car l'Archevêque lui ayant dit qu'il venoit avec d'autant plus de joie pour le consacrer, qu'il étoit persuadé qu'il donneroit en sa personne un saint Evêque à l'Eglise; François lui répondit qu'il avoit de trop bons sentiments pour lui; que s'il le connoissoit aussi-bien qu'il se connoissoit lui-même, sa joie se changeroit en tristesse: que si Dieu avoit écouté ses desirs & ses prieres, il lui auroit épargné la peine qu'il avoit prise; & qu'il le conjuroit de joindre ses prieres aux siennes, pour obtenir de Dieu que sa consécration ne fût pas l'effet d'un de ses jugements secrets, qui punissent quelquefois des fautes cachées, par des engagements pleins de périls, & au dessus de nos forces.

Après ce compliment, qui marquoit si bien les véritables sentiments de son coeur, il pria l'Archevêque & les Evêques de lui permettre de continuer sa retraite, & rentra dans sa solitude.

Fin du quatrieme Livre.

SOMMAIRE
DU CINQUIEME LIVRE.

Saint François de Sales est sacré par l'Archevêque de Vienne, Métropolitain de Geneve. Il fait son entrée dans Annecy, prêche dans sa Cathédrale, établit & fait lui-même le grand Catéchisme. Il ajoute des regles de vie encore plus exactes à la conduite qu'il s'étoit prescrite. Maniere dont il se conduit avec son peuple. Il se prépare à donner les Ordres. Dispositions qu'il demande dans les Ordinants. Regles qu'il se prescrit pour les Ordinations. Sa fermeté à n'admettre que des personnes capables, & d'une vie irréprochable. Il compose un Rituel pour établir une parfaite uniformité dans le Service Divin, & dans l'administration des Sacrements. Il tient le Synode général de son Diocese. Réglements qu'il y fait. Il établit les Conférences Ecclésiastiques. Il va à Turin & à Saluces. Il termine

un grand différend survenu entre le Chapitre de la Cathédrale & celui de la Collégiale de Notre-Dame d'Annecy. Zele & fermeté de saint François de Sales à maintenir les droits du Chapitre de la Cathédrale. Le Duc de Savoie appréhende qu'il ne traite avec la France de ses droits de Souveraineté sur la Ville de Geneve, & en temoigne de la défiance. Examen des Droits des Evêques & des Ducs de Savoie sur la Souveraineté de Geneve. Il rétablit la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex. Il est empoisonné, & guérit contre toute apparence. Il rétablit l'ordre dans l'Abbaye de Six. Il va prêcher le Carême à Dijon. Conversions qu'il y fait. Grands exemples de piété & de désintéressement qu'il y donne. Il retourne à Annecy. Il refuse une Abbaye que Henri IV lui offre; & ensuite le Chapeau de Cardinal. Ses sentiments à l'égard de cette dignité. Il prêche le Carême à la Roche, petite ville de son Dio-

cese. Leon XI veut le faire Cardinal. La mort l'en empêche. Il établit les Feuillans dans l'Abbaye d'Abondance. Il commence la Visite générale de son Diocese, & l'interrompt pour aller prêcher le Carême à Chambery. Grand exemple qu'il y donne de sa fermeté Episcopale, de sa douceur & de sa modération. Annecy est assiégé par le Duc de Nemours. Saint François de Sales quitte Chambery, pour s'y aller enfermer avec son peuple. Réponse généreuse qu'il fait à ceux qui lui conseilloient d'en sortir. Le Prince de Piedmont fait lever le siege. La paix se fait entre le Duc de Savoie & le Duc de Nemours. Saint François de Sales continue la Visite générale de son Diocese. Histoire édifiante d'une Paysanne; sa sainte vie, sa mort précieuse devant Dieu. Il acheve la Visite générale de son Diocese. Il prêche le Carême à Annecy. Le Pape Paul V lui fait écrire par le Cardinal Arrigon, pour savoir son sen-

timent sur la fameuse Question de Auxiliis. *Il recommence la Visite de son Diocese. Les ordres qu'il donne pour le maintien de la Foi Catholique dans les lieux où elle étoit nouvellement rétablie.*



LA VIE
DE
SAINT FRANÇOIS DE SALES,
EVÊQUE ET PRINCE DE GENEVE,
Inſtituteur de l'Ordre de la Viſitation de Sainte Marie.

LIVRE CINQUIEME.

PENDANT que François ne s'occupoit que de Dieu dans ſa retraite, la Comteſſe ſa mere n'épargnoit rien, pour rendre la cérémonie de ſon Sacre des plus magnifiques. Elle avoit choiſi pour cela l'Egliſe de Thorens, gros Bourg bien peuplé (qui appartient à la Maiſon

de Sales), tant à cause de la beauté & de la grandeur du vaisseau, qu'à cause de la proximité du Château de Sales.

L'an. 1602. Le huitieme de Décembre, jour destiné à cette auguste cérémonie, François fut sacré en présence d'un grand nombre de peuple qui étoit accouru d'Annecy & des lieux circonvoisins, & des personnes les plus qualifiées de toute la Savoie, qui s'y étoient rendues pour lui faire honneur. Tant que la cérémonie dura, François, pénétré d'une dévotion tendre, & pleine d'onction, parut comme hors de lui-même; & les Historiens de sa vie rapportent qu'il lui arriva quelque chose de semblable à ce que Saint Paul raconte de lui-même, lorsqu'il fut ravi au troisieme Ciel. L'impression que la grace fit sur son cœur parut même si sensible, que les Evêques, qui crurent qu'il se trouvoit mal, & qu'il alloit tomber en défaillance, lui offrirent d'abréger les cérémonies. Mais il les pria de n'en omettre aucune, ajoutant que l'Eglise n'avoit rien ordonné d'inutile, & à quoi Dieu n'eût attaché quelque bénédiction particuliere.

Aug. de Sales, liv. 5. Amon. Liv. II.

Après son Sacre, François se regarda comme un homme mort au monde, & qui ne devoit plus vivre que pour Dieu

& pour l'Eglise. Il ne s'occupa plus que des devoirs de son Ministere ; ou si la bienséance, ou ce qu'il devoit à sa famille paroissoit quelquefois l'en détourner, il y retournoit aussi-tôt avec une nouvelle ferveur, & sembloit n'avoir cessé d'agir, que pour reprendre ses occupations ordinaires avec plus de zele & de vigueur. Ainsi, dès que les Evêques qui avoient fait la cérémonie de son Sacre furent partis, il rentra dans une espece de retraite, pour régler tout ce qu'il auroit à faire quand il seroit arrivé à Annecy. Il envoya cependant Louis de Sales, son cousin, prendre en son nom possession de son Eglise, & faire part au Chapitre de sa Consécration. Il partit lui-même quelques jours après pour Annecy, accompagné de plusieurs personnes de qualité qui voulurent honorer son entrée. *Auguste de Sales liv. 5.*

Il fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & une satisfaction générale ; le peuple ne pouvant se lasser de louer Dieu, de lui avoir donné un Pasteur selon son cœur, & si propre à sanctifier le troupeau qu'il lui avoit confié. *Annen liv. 11.*

Le lendemain, troisieme Dimanche de l'Avent, il monta en Chaire, pour *Aug. de Sales. liv. 5.*

annoncer lui-même à ſon peuple la naiſſance du Sauveur, & lui donner les inſtructions néceſſaires pour le bien recevoir. Il nomma enſuite les Officiers qui lui étoient néceſſaires pour le gouvernement de ſon Dioceſe, & leur donna des gages, afin qu'ils ne fuſſent à charge à perſonne, & qu'ils puſſent expédier promptement & ſans intérêt ceux qui auroient des affaires à la Cour Eccléſiaſtique. Il auroit bien ſouhaité que les expéditions euſſent été tout-à-fait gratuites; mais la modicité de ſon revenu ne lui permettant pas d'en faire les frais, il ſe réduiſit à réformer le livre des Taxes, & les mit à ſi bas prix, qu'elles n'étoient à charge à perſonne. Il diſoit ſur cela qu'autant qu'il ſe pouvoit, il falloit donner gratuitement, ce qu'on avoit reçu gratuitement; & que les Eccléſiaſtiques, & particuliérement les Evêques, ne pouvoient éviter avec trop de ſoin d'être ſoupçonnés d'avarice & d'intérêt; il ajoutoit que le profit qui revenoit des graces & des diſpenſes, rendoit plus facile à les accorder, à la ruine de la Diſcipline Eccléſiaſtique; que lorſqu'il n'y avoit rien à gagner, on n'étoit pas tenté de ſe relâcher de l'ordre établi.

Il apprit dans ce même temps que le Duc de Savoie avoit passé en poste les Monts *incognitò*, & qu'il étoit dans le Diocese de Geneve, sans qu'on pût lui dire l'endroit : il ne douta pas que ce ne fût pour quelque grand dessein ; & il apprit en effet, quelques jours après, qu'il avoit pensé surprendre Geneve, qu'il y avoit fait présenter l'escalade la nuit du vingt-deuxiéme Décembre; que ce Prince lui-même à la tête de quelques troupes choisies avoit favorisé l'entreprise ; mais que ses gens ayant été repoussés, & n'y ayant pas d'apparence d'attaquer la Ville à force ouverte, il étoit retourné à Turin avec la même diligence qu'il en étoit venu.

Spond. ; Hist. de Geneve, liv. III.

L'an 1601.

Ce grand dessein manqué, fit pendant quelque temps l'entretien de toute l'Europe. Comme on en parloit un jour devant le saint Prélat, quelqu'un lui dit que, si cette entreprise avoit réussi, on ne l'auroit plus appellé le pauvre Evêque de Geneve, & que le Duc n'auroit pas manqué de lui faire rendre les grands biens que son Eglise avoit autrefois possédés. Dites, répondit François (ce qui est bien plus important que la restitution des biens dont mes prédécesseurs ont joui), qu'il auroit rétabli la Religion Catholi-

que dans cette fameuse Ville. Il ajouta que la violence & l'usurpation n'avoient jamais été un titre légitime pour posséder le bien d'autrui; que cependant, si les choses dépendoient de lui, il se contenteroit de gagner les ames, & feroit bonne composition des biens Ecclésiastiques. Cette réponse édifia d'autant plus la compagnie, qu'on étoit persuadé qu'il parloit selon son cœur, & qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût tout prêt de donner, non-seulement ses biens, mais encore sa propre vie, pour le salut de son peuple.

Aug. de Sales, l. 5. Cependant, comme il étoit persuadé que rien n'étoit plus capable de contribuer au rétablissement des bonnes mœurs que l'instruction de la jeunesse, il ordonna qu'on feroit dans Annecy, & dans tout son Diocese, les Fêtes & les Dimanches, le grand Catéchisme, & qu'on y enseigneroit ceux du Concile de Trente & de Bellarmin, afin qu'il y eût par-tout une parfaite uniformité de doctrine & d'instructions. Pour témoigner l'estime qu'il faisoit de cette fonction, il en voulut lui-même faire l'ouverture, & la continua toujours depuis, tant que ses autres occupations le lui permirent. L'on voyoit ce grand Prélat, dont Rome & Paris avoient

admiré le ſavoir, & la Cour de France l'éloquence, parmi de petits enfants, s'accommodant à leur portée & à leur foibleſſe, & les inſtruiſant lui-même avec une patience & une douceur qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'admirer.

Son exemple fut ſuivi dans tout ce grand Dioceſe : perſonne ne trouva plus (comme il étoit arrivé juſqu'alors) cette fonction au-deſſous de ſoi, & il n'y eut point de Paſteur qui ne ſe crût obligé de faire par lui-même dans ſa Paroiſſe ce que le ſaint Prélat faiſoit dans la Ville Capitale. En effet, pour mieux marquer l'eſtime qu'il faiſoit de l'inſtruction de la jeuneſſe, toutes les fois que ſes occupations ne lui permettoient pas de faire lui-même le Catéchiſme, il ne s'en repoſoit que ſur les Dignités de ſa Cathédrale, ou ſur les perſonnes les plus capables de ſon Clergé. Il arriva de-là que chacun ſe fit une obligation d'aſſiſter à ces inſtructions ; on ne ſe contenta pas d'y envoyer les enfants; les perſonnes les plus âgées & les plus qualifiées y alloient comme les moindres du peuple ; & on appelloit cela, aller apprendre le chemin du Ciel. *Aug. de Sales. liv. 5.*

En effet, après qu'on avoit donné quelque temps à l'inſtruction des enfants, le

faint Prélat, ou celui qui tenoit sa place, montoit en Chaire, & expliquoit d'une maniere aisée & familiere les principaux points de la Morale Chrétienne.

Après l'établissement du Catéchisme, François mit en délibération, s'il feroit la visite générale de son Diocese. On étoit au fort de l'hiver; la saison étoit si rude, que les paysans les plus robustes sortoient à peine de leurs maisons. Ceux qui devoient accompagner le saint Evêque ne pouvoient entendre sans frayeur qu'il eût dessein de se mettre en chemin pour un voyage si long & si pénible; l'étendue du Diocese de Geneve, les montagnes presque inaccessibles & toujours couvertes d'une neige & d'une glace aussi ancienne que le monde qu'il leur faudroit passer, la pauvreté du pays, les mauvais gites, tout cela faisoit trembler les plus résolus & les plus accoutumés à la fatigue. François, incapable de crainte, quand il s'agissoit du devoir de sa charge, ne laissa pas de proposer à son Conseil le dessein qu'il avoit de commencer sa visite. Il disoit sur cela, qu'un Evêque ne pouvoit prendre trop tôt par lui même, connoissance de son Diocese; qu'on étoit sujet à faire bien des fautes, quand on s'en rapportoit à au-

trui; que Jesus-Christ l'Evêque de nos ames lui avoit appris qu'un Pasteur devoit toujours marcher à la tête de son troupeau, qu'il devoit connoître par lui-même ses brebis, & les appeller par leur nom; qu'il n'avoit sur cela distingué, ni le temps, ni les saisons; que ces pauvres gens, que la Providence avoit comme relégués dans ces affreuses montagnes, n'étoient pas moins du nombre de ses brebis, que les habitants des Villes; & qu'ils avoient d'autant plus besoin de ses soins, qu'on avoit plus de peine à trouver des Pasteurs capables, qui pussent se résoudre à habiter avec eux; qu'à la vérité, la saison étoit rude; que cependant, c'étoit à peu près la même que le fils de Dieu avoit choisie pour venir visiter les hommes; que nous pouvions bien faire pour lui, dans la force de l'âge, ce qu'étant semblable à nous en toutes choses, excepté le péché, il avoit bien voulu faire pour nous dans la plus grande tendresse de l'enfance; que les gîtes seroient bien mauvais, s'ils l'étoient plus que l'étable de Bethléem; que, si les difficultés étonnoient, son exemple devoit encourager; qu'en un mot, il n'importoit pas qu'il vécût, mais qu'il étoit de la derniere importance qu'il fît son devoir.

Comme François n'étoit pas de ceux qui ne veulent pas être contredits, & que quand il demandoit conseil il étoit bien aise qu'on le lui donnât, ceux qu'il avoit consultés ne firent point de difficulté de s'opposer à sa résolution ; ils ne lui parlerent pas d'abord de la rigueur de la saison, ni des autres difficultés qui n'étoient pas capables de le faire changer de dessein. Ils lui représenterent que, pendant son voyage à la Cour de France, il étoit arrivé bien des changements dans son Diocese, dont il étoit bon qu'il fût informé avant que de commencer sa visite ; qu'il la feroit avec plus d'utilité, lorsqu'il seroit mieux instruit de toutes choses; que la coutume de son prédécesseur, avant que de visiter son Diocese, étoit de se faire envoyer par les Archiprêtres & les Doyens Ruraux, des mémoires exacts de l'état des Paroisses de leur ressort; qu'on exprimoit dans ces mémoires, autant qu'il se pouvoit, le génie des Pasteurs, celui des peuples, leurs mœurs, leurs occupations & leur commerce, le nombre des Paroissiens, des pauvres, & des personnes aisées, celui des scandaleux & des pécheurs publics, des Catholiques & des Hérétiques; l'état des bâtiments des Eglises

les, des Hôpitaux, des ornements, & de tout ce qui regardoit le Service divin & l'administration des Sacrements : qu'ayant reçu ces mémoires, il dressoit le plan de ses visites ; qu'il concertoit & dictoit même ses ordonnances ; que cet ordre paroissoit si bien établi, qu'on ne doutoit pas qu'il ne se fît un plaisir de le suivre ; & qu'il étoit d'autant plus nécessaire qu'il se fît envoyer des mémoires exacts, qu'on ne pouvoit pas bien se régler sur les anciens, parce que le tems faisoit toujours des changements considérables qu'il n'étoit pas possible de prévoir.

Ils ajouterent que si la rigueur de la saison ne lui paroissoit pas une raison suffisante par rapport à lui-même pour remettre sa visite à un autre temps, il voudroit bien peut-être avoir égard à l'incommodité qu'elle causeroit à ses Diocésains ; que les Prêtres des Paroisses voisines, la plupart pauvres & sans voitures, & les peuples mêmes qui avoient coutume de venir au-devant de leur Evêque, ne pourroient point s'acquitter de ce devoir sans se mettre en danger de perdre la vie, & qu'il y avoit même bien des Paroisses dans les montagnes dont les neiges & les glaces lui

fermeroient l'entrée ; que c'étoit des obstacles que Dieu avoit mis lui-même à l'exécution de son dessein ; & qu'en le différant, il ne feroit que se soumettre aux ordres de la Providence.

C'étoit prendre le saint Evêque par son foible ; il avoit autant d'égard pour les autres, qu'il se ménageoit peu lui-même ; il ne pouvoit se resoudre à leur causer la moindre incommodité. D'ailleurs il honoroit extrémement la mémoire de son Prédécesseur ; il faisoit gloire de l'imiter, & de ne rien changer à ce qu'il avoit bien établi ; il approuvoit la méthode qu'il avoit gardée avant que de commencer ses visites : & comme il croyoit qu'on ne pouvoit avoir trop de fermeté pour faire observer les ordonnances une fois données, il étoit aussi persuadé qu'on ne pouvoit apporter trop de précautions avant que de les donner. Il écrivit donc lui-même de tous côtés. pour se faire envoyer des mémoires les plus exacts qu'il se pourroit de l'état des Paroisses ; il recommanda particuliérement qu'on eût soin de l'informer des mœurs & de la capacité de ceux qui prétendoient aux saints ordres ; & remit la visite générale à un autre temps, où, étant mieux instruit de toutes cho-

les, il la pourroit faire avec plus de fruit.

Il s'occupa cependant à régler la ville d'Annecy & ses environs, & commença par sa propre maison. Il ne se contenta pas d'exécuter ce qu'il avoit projetté devant son Sacre, il y ajouta plusieurs choses qu'il crut devoir contribuer à l'édification publique. On rapporte sur cela, qu'un de ses amis lui ayant proposé de prendre une femme d'un âge non suspect pour avoir soin du linge & des meubles, il n'y voulut jamais consentir; & il ajouta, qu'il ne logeroit pas même sa propre mere. La raison qu'il en rendit, fut la même dont se servit autrefois saint Augustin dans une occasion toute pareille: Qu'il étoit persuadé que personne ne trouveroit à redire qu'il demeurât avec une mere d'une vertu aussi généralement reconnue que celle de la Comtesse de Sales; mais qu'il n'en seroit pas peut-être de même des femmes dont elle ne pourroit se dispenser de recevoir les visites. En effet, la Comtesse de Sales, qui venoit souvent à Annecy, ne logea jamais chez lui; elle avoit une maison particuliere. Ce fut un point sur lequel on ne put jamais l'obliger de se relâcher.

Aug. de Sales, l. 5.

Possid. Vie de S. Aug.

Il étoit de la même exactitude à l'é-

gard des femmes qui avoient quelque affaire à lui communiquer. Il ne leur parloit jamais qu'en public, ou devant quelque témoin à qui il avoit ordonné de ne les point perdre de vue. Pour ce qui est des visites inutiles, de civilité même, ou de bienséance, elles étoient absolument retranchées. Il disoit sur cela, qu'un Evêque n'avoit point de temps à perdre; & que, quand il en auroit, ce n'étoit pas avec des personnes du sexe qu'il devroit le perdre ; que rien ne nuisoit plus à la réputation des Ecclésiastiques, que la fréquentation des femmes, de quelques raisons qu'on se pût servir pour la prétexter ; que l'oisiveté, qui étoit toujours dangereuse, l'étoit sur-tout quand elles étoient de la partie. Il étoit sur cela d'une exactitude qui alloit jusques au scrupule. Dans cette vue, il ne recommandoit rien avec plus de soin aux Ecclésiastiques de son Diocese, que de s'occuper ; & il a témoigné souvent, qu'il auroit souhaité que l'ancienne discipline de l'Eglise, qui ordonnoit à tous les Clercs de sçavoir quelque honnête métier, eût été rétablie. Il ajoutoit, que cette régle étoit si générale, que les plus savants mêmes, & ceux qui étoient les plus capables de s'occuper de la lecture des

Conc. 4. de Carthage, can. 31. & 32.

saints livres, n'en étoient pas exceptés ; & que l'Eglise avoit été si persuadée qu'il n'y avoit rien de plus dangereux pour les personnes consacrées à Dieu que l'oisiveté, qu'elle avoit mieux aimé leur permettre de labourer la terre, que de les voir sans occupation. *Que les Clercs*, dit le Canon 31, *quelque habiles qu'ils soient dans la parole de Dieu, sachent un honnête métier dont ils gagnent de quoi vivre. Que les Clercs*, dit le 32, *gagnent de quoi se nourrir & se vêtir par quelque petit métier, ou en cultivant la terre, sans manquer néanmoins à leurs fonctions.*

Il étoit lui-même exact observateur de cette discipline si salutaire. Il étoit toujours occupé ou à la prédication, ou à l'instruction, ou à la priere, ou à l'étude, ou aux autres fonctions de l'Episcopat. Quand il avoit du temps de reste, il alloit dans les Hôpitaux, ou dans les maisons particulieres visiter les malades. Il leur administroit lui-même les Sacrements, & leur rendoit quelquefois les services les plus bas & les plus rebutans. Dieu bénissoit quelquefois sa charité, en soulageant les malades qu'il visitoit, d'une maniere qui paroissoit tout-à-fait miraculeuse.

L'amour & l'estime que son peuple

avoit avec lui ne pouvoient aller plus loin. Quand il passoit par la ville, où il alloit toujours à pied, tout le monde sortoit des maisons pour recevoir sa bénédiction. Les meres particuliérement lui portoient leurs enfans fâcheux & opiniâtres, afin qu'il les bénît; & l'on a remarqué souvent, qu'en leur imprimant le signe de la Croix sur le front, ou leur mettant la main sur la tête, ou même en les baisant, leurs cris & leurs larmes cessoient, ils devenoient plus doux & plus traitables.

La charité du saint Prélat n'en demeura pas là: il entroit souvent dans les maisons des artisans & des pauvres gens, s'informoit de leurs besoins, écoutoit leurs plaintes, les consoloit, & les assistoit: il portoit la paix par-tout; & dès qu'il sçavoit qu'il y avoit quelque division dans les familles, il y alloit, & n'en sortoit point qu'il n'y eût rétabli l'union. Rien ne résistoit à son incomparable douceur. Rien n'étoit capable de rebuter sa charité: & on l'a vu, par sa patience, venir à bout des inimitiés les plus invétérées.

Pendant que François s'occupoit d'une maniére si digne d'un saint Evêque qui doit être le Pere de son Peuple, le Ca-

rême arriva. Comme il avoit résolu de donner en ce saint temps les Ordres pour la premiere fois, il quitta toutes ses occupations pour se donner tout entier à cette fonction.

Il étoit persuadé qu'elle est une des plus importantes de l'Episcopat, & que rien ne mérite mieux toute l'application d'un Evêque, que le soin de donner à l'Eglise de saints Ministres : il regardoit comme un des plus grands comptes qu'il auroit à rendre à Dieu, tous les mauvais choix qu'il pourroit faire. Dans cette vue, il redoubla ses jeûnes & ses prieres ; & pénétré de la crainte de se tromper, se défiant même de cette extrême douceur qui le portoit continuellement à user de condescendance pour les infirmités des hommes, il disoit incessamment à Dieu, dans le fond de son cœur : *Faites-moi connoître, Seigneur, ceux que vous avez vous-même choisis, afin que je n'admette point au nombre de vos Ministres ceux que vous avez rejettés, & que je n'en exclue pas aussi ceux que vous appellez.* *Act. c. 2.*

Il usa donc d'une extrême exactitude dans le choix de ceux qui se présentoient aux saints Ordres : il les examina lui-même avec beaucoup de rigueur. Il

n'eut égard ni à la naiſſance, ni aux recommandations, ni même aux grands talens qui n'étoient pas ſoutenus d'une vie ſainte, ou du moins irréprochable aux yeux des hommes. Il examinoit particulierement la vocation, & ne pouvoit ſouffrir qu'on entrât dans l'Egliſe avec les vues profanes & ſacriléges d'un intérêt ſordide.

Annon. iv. 11. C'eſt ce qu'il fit paroître dans l'examen d'un jeune homme de condition qui avoit été pourvu d'un Prieuré conſidérable. Le ſaint Evêque jugea à ſon air & à ſes manieres, que le revenu du Prieuré avoit plus de part à la demande qu'il faiſoit des ſaints Ordres, que toute autre conſidération : il lui fit ſur cela tant de queſtions, que le jeune homme lui avoua qu'il n'avoit point d'autre vocation que l'avarice de ſes parens, qui vouloient augmenter leur bien du revenu de ce Bénéfice. C'en fut aſſez ; le ſaint Prélat lui refuſa les Ordres, & demeura ferme dans ſon refus, quelque ſollicitation qu'on lui pût faire.

A l'examen de la capacité, il joignit celui des mœurs. Il avoit recours à toutes les informations qui pouvoient lui donner quelques lumieres ſur un point ſi important ; & il avoit coutume

de dire, que les Eccléſiaſtiques mal réglés en détruiſoient plus par leurs mauvais exemples, qu'ils n'en pouvoient édifier par leur doctrine. Il avoit pourtant plus d'indulgence ſur ce point, que ſur celui de la capacité. L'ignorance excluoit pour toujours ; mais comme on peut ſe corriger, au lieu que l'ignorance eſt preſque toujours ſans remede, il ſe contentoit de différer quelque temps d'ordonner ceux qui ne lui paroiſſoient pas aſſez réglés, juſques à ce qu'ils euſſent donné des marques certaines d'une régularité conforme à l'état qu'ils vouloient embraſſer.

Il arrivoit de cette grande exactitude, que les Ordinations qu'il faiſoit n'étoient pas nombreuſes ; & l'on admiroit ſur cela d'autant plus ſa fermeté, que depuis la converſion du Chablais & des Bailliages, ſon Dioceſe ſouffroit une grande diſette de Prêtres. Il le ſçavoit mieux que perſonne ; mais il répondoit, quand on lui en parloit, que l'Egliſe n'avoit pas tant beſoin de Prêtres que de bons Prêtres ; qu'avec le temps on pourvoiroit à tout ; & qu'il falloit *prier le Maître de la maiſon d'y envoyer des Ouvriers.*

Il eût bien ſouhaité d'établir un Sé- *Aug. de Sale liv. 6.*

minaire à Annecy, pour y former de bonne heure de jeunes gens à la ſcience & à la piété, & en tirer des Miniſtres qui puſſent ſervir à l'inſtruction & à l'édification du peuple. Son peu de revenu, & la pauvreté de ſon Clergé l'en empêcha ; & il mourut avec ce deſir. Il avoit coutume de dire à cette occaſion, qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner qu'il n'y eût point d'Ordre Religieux qui n'eût établi des Noviciats pour y inſtruire & former les prétendants à la pratique de la régle ; qu'il n'y eût point même d'art ni de profeſſion qui n'eût, pour ainſi dire, ſon apprentiſſage, où l'on ne fût obligé de faire des preuves de capacité ; & qu'on n'eût point pris cette précaution pour le miniſtere Eccléſiaſtique & le gouvernement des ames, qui eſt cependant l'art des arts, & la plus noble, auſſi bien que la plus difficile, de toutes les profeſſions.

Auguſt. de Sales, liv. 5. Il ajoutoit, que Dieu lui avoit donné une fort grande indifférence pour les biens temporels ; qu'il étoit cependant obligé d'avouer qu'ils n'étoient pas inutiles à l'Egliſe ; que comme on en avoit toujours trop quand on n'en faiſoit pas un bon uſage, il étoit rare qu'on en eût aſſez quand on en vouloit bien uſer ;

qu'il lui étoit souvent arrivé de manquer de pourvoir à bien des besoins, faute d'en avoir le moyen ; mais que ce qui le consoloit, étoit que Dieu ne lui demanderoit compte que de ce qu'il lui avoit donné.

Un Prélat si exact à n'admettre aux moindres Ordres que des personnes d'une capacité & d'une vertu reconnue, n'avoit garde de manquer d'exactitude pour la collation des Bénéfices. Il ne pouvoit souffrir qu'on les donnât par des considérations humaines, ou pour récompenser des services rendus, souvent dans des affaires temporelles, & quelquefois dans des intrigues du monde. Il appelloit cet infâme commerce *l'abomination dans le lieu saint*, & une des sources les plus fécondes des maux de l'Eglise. Pour fermer une fois pour toutes la porte aux sollicitations & aux méprises, il ne donnoit les Bénéfices à charge d'ames qu'au concours ; c'est-à-dire, qu'on ne les obtenoit que par des disputes réglées, où le saint Prélat présidoit toujours, & où l'on donnoit des preuves publiques de capacité, comme on auroit pu faire pour obtenir une Chaire de Théologie. Le plus capable l'emportoit toujours. La brigue, les sollicitations n'y avoient point de part :

Annon. liv. 11.

le mérite ſeul décidoit ; & c'eût été ſe donner l'excluſion pour toujours, que
Ibid. d'avoir recours à d'autres moyens. Ce fut dans une de ces diſputes qu'il commença à connoître les grands talens du ſieur de Fenouillet, qui fut depuis un des plus fameux Prédicateurs de ſon temps, & un des plus grands Prélats de l'Egliſe de France.

Ibid. Pour établir une parfaite uniformité dans ſon Dioceſe, pour les inſtructions & l'adminiſtration des Sacrements, il compoſa lui-même un excellent Rituel, qui ſera un monument perpétuel de ſa prudence, de ſa capacité, & de la charitable condeſcendance qu'on doit avoir pour le prochain.

Ibid. Le zèle du ſaint Evêque ne s'arrêta pas à donner aux Paſteurs de ſon Dioceſe des inſtructions par écrit ; il crut qu'il devoit les inſtruire de vive voix. Il ordonna pour cet effet, qu'on tiendroit le Synode tous les ans, à certain jour marqué, ſans qu'il fût beſoin d'une autre convocation. Il prenoit ce temps pour leur apprendre ce qui concernoit leurs fonctions; & il ne croyoit pas qu'il fût au-deſſous de lui, de deſcendre dans le dernier détail.
L'an 1603. Voici quelques-uns des principaux Réglements qu'il fit dans ſon premier Synode.

Comme la plus grande dignité du Sacerdoce de Jesus-Christ vient du pouvoir qu'il a donné aux Prêtres de consacrer la divine Eucharistie, & que la plus sainte de leurs fonctions est d'offrir le Sacrifice non sanglant, comme Jesus-Christ l'a offert sanglant sur la Croix; il a voulu qu'un Mystere si plein d'amour & si capable de rappeller les hommes à Dieu, fût honoré d'une maniere particuliere dans tout son Diocèse. Il ordonna pour cet effet qu'on y feroit l'Office du saint Sacrement tous les jeudis de l'année. *Ibid.*

Mais comme la pureté du corps & de l'esprit est la meilleure maniere d'honorer ce redoutable Mystere, il défendit à tous les Ecclésiastiques d'avoir chez eux des femmes suspectes, & prit toutes les précautions possibles pour éloigner d'eux jusques aux moindres soupçons. Il leur fit sur ce seul article plusieurs discours des plus touchants. Et parceque la pureté n'est pas une vertu particuliere aux Prêtres; que tous les Chrétiens y sont obligés chacun selon son état; il ordonna à tous les Pasteurs d'y veiller avec soin, & de rapporter tous les ans au Synode le nom des concubinaires & des adulteres publics, qui, ayant été avertis, ne se feroient pas corrigés. *Ibid.* *Ibid.*

Ibid. Quoique ce fût la coutume de ce temps-là de recevoir de l'argent pour l'administration du Sacrement de Pénitence, il ne laissa pas de la traiter d'abus, & défendit qu'on en prit à l'avenir: il exhorta de n'en point exiger pour les autres Sacrements, & de se contenter de ce qu'on offriroit volontairement.

Ibid. Il obligea à la résidence tous les Bénéficiers à charge d'ames, sous peine de privation de leurs Bénéfices, se réservant à lui seul la connoissance des raisons qu'ils pourroient avoir de s'en dispenser, & le droit de permettre des absences même de peu de durée.

Ibid. Il ordonna une modestie exacte touchant les habits, & se régla en cela sur les saints Canons. Il défendit les cabarets, tous les jeux de hazard, & même tous les autres en public. Il défendit aussi la chasse, à cause des inconvénients qui en pouvoient arriver, & de la perte du temps inséparable de cet exercice.

Ibid. Il établit des surveillants qui visiteroient deux fois l'année certain nombre de Paroisses qu'on leur assignoit : on leur permit de donner les moindres dispenses, l'Evêque se réservant toujours les grandes. Ils pouvoient aussi instruire & corriger les fautes qui demandoient une prompte correction.

Outre cela il obligea les Archiprêtres d'assembler trois fois l'année les Prêtres de leur ressort, de conférer avec eux des besoins des Paroisses, de les instruire des fonctions de leur ministere, & de résoudre les cas & les questions difficiles sur lesquelles on auroit besoin de les consulter. *Ibid.*

Il établit encore des Conférences tous les mois ; ce qu'on a vu depuis pratiquer en France avec tant de fruit, & dont il seroit à souhaiter qu'on établît l'usage dans tous les Dioceses. *Ibid.*

Le mélange des Catholiques avec les Hérétiques le porta à prescrire pour sujet de ces Conférences, diverses matieres de controverses. Celles du Cardinal Bellarmin fournissoient les objections & les réponses, & l'on s'en tenoit ordinairement aux décisions de ce savant Jésuite. Le saint Evêque disoit sur cela, qu'un Pasteur qui ne sait pas défendre son troupeau des attaques des loups, ignore une partie essentielle de son devoir ; qu'il étoit même honteux qu'un Curé ne sût pas répondre aux objections des Hérétiques, & qu'il demeurât muet & sans défense pendant qu'on insultoit l'Eglise du Dieu vivant.

On a déja pu voir l'aversion qu'avoit *Ibid.*

le ſaint Prélat pour les procès, combien il les croyoit préjudiciables à la charité, qui eſt le fondement de toutes les vertus Chrétiennes, & le ſoin qu'il prenoit pour en arrêter le cours même parmi les ſéculiers. Il eſt aiſé de s'imaginer qu'il en avoit plus d'horreur lorſqu'il les voyoit régner parmi les Eccléſiaſtiques. Il les exhorta donc à les fuir, ou à les terminer au plutôt par voie d'arbitres : il offroit même, ſi on vouloit s'en rapporter à lui, de les régler ; & en effet il en termina pluſieurs. Il diſoit ſouvent à cette occaſion, qu'il ne pouvoit aſſez s'étonner qu'on s'en rapportât aux Evêques & aux autres ſavans Eccléſiaſtiques ſur les matieres de la foi, de la morale & du ſalut, infiniment plus importantes que celles qui cauſent tous les jours des procès ; & qu'on fît difficulté de s'en rapporter à leur entremiſe pour régler les différends qui naiſſent ſur les affaires temporelles ; qu'à la vérité ils devroient ignorer la chicane ; mais auſſi qu'elle devoit être bannie d'entre les Prêtres ; qu'à cela près, pour peu qu'on fût porté à la paix de part & d'autre, il n'y avoit point de procès qu'un homme de bon ſens ne pût accommoder.

Sa tendreſſe pour les pauvres augmen-

toit encore l'averſion que ſon extrême douceur lui donnoit pour les procès ; il étoit perſuadé qu'ils tariſſoient la ſource des charités, & que l'argent qu'on employoit pour les ſoutenir, étoit autant de perdu pour ces malheureux qui ne ſubſiſtent que de l'abondance d'autrui. Il ne pouvoit ſouffrir qu'on rendît pour raiſon de ce qu'on ne faiſoit point l'aumône, qu'on avoit des procès : il appelloit cela excuſer un péché par un autre, ſe laver d'une eau qui ne pouvoit que ſalir davantage.

L'eſtime profonde qu'il avoit pour le Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, ne lui permettoit pas de voir ſans douleur ceux qui en étoient revêtus, au ſervice des grands du monde, employés la plupart du temps à des choſes tout à fait indignes de leur profeſſion. Il les conſidéroit dans cet état comme expoſés à des occaſions auſquelles il étoit bien difficile de réſiſter : & il avoit coutume de dire que, s'il y avoit tant de difficulté à perſévérer & à conſerver les vertus de ſon état, même dans la retraite & dans la ſolitude, cela étoit preſque impoſſible dans le grand monde, où tout favoriſe les paſſions, & ſemble combattre l'innocence.

Ce fut ce qui le porta à ne point ordonner des Prêtres qui n'euſſent un titre, ou *Idem. Ibid.*

du moins un emploi dans quelque Eglise qui leur donnât de quoi vivre. Il ne défendit pas expressément aux Ecclésiastiques de son Diocese de ne point prendre d'engagement auprès des grands; mais il les y exhorta vivement; & il y tint si bien la main, qu'il abolit enfin presque entiérement cet abus. Il disoit sur cela : *qu'il n'y avoit rien de si difficile en matiere de vertu, qu'on ne pût persuader aux hommes, si on pouvoit les guérir de l'avarice & de l'ambition.*

Pendant que François s'occupoit ainsi à régler son Diocèse, les Fêtes de Pâques arriverent; elles ne furent pas plutôt passées, qu'il partit pour Turin pour rendre au Duc de Savoye ce que les Evêques de ses Etats nouvellement consacrés, ont coutume de lui rendre. Il fut reçu dans cette Cour avec toute l'estime que sa réputation lui avoit acquise. Tout le monde le consultoit à l'envi, & le Duc même eut plusieurs conférences avec lui touchant l'entier rétablissement de la Religion Catholique dans son Diocese. Son désintéressement parut encore dans cette occasion. Tout le monde savoit qu'il étoit pauvre, & le Prince le savoit mieux que personne; la considération qu'il avoit pour lui, la confiance même qu'il lui fai-

ſoit paroître, ſembloient l'inviter à lui demander quelque grace. Il s'oublia, comme il avoit coutume de faire. Il ne ſe ſouvint que des pauvres & des nouveaux Catholiques, en faveur deſquels il obtint tout ce qu'il demanda. On ne manqua pas de lui ſuggérer de penſer à lui-même, & de profiter de la bonne volonté du Duc; mais il répondit, *qu'il n'étoit pas venu pour cela.* La Cour n'eſt pas le lieu du monde où la vertu ſoit le mieux pratiquée; on ne laiſſa pas de l'y eſtimer. Tout le monde remarqua, & fut touché de l'indifférence de François pour le bien; & le Duc même ne put s'empêcher de dire: *qu'il avoit toujours reconnu que ceux qui faiſoient le meilleur uſage des richeſſes, en faiſoient moins d'état que les autres.*

Comme le voyage de Turin n'étoit pas le ſeul motif qui avoit obligé le ſaint Prélat à paſſer les Monts, il en partit quelques jours après, pour aller rendre viſite à l'Evêque de Saluces. C'étoit le Pere Juvenal Ancina, Prêtre de l'Oratoire, dont on a déja parlé. Ils avoient fait amitié à Rome, & l'avoient toujours depuis cultivée par lettres. Il eut été difficile de trouver deux hommes plus ſemblables en toutes choſes. Ils avoient l'un & l'autre un ſavoir & une piété

Aug. de Sales. l. 5.

distinguée ; l'esprit & le cœur se ressembloient ; même simplicité, même charité, même douceur, un mépris égal pour les richesses, une application toute pareille aux fonctions de leur ministere. L'Evêque de Saluces, de même que celui de Geneve, vivoit avec son peuple comme un pere avec ses enfants ; & son peuple avoit pour lui toute la tendresse & tout le respect que des enfants pourroient avoir pour un pere. Son amour pour les pauvres ne pouvoit aller plus loin, & il lui étoit arrivé souvent de se réduire aux derniers besoins pour les soulager. Si la vertu & la conformité des mœurs font le plus solide fondement de l'amitié, on peut juger de celle qui étoit entre les deux Evêques de Saluces & de Geneve.

Ibid. François arriva à Saluces la veille de l'Invention de la Sainte Croix. Comme l'Eglise célebre ce même jour la fête de saint Juvenal, Patron de l'Evêque de Saluces, c'étoit pour lui un double motif de dévotion. Il en prit occasion de prier l'Evêque de Geneve de donner un Sermon à son peuple. François le lui accorda ; & étant monté en Chaire le lendemain, il commença en Italien un excellent Discours à la louange de la Croix.

L'Exorde fini, l'Evêque de Saluces le fit avertir qu'il pouvoit continuer en François; que le Marquisat de Saluces avoit été si long-temps à la France, & avoit été cédé au Duc de Savoye depuis si peu de temps, qu'on y parloit encore les deux Langues avec la même facilité. Le saint Prélat continua son discours en François, avec une piété & une éloquence qui furent admirées de tout le monde. Il donna encore quelques jours aux instances que lui en fit l'Evêque de Saluces; puis il partit pour aller faire ses dévotions à Notre-Dame de Montdovy, & se rendit à Annecy pour la Fête de la Pentecôte.

Aug. de Sales, l. 5.

La Fête du Saint Sacrement, qui approchoit, y avoit fait naître un différend entre le Chapitre de la Cathédrale & celui de Notre-Dame. Le Chapitre de la Cathédrale prétendoit précéder à la Procession, & par-tout ailleurs, celui de Notre-Dame; & les Chanoines de Notre-Dame soutenoient au contraire qu'ils étoient en droit & en possession de présider à toutes les cérémonies Ecclésiastiques. Il est vrai qu'ils jouissoient de ce droit avant que le Chapitre de saint Pierre de Geneve se fût retiré à Annecy; mais depuis ce temps-là les Evêques &

le Chapitre de la Cathédrale le leur avoient toujours contesté. François se conforma en cette occasion aux sentiments de ses Prédécesseurs, & prétendit que le Chapitre de la Cathédrale devoit précéder. Cette déclaration ne servit qu'à échauffer le différend. Les Chanoines de Notre-Dame refuserent de s'y soumettre ; & prétendirent même que l'Evêque, étant leur partie, ne pouvoit être leur Juge. Cependant, comme la Fête approchoit, & qu'on ne pouvoit se passer d'un réglement provisionnel, François ordonna par provision, que le Chapitre de la Cathédrale précéderoit. Les Chanoines de Notre-Dame refuserent d'obéir, & n'assisterent point à la Procession.

Il est certain que l'Evêque de Geneve ayant toute jurisdiction sur le Chapitre de Notre-Dame, étoit en droit de juger de ce différend, & d'obliger les Parties de se soumettre à son jugement ; mais son extrême douceur & l'aversion qu'il avoit pour les procès, ne lui permit pas d'user dans cette occasion d'une autorité qui ne pouvoit lui être contestée. Il tourna donc l'affaire en accommodement, & fit convenir les Parties qu'on écriroit de part & d'autre à Paris, au Duc de Nemours, Seigneur d'Annecy,

pour le prier de faire consulter cette affaire, & de vouloir bien proposer lui-même les expédients les plus propres à la terminer. Le Duc consulta là-dessus les plus habiles du Clergé & du Parlement de Paris. La prétention du Chapitre de Notre-Dame, de précéder celui de la Cathédrale, fut jugée insoutenable: & l'on proposa ensuite de régler la marche des deux Chapitres sur celles des Collégiales de la sainte Chapelle & de sainte Genevieve de Paris, lorsqu'elles se rencontrent avec le Chapitre de la Cathédrale; c'est-à-dire, que celui de la Cathédrale de Geneve tiendroit un côté, & celui de Notre-Dame d'Annecy l'autre. *Aug. de Sales. liv. 5.*

François rejetta bien loin cette proposition. Il dit qu'il avoit fait serment de maintenir les priviléges & les prérogatives du Clergé de sa Cathédrale; qu'il se faisoit une religion de l'observer; & qu'il ne permettroit jamais que de son temps on y donnât la moindre atteinte; que la prérogative de sa Cathedrale ne consistoit pas seulement à n'être point précédée par une Collégiale, mais encore à la précéder en toutes manieres; que la sainte Chapelle de Paris, & l'Abbaye de sainte Genevieve, étoient exemptes

le Chapitre de
avoient toujou
conforma en c
mens de ses Pr
que le Chapitre
précéder. Cett
échauffer le di
Notre-Dame
tre : & prétend
étant leur part
Juge. Cependa
choit, & qu'c
réglement pro
na par provisio
Cathédrale p
de Notre-Da
n'assisterent p

Il est certai
ayant toute j
de Notre-Dam
de ce différer
de se soumet
son extrême
avoit pour le
d'user

...Dame, qu'il ne pouv
à la préséance, ni même
...du Chapitre de saint
..., & qu'il leur confe
...au jugement de leur
le seul parti qu'il y avo
...quand l'esprit de chi
emparé d'une Commu

revenir. Le Chapitre
'acquiesça ni au juge-
, ni aux sentiments du
. Il porta l'affaire de-
e de Vienne, Métro-
ve. François l'y suivit,
ın jugement qui confir-
]ui donnoit la préséance
au Chapitre de la Cathé-

croyoit jouir de quelque
ussi-tôt le dessein de la vi-
son Diocese; mais il en
ar une lettre que le Maire *Idem. Ibid.*
s de Dijon lui écrivirent
de venir prêcher l'Avent
dans leur ville. François,
lu de ne point sortir de son
l ne s'agît du service de l'E-
al, ou de l'intérêt de la sien-
ılier, fut sur le point de s'en
is Dieu, à la gloire duquel
evoit un jour tant contribuer,
as qu'il s'en tînt à cette pre-
ée. Il se sentit pressé inté-
d'accorder ce qu'on lui de-
n'en voyoit pas la raison; au
il se disoit à lui-même plu-
ses qui l'en devoient détou
rovidence lui cachoit encore

de la Jurisdiction Episcopale, & de celle du Chapitre de la Cathédrale, le Siége vacant; que n'y ayant point de dépendance entre ces Eglises, il n'y avoit point d'inconvénient qu'elles eussent quelque sorte d'égalité lorsqu'elles se rencontroient: qu'il n'en étoit pas de même du Chapitre de Notre-Dame d'Annecy; qu'il dépendoit en toutes choses de la Jurisdiction Episcopale & de celle du Chapitre, le Siége vacant; qu'il n'étoit donc pas juste de le régler sur des Eglises indépendantes; que ce seroit faire tort à la supériorité du Chapitre de la Cathédrale, & qu'on en pourroit tirer dans la suite de dangereuses conséquences.

Ibid.

Ibid. *Idem.* François en écrivit en ce sens au Duc de Nemours, & le pria de trouver bon qu'il n'acceptât pas l'accommodement qu'il avoit proposé. Le Duc approuva ses raisons, & écrivit au Chapitre de Notre-Dame, qu'il ne pouvoit prétendre ni la préséance, ni même l'égalité, à l'égard du Chapitre de saint Pierre de Geneve, & qu'il leur conseilloit de se soumettre au jugement de leur Evêque. C'étoit le seul parti qu'il y avoit à prendre; mais quand l'esprit de chicane s'est une fois emparé d'une Communauté, il n'est

n'est pas aisé d'en revenir. Le Chapitre de Notre-Dame n'acquiesça ni au jugement de l'Evêque, ni aux sentiments du Duc de Nemours. Il porta l'affaire devant l'Archevêque de Vienne, Métropolitain de Geneve. François l'y suivit, & obtint enfin un jugement qui confirmoit le sien, & qui donnoit la préséance en toutes choses au Chapitre de la Cathédrale.

François, qui croyoit jouir de quelque repos, reprit aussi-tôt le dessein de la visite générale de son Diocese; mais il en fut détourné par une lettre que le Maire & les Echevins de Dijon lui écrivirent pour le prier de venir prêcher l'Avent & le Carême dans leur ville. François, qui avoit résolu de ne point sortir de son Diocese, qu'il ne s'agît du service de l'Eglise en général, ou de l'intérêt de la sienne en particulier, fut sur le point de s'en excuser. Mais Dieu, à la gloire duquel ce voyage devoit un jour tant contribuer, ne permit pas qu'il s'en tînt à cette premiere pensée. Il se sentit pressé intérieurement d'accorder ce qu'on lui demandoit. Il n'en voyoit pas la raison; au contraire, il se disoit à lui-même plusieurs choses qui l'en devoient détourner: la Providence lui cachoit encore le

Idem; Ibid.

fruit qu'elle prétendoit tirer de ce voyage, mais elle le sollicitoit intérieurement de le faire. Il suivit cet attrait ; & répondit que, s'agissant de sortir de son Diocese, & des Etats du Duc de Savoye, il ne pouvoit faire ni l'un ni l'autre sans avoir la permission du Pape & celle de son Souverain ; qu'il alloit leur écrire, & qu'il leur feroit savoir leur réponse. Le Pape lui accorda sur le champ la permission qu'il demandoit ; mais le Duc de Savoie, sous des prétextes recherchés, la refusa.

Aug. de Sales. liv. 5.

Ce refus ne surprit point François : il s'étoit apperçu à son dernier voyage de Turin, que le Duc, qui étoit défiant, avoit pris de l'ombre de son premier voyage en France, de l'estime que le Roi lui avoit témoignée, & encore plus des offres qu'il lui avoit fait faire. François, qui avoit l'esprit insinuant, n'avoit rien épargné pour en découvrir le sujet : mais le Duc, qui n'avoit pu s'empêcher de lui laisser voir sa défiance, avoit alors ses raisons pour lui en cacher les motifs.

On a su depuis que Geneve étant fort à la bienséance de la France, particuliérement depuis l'échange du Marquisat de Saluces, il avoit craint qu'on ne proposât à François de traiter des

droits de Souveraineté que les Evêques de Geneve prétendent sur cette Ville, pour les faire valoir en temps & lieu; qu'il avoit cru qu'on ne l'avoit tant caressé, lorsqu'il n'étoit que Coadjuteur, que pour le gagner & l'engager à conclure le Traité lorsqu'il seroit Evêque; qu'il s'étoit imaginé sur cela que le voyage de Dijon n'étoit qu'un prétexte, & qu'il couvroit un plus grand dessein. Celui que le Duc de Bellegarde, Grand-Ecuyer de France, & Gouverneur de la Bresse & des autres pays échangés contre le Marquisat de Saluces, fit alors en Bresse, accompagné du Baron de Luz & du Président Jannin, augmenta ses soupçons; & ce fut ce qui le porta à refuser à François la permission qu'il lui demandoit. *Aug. de Sales. liv. 5.*

Le Duc de Savoie avoit d'autant plus d'intérêt au Traité qu'on auroit pu faire sur un pareil article, qu'il prétendoit lui-même à la Souveraineté de Geneve, & qu'il traitoit les droits prétendus par l'Evêque d'imaginaires & de mal fondés. Il paroît si naturel de traiter ici cette fameuse question, qu'il manqueroit quelque chose à la satisfaction du Lecteur, si on négligeoit de le faire. Voici donc en peu de mots les raisons que le Duc &

l'Evêque alléguoient de part & d'autre, pour défendre leur Souveraineté sur Geneve.

Monod, Traité des droits de Savoie sur Geneve. Les Ducs de Savoie, pour appuyer leur droit, prennent les choses de plus loin, & supposent qu'en mil trois cents quatre-vingt-douze, Pierre, Comte de Geneve, mourant sans enfants, choisit pour son héritier Humbert de Vilars, fils de sa sœur; que Humbert, en mil trois cents quatre-vingt-quinze, obtint de l'Empereur Vencessas une investiture du Comté de Geneve; qu'il le posséda paisiblement jusques en l'année mil quatre cents, qui fut la derniere de sa vie; que, se voyant sans enfants, il disposa de ses biens en faveur d'Odon de Vilars, son oncle paternel; qu'Odon recueillit sans trouble la succession de son neveu, & la vendit l'année suivante à Louis, Comte de Savoie. Voilà sur quoi les droits de la Maison de Savoie sont originairement fondés.

Les Ducs ajoutent, qu'en vertu de cette vente, qui fut faite sans opposition, Louis de Savoie jouit long-temps sans trouble du Comté de Geneve; que la Savoie ayant été érigée en Duché par l'Empereur Sigismond en faveur d'Amédée VIII, il y eut procès à la Chambre

Impériale touchant le Comté de Geneve ; qu'à l'occasion de ce différend, en mil quatre cents vingt-quatre, l'Empereur donna une nouvelle investiture de ce Comté au Duc de Savoie ; qu'elle fut confirmée par les Empereurs Maximilien I, en mil-cinq cents dix-neuf, & Charles-Quint en mil cinq cents trente.

Les Ducs de Savoie soutiennent encore, qu'en vertu de ces titres, ils ont exercé sans contestation dans Geneve tous les actes de Souveraineté ; qu'ils y ont établi des Gouverneurs, des Juges, des Notaires & des Sergents ; qu'ils en ont fait garder les portes, mis garnison dans la Forteresse ; qu'ils y ont eu une Maison Seigneuriale ; qu'ils y ont fait battre monnoie, & y ont accordé grace de la vie à des gens condamnés à mort.

Les Ducs ajoutent enfin pour dernier titre, qu'en mil cinq cents quinze, Pierre de la Baume, Evêque de Geneve, s'étant avisé de prétendre à la Jurisdiction temporelle de la Ville, le Pape Leon X le lui défendit par un Bref exprès en date de la même année ; & que l'Eveque obéit sans rien alléguer pour la défense de son prétendu droit à la Souveraineté

de Geneve. Voilà sur quoi sont fondées les prétentions des Ducs de Savoie à la Seigneurie temporelle de Geneve.

Les Evêques de Geneve soutiennent au contraire que les prétentions des Ducs de Savoie ne sont fondées que sur une équivoque ; qu'à la vérité, ils sont Comtes de Genevois ; mais que, bien loin qu'en cette qualité ils aient aucun droit sur Geneve & sur sa Banlieue, ils dépendoient autrefois de l'Eglise de Geneve, & lui faisoient hommage ; que le Traité fait entre Arduce, Evêque de Geneve, & Amé, Comte de Genevois, le porte en termes exprès ; qu'on y lit ces propres paroles, *Le Comte doit être fidéle Advoyer sous l'Evêque* ; que les anciens Comtes de Genevois ayant entrepris de se soustraire à la dépendance de l'Eglise de Geneve, & même de l'assujettir, le même Arduce avoit eu recours à l'Empereur Frédéric Barberousse, qui lui avoit confirmé la Seigneurie temporelle de Geneve, par une Déclaration autentique de l'an mil cent cinquante-trois ; que nonobstant un droit si bien établi, le Comte de Zeringuen, en qualité de Vicaire de l'Empereur, & celui de Genevois, en la même qualité, ayant entrepris sur la Seigneurie temporelle de l'Eglise de

Frédéric Spaheim. Le Citadin de Geneve. Spon, Hist. de Geneve, liv. 2.

Comes fidelis Advocatus sub Episcopo esse debet. Spon. ibid.

Geneve, l'Evêque en avoit porté ſes plaintes à la Diete générale de l'Empire, tenue en l'an onze cents quatre-vingt-ſix; que l'attentat des deux Comtes y avoit paru ſi injuſte, que la Diete les avoit obligés de comparoître en perſonne; qu'elle leur avoit fait une ſévere réprimande de leur audace, & les avoit contraints de ſigner la ſentence de leur condamnation, avec tant de rigueur pour Guillaume, Comte de Genevois, que ſon fils fut adjugé à Nantelin, Evêque de Geneve, pour réparation de la félonie qu'il avoit commiſe contre ce Prélat & ſon Egliſe.

Les Evêques de Geneve produiſent encore un acte fort ancien, qui eſt cité par le Citadin de Geneve, & rapporté *Spon. l.* par Spon: il porte en termes exprès, *que* 2. *l'Egliſe de Geneve a ſeule le Domaine & la Souveraineté de la Ville & Fauxbourgs de Geneve.*

A cet acte, ils en ajoutent deux autres, qui ſont deux reconnoiſſances d'Amédée, *De l'an* Comte de Genevois, par leſquelles il 1184. déclare n'avoir aucun droit ni aucune prétention ſur la Ville, ni ſur les biens de l'Evêché de Geneve: ils prétendent que cela eſt ſi vrai, qu'Amédée VIII, premier Duc de Savoie, ayant acquis le

Comté de Genevois, en avoit fait un hommage solemnel à l'Evêque dans l'Eglise Cathédrale de saint Pierre; & que le Duc Louis, son fils, avoit renoncé en particulier à la Souveraineté des terres acquises par ceux de Geneve près le Pont d'Arvé.

Quant à la Bulle de Leon X, dont on a parlé, ils avouent qu'elle a été donnée; mais qu'elle ne peut préjudicier aux droits de Souveraineté des Evêques, par deux raisons invincibles: l'une, que les Papes n'ayant aucun droit temporel sur l'Etat de Geneve, Leon X n'avoit pu disposer de la Souveraineté en faveur des Ducs de Savoie au préjudice des Evêques; l'autre, que, quand même Leon X auroit eu le droit de disposer de la Souveraineté de Geneve, il n'auroit pu condamner l'Evêque sans l'entendre; & qu'il étoit constant qu'il n'avoit été ni oui, ni même cité.

Pour ce qui est des actes de Souveraineté que les Ducs de Savoie prétendent avoir exercés dans Geneve, les Evêques les nient pour la plupart, & soutiennent pour les autres qu'ils ont été faits violemment, & contre toute justice, les Ducs plus puissants que les Evêques s'étant prévalus des conjonctures; & que

les Evêques & le Chapitre s'y étant toujours opposés, ils ne peuvent avoir acquis aucun droit aux Ducs de Savoie.

Enfin les Evêques ajoutent, qu'étant constant que la Souveraineté de Geneve a appartenu à leur Eglise, & que les Ducs de Savoie, comme Comtes de Genevois, en ont relevé, comme ils le prouvent par les actes autentiques qu'on a cités, les Ducs devroient au moins faire voir comment l'Eglise de Geneve a perdu cette Souveraineté, & comment eux-mêmes l'ont acquise : & c'est ce qu'ils prétendent qu'ils ne pourront jamais faire. Voilà en abrégé les raisons sur lesquelles les deux parties fondent leur droit : ce n'est point ici le lieu de décider cette fameuse question ; ce seroit sortir des bornes de l'Histoire.

On se contentera d'ajouter, que la ville de Geneve s'étant érigée en République de la maniere qu'on l'a raconté au commencement du second Livre de cette Histoire, elle prétendit que la Souveraineté de Geneve appartenoit au peuple ; que les Evêques premiérement, & ensuite les Ducs de Savoie, l'avoient usurpée ; & que, même pendant ces usurpations, il étoit toujours resté des marques de la Souveraineté du peuple.

X v

Voici les preuves qu'elle en rapporte, auxquelles on joindra quelques réflexions qui serviront à éclaircir le fait.

Spon. Hist. de Geneve, liv. 2.

La République de Geneve prétend donc que l'Evêque même étant élu, prétoit serment de conserver les privileges & les franchises de la Ville. Mais cela ne dérogeoit pas plus à sa souveraineté, que le même serment que font l'Empereur & la plupart des Rois de l'Europe, préjudicie à la leur. En second lieu, que l'extrême déférence qu'avoit la Ville pour ses Evêques, & pour les Ducs de Savoie, l'avoit empêchée de prendre garde de si près à leurs Traités, & aux autres entreprises qu'ils faisoient contre leur liberté. Mais cette déférence, ayant duré plusieurs siecles sans interruption, sans qu'aucun se soit jamais opposé à ces prétendues entreprises, est une preuve évidente qu'avant l'année mil cinq cents trente-cinq, les Genevois n'avoient pas les prétentions qu'ils ont aujourd'hui. En troisieme lieu, que l'Empereur Frédéric Barberousse ne pouvoit donner ni aux Ducs de Savoie, ni aux Comtes de Genevois & de Zeringuen, ni aux Evêques, la Souveraineté d'une Ville Impériale, comme Geneve, sans la participation de l'Empire, & le consen-

tement des Sujets. Cependant ni l'Empire, ni les Sujets ne se sont point plaints qu'il eût excédé son pouvoir : au contraire, les Dietes génerales de l'Empire ont reconnu la Souveraineté des Evêques. En quatriéme lieu, que lors même que les Evêques & les Ducs de Savoie avoient le plus de pouvoir, il étoit resté assez de marques de la Souveraineté du peuple. Mais ce n'est pas assez de le dire, il le faut prouver. En cinquieme lieu, que les Evêques n'avoient pas plus d'autorité dans Geneve, que les Doges dans Venise & dans Gênes ; & qu'on faisoit les cris publics au nom de l'Evêque, de son Vidame, des Syndics, & Prud'hommes de la Ville. Mais il faut encore prouver le premier ; & les Evêques ne conviennent point du second. En sixieme lieu, que l'Evêque avoit plusieurs Assesseurs élus par les Bourgeois ; qu'on appelloit de tous les jugements au Conseil des deux cents, & même à un Conseil général composé de tous les Chefs de famille ; & que l'Evêque étoit obligé de ratifier ce qui avoit été résolu ; mais la question n'est pas de savoir si l'Evêque avoit des Officiers subalternes ; elle est de savoir si ces Officiers dépendoient de lui ; s'il pouvoit

les dépoſer & changer quand il le jugeoit à propos. Les Evêques le prétendent, & en citent pluſieurs exemples ; & la République n'en rapporte pas un, pour juſtifier qu'ils étoient obligés de ratifier ce qui avoit été réſolu au Conſeil des deux cents, ou au Conſeil général. En ſeptieme lieu, que les Syndics avoient droit de faire battre monnoie, & de plus la garde de la Ville, ſans que l'Evêque s'en mêlât. Mais le droit de faire battre monnoie n'a pas toujours été inſéparable de la Souveraineté. En France, les Ducs de Nevers & de Sully ont ce droit : cependant ils n'ont jamais prétendu être Souverains. Le droit de garder la Ville prouve encore moins : les Villes de Lyon, de Saint Malo, d'Amiens, de Péronne, & pluſieurs autres, en ſont en poſſeſſion ; cependant elles n'en ſont pas moins ſujettes.

A ces prétendues preuves, les défenſeurs de la liberté de Geneve ajoutent, que les Magiſtrats ſéculiers jugeoient les cauſes criminelles en dernier reſſort, lorſque les coupables n'étoient pas Eccléſiaſtiques. Mais il faudroit prouver encore que, dans ces cas mêmes, ils ne recevoient pas de leurs Evêques l'autorité de juger ; ce que les Evêques prétendent : &

l'on ne rapporte point de preuves au contraire. Ce qui est bien remarquable, est que l'Historien de la ville de Geneve demeure d'accord que les Evêques avoient droit de faire grace aux criminels condamnés à mort ; ce qui prouve évidemment la Souveraineté. *Mais*, dit l'Historien, ils le faisoient *plutôt par autorité Ecclésiastique & Episcopale, que séculiere.* Cependant il est constant, par toutes les Histoires, que jamais Evêque n'a accordé grace à des criminels condamnés à mort, s'il n'étoit en même-temps Seigneur spirituel & temporel. On peut encore tirer une autre conséquence de cet aveu ; c'est que l'Evêque, comme soutient ailleurs l'Historien, n'étoit pas obligé de s'en tenir aux jugements des Conseils de Geneve.

Spon, l. 11.

Idem, Ibid.

Ces mêmes défenseurs prétendent encore que, dans les affaires importantes, l'Evêque ne pouvoit rien sans le peuple. C'est ce qu'il faudroit prouver ; car les Evêques prouvent au contraire que, dans tous les Traités des Evêques de Geneve avec les Comtes de Zeringuen, de Genevois, de Bourgogne, & avec les Ducs de Savoie, il n'est fait aucune mention du peuple.

Ils soutiennent encore que la Communauté & les Syndics faisoient des allian-

Spon, Ibid.

ces & des Traités de Paix avec des Principautés étrangeres, sans la participation de l'Evêque; comme en 1285, avec Amédée, Comte de Savoie; l'an 1515, avec le Canton de Fribourg; & l'an 1526, avec celui de Berne. Les Evêques répondent que ces Traités ont été faits dans des temps de troubles, & sans autorité; & ils le prouvent par les accommodements qui se faisoient ensuite. L'on y voit que la Bourgeoisie de Geneve renonçoit à toutes les liaisons qu'elle avoit contractées avec les Etrangers; & il ne reste aucun de ces accommodements où cette clause ne soit exprimée.

Spon. Ibid. Ils prétendent que les revenus de la Ville se partageoient entre elle & l'Evêque, & que les Syndics en avoient le tiers: mais ce partage ne fut jamais une marque d'indépendance; car, si cela étoit, combien de Villes seroient libres, qui ne le sont pas?

Ibid. Ils ajoutent enfin, que Geneve étoit une Colonie Romaine; & que Charles-Quint, écrivant à la ville de Geneve en 1530, n'adresse point ses Lettres à l'Evêque, mais aux Syndics, Conseil & Communauté de Geneve, & la traite de Ville Impériale. Quant au premier, Geneve n'a rien en cela qui ne lui soit commun avec

la plupart des villes du Dauphiné, de la Provence & du Languedoc ; aucune d'elles cependant ne s'est avisée de prétendre à la souveraineté sous le titre de Colonie Romaine. Pour ce qui est des Lettres de Charles-Quint, il est d'autant plus vrai qu'on n'en peut rien conclure pour la souveraineté de Geneve, qu'il est constant que les Villes Impériales n'ont pas toujours été libres. Voilà en abrégé les preuves que les Evêques, la Ville de Geneve & les Ducs de Savoie donnent de la Souveraineté qu'ils prétendent sur cette Ville.

Il est aisé d'en conclure, qu'une cession du droit des Evêques, faite à un Prince aussi puissant & aussi en état de la faire valoir que le Roi de France, n'accommoderoit pas les prétentions du Duc de Savoie. La politique fut toujours défiante : on s'effraye à moins. François de Sales étoit très-éloigné de traiter de ses droits sur Geneve : Charles-Emmanuel ne laissa pas d'appréhender ; & ce fut ce qui le porta à lui refuser la permission d'aller à Dijon.

Le saint Prélat, qui regardoit toujours la volonté de Dieu comme le premier mobile de tous les événements humains, qui (comme il le dit lui-même) s'étoit

fait une loi de ne rien desirer & de ne rien craindre, reçut le refus du Duc comme il auroit reçu la permission qu'il lui avoit demandée : il en écrivit en ce sens au Maire & aux Echevins de Dijon, & continua ses fonctions avec sa tranquillité ordinaire.

Il reçut en ce même temps un Arrêt du Parlement de Bourgogne, de qui le Bailliage de Gex dépend, qu'il sollicitoit depuis son retour de la Cour de France. Il avoit été rendu en conformité des Lettres Patentes de Sa Majesté Très-Chrétienne, qu'il avoit obtenues pour le rétablissement de la Religion Catholique dans le Bailliage. Il portoit expressément, que les biens Ecclésiastiques, usurpés par les Calvinistes, seroient restitués. Cet article ne pouvoit souffrir dans son exécution que de très-grandes difficultés ; & François jugea que son autorité, d'ailleurs peu respectée des Calvinistes, ne suffiroit pas pour les surmonter. Il étoit intime ami du Duc de Bellegarde, Gouverneur du pays de Gex, & du Baron de Luz : il les pria tous deux de se rendre à Gex, pour l'aider à faire exécuter les intentions de Sa Majesté. Le Duc & le Baron s'y rendirent ; & François, accompagné de plusieurs Ec-

[Aug. de Sales, liv. 5.]

cléſiaſtiques zélés & habiles, y arriva en même-temps. Les choſes s'y paſſerent d'abord aſſez paiſiblement : les ordres du Roi étoient précis ; & il n'y eut pas eu de ſûreté à s'y oppoſer en préſence d'un Gouverneur qui n'étoit ſur les lieux que pour les faire exécuter. Mais les plus grands calmes ſont pour l'ordinaire ſuivis des plus furieuſes tempêtes : tant qu'il ne fut queſtion que de prêcher & d'inſtruire, on ne trouva point d'oppoſition ; mais on ne ſe fut pas plutôt mis en devoir de rentrer en poſſeſſion des biens uſurpés, que tout penſa ſe ſoulever. La préſence & l'autorité du Duc & du Baron, & plus que tout cela, les précautions qu'ils avoient priſes pour faire exécuter les volontés du Roi, retinrent pourtant les plus échauffés ; mais elles n'empêcherent pas que leur reſſentiment ne tombât ſur le ſaint. Prélat Ils ſavoient que c'étoit lui qui avoit obtenu les Lettres du Roi, & l'Arrêt du Parlement, & ſon zele leur étoit trop connu pour pouvoir douter qu'il n'en procurât l'exécution dans toute leur étendue : ſa mort ſeule en pouvoit rompre le cours ; elle fut réſolue, & l'on trouva le moyen de l'empoiſonner. Une fievre violente le prit auſſi-tôt : mais comme tout étoit

Aug. de Sales, liv. 5. Annon. liv. 11.

ſuſpect dans un pays où l'on ſavoit qu'il ne manquoit pas d'ennemis, les Médecins ſe douterent de ce que ce pouvoit être, & lui firent prendre tant de contrepoiſons, qu'enfin la fievre ceſſa, & qu'il recouvra ſa ſanté. La force de ſon tempérament ne laiſſa pas d'en être affoiblie, & ce fut apparemment une des cauſes qui abrégerent ſes jours.

Au plus fort de ſa maladie, il n'eut point de plus grand ſoin que de prier pour ſes ennemis, & d'empêcher qu'on ne punît l'attentat commis en ſa perſonne. Une vertu ſi rare toucha deux Gentilshommes du Duc de Bellegarde, zélés Calviniſtes, & qui avoient de la capacité ; ils avoient été ébranlés par ſes prédications, ſon exemple acheva leur converſion : ils ne purent croire qu'un imitateur ſi exact de la patience du Sauveur, pût ignorer ou altérer ſa doctrine ; & faiſant comparaiſon de l'innocence de ſes mœurs avec celles de leurs Miniſtres, ils acheverent de ſe perſuader que la pureté de la Foi devoit être où ils voyoient reluire tant de vertus. Leur converſion fut ſuivie d'un grand nombre d'autres : mais ce ſuccès ne ſervit qu'à augmenter la haine des Calviniſtes contre lui.

Ibid.

François n'en rabattit rien de son zele ; il n'en prit pas plus de précautions ; & il ne quitta le pays qu'après y avoir gagné à Dieu un grand nombre d'ames, établi des Eglises & des Pasteurs, & pris toutes les mesures pour y faire refleurir l'ancienne Religion. De Gex, il retourna à Annecy : mais il en partit aussitôt, & fit douze grandes lieues à pied pour aller à Notre-Dame de Tonon remercier Dieu de la santé qu'il lui avoit rendue, & du rétablissement de la Religion Catholique dans le Bailliage de Gex.

Comme cette Ville & le Chablais, dont elle est la Capitale, lui étoient redevables de leur retour à l'Eglise Catholique, & qu'il leur avoit depuis obtenu beaucoup de graces du Duc de Savoie, il y fut reçu avec une joie extrême. Il n'y étoit point encore venu depuis qu'il étoit Evêque de Geneve ; ce qui fit penser les Syndics à lui faire une entrée : mais François, dont l'humilité ne s'accommodoit pas des honneurs du monde, & qui savoit soutenir sa dignité par d'autres voies, la refusa ; il y entra à pied suivi d'un seul domestique, recevant plus d'éclat de sa propre vertu, qu'il n'en eût pu recevoir de l'équipage le plus

pompeux. Tout le monde vint au devant de lui, on accourut de toute la Province pour le voir ; & la ville de Tonon, bien différente de ce qu'elle étoit autrefois, lui rendit autant d'honneur qu'elle lui avoit témoigné de haine & de mépris. Il acheva d'affermir dans la Foi ceux qui n'y étoient pas encore bien établis, il guérit l'aigreur qui étoit restée dans le cœur de ceux qui croyoient avoir été maltraités, il se fit tout à tous pour gagner tout le monde à Jesus-Christ.

Aug. de Sales. liv. 5. Annon. livre 2. Comme il étoit sur son départ pour retourner à Annecy, deux Chanoines Réguliers de l'Abbaye de Six vinrent lui rendre visite. Cette Abbaye est située dans le fonds du Fossigny entre de rudes montagnes fort élevées ; elles sont toujours couvertes de glaces si épaisses, qu'elles ne fondent jamais. Seulement au fort de l'été elles se fondent quelquefois avec un fracas si horrible, qu'il semble que tout le pays va abysmer. Un hyver éternel regne dans ces tristes lieux, & les rend inaccessibles pendant la plus grande partie de l'année. Cet affreux séjour avoit été choisi, il y a plusieurs siecles, par Ponce de l'illustre maison des Barons de Fossigny, mais plus fameux encore par sa piété, pour y vivre retiré

au monde ; il y avoit bâti l'Abbaye de Six, lui avoit donné de grands biens ; & étoit mort en réputation de sainteté. La piété avoit long temps regné dans ce saint lieu. Mais il n'y a rien dont la foiblesse humaine se lasse plutôt que d'une régularité exacte. Dans la suite des temps, les Chanoines Réguliers de cette Abbaye dégénérerent de la vertu de leurs peres. Les choses étoient déja sur le penchant, lorsque Jacques de Mouxy, succédant aux Abbés Réguliers, fut le premier pourvu en commande de cette Abbaye. Il prétendit la jurisdiction réguliere ; le Chapitre s'y opposa, & appella de ses entreprises au Sénat de Chambery. La jurisdiction réguliere lui fut interdite ; & les Chanoines, se voyant sans Supérieur, s'abandonnerent à toute sorte de désordres.

C'étoit pour en faire des plaintes aux saint Prélat, & pour le prier d'y remédier, que les deux Chanoines, dont on a parlé, l'étoient venu trouver. Après un long détail des déréglements de leurs Confreres, ils lui représenterent que, n'ayant point d'Abbé Régulier, il étoit en droit de visiter leur Abbaye, & d'y faire les Ordonnances qu'il jugeroit nécessaires pour rétablir le bon ordre, &

bannir les ſcandales de la Maiſon de Dieu ; que lui ſeul pouvoit apporter le remede à de ſi grands maux ; qu'ils en chargeoient ſa conſcience ; & que pour eux ils s'en croyoient quittes, après les avis qu'ils venoient de lui donner.

Le ſaint Prélat fut touché de leurs remontrances, & partit à l'heure même pour aller faire la viſite de l'Abbaye de Six : il y trouva les choſes dans l'état déplorable qui lui avoit été repréſenté.
Mais comme ſa prudence répondoit à ſon zele, il jugea qu'en voulant en trop faire on ne feroit rien du tout ; qu'il en étoit à peu près des maladies du cœur & de l'eſprit comme de celles du corps, qu'il falloit proportionner les remedes aux forces des malades ; & qu'en impoſant à ces Chanoines un joug trop peſant, ils ne manqueroient pas de le ſecouer à la premiere occaſion.

D'un autre côté le Chapitre pris au dépourvu & ſans conſeil, gagné même par la douceur & les honnêtetés du ſaint Prélat, reçut ſa viſite, & ſe ſoumit aux Réglements qu'il jugea à propos de faire. Ainſi dans peu de jours le bon ordre fut rétabli dans cette maiſon.

L'an 1605. Cependant le bruit s'étant répandu dans le Foſſigny que François étoit à

l'Abbaye de Six, on y vint de tous côtés pour l'y saluer : il y reçut entre autres les Députés des Habitants d'une vallée située à trois lieues de-là ; ils lui apprirent la désolation qui y étoit arrivée depuis peu. Comme la Province est pleine de montagnes d'une hauteur excessive, les sommets de deux de ces montagnes s'étant détachées, avoient écrasé par leur chûte plusieurs Villages, quantité d'Habitants, & un grand nombre de troupeaux qui faisoient toute la richesse du pays. Ils ajouterent qu'étant réduits par cet accident à une extrême pauvreté, & tout-à-fait hors d'état de payer les tailles, ils s'étoient adressés à la Chambre des Comptes du Duc de Savoie pour en être déchargés ; que ç'avoit été en vain ; qu'ils n'avoient pu rien obtenir, & qu'on continuoit à exiger d'eux ce qu'ils étoient dans une impuissance absolue de payer ; qu'ils avoient lieu de croire, ou qu'on n'étoit pas persuadé que le mal fût aussi grand qu'il étoit, ou qu'on les croyoit moins pauvres qu'ils n'étoient en effet. Sur cela ils le supplierent d'envoyer sur les lieux pour vérifier toutes choses, afin que, sur le rapport qui lui en seroit fait, il pût écrire en leur faveur.

Aug. de Sales. liv. 5. Annon. liv. 11.

François, qui avoit le cœur du monde le plus tendre pour les miseres d'autrui, fut sensiblement touché du malheur de ces pauvres gens, & s'offrit de partir à l'heure même pour les aller consoler, & leur rendre tous les services qui dépendroient de lui. Ils s'y opposerent, en lui représentant que le pays étoit impraticable, & si rude qu'un cheval n'y pourroit aller. Le saint Prélat leur demanda s'ils n'en étoient pas venus ; ils répondirent qu'ils étoient de pauvres gens accoutumés à de pareilles fatigues : *Et moi*, répondit François, *mes enfants, je suis votre pere, obligé de pourvoir par moi-même à votre consolation & à vos besoins*. Ainsi quelques instances qu'ils lui pussent faire, il partit avec eux à pied. Tout autre que lui s'en seroit repenti : il lui fallut un jour entier pour faire les trois lieues qu'il y a de l'Abbaye de Six à la vallée. Le mal étoit encore plus grand qu'on ne lui avoit fait. Les habitants réduits à une extrême pauvreté avoient à peine la figure humaine : tout leur manquoit, habits, maisons, de quoi vivre. François mêla ses larmes avec les leurs : il les consola, leur donna tout l'argent qu'il avoit apporté, & leur promit d'écrire en leur faveur au Duc mê-

me.

me. Il le fit, & il obtint pour eux tout ce qu'il demanda en leur faveur.

Mais si François fut touché du malheur de ces pauvres gens, ils ne le furent pas moins de son extrême charité : ils n'avoient jamais vu leurs Evêques, & peut-être même qu'aucun n'étoit jamais venu dans ces tristes lieux. Ils étoient charmés de la douceur qui paroissoit sur son visage, dans ses discours & dans toutes ses actions ; & ils ne pouvoient se lasser d'admirer la patience & la joie avec laquelle il s'accommodoit de leur nourriture toute grossiere & dégoûtante qu'elle étoit, & de leurs masures à demi ruinées, où ils avoient eux-mêmes bien de la peine à loger. Le saint Prélat de son côté eut la satisfaction de voir que la Religion Catholique s'étoit conservée parmi eux, à quelques superstitions près, qu'il eut soin de retrancher. En s'en retournant à Tonon, il repassa par l'Abbaye de Six, où il fit encore quelques Réglements qu'il jugea nécessaires, pour y maintenir le bon ordre qu'il y avoit établi.

Les Chanoines s'y soumirent en apparence ; mais, comme il n'est rien de plus difficile que de revenir du libertinage, sur-tout quand on s'y est laissé aller en

violant les obligations d'une profession toute sainte, ils n'eurent pas plutôt appris que François étoit de retour à Annecy, qu'ils appellerent au Sénat de Chambery de toutes les Ordonnances qu'il avoit faites.

Quelque ennemi qu'il fut des procès, il suivit cette affaire, & obtint enfin un Arrêt qui confirmoit ses Ordonnances, & qui lui donnoit pouvoir de réformer cette Abbaye. Alors François, qui avoit de la fermeté, quand les voies de douceur étoient inutiles, reprit le dessein de la réforme. Il y trouva de la résistance ; mais enfin il en vint à bout, en distribuant les plus opposés à ses bons desseins dans d'autres Maisons de l'Ordre ; & il y fit venir en leur place des personnes d'une conduite édifiante, qui vécurent depuis d'une maniere exemplaire.

Annon. livre 11. François étoit à peine sorti de cette affaire, qu'il reçut des lettres de Dijon. Le Maire & les Echevins ne s'étoient point rebutés du refus du Duc de Savoie ; ils s'étoient adressés au Parlement, & lui avoient écrit conjointement des lettres très-pressantes, pour le prier de consentir que l'Evêque de Geneve prêchât le Carême prochain dans leur Ville. Le Duc ne crut pas devoir

persister dans son refus. Il accorda ce qu'on lui demandoit ; & aussi-tôt le Maire & les Echevins en donnerent avis au saint Prélat par les lettres dont on vient de parler. François leur répondit, que le seul obstacle qui l'avoit empêché de leur accorder leur demande, étant levé, il ne manqueroit pas de se rendre à Dijon pour le commencement du Carême.

Le temps pour se disposer à cette grande action étant court, François fut obligé de quitter Annecy, où il étoit accablé d'affaires : il se retira au Château de Sales, pour y vaquer plus à loisir à l'étude & à la priere. Il ne séparoit jamais l'une de l'autre ; & quoiqu'il ne négligeât pas la priere, il étudioit beaucoup plus aux pieds du Crucifix que dans les livres. C'est là où il puisoit ce zele & cette éloquence si touchante, qui lui gagnoit les cœurs, en même-temps qu'il persuadoit les esprits. Il s'étoit fait une sainte habitude du recueillement & de la contemplation la plus sublime ; & il s'étoit tellement rendu le maître de son imagination & de ses sens, qu'ils ne mettoient plus d'obstacles aux impressions que Dieu vouloit faire sur son esprit & sur son cœur. Sa fidélité à cor-

respondre aux mouvements de la grace lui en attiroit toujours de nouvelles ; & la pureté de son cœur le mettoit en état d'avoir avec Dieu ces communications intimes, autrefois si fréquentes, & aujourd'hui si rares. En effet, ceux qui voient dans l'Ecriture sainte ces apparitions, ces visions, la connoissance des choses futures & éloignées, accordée à tant de Saints de l'un & de l'autre Testament, en un mot, ces communications si ordinaires de Dieu avec les hommes, admirent avec raison qu'elles aient cessé, ou du moins qu'elles ne soient plus à beaucoup près si communes. Il s'est même formé sur cela une espece d'incrédulité ; & l'on ne fait point de difficulté de traiter de visionnaires ceux qui prétendent avoir eu des révélations, & de gens de mauvais goût les Historiens qui les rapportent.

Il est vrai qu'il ne faut pas croire à toute sorte d'esprits ; qu'il faut beaucoup de lumiere & de discernement sur un pareil sujet ; que trop de crédulité en ces matieres seroit dangereux, & meneroit droit au fanatisme : mais ce seroit un autre excès, que de prétendre que Dieu n'ait plus de ces sortes de communications avec ses Saints, avec ces

ames choisies, avec ces cœurs si purs qu'il a formés lui-même, & qu'il a pris plaisir de remplir de son cœur & de son amour. On ne fera donc point difficulté de rapporter ce que tous les Historiens de saint François de Sales racontent lui être arrivé dans la retraite dont on vient de parler. C'est une vision dont il plut à Dieu de le favoriser, touchant l'Ordre de la Visitation, dont il devoit un jour être l'Instituteur.

Augus de Sale. liv. 6. Anne liv. 11.

Ils rapportent donc qu'étant en méditation, & priant Dieu avec sa ferveur ordinaire, qu'il pût être utile à sa gloire & au salut des ames qu'il avoit bien voulu racheter de son sang, Dieu lui fit connoître qu'il établiroit un jour un nouvel Ordre de Religieuses, qui édifieroient l'Eglise par l'éclat de leurs vertus, & qui perpétueroient dans la postérité son esprit, ses sentiments & ses maximes.

Ils ajoutent, que Dieu lui fit connoître les principales personnes qui devoient le seconder dans son dessein ; & que l'idée lui en resta si nette, qu'il reconnut depuis la Baronne de Chantal pour être celle que Dieu avoit destinée à être la premiere Religieuse de ce nouvel Ordre. Elle étoit alors à Dijon,

Augus de Sale. Ibid.

où elle étoit venue sur la réputation du saint Prélat, qui y devoit prêcher le Carême ; & ce fut là que se forma entr'eux cette sainte liaison, dont on rapportera les circonstances dans le septieme Livre de cette Histoire.

L'an. 04. Cependant le Carême approchant, François, après avoir mis ordre aux affaires de son Diocese, partit pour Dijon. Il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires de la Ville & du Parlement ; & il y prêcha avec un applaudissement qui attira dans la Ville la Noblesse & le Peuple des environs. Les plus grandes Eglises suffisoient à peine pour contenir le monde qui accouroit à ses Sermons ; & ce qu'il y eut de remarquable, c'est que les Calvinistes, dont la Ville étoit alors remplie, y couroient en foule comme les Catholiques. Cela lui donna lieu de traiter plusieurs matieres de controverse, où il excelloit ; & il le fit avec tant de force & d'éloquence, qu'un grand nombre se convertit, & rentra dans l'Eglise Catholique.

August. Sales, n. 6.

Les Ministres de la Religion Prétendue Réformée, voyoient ces succès avec beaucoup de chagrin ; mais il n'y avoit aucun moyen d'en arrêter le cours, qu'en acceptant la Conférence publique

que François leur avoit souvent offerte. Plusieurs en furent tentés ; mais ayant fait réflexion qu'ils auroient à faire à l'Apôtre du Chablais, à cet homme si fameux par le grand nombre des conversions qu'il avoit faites, ils jugerent qu'il étoit plus sûr de déclamer contre lui dans leurs Prêches. La chose en fût demeurée là, si l'un d'eux, plus présomptueux, ne se fût présenté pour disputer avec lui. François le prit au mot ; & la Conférence fut remise après Pâques, les occupations du saint Prélat ne lui permettant pas d'y assister plutôt.

Augu. de Sal. liv. 6.

Le Consistoire trouva fort mauvais que le Ministre se fût engagé sans sa participation. On lui fit entendre, que, si on avoit à choisir quelqu'un pour défendre la cause commune, on ne s'adresseroit pas à lui ; & on lui défendit de tenir la parole qu'il avoit donnée. Le temps dont on étoit convenu étant arrivé, le Ministre ne parut point ; & François pria le Baron de Luz, & plusieurs autres personnes de distinction, qui avoient été témoins du défi du Ministre, de s'en souvenir.

Ibid. liv. 11

Cependant, quelque fatigue qu'il y eût à prêcher tous les jours, & à répondre à tous ceux qui le venoient consul-

ter, le zele du ſaint Prélat n'en fut pas ſatisfait ; il alloit les après-midi dans les Hôpitaux de la Ville & des Faux-bourgs viſiter les malades, les conſoler, les inſtruire ; ſouvent même il les confeſſoit & leur adminiſtroit les Sacrements. Il n'y avoit ni miſere, ni beſoin qui échappât à ſes ſoins ; & l'on ne pouvoit comprendre comment un ſeul homme pouvoit ſuffire à tant d'occupations différentes.

Les Fêtes de Pâques étant paſſées, & François ſe diſpoſant à partir pour retourner à Annecy, le corps de Ville le vint remercier, & lui fit préſent d'un ſervice de vaiſſelle d'argent, qu'il avoit fait faire exprès, pour lui temoigner ſa reconnoiſſance. François le regarda, loua l'ouvrage ; mais, quelque inſtance qu'on lui pût faire, on ne put jamais l'obliger à l'accepter. Il leur dit, pour s'en défendre, que Dieu lui ordonnoit de donner gratuitement ce qu'il avoit reçu de ſon infinie miſéricorde, ſans qu'il lui en eût rien coûté ; qu'il n'avoit jamais rien pris pour ſes Sermons, & qu'il ne commenceroit pas par eux à tirer quelque avantage temporel de ſon miniſtere ; que cependant, puiſqu'ils vouloient abſolument qu'il reçût quelque

récompense de son travail, il leur en demandoit une qui lui étoit beaucoup plus chere que tout l'argent qu'ils lui pourroient offrir ; qu'elle consistoit à se souvenir de lui dans leurs prieres, & à lui conserver l'amitié dont ils avoient bien voulu l'honorer. Le Maire ne pouvant vaincre ses refus, le pria de lui marquer au moins ce qu'il vouloit qu'on fît du buffet qu'on lui avoit destiné. François répondit, que ce seroit l'accepter que d'en disposer ; qu'il laissoit à leur charité à en faire l'emploi qu'elle jugeroit à propos. C'étoit leur dire, en mots couverts, de s'en servir à faire des aumônes. Son intention fut suivie, & le prix du buffet fut donné aux pauvres.

Le mépris des richesses a toujours été la marque d'une grande ame ; mais il est certain qu'il est aussi la preuve la moins suspecte de la vertu la plus épurée. Comme elles sont le moyen infaillible de posséder tous les autres biens, on ne sauroit les mépriser, qu'en même-temps on ne soit au-dessus de tout ce qui peut flatter les sens. Ainsi le refus que fit le saint Prélat du présent que la ville de Dijon lui vouloit faire, fut d'autant plus estimé, que ceux-mêmes qui en avoient été les témoins se sentoient

moins capables de l'imiter.

A son retour à Annecy, il donna une preuve encore plus convainquante du mépris dont il étoit pénétré pour les richesses & les dignités qui pouvoient le relever aux yeux des hommes. La réputation qu'il s'étoit acquise à Dijon, étoit allée jusques à la Cour de France, & elle avoit réveillé dans le cœur de Henri IV l'estime & l'amitié qu'il avoit autrefois ressentie pour lui. Il en parla à Deshayes, cet intime ami de François, dont on a déja parlé ; & il le chargea de lui écrire de sa part, que, s'il vouloit venir à Paris, il lui feroit connoître qu'il ne l'avoit pas oublié, & qu'il avoit dessein de lui donner une Abbaye considérable, ne doutant point qu'il ne fît de son revenu un usage beaucoup meilleur que tout autre qu'il en pourroit pourvoir. Deshayes s'acquitta avec joie de sa commission : mais François lui répondit, qu'il le prioit de faire à Sa Majesté des remerciements proportionnés aux bontés dont Elle vouloit bien l'honorer ; qu'il craignoit autant les richesses, que d'autres les pouvoient souhaiter ; que moins il auroit de bien, moins il auroit de compte à rendre ; que le peu de revenu qu'il avoit lui suffisoit, &

qu'un plus grand ne serviroit qu'à l'embarrasser.

Ce refus ne diminua rien de la passion que ce grand Prince avoit de lui faire du bien : il lui fit récrire par le même Deshayes, que, s'il refusoit une Abbaye, il ne refuseroit peut-être pas un Chapeau de Cardinal, qu'il avoit dessein de demander pour lui. Mais cette dignité, qui fait le comble des vœux des Ecclésiastiques les plus ambitieux, ne fut pas capable de le tenter : il fit réponse à Deshayes, que Sa Majesté lui vouloit faire un honneur dont il étoit indigne ; qu'on l'avoit déja élevé, malgré lui, à l'Episcopat ; que Dieu lui étoit témoin de la violence qu'on lui avoit faite ; qu'une plus grande dignité l'accableroit ; qu'il connoissoit ses forces & son peu de vertu ; que l'amour propre & la vanité naturelle, dont personne n'est exempt, n'avoient pas besoin d'être flattés ; qu'ils n'étoient que trop forts, & qu'il n'étoit pas d'avis de mettre lui-même de nouveaux obstacles à son salut. Il ajoutoit, avec cette franchise qu'il avoit avec ses amis, qu'il porteroit volontiers la robe rouge, si cette couleur lui pouvoit venir de son Sang répandu pour la Foi & pour le salut du prochain ; mais que, pour

le chapeau de Cardinal, quand il ne seroit qu'à trois pas de lui, il ne voudroit pas les faire pour l'aller prendre; qu'il ne méprisoit pas la dignité qu'on lui offroit, mais que les grandeurs ne lui convenoient pas; que chacun se devoit connoître; & que pour lui il étoit persuadé que Dieu ne l'avoit pas fait pour les grandeurs.

La réponse de François ayant été communiquée au grand Henri, il l'admira, & ne put s'empêcher de dire; *que jusques alors il s'étoit cru au-dessus de tous ceux à qui il pouvoit faire du bien; mais que l'Evêque de Geneve, par cette heureuse indépendance où sa vertu l'avoit mis, étoit autant au-dessus de lui, que la Royauté l'élevoit au-dessus des autres.*

François prêcha l'année suivante le Carême à la Roche, petite Ville de son Diocèse. Ce grand homme, qui s'étoit fait admirer à la Cour de France, à Paris & à Dijon, se faisoit un plaisir de prêcher à des ames simples, mais dociles; & il disoit sur cela, quand il ne voyoit dans son Auditoire que des Paysans, des Artisans ou de petits Bourgeois, que tels étoient ceux à qui Jesus-Christ lui-même avoit prêché; qu'on ne l'avoit guere vu annoncer sa divine pa-

role aux Grands du monde ; qu'il n'avoit paru qu'une fois à la Cour, & qu'il y avoit été méprisé ; qu'après cela il ne pouvoit assez s'étonner qu'on briguât les grands Auditoires ; & qu'après tout, l'ame d'un Paysan avoit autant coûté au Sauveur que celle d'un Prince.

Cependant, quoique ce fût une fort grande fatigue de prêcher tous les jours, pendant un temps de jeûne qu'il pratiquoit rigoureusement, & auquel il ajoutoit beaucoup d'autres austérités, son zele n'en demeuroit pas là. Au lieu du repos qu'il eût pu prendre après avoir prêché, il assembloit les Curés & les Ecclésiastiques des environs ; il leur faisoit des Conférences sur les cas de conscience, & les dressoit lui-même aux cérémonies de l'Eglise. Ce travail étoit suivi d'un autre ; il accommodoit les procès, vuidoit les différends, visitoit les pauvres & les malades. Que si l'on ajoute à cela le temps qu'il donnoit à la priere, dont il ne se dispensoit jamais, & celui qu'il étoit obligé d'employer à l'étude, il sera aisé de juger qu'il n'en pouvoit pas donner beaucoup au repos.

Auguſt. de Sales, liv. 6.

Pendant le séjour qu'il fit à la Roche, il donna un exemple de charité, qui ne paroîtra peut-être pas considérable à

bien des gens, mais qui ne laissoit pas d'être d'un grand mérite devant Dieu. Entre les pauvres qui venoient tous les jours recevoir l'aumône à sa porte, il se rencontra un sourd & muet de naissance: c'étoit un homme d'une vie fort innocente, & qui d'ailleurs n'étant pas maladroit, étoit quelquefois employé aux bas services de la maison. Comme on savoit que le saint Prélat aimoit les pauvres, on le lui menoit quelquefois pendant le repas, pour lui donner le plaisir de le voir s'expliquer par signes, & entendre ceux qu'on lui faisoit. François, touché de sa misere, ordonna qu'on le mît au nombre de ses domestiques, & qu'on en eût grand soin. On lui représenta sur cela qu'il n'avoit pas besoin de cette surcharge, & que d'ailleurs ce pauvre homme lui seroit assez inutile: *Comment inutile*, répondit le saint Prélat! *compte-t-on pour rien de pratiquer la charité? Plus Dieu l'a affligé, plus on en doit avoir pitié: Si nous étions à sa place, voudrions-nous qu'on fût si ménager à notre égard!* Il fut donc reçu au nombre des domestiques du saint Prélat, & il le garda jusqu'à sa mort.

Mais il fit encore pour lui quelque chose de plus; il entreprit de l'instruire

lui-même, par signes, des Mysteres de la Foi ; & il y réussit après un travail incroyable. Il lui apprit à se confesser par signes, & il voulut être son Confesseur : il l'admit ensuite à la Communion, dont il ne s'approchoit jamais qu'avec un respect & une dévotion qui édifioit tout le monde. Il ne survêcut guere au saint Prélat, & il mourut de douleur d'avoir perdu un si bon Maître.

Le Carême étant fini, François retourna à Annecy, pour le Synode qu'il tenoit exactement tous les ans. Comme ce n'étoit pas son sentiment de faire beaucoup de Réglements, mais qu'il croyoit qu'il étoit plus utile de faire observer exactement ceux qui avoient été faits, tant par lui-même que par ses Prédécesseurs, on ne voit point qu'il ait fait dans ce Synode aucun Statut qui mérite d'être remarqué. On se contentera de dire qu'il étoit d'une exactitude extrême à pratiquer lui-même ce qu'il prescrivoit aux autres. Ainsi ayant ordonné, dans le Synode précédent, que les Titulaires auroient soin de fournir leurs Eglises de Calices & de Ciboires d'argent, de Livres & de tous les Ornements nécessaires pour faire décemment le Service divin, ayant appris qu'il manquoit

quelque chose aux Eglises qu'il étoit obligé d'entretenir, il ordonna qu'on y pourvoiroit incessamment, & préférablement à toute autre dépense.

Il reçut dans ce même-temps des lettres de Rome, par lesquelles on lui mandoit la mort du Pape Clement VIII, l'élection du Cardinal de Medicis, qui avoit pris le nom de Leon XI, & la résolution où étoit ce Pape de le faire Cardinal à la premiere promotion. Il s'affligea de cette derniere nouvelle, à proportion de l'éloignement qu'il avoit des grandeurs & des dignités : il pria Dieu d'en détourner l'effet, & de ne pas permettre une élévation, qui peut-être le rendroit moins humble & moins agréable à ses yeux. Sa priere fut exaucée, mais d'une maniere bien différente de celle qu'il eût souhaitée.

L'an 1605.

Leon XI étoit le même Cardinal de Medicis, qui, après avoir conclu la Paix de Vervins, avoit passé par Tonon lorsque François y faisoit la fameuse Mission dont on a parlé : le Cardinal le revit depuis à Rome, & y connut encore mieux qu'il n'avoit fait à Tonon, tout ce qu'il avoit de mérite & de vertu. Ce Cardinal étoit lui-même des plus distingués du Sacré College, par sa naissance, par

ses grands talents, & par une piété des plus sinceres. Ses vertus l'avoient élevé sur le saint Siege, & on attendoit de lui tout ce qu'on auroit pu attendre d'un Pape de la sainteté la plus éminente : ses intentions étoient les meilleures du monde ; elles alloient toutes au bien de la Chrétienté, & à la réforme de l'Eglise. Pour les exécuter, il avoit fait dessein d'appeller auprès de lui tout ce qu'il connoissoit de gens éminents en science & en sainteté. Comme François étoit de ce nombre, il avoit jetté les yeux sur lui pour le faire Cardinal, dans la vue que cette dignité lui donneroit lieu de s'attacher sans scrupule à sa personne, & de l'aider de ses lumieres & de ses conseils.

Mais Dieu, dont les jugements sont impénétrables, qui accorde souvent une longue vie aux impies, pendant qu'il permet que les plus gens de bien soient emportés par une mort précipitée : Dieu, dis-je, dont les jugements, quoique peu conformes à nos foibles idées, sont toujours adorables, ne permit pas que ce grand Pape exécutât ses bons desseins ; il mourut vingt-sept jours après son élection, & fit place au Cardinal Borghese, qui prit le nom de Paul V. Il étoit des

amis de François, il connoissoit son mérite & sa vertu ; mais il avoit d'autres vues que son Prédécesseur : il honora toujours le saint Prélat de son estime & de sa protection, mais ce fut tout ce qu'il fit pour lui.

Par la mort de Leon XI, François fut délivré de la crainte d'être fait Cardinal. Cette maniere de parler paroîtra étrange aux ambitieux, à ces enfants du siecle, qui ne connoissent point d'autres biens au-delà de la vie présente, ou qui ne les connoissent que pour les négliger, & leur préférer ceux de la terre. Le Juste qui vit de la foi a bien d'autres sentiments ; il craint ce que le monde desire, il fuit ce qu'il recherche ; *& tout occupé de la grandeur & de l'éternité de Dieu*, comme s'expliquoit le saint Prélat, *il ne comprend pas qu'on puisse s'attacher à ce que le monde présente de vain & de périssable.*

Amour liv. 11.

Ces dispositions de François étoient si connues, que le Duc de Savoie ayant sçu qu'il avoit refusé la dignité de Cardinal, ne put s'empêcher de dire, *que Monsieur de Geneve avoit entiérement oublié le monde, & qu'il ne se souvenoit de sa Cour, que quand il disoit la Messe, pour demander à Dieu de la sanctifier.*

Ibid.

Il reçut encore dans ce même temps des Lettres du Sénat de Chambery, par lesquelles il étoit prié de faire pour la patrie, ce qu'il avoit fait pour la France, & d'honorer leur Ville de ses prédications le Carême prochain, comme il en avoit honoré depuis peu la ville de Dijon. François répondit avec son honnêteté ordinaire, en accordant ce qu'on lui demandoit. Mais, pendant qu'il se préparoit à ce nouveau travail, Vespasien Ajazza, Abbé d'Abondance, vint lui rendre visite. C'étoit un homme d'une piété exemplaire, d'une prudence, & d'une douceur consommée, ami depuis long-temps du saint Prélat, & qui n'entreprenoit rien de conséquence sans le consulter. Il voyoit avec peine depuis plusieurs années le peu de régularité de ses Religieux. Ils n'étoient pas engagés dans de grands désordres, mais ils menoient une vie fort éloignée de la sainteté de la Regle de saint Augustin, dont ils avoient fait profession. Cependant, comme ils étoient tous fort vieux, il n'avoit pas jugé à propos de les obliger à des observances qu'ils n'avoient point encore pratiquées : cette condescendance, qui n'avoit point d'autre principe que la répugnance qu'il avoit à faire de

la peine à ses Religieux, ne laissoit pas de lui donner du scrupule ; & il venoit consulter le saint Prélat, sur ce qu'il auroit à faire pour rétablir le bon ordre dans son Abbaye.

Amem. liv. 2. François, qui étoit la douceur même, loua la modération de l'Abbé ; & comme c'étoit sa maxime, que, si on avoit à manquer, *il valoit mieux que ce fût par trop de douceur que par trop de sévérité*, il lui conseilla de ne pas tourmenter ses Religieux : il ajouta qu'il étoit pourtant d'avis qu'il rétablît le bon ordre dans son Abbaye, au moins pour l'avenir ; qu'il *August. de Sales, liv. 5.* falloit pour cela donner des pensions à ces anciens Religieux, & les obliger à céder le Monastere à des réformés qu'on feroit venir d'ailleurs ; qu'il n'en jugeoit point de plus propres pour cela que les Feuillans, quoique d'un Ordre différent ; que, si ce projet lui agréoit, il en écriroit au Pape, pour avoir les Bulles nécessaires pour en procurer l'exécution. L'Abbé approuva cet expédient ; François écrivit au Pape ; on lui envoya les Bulles qu'il avoit demandées ; les Feuillans furent établis dans l'Abbaye d'Abondance, & ils y vivent encore aujourd'hui avec beaucoup d'édification.

Pendant que ces choses se passoient, François étoit toujours occupé du dessein de faire la visite générale de son Diocese. Il savoit qu'elle faisoit une des principales obligations des Evêques; & il avoit toujours devant les yeux cet avis de l'Apôtre : *Veillez sur vous-même, & sur tout le troupeau sur lequel le saint Esprit vous a établi.* Act. 20. Ayant donc ramassé tous les mémoires qu'il avoit fait dresser, ou qu'il avoit dressés lui-même, il partit le quinzieme d'Octobre L'an 1605. pour commencer ce grand ouvrage ; car il ne pouvoit l'achever qu'à son retour de Chambery.

Le Diocese de Geneve est d'une grande étendue, & fort peuplé, rempli d'un grand nombre de petites Villes, de Bourgs & de Villages : une partie est couverte de montagnes d'une hauteur prodigieuse, & d'un très-difficile accès. Ce qu'il y a de singulier, est que la température de l'air y est si différente, qu'il y a des lieux toujours couverts de neiges & de glaces ; les autres au contraire sont brûlés des rayons du soleil, & il y fait un chaud extrême. Une partie de ce Diocese s'étend vers les Suisses, la plupart Luthériens ou Calvinistes ; une autre, du côté de la Savoie ; &

une enfin est au-delà du Rhône, dans les Etats du Roi Très-Chrétien.

Ce fut cette partie que le saint Prélat visita la premiere : il donnoit au moins un jour entier à la visite de chaque Paroisse. Il disoit la Messe, prêchoit, donnoit la Confirmation, faisoit lui-même le Catéchisme aux enfants, afin d'apprendre aux Curés, par son exemple, de quelle importance est cette fonction, dont la plupart ne font pas autant d'état qu'ils en devroient faire ; & il confessoit tous ceux qui vouloient se confesser à lui.

Aug. de Sales. l.

Tant d'occupations ne l'empêchoient pas de s'informer avec soin des déréglements des familles. Il travailloit ensuite à rétablir la paix dans les mariages, la bonne intelligence entre les peres & les enfants, les serviteurs & les maîtres, & à réconcilier ceux dont les haines invétérées scandalisoient le public. Son extrême douceur lui ouvroit tous les cœurs. Rien n'échappoit à sa charité : les pauvres, les malades, les prisonniers, tout s'en sentoit. Il soulageoit les uns par les aumônes, les autres par ses soins, & les autres enfin par son crédit.

Mais il s'appliquoit sur-tout à bien connoître & à bien régler les Pasteurs

des Eglises qu'il visitoit ; & c'est à quoi particuliérement lui servoient les Mémoires qu'il avoit dressés, & qu'il consultoit toujours avant que d'entrer dans les lieux où il devoit faire la visite. Il traitoit avec honneur ceux d'entre les Curés qui étoient d'une vie irréprochable, & qui s'acquittoient saintement de leur ministere. Il encourageoit les bons, fortifioit les foibles ; & nonobstant son extrême douceur, il menaçoit de traiter rigoureusement ceux qui donnoient du scandale, ou dont on lui avoit fait de justes plaintes. Il dressoit ensuite de nouveaux Mémoires sur ce qu'il avoit pu connoître par lui-même, & les consultoit dans les occasions, afin de n'être point surpris.

Il faisoit toutes ses visites à pied, ne faisoit porter avec lui aucun bagage, ni rien qui pût suppléer au manquement de toutes choses qu'il rencontroit souvent dans de pauvres lieux : la plus pauvre chaumiere étoit toujours celle qu'il choisissoit pour son logement ; & après tant de fatigues, il étoit souvent réduit à coucher sur la paille. Ces contre-temps ne le touchoient qu'autant que ceux qui l'accompagnoient en étoient incommodés : c'étoit toute sa peine ; car

pour lui, quand on s'avisoit de le plaindre sur les mauvais gîtes qu'il rencontroit souvent, ou sur les incommodités qu'il étoit obligé de souffrir, il répondoit avec une sainte joie, qu'il n'avoit point encore rencontré de logement si incommode que l'Etable de Bethléem, ni de lit si rude que celui de la Croix; que cependant le Sauveur avoit bien voulu naître dans l'un, & mourir sur l'autre. Il ajoutoit, que ces pauvres gens chez lesquels il se retiroit, n'étoient ni logés, ni couchés plus commodément que lui; que le meilleur moyen de leur faire supporter patiemment leur pauvreté, étoit de la partager avec eux; & de leur apprendre par l'exemple, toujours plus convainquant que les paroles, qu'elle n'étoit pas si à craindre qu'ils pouvoient se l'imaginer. C'est ainsi que le saint Prélat s'encourageoit à souffrir les incommodités de la vie, par l'exemple du Sauveur, & par celui de ce grand nombre d'hommes, que la Providence a destinés à mener une vie pauvre & laborieuse : *Ils sont hommes comme nous*, ajoutoit-il, *ils sont Chrétiens, appellés comme nous à la grace & à la gloire; ils peuvent, comme nous, appeller Dieu leur Pere : En un mot, ils sont nos freres, &*

peut-

peut-être sont-ils meilleurs & plus saints que nous, plus agréables à Dieu, & destinés à une plus grande gloire. Pourquoi donc mettre tant de différence entr'eux & nous, que nous croyons nous abaisser, & être fort à plaindre, quand nous sommes pendant quelques jours comme ils sont toute leur vie?

L'amour des pauvres a toujours été une des vertus les plus chéries du saint Prélat: mais il faisoit consister cet amour, non-seulement à les assister par des aumônes, mais encore à les fréquenter & à vivre comme eux. La foi, dont il étoit animé, lui faisoit regarder Jesus-Christ caché sous la personne des pauvres; & il disoit souvent que ce n'étoit que d'eux qu'il avoit dit: *Ce que vous avez fait pour eux, vous me l'avez fait à moi-même.*

Le Carême approchant, il fut obligé d'interrompre sa visite pour se rendre à Chambery. Il commença par y faire une Retraite chez les Peres Jésuites, qui avoient également son estime & sa confiance. Il disoit sur cela que, pour prêcher avec fruit, il falloit, à l'exemple de saint Jean & de Jesus-Christ même, entrer dans la solitude, &, pour ainsi dire, dans le Desert, avant que de monter en Chaire. C'est-là qu'il puisoit ce feu & ces lumieres qui produisoient la Foi dans le cœur des Hérétiques, & la

haine du péché dans celui des pécheurs. Il ne disoit rien dont il ne fût persuadé & qu'il ne pratiquât lui-même. *Les hommes*, disoit-il, *nous regardent en même-temps qu'ils nous écoutent : il faut prêcher à leurs yeux aussi-bien qu'à leurs oreilles : l'un se fait par la parole, & l'autre par l'exemple, qui est encore plus puissant. Qui me croira*, ajoutoit-il, *quand je prêcherai la pénitence, si je ne la fais pas moi-même* ?

Aug. de Sales. liv. 4. Annen. liv. 11. Il en usa à Chambery comme il avoit fait à Dijon : même succès dans ses Prédications, même zele dans sa conduite. Mais on n'en usa pas avec lui avec la même honnêteté, à beaucoup près, qu'on avoit fait en France.

Pendant le Carême, une affaire criminelle fut portée au Sénat. Les parties, de part & d'autre, étoient puissantes ; mais le fait, qui étoit arrivé dans le Diocese de Geneve ne parut pas suffisamment éclairci. Sur cela, le Sénat ordonna qu'on publiroit des Monitoires à Annecy. François l'ayant appris, se fit rendre compte de cette affaire : il l'examina avec attention. Le fait lui parut suffisamment *Ibid.* prouvé : il ne trouva pas que l'affaire fût assez importante pour avoir recours à l'excommunication pour l'éclaircir davantage, quand même on auroit besoin de nouvelles lumieres ; & il crut

voir beaucoup de passion dans les parties. En général, il n'approuvoit point qu'on employât l'autorité de l'Eglise pour de pareilles découvertes ; qu'on troublât les consciences pour des affaires qui n'en valoient pas la peine : & il croyoit en particulier que celle dont il s'agissoit étoit de cette nature. Sur cela, il refusa le Monitoire, & défendit à son Official de l'accorder.

Le Sénat s'offença de son refus, & lui fit dire que, s'il n'accordoit le Monitoire, il lui feroit saisir son temporel. François, qui avoit autant de fermeté que de douceur, quand il s'agissoit de son devoir, répondit que ce n'étoit pas le connoître que de lui faire de pareilles menaces ; qu'il auroit toujours beaucoup de respect pour le Sénat ; mais que, quand il s'agiroit de perdre la vie, il ne feroit rien contre sa conscience. Cette réponse embarrassa d'autant plus le Sénat, qu'il étoit persuadé que la perte des biens n'étoit pas capable de toucher un Prélat aussi attaché à son devoir ; & il avoit d'ailleurs quelque honte de traiter si mal un si grand Evêque, qui passoit pour un Saint, & qui n'étoit venu à Chambery qu'à sa priere. Il avoit même beaucoup d'amis dans la Compagnie, qui n'étoient *pas d'avis* qu'on passât outre. Le

parti contraire ne laissa pas de l'emporter. Le temporel fut saisi : un Sénateur le lui signifia d'une maniere si injurieuse, qu'il ne put s'empêcher de dire, *qu'on manquoit de respect pour son caractere.*

Ce que le Sénat avoit prévu, arriva. François ne rabattit rien de sa fermeté, & continua à refuser le Monitoire. On croyoit qu'il feroit ses plaintes au Duc de Savoie de cette injurieuse saisie ; & l'on ne doutoit point que ce Prince n'ordonnât la main-levée. Mais il répondit, *qu'il ne vouloit pas faire cet affront au Sénat ; qu'il n'avoit jamais eu recours au Prince pour ses intérêts particuliers ; & qu'il ne commenceroit pas si tard.*

Cependant l'injure faite au saint Prélat faisoit d'autant plus murmurer toute la Ville, qu'il faisoit paroître plus de modération. On disoit hautement que c'étoit mal reconnoître les services qu'il y rendoit ; que le Sénat devoit avoir d'autant plus d'égard pour lui, que tout le monde savoit que sa seule considération l'avoit attiré dans leur Ville ; que le Prince désapprouveroit infailliblement la procédure faite contre lui ; & qu'un Evêque seroit bien à plaindre, s'il étoit obligé d'obéir en aveugle aux ordres du Sénat, & même contre sa propre conscience.

Ces plaintes, qui devenoient tous les jours plus fortes, porterent enfin le Sénat à lui faire proposer qu'on lui accorderoit la main-levée de la saisie de son temporel, s'il vouloit la demander. Mais le saint Prélat, qui crut dans cette occasion devoir soutenir l'honneur de son caractere, répondit que le Sénat étoit trop juste pour ne pas réparer, sans qu'il s'en mêlât, le tort qu'il lui avoit fait sans sa participation. Le Sénat fut donc réduit à lui accorder la main-levée, sans qu'il l'eût demandée.

François donna dans cette occasion un grand exemple de vertu. Il avoit été cruellement insulté par le Sénateur, qui lui étoit venu signifier la saisie de son temporel. Une Chanoinie de sa Cathédrale étant venue à vaquer, il la donna au neveu de ce Sénateur, qu'il savoit être un homme de piété & de mérite. C'est la maniere dont il se vengea de l'emportement de ce Magistrat, qui ne pouvoit se lasser depuis de louer l'éminente vertu du saint Prélat.

Maupas Vie de S François de Sales 2. part p. 12.

Rien n'offense plus sensiblement que les injures qui viennent des personnes qu'on croit avoir obligées; que si l'on ajoute le mépris à l'injure, c'est ce qui révolte le plus le cœur, & ce que l'on pardonne le moins. Ce sont les circon-

[illegible] Fils. Ce fut premièrement à la prière d'[illegible] Sene qui étoit venu prêcher le Carême à Chambery : tous les particuliers de la Compagnie ne pouvoient que lui en être très-obligés. Ce fut premier [illegible] d'eux qui lui parla d'une manière si réprimée, que, quoiqu'il fût le plus humble & le plus patient de tous les hommes, il ne put s'empêcher de s'en plaindre. Cependant l'occasion s'en étant présentée, il ne se vengea de cette injure que par des bienfaits. Il est certain qu'il y a quelque chose de grand à ne se point venger : mais de faire du bien à ses ennemis, c'est l'effet de la plus grande générosité.

Pendant que le saint Prélat donnoit à Chambery des exemples de la plus haute vertu, on y reçut des nouvelles que le Duc de Savoie & le Duc de Nemours s'étoient brouillés. Ce dernier prétendoit avoir le Comté de Genevois en toute souveraineté ; & le Duc, au contraire, vouloit absolument qu'il relevât toujours de lui. On tenta en vain de part & d'autre tout ce qui pouvoit terminer cette affaire par un accommodement : il en fallut venir à une guerre ouverte. Le Duc de Nemours se mit le premier en campagne : il ne pouvoit

mieux prendre son temps. Le Duc de Savoie étoit occupé à une autre guerre qu'on lui faisoit dans le Piémont ; & il ne pouvoit faire de détachements sans trop affoiblir son armée, & exposer son Pays à une invasion presque certaine. Le Duc de Nemours profita de cette conjoncture, qui lui étoit si favorable : il ramassa des troupes en diligence, & parut sur les bords du Rhône en état de se faire lui-même raison de l'injustice qu'il prétendoit lui être faite par le Duc de Savoie. On ne doutoit point qu'il ne commençât par assiéger Annecy, dont il avoit résolu de faire sa place d'armes. Ce fut ce qui obligea François de partir immédiatement après Pâques, pour consoler ses Diocesains qui étoient étrangement allarmés des desseins du Duc de Nemours. Sa présence redoubla leur consternation. Comme il y étoit tendrement aimé, on ne pouvoit souffrir qu'il s'enfermât dans une Ville qui alloit être assiégée, & qui, étant mal fortifiée, & le secours difficile & éloigné, ne pouvoit manquer d'être prise, & peut-être emportée d'assaut. *Annon, liv. 2.*

On lui représenta sur cela, que les troupes du Duc de Nemours étoient, pour la plupart, composées d'Hérétiques ; qu'il connoissoit la haine qu'ils avoient *Annon Ibid. Aug. d Sales, l 6.*

pour lui ; que, si la Ville étoit prise, comme il étoit moralement impossible qu'elle ne le fût, il seroit la premiere victime immolée à leur fureur & à leur vengeance ; que le Duc de Nemours, qui connoissoit son attachement & celui de toute sa Maison au service du Duc de Savoie, seroit peut-être bien aise de se voir défait d'un Prélat qu'il regardoit comme son ennemi ; que, tant qu'il seroit parmi eux, il ne serviroit qu'à redoubler leurs craintes & leurs allarmes ; que, pendant que la sortie de la Ville étoit libre, on le conjuroit de se retirer ; que Dieu les vouloit punir du peu de profit qu'ils avoient fait de ses bons exemples, & de ses saintes instructions ; qu'ils étoient seuls coupables, & qu'il n'étoit pas juste qu'un innocent comme lui fût enveloppé dans le châtiment que Dieu vouloit faire de leurs péchés.

Annon. ibid. François, après les avoir remerciés de leur affection, répondit avec une fermeté, qu'on ne peut assez admirer, que le conseil qu'on lui donnoit, ressembloit à celui qu'on donneroit à un Pasteur, de fuir en voyant venir les loups prêts à déchirer son troupeau ; qu'il n'ignoroit pas que les troupes du Duc de Nemours ne fussent presque toutes composées d'Hérétiques ; que les Genevois, qui

ne lui vouloient pas de bien, en faisoient une partie considérable ; que c'étoit pour cela même qu'il étoit résolu de courir avec eux les risques de la guerre, afin d'empêcher, si la Ville étoit prise, la séduction de son peuple, la profanation des choses saintes, & les autres violences qui sont les suites ordinaires des Villes prises : qu'il savoit jusques où pouvoit aller la rage des Hérétiques contre lui ; mais qu'il n'avoit jamais rien souhaité avec plus de passion, que de répandre son sang pour la foi ; qu'il espéroit cependant que Dieu ne permettroit pas que tant de malheurs arrivassent, s'ils retournoient à lui de tout leur cœur ; qu'il resteroit exprès pour les y exhorter ; qu'après tout, sa vie n'étoit pas plus précieuse que celle de tant d'honnêtes gens qui étoient exposés aux mêmes dangers ; & que, s'il avoit à la perdre, il ne pouvoit mourir plus glorieusement, qu'en assistant le peuple que Dieu lui avoit confié. Ibid.

Cependant le Duc de Nemours, que le passage du Rhône avoit arrêté plus long-temps qu'il ne convenoit au succès de ses desseins, arriva devant Annecy. La Ville fut investie dès le même jour ; & le lendemain, on l'assiéga dans les formes.

Il se répandit un bruit en même-temps que le Duc de Nemours, pour attirer plus de monde sous ses enseignes, étoit résolu d'accorder la liberté de conscience dans tout le Comté de Genevois, dont Annecy est la Capitale, & dans tout le pays qu'il pourroit conquérir sur le Duc de Savoie. A cette nouvelle, le saint Prélat ne put retenir ses larmes : & après avoir long-temps gémi devant Dieu, il parut avec un visage tranquille ; & s'adressant à ceux qui étoient présens : *Puisque le Duc de Nemours*, leur dit-il, *abandonne la cause de Dieu, & la sacrifie à son ambition, Dieu l'abandonnera à son tour ; & il ne réussira pas dans ses desseins.* On regarda ces paroles comme une prédiction que la Ville ne seroit pas prise.

En effet, on apprit quelque temps après que Victor Amedée, Prince de Piémont, marchoit à grandes journées au secours d'Annecy, avec des troupes supérieures à celles du Duc de Nemours. Ce Prince ne crut pas le devoir attendre : il leva le siége ; & quelques jours après, le Prince de Piémont en-
Ibid. tra dans Annecy. Il fut loger chez le saint Evêque, l'embrassa plusieurs fois devant tout le monde, & témoigna publiquement qu'il étoit persuadé que son

zele & sa fermeté avoient empêché la prise de la Ville. François, qui ne pensoit qu'aux intérêts de Dieu, se servit de cette occasion pour engager ce Prince à mettre la paix dans plusieurs Monasteres de son Diocese, dont les Religieux ne pouvoient s'accorder avec leurs Abbés sur le partage de leurs biens. Il le pria aussi de l'appuyer de son autorité, pour mettre la réforme dans quelques Monasteres de Filles, dont la conduite n'étoit pas aussi réguliere qu'il l'eût souhaité. Le Prince, qui ne pouvoit rien lui refuser, lui accorda l'un & l'autre, appuya de son autorité, & même de sa présence, tous ses bons desseins. La paix & le bon ordre furent rétablis dans tous ces Monasteres.

Ibid. Annec.

Cependant le Duc de Nemours, après avoir été contraint de lever le siége d'Annecy, fuyoit devant les troupes du Prince de Piémont : toutes les Places, encouragées par ce succès, lui fermerent leurs portes ; la désertion se mit dans ses troupes ; & la prédiction du saint Prélat, *qu'il ne réussiroit pas dans ses desseins*, ne se trouva pour lui que trop véritable. Ces contre-temps l'obligerent à parler d'accommodement. D'un autre côté, les affaires du Piémont ne

se pouvoient passer des troupes que le Prince en avoit tirées. Ainsi ces deux Princes ayant un égal intérêt à la Paix, elle fut bien-tôt conclue. Le Prince de Piémont repassa les Monts ; & François se vit en état de continuer la visite de son Diocese.

L'an 1606. Il partit d'Annecy le dix-huitiéme de Juillet, & ne mena pas plus d'équipage que la premiere fois, quoiqu'il eût à visiter les endroits les plus rudes & les plus pauvres du Diocese de Geneve. Ce ne fut plus alors seulement par mortification & par modestie qu'il se vit obligé d'aller à pied. Les montagnes par où il lui falloit passer étoient si escarpées, & les rochers si pointus, qu'il étoit impossible d'y aller d'une autre maniere : il falloit même souvent s'aider également des pieds & des mains ; & après avoir essuyé au pied de ces montagnes une chaleur excessive, on trouvoit au haut un air si froid, que les plus robustes en étoient pénétrés.

Un jour qu'il étoit arrivé au haut d'une de ces affreuses montagnes à demi mort de lassitude & de froid, les pieds & les mains tout écorchés, pour visiter une seule Paroisse qui y étoit située ; comme il y considéroit avec éton-

nement ces prodigieuſes fentes de glace qui ont quelquefois dix ou douze picques de profondeur, les habitants, qui étoient venus au-devant de lui, raconterent que, quelques jours auparavant, un paſteur courant après une vache qui s'étoit égarée, étoit tombé dans une de ces fentes. Ils ajouterent, qu'on n'eût jamais ſu ce qu'il étoit devenu, ſi ſon camarade, qui le cherchoit, n'eût apperçu ſon chapeau, qui, lorſqu'il étoit tombé, étoit reſté ſur le bord de la fente. Il crut que ce pauvre paſteur étoit encore en état de recevoir du ſecours, ou qu'au moins, s'il étoit mort, il pourroit lui procurer la ſépulture chrétienne. Dans cette vue, il ſe fit deſcendre avec des cordes dans cette horrible fente, d'où on le tira à moitié mort de froid, tenant entre ſes bras ſon camarade mort, & preſque converti en glace. Aug. Sales, 5.

François ayant entendu ce diſcours, ſe tourna vers ceux qui l'accompagnoient, & qui étoient tous rebutés des extrêmes fatigues qu'il leur falloit tous les jours eſſuyer; & prenant cette occaſion pour les encourager: *Quelques-uns penſent*, leur dit-il, *que nous en faiſons trop; & nous faiſons beaucoup moins que ces pauvres gens. Vous avez oui comme*

l'un a perdu la vie pour recouvrer une bête égarée ; & comme l'autre s'est exposé au danger de la perdre, pour procurer à son ami une sépulture, dont après tout il se fût bien passé. Ces exemples nous parlent, cette charité nous confond, nous qui faisons bien moins pour le salut des ames qui nous sont confiées, que ces pauvres gens ne font pour sauver des bêtes commises à leurs soins.

Il revint de cette pénible visite, si fatigué, les pieds, les mains, les jambes, si écorchées, que ne pouvant plus se soutenir, il fut obligé de prendre quelque repos. Il se trouvoit alors dans le Bourg d'Amancy, où une Villageoise, nommée Pernette Boutey, étoit morte depuis peu en odeur de sainteté. On ne parloit alors que de sa mort précieuse devant Dieu, & des grands exemples de vertu qu'elle avoit donnés pendant sa vie ; François ne l'avoit jamais vue ; mais elle lui avoit écrit : il lui avoit fait plusieurs réponses ; & il écrivit lui même à Madame de Chantal qu'elle lui faisoit la grace d'être bien de ses amies. Se trouvant donc de loisir, il pria le Primicier de la Roche, qui l'avoit fort connue, de lui apprendre la vie de cette sainte femme. Il le fit à peu près de la maniere que l'on va le raconter.

La naiſſance illuſtre, dont les hommes font tant d'eſtime, n'eſt rien devant Dieu. Elle ne donne pas à la vérité l'excluſion de la grace ; mais elle n'eſt pas auſſi un motif pour l'accorder. Il ſemble, au contraire, que Dieu prenne plaiſir à ſe communiquer à ceux qui n'ont rien qui les diſtingue aux yeux des hommes. C'eſt ce que l'on va voir dans la vie de cette ſainte femme, que j'ai ſouvent admirée, & que je voudrois bien pouvoir imiter. Elle étoit fille de deux habitants de la Roche, pauvres, mais gens de bien, & qui n'épargnerent rien pour lui donner une ſainte éducation. Elle répondit à leurs ſoins ; & dès ſa plus tendre jeuneſſe, elle parut toute remplie de piété. Elle étoit bien faite ; & il ne manqua pas de gens qui prirent ſoin de le lui dire. Mais ayant oui dire auſſi que la beauté n'eſt pas un ſi grand bien que la plupart des femmes ſe l'imaginent, elle réſolut, pour conſerver ſon innocence, de ſe faire Religieuſe. Ses parens, qui n'étoient pas en peine de la pourvoir, s'y oppoſerent fortement. Elle crut que, lui tenant la place de Dieu, elle devoit leur obéir : elle regarda leur volonté comme une marque de la ſienne ; & elle ne s'engagea dans le mariage, que parce qu'elle *crut que Dieu le* vouloit ainſi. Celui

qu'elle épousa étoit riche ; mais il étoit aussi fort emporté. Dieu, qui vouloit exercer sa patience, permit encore qu'il devînt jaloux : la beauté de sa femme lui donnoit de continuelles allarmes ; & toute sa vertu, qu'il ne laissoit pas d'admirer, n'étoit pas capable de le rassûrer. On auroit de la peine à croire tout ce qu'il lui fit souffrir dans les accès de cette furieuse passion. Plus il l'aimoit, plus il la maltraitoit ; & le plus cruel de ses ennemis ne lui eût pas fait plus de mal, que l'homme du monde qui l'aimoit le plus. Ce fut alors qu'elle regretta de n'avoir pas embrassé la vie religieuse : elle pensoit sans cesse à la tranquillité dont on jouit dans ce bienheureux état. Mais, comme ce n'étoit plus un parti à prendre pour elle, elle pria Dieu de lui envoyer une maladie qui lui ôtât cette beauté si fatale à son repos. Elle ne fut point exaucée : ses jeûnes & ses mortifications sembloient l'augmenter : elle n'opposoit aux persécutions de son mari, qu'une douceur extrême & une patience invincible : elle ne s'en plaignoit jamais : elle ne se contentoit pas d'être innocente ; elle évitoit jusques aux moindres apparences qui eussent pu la faire soupçonner d'être coupable ; elle ne sortoit jamais qu'elle ne

fût accompagnée, & ce n'étoit que pour aller à l'Eglise faire ses prieres. En tout autre temps, on la trouvoit toujours occupée des soins domestiques, de la lecture, de la priere & du travail, n'ayant point d'autre volonté que celle de son époux, sans cesse occupée des précautions qui pouvoient faire cesser ses soupçons. Ce que l'on ne pouvoit s'empêcher d'admirer, c'est qu'elle ne l'en aimoit pas moins; elle le plaignoit; & elle a dit depuis, qu'elle étoit plus sensible à ce que sa jalousie lui faisoit souffrir, qu'à ce qu'elle en souffroit elle-même.

Tant de vertus toucherent enfin ce malheureux époux; il se condamna lui-même de l'avoir soupçonnée; & depuis ce temps-là, ils vécurent tous deux dans une fort grande tranquillité. Alors cette sainte femme n'étant plus occupée de la crainte de donner de l'ombre à son mari, s'abandonna toute entiere à la pratique des bonnes œuvres; elle étoit assidue à l'Eglise, visitoit les malades, avoit soin des pauvres, ausquels, comme elle étoit fort à son aise, elle faisoit de grandes charités, mais toujours du consentement de son mari. Son premier soin étoit de bien élever ses enfants, & de veiller sur ses domestiques; elle faisoit la priere avec eux, leur faisoit elle-même le Catéchisme

Ibid. ou leur lisoit quelque bon Livre ; mais sur-tout elle pensoit sans cesse à les édifier par ses exemples. Elle jeûnoit tous les Vendredis.

Les Vigiles, les Quatre-Temps & le Carême, elle ne mangeoit que du pain, un peu de légumes mal assaisonnés, & ne buvoit que de l'eau. Elle se levoit toutes les nuits, & demeuroit une heure en priere pendant les plus grands froids comme dans le temps le plus doux. Elle paroissoit toujours contente, parloit peu, toujours de choses édifiantes, & avec douceur, jamais des graces que
Ibid. Dieu lui faisoit, quoiqu'elles fussent très-particulieres ; c'est ce qui est cause qu'on en a si peu de connoissance. On ne l'a jamais entendue médire. Toujours patiente, toujours humble, elle cachoit les défauts du prochain, & sur-tout ceux de son mari, qui n'étoient pas petits, avec plus de soin que les siens.

Pour ce qui est de l'honneur & de la retenue, jamais femme n'y fut plus exacte ; elle alloit sur ce point jusques au scrupule ; & l'on ne peut pas donner de meilleure preuve, que la jalousie est la plus affreuse & la plus déraisonnable de toutes les passions, qu'en disant que son mari fut assez aveugle pour la soupçonner pendant long-temps.

Après avoir vécu de la sorte quarante-huit ans, le temps vint où Dieu vouloit récompenser tant de vertus ; on la vit plus assidue à la priere & aux bonnes œuvres ; on remarqua même qu'elle faisoit moudre quatorze charges de froment, qu'elle avoit fait mettre à part, quantité de légumes, & qu'elle ramassoit tout l'argent qu'elle avoit. Son mari lui demanda ce qu'elle en vouloit faire : elle lui répondit que, pendant qu'on avoit le temps, il falloit faire de bonnes œuvres ; que sa mort approchoit, & qu'elle se hâtoit de faire des provisions pour l'éternité. Elle voulut ensuite aller à l'Eglise pour recevoir le Viatique & l'Extrême-Onction, disant, comme le Centenier de l'Evangile, qu'elle ne méritoit pas que son Sauveur vînt la trouver dans sa maison. Son mari, qui ne la croyoit pas si malade, le lui défendit : elle lui obéit ; mais elle le pria de faire faire sa biere, & mit elle-même à part le drap où elle vouloit être ensévelie. Ensuite elle se mit au lit ; elle ne parla plus que du mépris des choses du monde, de l'amour & de la crainte de Dieu, & du desir qu'elle avoit de lui être unie pour toujours. Quelque temps après, elle fit venir ses enfants, leur tint les mêmes discours, les exhorta à

Ibid.

s'aimer, & à rendre à leur pere tout l'honneur qu'ils avoient partagé jusques alors entre lui & elle, & leur donna sa bénédiction.

Ibid. Elle fut visitée dans ce même-temps par une fille dévote de ses amies, qui lui vint offrir ses services : mais elle lui dit qu'elle allât se préparer à la mort, & qu'elles se reverroient bien-tôt dans le Ciel. Quelque temps après, elle perdit la parole ; on lui donna l'Extrême-Onction; après l'avoir reçue, elle ne donna plus d'autres signes de vie, qu'une grande quantité de larmes qu'elle répandit en embrassant le Crucifix : & elle mourut le jour même & à l'heure qu'elle avoit marquée.

Cette fille dévote dont elle avoit prédit la mort, la suivit de près. On ne parle encore aujourd'hui que de la sainte vie & de la mort précieuse devant Dieu de cette sainte femme : les pauvres, dont elle étoit la mere, la pleurerent longtemps; & sa famille en est dans une affliction dont elle ne peut revenir.

Le saint Prélat parut fort touché de ce discours ; & le Primicier n'eut pas plutôt cessé de parler, qu'il leva au Ciel ses yeux trempés de larmes, & dit ces
Luc, ch. 10. belles paroles du Sauveur : *Je vous rends gloire, mon Pere, Seigneur du Ciel & de*

la Terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages & aux prudents, & que vous les avez révélées aux simples & aux petits. Cela est ainsi, mon Pere, parce que vous l'avez voulu. Il en écrivit en ce sens à Madame de Chantal, & lui promit de lui envoyer le récit de cette Histoire si édifiante.

Comme il mettoit tout à profit pour l'éternité, elle servit à redoubler son zele ; il ne put attendre qu'il fut entiérement guéri ; & dès qu'il eut pris un peu de repos, il continua ses visites. La situation des lieux, la difficulté des chemins, la désolation que la guerre & l'Hérésie avoit portée presque par tout, la multitude des affaires, & le travail extraordinaire dont il se chargeoit, faisant presque tout par lui-même, lui causerent des peines incroyables. Il dit lui-même que les difficultés qu'il avoit rencontrées dans sa Visite, *n'étoient pas des ruisseaux qu'on pût traverser aisément, mais des torrents capables d'entraîner les plus robustes ; qu'il trouvoit des croix à chaque pas, & qu'il avoit eu du travail sans mesure.* *Annon liv. 11.*

Il éprouva dans cette occasion que Dieu n'abandonne jamais ceux qui se confient en lui, & qui travaillent pour sa gloire ; car il ajoute, que Dieu lui

étoit si bon, qu'il faisoit tous les jours une espece de miracle en sa faveur ; que quand il se retiroit les soirs, il étoit si abbatu qu'il ne pouvoit faire aucun usage, ni de son corps, ni de son esprit ; que cependant tous les matins il se trouvoit avec une nou-
Ibid. *velle vigueur, & en état de continuer le travail comme s'il ne faisoit que commencer.* Il avoue qu'il avoit trouvé le meilleur peuple du monde sur ces affreuses montagnes ; & qu'à quelques superstitions près qu'il avoit retranchées, on ne pouvoit rien ajouter au zele qu'ils avoient pour la Religion Catholique. *Quel accueil*, dit-il ! *quelle vénération pour leur*
Ibid. *Evêque ! Avant-hier j'arrivai la nuit à une petite Ville ; mais les habitants avoient allumé tant de feux, qu'il faisoit aussi clair qu'en plein jour. O ! qu'ils mériteroient bien un autre Evêque que moi !* Ce n'étoit, ni l'équipage, ni le faste, ni des hauteurs étudiées, qui lui attiroient cette vénération ; sa vertu seule soutenoit sa dignité. On se trompe si l'on croit qu'une Religion fondée sur l'humilité, ne se peut soutenir que par l'éclat d'une pompe séculiere.

Aug. de Sales, liv. 6. Il acheva enfin cette pénible visite : & dès qu'il fut de retour à Annecy, il envoya à Rome Jean-François de Sales son frere, Chanoine de son Eglise Cathé-

drale, pour rendre compte au Pape de l'état de ſon Dioceſe. Il avoit beſoin de quelques Bulles, pour réparer ou rétablir bien des choſes que la guerre & l'héréſie avoient détruites; il les obtint, ſans avoir beſoin d'autre ſolliciteur que la haute opinion que l'on avoit par-tout de ſon éminente ſainteté.

Tant de fatigues qu'il venoit d'eſſuyer méritoient bien qu'il ſe donnât quelque repos: mais ce grand Prélat, incapable de s'occuper d'autres choſes que de ce qui pouvoit contribuer à la ſanctification de ſon peuple, ne fut pas plutôt de retour, qu'il compoſa des inſtructions pour les Confeſſeurs. On ne ſauroit les lire, ſans demeurer d'accord que, ſi elles ſont pleines de douceur, elles ſont au moins exemptes du relâchement qu'on a eu la témérité de lui imputer.

Il n'eut pas plutôt achevé cet Ouvrage qu'il ſe prépara pour prêcher le Carême à Annecy. Il s'en acquitta avec ſon zele ordinaire. Il connoiſſoit les maux de ſon peuple, il en ſavoit les remedes; ſon exemple ſoutenoit toujours ſes diſcours, & il n'exigeoit rien des autres qu'il ne pratiquât lui même avec la derniere exactitude. Dieu répandit ſur ſon travail des bénédictions encore plus abondantes qu'à l'ordinaire; il n'y avoit

Auguſt. de Sales, liv. 6.

point de pécheurs si endurcis qui pussent résister à la force de l'esprit qui parloit par sa bouche. Il commençoit leur conversion par ses discours publics ; il l'achevoit & l'affermissoit dans les entretiens particuliers : c'étoit sa principale affaire, & il n'y en avoit point qu'il ne quittât quand il s'agissoit d'entendre ou de consoler un pécheur.

August. de Sales, ibid. Annon. liv. 11. Les Fêtes de Pâques étant passées, & le Président Faure se trouvant alors à Annecy, ils formerent ensemble le dessein d'y établir une Académie de Philosophie, de Théologie, de Jurisprudence, de Mathématiques & de Lettres humaines. Ils excelloient tous deux dans toutes ces sciences ; & personne n'étoit plus capable d'exécuter un dessein si utile. Deux motifs les porterent à faire cet établissement ; l'un, qu'ils étoient persuadés que rien ne contribue davantage à introduire & à entretenir le désordre dans une Ville que l'oisiveté ; l'autre, qu'il y avoit quantité de bons esprits à Annecy & aux environs, qui, faute d'être aidés, ne faisoient pas dans les sciences les progrès qu'ils étoient capables de faire. Toutes choses étant disposées pour l'exécution de ce dessein, ils en écrivirent au Duc de Savoie, pour le prier d'accorder à cette Académie quelques

privileges qui pussent encourager ses Sujets à parvenir à la fin qu'ils s'étoient proposée. Le Duc les accorda; & le Duc de Nemours fut prié en même temps de vouloir bien être le Protecteur de la Compagnie. François le devoit être après lui, & ses successeurs devoient avoir le même droit. Les Statuts furent dressés: l'on choisit deux sujets capables de faire honneur à la Compagnie; & le saint Prélat fit l'ouverture de la premiere assemblée par un discours des plus éloquents. Le Président Faure fit l'ouverture de la seconde. La Compagnie s'établit de la sorte; & le saint Prélat en tira tous les avantages qu'il s'étoit proposés.

Quelque temps après, Jean-François de Sales revint à Rome, & lui rapporta les Bulles qu'il avoit demandées, avec des Lettres de Sa Sainteté & du Cardinal Pamphile. Celles du Cardinal ne contenoient qu'une félicitation sur les soins continuels qu'il prenoit pour le rétablissement de la Foi & de la piété dans son Diocese. Celles du Pape étoient accompagnées d'une Commission Apostolique pour la réformation de quelques Monasteres dont il lui avoit écrit. Le Cardinal Arrigon lui écrivit presque dans ce même temps, de la part de Sa

L'an 1607.

Sainteté, pour savoir son sentiment sur la fameuse contestation *de Auxiliis*, ou de la Prédestination, & de la maniere dont la Grace concourt avec la Liberté de l'homme.

Aug. de Sales, liv. 7.

Annon. liv. 11.

Cette question, après avoir été agitée long-temps dans les Ecoles, avoit été portée au Tribunal de Clément VIII, par les Dominiquains. Ils avoient les Jésuites pour parties. Les premiers soutenoient les Decrets prédéterminants : les Jésuites défendoient la Science moyenne, Le Pape, qui étoit habile, voulut examiner à fonds cette question : il établit pour cela une Congrégation composée des plus savants Cardinaux & des Théologiens les plus fameux ; & il y présida lui-même. On s'assembla souvent : on disputa long-temps de part & d'autre avec beaucoup de chaleur ; mais enfin le Pape mourut sans avoir rien décidé sur cette question.

Au commencement de l'an 1600.

Paul V ayant été élu à la place de Clément VIII, l'affaire fut reprise avec encore plus de chaleur qu'auparavant : ce ne fut plus une simple dispute entre des Théologiens ; elle devint, pour ainsi dire, une affaire d'Etat. Les démarches qu'on fit à cette occasion, avec beaucoup de chaleur, pour une affaire très-impor-

tante d'elle-même, donnerent au Pape de nouvelles considérations. Il résolut de ne rien décider sans avoir consulté les plus savants hommes de l'Europe ; & ce fut pour cela que le Cardinal Arrigon écrivit de sa part à l'Evêque de Geneve, pour savoir son sentiment sur cette fameuse question qui commençoit à partager tous les Théologiens Catholiques.

François ne fit point comme la plupart de ceux que sa Sainteté avoit fait consulter. Les uns s'étoient déclarés pour les Decrets prédéterminants, & les autres pour la Science moyenne. Le saint Prélat prit un autre parti : Il répondit au Cardinal, qu'après avoir examiné à fonds la dispute dont il étoit question, il y trouvoit de part & d'autre des difficultés dont il étoit effrayé ; que le temps n'étoit pas propre à faire une décision ; que les esprits étoient trop échauffés pour se soumettre paisiblement à une condamnation ; qu'on le devoit attendre de leur respect pour le Saint Siege, mais que cela n'étoit pas toujours fort sûr ; qu'il n'étoit pas à propos de mettre leur soumission à une pareille épreuve ; & qu'il valoit beaucoup mieux s'attacher à faire un bon usage de la Grace, que d'en former des disputes, qui ont toujours al-

Aug. de Sales, liv. 7. Annen. liv. 11.

téré la charité, & troublé la paix de l'Eglise.

François garda toujours la même modération à l'égard des deux partis : Il est certain que son esprit n'étoit point tellement en suspens sur la question dont on vient de parler, qu'il ne penchât plus d'un côté que de l'autre ; & l'on voit assez quel étoit son sentiment dans son Traité de l'Amour de Dieu.

Cependant il recevoit également bien les Dominiquains & les Jésuites ; il étoit persuadé qu'on disputoit de part & d'autre de bonne foi, & il ne croyoit pas que son sentiment particulier dût faire loi pour les autres. Il blâmoit hautement cet esprit de parti, qui fait passer si souvent de la haine des opinions à celle des personnes. La loi de la charité si recommandée dans l'Ecriture Sainte, étoit selon lui la loi suprême, la plus inviolable de toutes les loix, à laquelle tout devoit céder. Il ne pouvoit souffrir qu'on traitât d'Hérétiques des Catholiques vivants dans l'union de l'Eglise, pour des opinions, sur lesquelles elle ne s'étoit point expliquée. *Hé quoi*, disoit-il dans ces occasions, *sommes-nous à Paul, à Apollon, ou à Céphas ? Ne sommes-nous pas à Jesus-Christ ? Paul, Apollon, Cé-*

Premiere aux Cor. chap. 1.

phas, ont-ils été crucifiés pour nous? Nous ont-ils rachetés? ou avons-nous été baptisés en leur nom? Non-seulement il n'approuvoit pas qu'on traitât d'hérétiques ceux que l'Eglise n'avoit pas privés de sa Communion, mais il désapprouvoit extrêmement qu'on se donnât réciproquement des noms de secte. *Chrétien est mon nom*, disoit-il, *Catholique est mon surnom. Voilà comme doivent parler ceux qui aiment sincérement l'Eglise de Jesus-Christ.*

Quelque temps après que François eut envoyé au Pape son sentiment sur la question *de Auxiliis*, il partit pour aller aux extrêmités de son Diocese visiter plusieurs Paroisses ausquelles il croyoit que sa visite générale n'avoit pas suffi. Il étoit persuadé qu'une premiere visite peut à peine donner une connoissance générale & superficielle des affaires & des besoins des peuples; que ce n'étoit pas assez de faire des ordonnances utiles, mais qu'il falloit tenir la main à ce qu'elles fussent exécutées. L'expérience lui avoit même appris qu'il falloit quelquefois y ajouter, ou en retrancher; & qu'il est peu de loix générales qu'il ne faille quelquefois accommoder aux circonstances des temps, & aux besoins des particuliers.

Dieu bénit les soins de ce vigilant *Annon liv.*

Prélat : il acheva le rétablissement de trente-trois Paroisses, dans des lieux où onze ans auparavant il n'avoit trouvé que des Ministres. *J'y fus en ce temps-là*, ajoute-t-il dans une de ses Lettres, *trois ans à prêcher seul, avec toutes les contradictions qu'il est aisé de s'imaginer : mais Dieu m'en a bien récompensé dans ce voyage ; car au lieu qu'il n'y avoit alors dans tous ces lieux que cent Catholiques, je n'y ai pas trouvé cent Huguenots.*

Auguſt. de Sales, liv. 7.

François continuoit ses visites avec toute la joie que la réunion de tant d'ames à l'Eglise Catholique étoit capable de lui donner, lorsqu'il reçut des Lettres qui lui apprirent la mort de Jeanne de Sales la plus jeune de ses sœurs, mais celle aussi qu'il aimoit avec le plus de tendresse. Madame de Chantal étant venue à Annecy, la lui avoit demandée pour la tenir quelque temps auprès d'elle: & François, qui ne croyoit pas lui pouvoir procurer une meilleure éducation que celle que cette sainte veuve étoit capable de lui donner, la lui avoit confiée. Elle ne fut pas plutôt arrivée à Montelon où Madame de Chantal faisoit alors sa demeure, qu'elle tomba malade d'une fievre, accompagnée d'une dissenterie. L'amitié que Madame de Chantal avoit

pour elle, ne lui permit pas de rien négliger pour la ſoulager & pour la ſervir; mais les ſoins & les remedes furent inutiles; elle mourut à l'âge de quatorze à quinze ans, belle, bien faite, douce, pleine d'eſprit & de piété. Madame de Chantal en fut pénétrée de douleur, & le témoigna au ſaint Prélat en lui mandant cette triſte nouvelle.

François, quoiqu'il fût lui-même très-affligé (car il n'eſt pas de la vertu d'être inſenſible & ſans affection pour ceux avec qui Dieu nous a unis par les liens d'un même ſang,) quoiqu'il fût donc très-ſenſible à cette perte, il trouva de l'excès dans l'affliction de Madame de Chantal: il l'en reprit, & la conſola en même-temps, mais en des termes qui font trop connoître ſon caractere pour ne les pas rapporter. *Je vous vois*, lui écrit-il, *avec un cœur vigoureux qui aime & qui veut ardemment; & je lui en ſais bon gré: car ces cœurs à demi-morts à quoi ſont-ils bons? Il faut pourtant, ma chere fille, le retenir un peu, & faire pour cela tous les matins une ferme réſolution d'aimer la volonté de Dieu aux occaſions les plus inſupportables.*

Il décrit dans un autre endroit ſes ſentiments ſur cette perte: il dit qu'il avoit interrompu ſes viſites, pour venir con-

soler sa mere & ses freres qu'il savoit être très-affligés de cette perte ; il dit qu'il avoit été sensiblement touché de l'affliction de sa famille. Il demeure même d'accord qu'il y avoit en cela quelque chose de trop humain. Mais les Saints sont des censeurs rigoureux de leur propre conduite ; on en jugera par la maniere dont il exprime ses propres sentiments. *Quant à moi*, dit-il, *ô ! vive Jesus, je tiendrai toujours le parti de la Providence Divine ; elle fait tout bien, & dispose de toutes choses au mieux. Quel bonheur pour cette fille d'avoir été ravie au monde avant que sa malice eût perverti son esprit, & d'être sortie de ce lieu corrompu avant que d'y avoir été souillée !*

Encore un coup, la véritable piété ne demande point une ame dure & sans compassion. Jesus-Christ, le grand modele des Saints, ne crut pas devoir refuser des larmes à la mort du Lazare qu'il aimoit ; il fut touché de l'affliction de ses sœurs. Il est donc permis d'être sensible: mais on le doit être d'une maniere modérée, qui n'ait rien d'outré ni d'emporté, & qui soit toujours soumise à la volonté de Dieu. Une douleur obstinée, qui n'écoute rien, qui ne regarde jamais d'où partent les coups qui nous affligent,

ne peut être que très-blâmable ; il est rare qu'elle soit sans murmure contre la maniere toujours sage, toujours pleine de bonté, dont Dieu dispose des choses ; & c'est ce qu'il faut éviter avec soin.

Madame de Chantal profita des avis du saint Prélat, elle se soumit aux ordres de Dieu : mais elle ne s'en tint pas quitte envers la Maison de Sales ; elle crut devoir la dédommager de la perte qu'elle venoit de faire à son occasion, & c'est ce qui lui fit prendre la résolution de marier une de ses filles à un des freres du saint Evêque ; elle l'exécuta en son temps du consentement de sa famille, qui se tint fort honorée de son alliance.

François de son côté, après avoir donné le temps qu'il jugea nécessaire à la consolation de sa mere & de sa famille, recommença ses visites, & les interrompit encore pour aller prêcher l'Avent à Annecy. L'année suivante, il prêcha le Carême à Rumilly, petite Ville de Savoie, où il étoit attendu depuis long-temps. Il y reçut des Lettres du Duc de Savoie, qui l'obligerent, le Carême fini, d'aller à Tonon pour des affaires pressantes. On raconte une chose qui lui arriva en chemin, qui est une preuve bien sensible de sa mortification. Il fut obligé de lo-

August. de Sales, liv. 7.

L'an 1608.

ger chez un de ses amis ; on se mit à table : mais celui qui avoit mis le couvert s'étoit mépris, & avoit mis de la farine dans la saliere, au lieu de sel. Ceux qui lui tenoient compagnie, s'en apperçurent bien-tôt : mais le saint Prélat, accoutumé à ne faire aucune attention à ce qu'il mangeoit, continuoit à se servir de la farine au lieu de sel, & ne s'en fut peut-être pas apperçu, si le maître du logis, en ordonnant qu'on changeât de saliere, ne lui en eût fait des excuses. Le saint Prélat, qui cachoit ses vertus avec autant de soin que les autres en ont pour cacher leurs défauts, fut un peu mortifié de ce qu'on s'étoit apperçu du peu de réflexion qu'il faisoit à ce qu'on servoit devant lui ; il changea aussi-tôt de discours ; & le respect qu'on avoit pour lui, fit que chacun supprima ce qu'il pensoit d'une vie qui paroissoit n'avoir rien d'extraordinaire, mais qui étoit effectivement si mortifiée.

Aug. de Sales, liv. 7. Annon. liv. 2.

François apprit dans ce même-temps, qu'un Religieux d'un Ordre des plus austeres, lui avoit rendu un mauvais office auprès de Sa Sainteté. Il lui avoit écrit que l'Evêque de Geneve ne veilloit pas avec assez de soin à bannir de son Diocese la lecture des Livres Hérétiques ; qu'il y en arrivoit tous les jours de Geneve des

plus dangereux, qui étoient reçus & lus avec avidité par les nouveaux Catholiques ; & que, si ce désordre continuoit, on n'en pouvoit attendre qu'une rechûte déplorable de ces malheureux dans leurs anciennes erreurs.

Il seroit difficile de dire la raison qui avoit pu porter ce Religieux à avancer une pareille calomnie. Tout ce qu'on en sait, est qu'il étoit venu dans le Diocese de Geneve en qualité de Missionnaire. C'étoit un homme d'un zele outré, qui ne ménageoit rien, & qui ne pouvoit souffrir qu'on usât de ménagement avec les Hérétiques. Son savoir étoit des plus médiocres, & il étoit accompagné de toute la présomption dont un demi-savant peut être capable ; caractere dangereux, & directement opposé à celui du saint Prélat. Il avoit souvent exercé sa patience ; & il l'eût fait bien plus long-temps, si, dans la persuasion où il étoit qu'il nuisoit beaucoup plus qu'il ne servoit, il ne l'eût fait révoquer par ses Supérieurs.

L'humilité n'a jamais été attachée à aucun état particulier : on a beau en faire une profession extérieure & publique, l'amour propre a d'étranges ressources ; ce qu'il perd d'un côté, il le regagne de l'autre ; tout sert à le nourrir, souvent même ce

[illegible]. Le Religieux [illegible], regarda la révo[illegible] comme une inju[illegible] Evêque de Geneve. Et [illegible] pour se venger, qu'il [illegible] auprès du Pape. Il [illegible] une accusation plus [illegible] apparence que celle [illegible] saint Prélat. Sa vi[illegible] il s'agissoit, ne [illegible] ; & comme il étoit [illegible] des mauvais Li[illegible] du monde la plus [illegible] l'esprit & le cœur, [illegible] pour en empêcher le [illegible] toujours aveugle. [illegible] l'accusation venoit de [illegible] de vérifier la fauſ[illegible] moins le crut ainsi ; [illegible] préjugé, il ne fit point [illegible] l'accusateur d'un [illegible], dont il ne pouvoit ignorer [illegible] ayant travaillé dans [illegible] ne se pouvoit pas faire [illegible] lui-même témoin de bien [illegible] qui ne laissoient aucun lieu [illegible].

Fin du premier Tome.

